

Environnement Canada

Rapport sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2003

David Anderson
Ministre de l'Environnement

Comment lire ce rapport

Les sections 1 et 2 du rapport présentent le message du ministre et un aperçu du Ministère, y compris son profil, son cadre de responsabilisation et sa stratégie de mesure.

La section 3 brosse un tableau équilibré, bref et concis du rendement du Ministère. Les lecteurs y trouvent les défis sociétaux que doit relever le Ministère, comment celui-ci réagit en établissant un programme de priorités, ainsi qu'un sommaire du rendement en fonction de chaque priorité. Chaque priorité donne une idée de l'indicateur de rendement environnemental qui aide à comprendre les tendances et les enjeux environnementaux au Ministère. On résume les progrès cumulatifs réalisés par Environnement Canada dans la mise en œuvre de stratégies et d'initiatives clés qui répondent aux préoccupations de la société.

La mesure dans laquelle les progrès cumulatifs signalés peuvent refléter les améliorations directes de l'environnement ou des avantages pour celui-ci dépend du stade des stratégies de mise en œuvre. Nous présentons une idée générale du stade où en sont les stratégies du Ministère : élaboration (établissement de politiques et de recherches scientifiques), mise en œuvre (réalisation des programmes et solutions scientifiques) ou renouvellement et suivi. Les lecteurs doivent s'attendre à ce que les répercussions et les avantages des interventions du Ministère varient en fonction du stade d'une initiative stratégique et de son état d'avancement. Le Ministère continue d'élaborer des stratégies de mesure du rendement qui permettront de saisir de l'information sur le rendement reflétant les répercussions des stratégies à différents stades de leur évolution.

Les lecteurs désireux d'analyser en détail les réalisations sur le plan du rendement doivent lire la section 4 et visiter les nombreux sites Web dont les liens paraissent dans tout le rapport. Les annexes contiennent des détails sur les rapports consolidés du Ministère, y compris les progrès réalisés à l'égard de la Stratégie de développement durable, des initiatives législatives clés et des fondations, ainsi que des renseignements financiers détaillés et la stratégie de mesure du rendement.

Commentaires des lecteurs

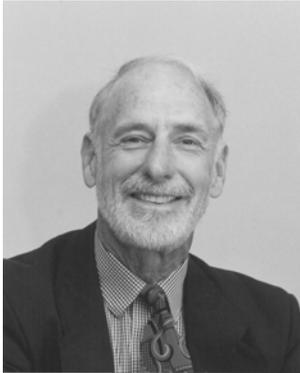
Nous souhaitons entendre les commentaires des Canadiens et des Canadiennes qui lisent ce rapport. Vos commentaires nous aideront à assurer que nous fournissons des renseignements pertinents faciles à comprendre. Veuillez faire parvenir votre questionnaire rempli ou vos commentaires à l'adresse postale, à l'adresse électronique ou numéro de télécopieur indiqués ci-dessous.

1. Avez-vous trouvé les renseignements que vous cherchiez? Oui/Non	... sinon, que cherchiez-vous?
2. Quelles parties du document avez-vous trouvées les plus utiles?	... les moins utiles?
3. Recommanderiez-vous ce rapport à quelqu'un d'autre? Oui/Non	... sinon, pourquoi pas?
4. Y a-t-il d'autres commentaires que vous souhaitez ajouter au sujet de ce rapport?	
Veuillez faire parvenir votre questionnaire rempli ou vos commentaires à :	
Par courrier : Direction générale de la planification ministérielle et de la production de rapports Ressources humaines et innovation des services 10, rue Wellington Gatineau (QC) K1A 0H3	Par télécopieur : (613) 953-3388 Par courriel : mark.cuddy@ec.gc.ca stacey.money@ec.gc.ca <i>Nous vous remercions de vos commentaires.</i>

Table des matières

SECTION 1 : MESSAGE DU MINISTRE	1
SECTION 2 : APERÇU DU MINISTÈRE.....	3
2.1 PROFIL DU MINISTÈRE.....	3
2.2 CADRE DE RESPONSABILISATION DU MINISTÈRE	4
SECTION 3 : CONTEXTE STRATÉGIQUE.....	6
3.1 L'ENVIRONNEMENT NATUREL DU CANADA – LES DÉFIS	6
3.2 POUR RELEVER LES DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX.....	8
3.3 PROGRÈS RÉALISÉS PAR RAPPORT AUX PRIORITÉS STRATÉGIQUES	9
3.4 PROGRÈS RÉALISÉS À L'ÉGARD DES PRIORITÉS EN MATIÈRE DE GESTION HORIZONTALE	20
SECTION 4 : RENDEMENT MINISTÉRIEL.....	27
4.1 SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'ENVIRONNEMENT SAIN	27
4.2 SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA NATURE.....	56
4.3 SECTEUR D'ACTIVITÉ DES PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES ET ENVIRONNEMENTALES	102
4.4 SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA GESTION, DE L'ADMINISTRATION ET DES POLITIQUES	126
ANNEXE A : REGROUPEMENT DES RAPPORTS	145
A.1 STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	145
A.2 GRANDES INITIATIVES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES	152
A.3 RAPPORTS ANNUELS LÉGISLATIFS	154
A.4 ÉTABLISSEMENT DES FONDATIONS	159
ANNEXE B : RENDEMENT FINANCIER.....	162
B.1 APERÇU DU RENDEMENT FINANCIER	162
B.2 TABLEAUX FINANCIERS RÉCAPITULATIFS.....	162
TABLEAU 1 : BESOINS FINANCIERS PAR AUTORISATION (EN MILLIONS DE DOLLARS)	163
TABLEAU 2 : DÉPENSES PRÉVUES PAR LE MINISTÈRE PAR OPPOSITION AUX DÉPENSES RÉELLES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS).....	164
TABLEAU 3 : COMPARAISON HISTORIQUE DES DÉPENSES PRÉVUES ET DES DÉPENSES DU MINISTÈRE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)	165
TABLEAU 4 : RECETTES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)	166
TABLEAU 5 : PAIEMENTS DE TRANSFERT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS).....	167
TABLEAU 6 : COMPARAISON DES DÉPENSES PRÉVUES DE 2002-2003 AVEC LES DÉPENSES RÉELLES PAR ORGANISATION ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS) ..	168
TABLEAU 7 : PROJETS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)	169
TABLEAU 8 : PASSIF ÉVENTUEL	170
TABLEAU 9 : INFORMATION SUR LA TARIFICATION EXTERNE (EN MILLIONS DE DOLLARS).....	171
ANNEXE C : STRATÉGIE DE MESURE DU RENDEMENT.....	174
ANNEXE D : COMMENT NOUS JOINDRE	177

Section 1 : Message du ministre



Je suis heureux de présenter le Rapport ministériel sur le rendement d'Environnement Canada pour l'exercice 2002-2003. Le rapport décrit des progrès réalisés en fonction des priorités présentées dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003 d'Environnement Canada.

Ce fut une année de réussites exceptionnelles pour les nombreux Canadiens et Canadiennes qui s'intéressent à l'environnement. Certaines des réalisations les plus importantes ont été enregistrées dans le domaine des changements climatiques. Après cinq ans de consultations, le gouvernement du Canada a publié son Plan du Canada sur les changements climatiques, en novembre 2002. En décembre 2002, le Canada a ratifié le Protocole de Kyoto. Le

gouvernement collabore maintenant de près avec les Canadiens et les Canadiennes pour mettre en œuvre le Plan d'action du Canada. Les mesures que nous prendrons dans le contexte de ce plan favoriseront l'innovation et l'assainissement de l'environnement et rendront les villes plus vivables. Elles amélioreront aussi la compétitivité du Canada.

La *Loi sur les espèces en péril* a reçu la sanction royale en décembre 2002. Issue de consultations détaillées, la Loi renforcera la protection et le rétablissement des espèces en péril et de leur habitat dans les zones de protection fédérales, y compris les parcs nationaux du Canada. Le gouvernement continuera de collaborer avec les Canadiens et les Canadiennes afin d'assurer que l'on préserve le patrimoine naturel du Canada et sa riche biodiversité pour les générations à venir.

Ce Rapport sur le rendement décrit aussi en détail les progrès réalisés dans d'autres domaines d'intérêt pour la population canadienne comme l'air et l'eau propres, la prévention de la pollution et des écosystèmes, ainsi que des collectivités en santé et plus durables.

La préservation de l'environnement constitue une valeur canadienne fondamentale – que partagent les gouvernements du Canada. Le discours du trône de septembre 2002 et le budget de 2003 reflètent tous deux l'importance de l'environnement et du développement durable. Dans son discours du trône, le gouvernement a répété que la santé de la population canadienne, notre qualité de vie et notre prospérité économique continue sont tributaires d'un environnement sain. Le budget de 2003 a ajouté 3 milliards pour les grandes priorités de l'environnement, portant ainsi l'argent frais consacré à l'environnement depuis 1997 à un total de 5,3 milliards pour ce qui est des initiatives fédérales jusqu'en 2007. Le budget reconnaît le besoin d'une stratégie à long terme de planification environnementale et d'interventions intégrées qui amélioreront la qualité de vie de la population canadienne. Il confirme que l'environnement constitue maintenant une priorité pour tout le gouvernement.

Les Canadiens et les Canadiennes de toutes les régions interviennent pour protéger l'environnement. Environnement Canada appuie ces interventions par ses connaissances scientifiques, ses programmes et ses partenariats avec la population et ses collectivités. Nous continuerons de chercher à améliorer la qualité des services et de l'information que nous fournissons à la population canadienne. Nous continuerons aussi de travailler en partenariat pour atteindre les résultats là où ils ont le plus d'importance — dans les collectivités d'un bout à l'autre du Canada

Le ministre de l'Environnement,
David Anderson, C.P., député

Section 2 : Aperçu du Ministère

2.1 Profil du Ministère

Raison d'être : Mandat, vision et mission

MANDAT

Le ministre de l'Environnement a pour mandat de conserver et d'améliorer le milieu naturel, ce qui comprend la qualité de l'eau, de l'air et de la terre, les ressources renouvelables avec les oiseaux migrateurs et le reste de la flore et de la faune non indigènes, les eaux, la météorologie, l'application des règles de la Commission mixte internationale sur les eaux frontalières et la coordination des politiques et programmes du gouvernement canadien pour la conservation et la valorisation de l'environnement naturel (*Loi sur le ministère de l'Environnement*).

- Les lois et règlements qui confèrent à Environnement Canada son mandat et qui lui permettent d'exécuter ses programmes peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.ec.gc.ca/EnviroRegs>

MISSION

La mission d'Environnement Canada consiste à faire du développement durable une réalité au Canada en aidant les Canadiens et les Canadiennes à vivre et à prospérer dans un environnement qui doit être respecté, protégé et sauvegardé. À cette fin, le Ministère entreprend et fait valoir des programmes qui visent à :

- protéger les Canadiens et les Canadiennes contre les sources intérieures et planétaires de pollution;
- conserver la biodiversité et les écosystèmes qui la sous-tendent;
- permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de s'adapter aux influences météorologiques et autres répercussions environnementales sur la santé et la sécurité des êtres humains, sur la prospérité économique et sur la qualité de l'environnement.

Notre Vision

À Environnement Canada, nous voulons un Canada :

- où les gens prennent des décisions responsables au sujet de l'environnement;
- où l'environnement est ainsi soutenu au profit des générations actuelles et futures.

Orientation sciences

À Environnement Canada, la science joue un rôle fondamental dans la réalisation de la vision et de la mission du Ministère. Les efforts du Ministère portent notamment sur la recherche, la surveillance et l'évaluation, la technologie et la création d'indicateurs, sans oublier la production de rapports d'activité. Environnement Canada utilise son assise scientifique pour :

- comprendre les phénomènes aquatiques, biotiques, terrestres et atmosphériques naturels et leurs interactions;
 - évaluer et déterminer les effets d'agresseurs environnementaux connus et nouveaux;
 - concevoir et évaluer des politiques possibles de prévention, de contrôle, de gestion et d'adaptation;
 - diffuser des connaissances scientifiques et fournir aux Canadiens et aux Canadiennes des moyens d'élaborer et d'évaluer des mesures portant sur des problèmes environnementaux.
- La section 3.4 contient d'autres détails sur les initiatives scientifiques d'Environnement Canada.

2.2 Cadre de responsabilisation du Ministère

UNE ORGANISATION STRUCTURÉE POUR PRODUIRE DES RÉSULTATS

Environnement Canada s'acquitte de son mandat grâce aux efforts de ses quatre secteurs d'activité axés sur les résultats : Environnement sain, Nature, Prévisions météorologiques et environnementales, Gestion, administration et politiques.

Chaque secteur d'activité est structuré de manière à produire un résultat stratégique à long terme. Chaque résultat comprend deux ou trois objectifs à long terme plus précis qui, à leur tour, sont divisés en une série de cibles distinctes et réalisables.

Ces secteurs d'activité et leurs objectifs à long terme connexes, appelés « résultats clés », fournissent le cadre de gestion et de responsabilisation internes, ainsi que de communication de l'information à l'extérieur du Ministère. Les résultats clés établissent aussi une orientation stratégique stable, axée sur les résultats, qui sert à guider l'organisation des pressions auxquelles est soumis le Ministère, ainsi que des priorités à court terme visant à les faire disparaître.

Chaque secteur d'activité est dirigé par un sous-ministre adjoint qui en assure la direction, tout en établissant une responsabilisation partagée à l'égard des priorités, des stratégies et des engagements en matière de rendement dans tout le Ministère.

Les secteurs d'activité ne sont pas isolés les uns des autres. Ils ont en commun des domaines d'intérêt, comme la qualité de l'air, l'eau, les changements climatiques et les effets sur l'environnement, et ils conjuguent leurs efforts pour produire des résultats.

Sur le plan organisationnel, le Ministère compte cinq services à l'administration centrale et cinq régions. Les structures organisationnelles d'Environnement Canada recourent les secteurs d'activité selon une approche matricielle de gestion qui permet de réaliser des programmes et de suivre des orientations coordonnés et uniformes dans un contexte axé sur les besoins des clients et qui respecte les différences régionales.

<p>Résultat stratégique : <i>Protéger les Canadiens et les Canadiennes et leur environnement contre les sources de pollution nationales et mondiales.</i></p>	<p>Résultat stratégique : <i>Conserver la biodiversité dans des écosystèmes sains;</i></p>
<p>Résultats clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction des effets néfastes de l'activité humaine sur l'atmosphère et la qualité de l'air. • Compréhension et prévention ou réduction des menaces à la santé environnementale et humaine posées par les substances toxiques et d'autres substances à risque. <p>Produits par le secteur d'activité de l'environnement sain</p>	<p>Résultats clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conservation de la diversité biologique. • Compréhension et réduction des incidences de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes. • Conservation et restauration des écosystèmes prioritaires. <p>Produits par le secteur d'activité de la nature</p>
<p>Résultat stratégique : <i>Aider les Canadiens et les Canadiennes à s'adapter à leur environnement de manière à préserver leur santé et leur sécurité, à optimiser l'activité économique et à améliorer la qualité de l'environnement.</i></p>	<p>Résultat stratégique : <i>Assurer la gestion stratégique et efficace du Ministère pour obtenir de façon à produire des résultats environnementaux.</i></p>
<p>Résultats clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les répercussions des phénomènes météorologiques violents et des dangers connexes sur la santé, la sécurité et l'économie. • Adaptation aux changements quotidiens et à long terme qui se produisent dans les conditions atmosphériques, hydrologiques et des glaces. <p>Produits par le secteur d'activité des prévisions météorologiques et environnementales</p>	<p>Résultats clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des priorités et des plans stratégiques intégrés en matière de politiques. • Organisation bien rodée appuyée par des services communs efficaces et novateurs. <p>Produits par le secteur d'activité de la gestion, de l'administration et des politiques</p>

- Pour plus de détails sur le cadre de planification, de rapports et de responsabilisation d'Environnement Canada, consultez : www.ec.gc.ca/introec/org_min.htm

Environnement Canada exécute ses programmes en misant sur ses compétences en politique et ses connaissances scientifiques et techniques, combinées à une solide compréhension régionale des facteurs sociaux, culturels et économiques qui déterminent les attitudes, les perceptions et les comportements. Les bureaux régionaux d'Environnement Canada informent et contribuent à réaliser la vision nationale de l'environnement à l'échelle locale. Ils travaillent en partenariat avec les provinces, les territoires, les collectivités locales et d'autres groupes, dans tout le pays, et les encouragent à fixer des objectifs qui tiennent compte des écosystèmes locaux et régionaux. Ils offrent des données scientifiques probantes, des moyens d'action et des occasions de partager les expériences et les leçons apprises. Ils contribuent en outre à accroître la capacité de tous les intervenants d'apporter des changements qui amélioreront leur qualité de vie.

Section 3 : Contexte stratégique

3.1 L'environnement naturel du Canada – Les défis

Notre environnement naturel a une capacité extraordinaire d'absorber et de filtrer les exigences et les résultats de l'activité humaine. Il est renouvelable et très résilient. Comme nous le savons lorsqu'il devient surchargé, les répercussions sur l'écologie, l'économie, la santé et la société peuvent toutefois être dévastatrices.

Des signaux clairs indiquent que l'activité humaine à l'échelle planétaire a maintenant des effets importants sur la capacité d'absorption et de production de la planète. Ces facteurs de stress mettent en danger la santé à cause des polluants et des dangers environnementaux. Ils entraînent une perte de biens et de rentabilité à cause du changement des tendances climatiques et météorologiques, sans oublier la perte de biodiversité. Les tendances projetées de la croissance de la population et de l'économie alourdiront probablement ces pressions. Beaucoup de ces enjeux sont excessivement complexes et de plus en plus planétaires. Surtout dans le cas des changements climatiques.

Un des défis les plus importants auxquels fait face l'humanité au XXI^e siècle consiste à donner une assise plus durable à la planète.

Environnement et santé

Il existe un lien étroit entre la pollution de l'environnement et les problèmes de santé. Surtout chez les personnes âgées, les enfants et tous ceux qui ont déjà un problème de santé. Les scientifiques reconnaissent de plus en plus que la qualité de l'environnement est un important facteur déterminant de la santé humaine. Les recherches indiquent aussi qu'il n'y a pas d'exposition sans danger aux particules et à l'ozone, deux des principaux « ingrédients » du smog. La pollution atmosphérique cause des milliers de décès prématurés par année. Les incidents de contamination de l'eau à Walkerton et North Battleford démontrent clairement les effets de l'environnement sur la santé.

La prise de conscience croissante de l'incidence des facteurs environnementaux sur la santé demeure la locomotive des préoccupations du public à propos de l'environnement. Soixante et un pour cent des Canadiens sont d'avis que les problèmes environnementaux ont maintenant un effet important (29 p.100) ou moyen (32 p. 100) sur leur état de santé. La plupart (88 p. 100) sont aussi d'avis qu'ils auront un effet important (59 p. 100) ou moyen (29 p. 100) sur la santé des générations de demain. Ces résultats demeurent stables (87 p. 100) depuis le début du suivi en 1992 (Environic : Environmental Monitor, 2002-3).

Environnement et intendance

Pour les Canadiens et les Canadiennes, les écosystèmes et la faune du Canada sont des aspects du « patrimoine » – des éléments fondamentaux de l'identité canadienne et des

ressources essentielles à conserver pour les générations futures. Les ressources naturelles du Canada ont des incidences économiques importantes – l’agriculture, l’exploitation forestière et les pêches représentent 13,6 p. 100 du PIB et fournissent de l’emploi à 2,3 millions de Canadiens.

Le Canada joue un rôle clé en tant qu’intendant mondial des richesses naturelles planétaires : il est responsable de 20 p. 100 des régions sauvages du monde, de 24 p. 100 des terres humides, de 9 p. 100 des eaux douces, de 10 p. 100 des forêts et des plus longues côtes au monde. En dépit de cette richesse, nous ne sommes pas à l’abri des pressions qui s’exercent ailleurs sur la planète – croissance démographique, urbanisation croissante et utilisation non durable des ressources. Les menaces sont réelles : la perte de terres agricoles et naturelles, l’épuisement des ressources, la perte d’habitat et une baisse de la quantité et de la qualité de nos eaux, pour n’en nommer que quelques-unes.

Le Canada doit veiller à conserver ses vastes paysages et la richesse de ses ressources naturelles pour les générations à venir. Un environnement sain et propre est un élément essentiel d’une économie durable et du maintien de la qualité de vie des Canadiens.

Le défi posé par les changements climatiques

On entend par changements climatiques une modification du climat découlant de tout facteur qui a un effet sur la circulation de l’énergie dans l’atmosphère terrestre. L’intérêt converge actuellement sur l’accumulation de gaz à effet de serre (GES) qui emprisonnent de la chaleur dans l’atmosphère terrestre et réchauffent et continueront de réchauffer la surface de la Terre. Ce réchauffement produit à son tour d’autres changements climatiques qui ont des répercussions sur les précipitations, l’enneigement et la couverture de glace, le niveau de la mer et les phénomènes météorologiques violents. Sans compter qu’elle atténuera ces changements, la réduction des émissions de GES aidera à assainir l’air, à réduire les précipitations acides et à réparer la couche d’ozone stratosphérique.

Le Canada est un des plus grands producteurs, par habitant, de GES dans le monde. Le total des émissions de GES du Canada augmente depuis le début des années 80, en grande partie à cause des transports et de la consommation d’énergie. À 20 p. 100, l’augmentation des émissions de GES au Canada au cours des dernières décennies a dépassé celles de la population (11 p. 100) et de la consommation intérieure totale d’énergie (17 p. 100). Le Canada a toutefois réduit de 9,1 p. 100 l’intensité de ses émissions de GES, c.-à-d. qu’il produit moins d’émissions par dollar de produit intérieur brut (PIB).

Pour en apprendre davantage sur les préoccupations environnementales

Il est clair que les enjeux environnementaux qui ont des répercussions sur leur santé et celle des écosystèmes préoccupent les Canadiens et les Canadiennes depuis des années. Ils cherchent de plus en plus d’information sur les progrès réalisés dans la gestion d’enjeux comme la pollution de l’air et de l’eau, les espèces en péril, les rejets de

substances toxiques, les phénomènes météorologiques violents et l'utilisation des ressources naturelles du Canada.

Les indicateurs environnementaux constituent un moyen efficace de transformer des données environnementales complexes en outils de communication et de prise de décisions faciles à utiliser – qui peuvent nous aider à suivre l'état de l'environnement et à mesurer les progrès réalisés vers le développement durable. On pourrait idéalement utiliser les indicateurs environnementaux un peu comme on le fait des indicateurs économiques depuis des années.

Environnement Canada s'est engagé à produire des rapports périodiques sur des enjeux environnementaux d'importance pour les Canadiens et les Canadiennes, comme les rapports récents intitulés *Les indicateurs environnementaux : Indicateurs thématiques 2003* et celui qui l'accompagnait, *Les indicateurs environnementaux : La série nationale d'indicateurs environnementaux du Canada 2003*. Conformément à son engagement, Environnement Canada doit aussi appuyer le travail de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) qui cherche à définir un ensemble de base d'indicateurs du développement durable et à mettre au point un système intégré d'information environnementale pour le Canada, comme l'a recommandé le Groupe de travail du Système canadien d'information pour l'environnement (SCIE) en octobre 2001.

- Pour plus de détails à propos des enjeux environnementaux et de la protection de notre environnement, consultez : www.ec.gc.ca/air/introduction_f.cfm

3.2 Pour relever les défis environnementaux

Les enjeux décrits ci-dessus montrent clairement pourquoi nous devons prendre des mesures pour protéger notre environnement et nous y adapter – pour la santé, la sécurité et la prospérité économique des générations actuelles et futures de Canadiens. Comme programme et secteur où le gouvernement doit intervenir, l'environnement et le développement durable constituent des domaines relativement nouveaux par rapport à d'autres comme la santé, l'éducation, l'économie et la main-d'œuvre. On a mis en place des mesures clés pour faire face aux répercussions de la négligence de l'environnement, mais on insiste encore toujours trop sur l'assainissement. Nous devons poursuivre nos efforts afin d'instaurer au Canada un système de gestion de l'environnement qui produira des solutions durables aux causes profondes des problèmes environnementaux.

Le discours du Trône de 2002 a accordé beaucoup d'importance au programme environnemental du Canada et reflétait la nécessité d'intégrer les objectifs sociaux, économiques et environnementaux. On y a reconnu que notre santé et celle de nos enfants, la qualité de vie dans nos collectivités et notre prospérité économique continue sont tributaires d'un environnement sain.

Pour donner suite aux priorités annoncées dans le discours du Trône de 2002, le programme des prochaines années d'Environnement Canada a porté et continuera de porter avant tout sur les domaines critiques suivants :

- **Réduire les répercussions des menaces environnementales sur la santé et la sécurité :** concentrer les efforts sur les préoccupations reliées à l'air, à l'eau, aux substances toxiques, aux sites contaminés, aux phénomènes météorologiques violents et à d'autres dangers.
- **Maintenir notre environnement naturel :** continuer d'élaborer et de promouvoir un programme sur le patrimoine naturel, y compris la mise en œuvre de la nouvelle LEP.
- **Aller de l'avant au sujet des changements climatiques :** mettre en œuvre le Plan du Canada sur les changements climatiques.

Environnement Canada suit une démarche innovatrice à long terme qui permet au Ministère de s'attaquer aux problèmes immédiats, tout en garantissant un environnement durable pour les générations futures. Une telle démarche doit inclure le savoir et l'innovation comme bases d'intervention et des programmes nationaux et internationaux appliqués en parallèle. Nous devons aussi continuer d'appliquer des pratiques de gestion plus horizontale en établissant des partenariats avec d'autres ministères, les provinces et les territoires, d'autres pays et les organismes internationaux, ainsi que d'autres intervenants clés.

- Pour l'énoncé le plus à jour des politiques ministérielles, consultez le Rapport sur les plans et priorités 2003-2004 d'EC, à l'adresse : www.ec.gc.ca/rpp/index_f.htm

3.3 Progrès réalisés par rapport aux priorités stratégiques

L'année 2002-2003 – Une période charnière pour Environnement Canada

En 2002-2003, le gouvernement fédéral a réalisé dans l'ensemble des progrès importants face à de nombreux enjeux environnementaux clés :

- le gouvernement fédéral a ratifié le Protocole de Kyoto;
- la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) a reçu la sanction royale après neuf ans d'efforts inlassables;
- les efforts visant à modifier la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) afin d'améliorer l'évaluation environnementale progressaient;
- Environnement Canada a terminé des études sur la mise en œuvre de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement 1999* [LCPE (1999)] et sur des moyens de moderniser les services météorologiques du Canada.

Le budget de 2003 a ajouté 3 milliards pour les grandes priorités de l'environnement, portant ainsi l'argent frais consacré à l'environnement depuis 1997 à un total de 5,3 milliards pour ce qui est des initiatives fédérales jusqu'en 2007. Il a en outre ordonné que le financement frais consacré aux infrastructures et des programmes actuels de l'industrie et d'autres interlocuteurs accordent la priorité aux objectifs reliés aux changements climatiques.

Il s'agit là de réalisations importantes à souligner qui reflètent les progrès continus réalisés à l'égard d'enjeux environnementaux clés. Nous décrivons ci-dessous, dans la présente section du rapport, les points saillants des progrès réalisés en 2002-2003 par rapport à toutes les priorités annoncées du Ministère. La section 4 contient plus de précisions sur le rendement du Ministère en ce qui concerne les résultats stratégiques à long terme visés par chaque secteur d'activité. Nous signalons les réalisations importantes du Ministère au cours de la période à l'étude, mais nous insistons aussi cette année pour présenter les progrès cumulatifs réalisés par Environnement Canada par rapport aux buts visés par les stratégies à long terme.

Priorité 1 – Réduire les répercussions des menaces environnementales sur la santé et la sécurité

PURETÉ DE L'AIR

Indicateur clé : Niveaux de polluants atmosphériques

Tendance : Mixte (améliorations à certains égards, mais des problèmes de qualité de l'air persistent)

Environnement Canada continue de concentrer ses efforts sur la mise en œuvre du programme fédéral de l'air pur qui vise à promouvoir des mesures de réduction des risques pour la santé et d'amélioration des caractéristiques physiques de la qualité de l'air.

En ce qui concerne les progrès généraux réalisés vers les résultats clés escomptés, le Canada a connu beaucoup de succès en définissant une façon d'aborder la gestion des enjeux atmosphériques transfrontaliers et en établissant le cadre fédéral nécessaire de réglementation des véhicules, des moteurs et des carburants. Il convient particulièrement de signaler qu'en janvier 2003, le Canada et les États-Unis ont annoncé qu'ils s'engageaient à bâtir sur les améliorations de la qualité de l'air transfrontalier réalisées au cours de la



*Dans cette illustration, nous indiquons généralement l'état d'application des stratégies qui visent les domaines d'activité prioritaires du Ministère : adoption de cadres (élaboration de politiques et recherches), exécution (réalisation des programmes et solutions scientifiques) ou renouvellement et suivi des initiatives.

dernière décennie en amorçant l'élaboration de nouveaux projets de coopération au cours des années à venir.

On a appuyé continuellement les provinces et les territoires en les aidant à se conformer aux obligations internationales qui se reflètent dans les standards pancanadiens et les objectifs. Le Programme de l'air pur est guidé par l'établissement d'objectifs clairs et de résultats souhaités qui obligent en grande partie à améliorer continuellement la qualité de l'air jusqu'en 2010. Les données actuelles de surveillance indiquent que même si l'on constate une amélioration des niveaux de certains polluants atmosphériques, de nombreuses régions du Canada continuent d'avoir des problèmes de qualité d'air (p. ex. ozone troposphérique, particules fines, émissions de composés organiques volatils). Compte tenu de la variation importante des préoccupations reliées à la qualité de l'air d'un bout à l'autre du Canada, les moyennes nationales ne sont peut-être pas le moyen à privilégier pour suivre cet enjeu.

Environnement Canada collabore aussi avec les provinces, les territoires et les municipalités pour mieux informer les Canadiens et les Canadiennes au sujet de la qualité de l'air dans leur collectivité. Les prévisions sur la qualité de l'air permettent aux Canadiens de tracer des plans et de prendre des mesures afin de réduire le risque pour leur état de santé personnel et de moins contribuer à la pollution atmosphérique. Au cours de l'été 2002, plus de 60 p. 100 des Canadiens avaient accès à des prévisions sur le smog.

- Pour une description plus détaillée des stratégies de gestion des progrès réalisés jusqu'à maintenant dans ce domaine, consultez la Section 4.1.1.
- Pour plus de détails sur l'air propre, consultez : www.ec.gc.ca/air/

EAU

Indicateur clé : Indice de la qualité de l'eau (proposé)

Tendance : À établir

La compétence sur l'eau est partagée et complexe. Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) est la tribune qui facilite la collaboration fédérale-provinciale-territoriale au sujet des priorités environnementales d'intérêt national. Environnement Canada collabore avec ses homologues des provinces, des territoires et de la « santé », par l'entremise du CCME, pour concentrer les efforts sur la qualité, la quantité et l'utilisation de l'eau, ainsi que pour élaborer des lignes directrices relatives à la qualité de l'environnement et de l'eau potable qui reposent sur de solides principes scientifiques.

Les progrès réalisés au niveau de l'établissement d'une base de partage de la gouvernance avec d'autres paliers de gouvernement et à celui de la collaboration au sujet de stratégies et d'initiatives reliées à l'objectif à long terme que constitue « De l'eau propre, salubre et protégée pour les Canadiens et les Canadiennes et les écosystèmes par des partenariats et de l'expertise en gestion intégrée des ressources en eau » ont été

importants. Des travaux portant sur des enjeux immédiats, des activités scientifiques continues et l'exécution de responsabilités législatives complètent cet effort général.

Sur la scène nationale, en collaboration avec Santé Canada, le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) et le Comité de l'hygiène du milieu et du travail (CHMT), Environnement Canada a contribué à l'élaboration d'une stratégie intégrée à barrières multiples pour améliorer la protection de l'eau potable. Lancée en juin 2002, la section « De la source au robinet – Protéger la qualité de notre eau » du site Web du CCME démontre comment les gouvernements cherchent à renforcer la protection de la qualité de l'eau

À l'échelon fédéral, on a lancé en 2002, sous la direction de l'Institut national de recherche sur les eaux (INRE) d'Environnement Canada, un réseau fédéral de recherche hydrologique chargé de coordonner les activités fédérales en hydrologie. Grâce à un effort de collaboration, des évaluations scientifiques fédérales ont en outre résumé les connaissances scientifiques reliées aux menaces à la qualité de l'eau et à sa disponibilité. On a défini les enjeux, les questions critiques et les défis auxquels font face les chercheurs et les gouvernements dans ces domaines et ils ont servi de base à l'établissement des priorités pour le gouvernement fédéral et stimulé les discussions de suivi par l'intermédiaire du CCME.

Le Ministère fournit un vaste éventail d'instruments et d'outils pour aider d'autres gouvernements et la population canadienne à gérer tous les aspects reliés à l'eau (p. ex., lois, règlements, mesure de la consommation et établissement des prix, lignes directrices, éducation, information et activités de communication). En 2002, Environnement Canada et ses partenaires ont réussi à faire adopter l'Indice de la qualité de l'eau du CCME comme indicateur de la qualité de l'eau choisi par la TRNEE dans ses Indicateurs de développement durable et de l'environnement (IDDE) pour l'initiative du Canada.

- Pour plus de détails sur les stratégies de gestion et les progrès réalisés jusqu'à maintenant dans ce domaine, consultez la Section 4.2.3.



*Dans cette illustration, nous indiquons généralement l'état d'application des stratégies qui visent les domaines d'activité prioritaires du Ministère : adoption de cadres (élaboration de politiques et recherches), exécution (réalisation des programmes et solutions scientifiques) ou renouvellement et suivi des initiatives.

GESTION DES SUBSTANCES TOXIQUES

Indicateur clé : Rejets locaux de certaines substances toxiques

Tendance : Mixte (améliorations/reculs)

Pour réduire les concentrations de contaminants dans l'environnement, Environnement Canada applique principalement la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement 1999* [LCPE (1999)]. La LCPE renouvelée suit une démarche proactive afin de prévenir tout dommage causé à l'environnement et à la santé humaine par des substances toxiques.

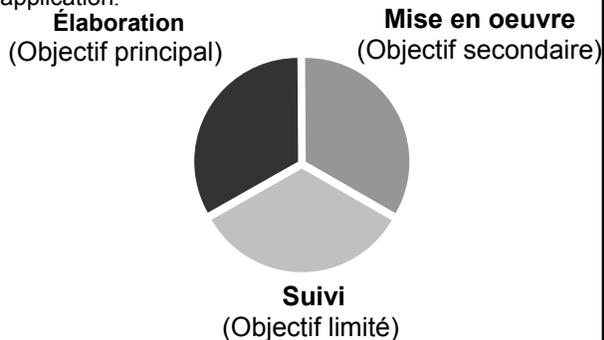
Depuis la proclamation de la LCPE 1999 en 2000, le Ministère cherche avant tout à :

- s'acquitter des engagements antérieurs prévus à la LCPE (1988);
- évaluer et gérer d'après les risques, chaque année, au-delà de milles nouvelles substances proposées afin d'être présentées au Canada;
- élaborer des stratégies afin de respecter les calendriers législatifs associés à la LCPE (1999);
- analyser plus de 23 000 substances afin de déterminer les risques qu'elles posent pour la santé humaine et l'environnement et élaborer des mesures de prévention ou de contrôle dans le cas de celles qui sont jugées toxiques;
- terminer des études pilotes afin de rationaliser nos procédures d'évaluation et d'assurer que l'on satisfera à toutes les exigences de la LCPE (p. ex., catégorisation des substances figurant à la Liste intérieure des substances (LIS) d'ici à 2006).

En ce qui concerne les responsabilités prévues dans la LCPE (1999) en matière d'évaluation des risques, le Ministère devrait satisfaire à l'obligation de catégoriser les 23 000 substances figurant à la Liste des substances intérieures (LIS) d'ici à 2006. À la fin de l'exercice, Environnement Canada avait publié de l'information sur 12 000 produits chimiques organiques. Afin d'appuyer une démarche simplifiée, le Ministère a publié, au printemps 2002, le *Guide pour la catégorisation des substances organiques de la liste intérieure de substances*. Les évaluations préalables

Progrès – Substances toxiques*

Depuis la proclamation de la LCPE 1999, le Ministère cherche avant tout à élaborer des stratégies afin de respecter les calendriers établis et à terminer des études pilotes sur les procédures d'évaluation. Les efforts à court terme visent à terminer les cadres réglementaires et autres au cours des deux à trois prochaines années et à réorienter les efforts vers la promotion de l'observation de la loi et son application.



*Dans cette illustration, nous indiquons généralement l'état d'application des stratégies qui visent les domaines d'activité prioritaires du Ministère : adoption de cadres (élaboration de politiques et recherches), exécution (réalisation des programmes et solutions scientifiques) ou renouvellement et suivi des initiatives.

prévues dans la LCPE (1999) sont à l'origine d'une méthode plus efficiente et efficace d'évaluation des substances existantes. On a ajouté quatre substances à l'annexe 1 de la LCPE (1999) (substances toxiques reconnues), ce qui en a porté le total à 56. On a proposé d'en ajouter six autres.

Utilisant pour la première fois un nouveau pouvoir que lui accorde la LCPE (1999), Environnement Canada a publié des avis pour obliger à produire et à mettre en œuvre des plans de prévention de la pollution (P2) sur l'acrylonitrile et le dichlorométhane. Les plans P2 permettent au Ministre d'établir des objectifs environnementaux et d'arrêter des calendriers, reconnaissent que l'industrie est la mieux placée pour intervenir et utilisent des critères clairs et axés sur les résultats pour évaluer la réussite. Des avis de planification P2 portant sur trois substances ont été envoyés aux propriétaires de certains réseaux municipaux de traitement des eaux usées et l'on attend des instruments précis d'ici à décembre 2004. On a aussi proposé des avis pour exiger des plans P2 dans le cas des substances toxiques trouvées dans les effluents d'usines de textiles.

Ces exemples illustrent certes le recours à l'assouplissement et à la non-réglementation de la gestion des risques, mais le Ministère gère toujours un programme réglementaire chargé. En 2002-2003, quatre règlements ont paru en version finale dans la partie II de la Gazette du Canada (CG) et l'on en a proposé trois dans la partie I.

Le Ministère exerce un certain nombre d'activités de promotion de l'application de la loi afin d'aider les gens assujettis à la LCPE de 1999 à comprendre les lois sur l'environnement et à s'y conformer, qu'il s'agisse d'information et d'éducation par des ateliers et des séminaires ou de l'élaboration et de la diffusion de documents comme des brochures, des feuillets de renseignements ou des trousseaux d'information. Les activités relatives à l'application de la loi comprennent entre autres des visites d'inspection et un examen des rapports produits comme moyen de vérification. En cas de dérogation aux lois de l'environnement, des agents d'application de la loi feront enquête. S'il y a confirmation d'une dérogation, des mesures seront prises par un ou plusieurs des moyens d'application disponibles. Le Ministère affecte plus de ressources à la promotion, au contrôle, à la vérification et aux contraintes d'application de la loi, ce qui peut comprendre la conception de nouveaux outils et l'amélioration des programmes en vue d'aider le Ministère à mieux cibler les milieux réglementés.

Le discours du trône prévoyait la création d'un Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente qui fournira des points de vue de l'extérieur et des conseils d'expert sur des questions de réglementation qui couvrent des objectifs, des politiques économiques et sociales. Afin d'appuyer le Comité, Environnement Canada a produit les documents clés suivants :

- *Perspectives d'amélioration de la réglementation environnementale : Un document d'Environnement Canada*, 23 mai 2003, Document de travail d'EC.
- *Compendium - Perspectives d'amélioration de la réglementation environnementale : Un document d'Environnement Canada*, 23 mai 2003, Document de travail d'EC.
- Pour plus de détails sur les stratégies de gestion et les progrès réalisés jusqu'à maintenant dans ce domaine, consultez la Section 4.1.2.
- Pour plus de renseignements sur les substances toxiques, consultez : www.ec.gc.ca/pollution_f.html

PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES VIOLENTS ET DANGERS CONNEXES

Indicateur clé : Sinistres d'origine météorologique au Canada (pertes estimatives)

Tendance : Dégradation (pertes estimatives à la hausse)

Un des principaux buts du Ministère consiste à réduire les risques que les dangers environnementaux reliés à la température représentent pour les Canadiens et les Canadiennes. Le Service météorologique du Canada (SMC) est la principale source d'alertes météorologiques au Canada. Les plans d'activité récents du secteur PME ont défini plus en détail cette mission de façon à donner la principale priorité aux événements qui ont de sérieuses répercussions (y compris les phénomènes météorologiques violents et la qualité de l'air).

Le Ministère a adopté récemment une nouvelle grande priorité qui consiste à suivre une stratégie intégrée afin de réduire la vulnérabilité aux phénomènes météorologiques violents et aux dangers

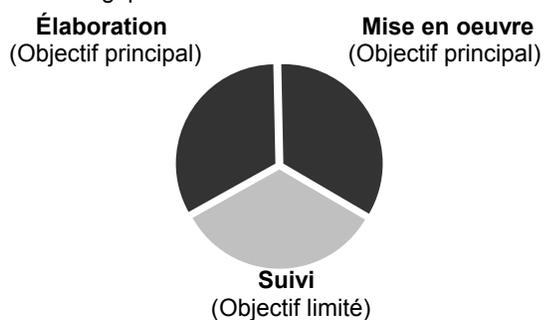
environnementaux en élaborant des stratégies dans quatre domaines : sciences, politiques, communications et services. Cet effort d'élaboration s'appuie sur la prestation continue de services dans de nombreux domaines, dont les suivants : interventions d'urgence, administration du Centre canadien des ouragans, prévisions sur la qualité de l'air, activités d'éducation et de sensibilisation à la préparation aux phénomènes météorologiques violents, indice de refroidissement éolien et appui technique aux industries vulnérables aux conditions météorologiques.

En 2002, les progrès cumulatifs réalisés vers les résultats à long terme se sont fait sentir surtout dans le

domaine de la qualité de l'air. Au cours des dernières années, le SMC a pris des mesures importantes pour améliorer la technologie de modélisation scientifique et les partenariats qui appuient la prestation, aux responsables des politiques, de conseils sur la réduction de la pollution atmosphérique et les prévisions de la qualité de l'air. Le Programme national de prévisions de la qualité de l'air donne

Progrès – Phénomènes météorologiques violents et dangers connexes*

Le Service météorologique du Canada est fier de sa tradition de prestation en tout temps de produits et de services de qualité à la population. Sans compter qu'il vise à maintenir un niveau de rendement de calibre mondial par ses activités fonctionnelles de prestation de services, de science, de surveillance et de production, le SMC a consacré récemment beaucoup d'attention à la formulation d'une nouvelle vision d'avenir et à la modernisation qui s'impose pour maintenir la durabilité à long terme du service météorologique.



*Dans cette illustration, nous indiquons généralement l'état d'application des stratégies qui visent les domaines d'activité prioritaires du Ministère : adoption de cadres (élaboration de politiques et recherches), exécution (réalisation des programmes et solutions scientifiques) ou renouvellement et suivi des initiatives.

des conseils sur les modèles numériques ou chimiques aux organismes provinciaux et aux régions d'Environnement Canada qui diffusent des prévisions quotidiennes sur la qualité de l'air. Terre-Neuve et le Québec ont lancé de nouveaux programmes de prévisions sur le smog et donné plus d'envergure à des programmes existants.

En 2002, la mise au point de la présentation graphique d'un seul message d'alertes météorologiques destiné au public d'un bout à l'autre du Canada a constitué une réalisation digne de mention dans le contexte des activités de communication sur les phénomènes météorologiques. Le Tableau d'ensemble des alertes météorologiques permet aux utilisateurs de déterminer, en consultant un site Web, le statut officiel des veilles météorologiques du SMC partout au Canada et dans les deux langues officielles. Dans le contexte des efforts consacrés aux phénomènes météorologiques violents en 2002, le SMC a en outre fourni des services spécialisés pour aider à gérer les feux de forêt dans la région de la Baie James.

- ▶ Pour plus de détails sur les stratégies de gestion et les progrès réalisés jusqu'à maintenant dans ce domaine, consultez la section 4.3.1.
- ▶ Pour plus de renseignements sur la météo, consultez : www.weatheroffice.ec.gc.ca/canada_f.html

Priorité 2 – Soutien de notre environnement naturel

PROGRAMME DE CONSERVATION GÉNÉRALE

Indicateur clé : Indice de la biodiversité (proposé)

Tendance : À établir

Les écosystèmes sont une façon de décrire une région géographique en particulier qui met en évidence l'interdépendance de tous ses éléments. Actuellement, le Ministère participe activement à des travaux axés sur l'écosystème en général dans trois domaines :

- collaboration avec des partenaires provinciaux et territoriaux au sujet de la Stratégie canadienne de la biodiversité, et avec les ministres chargés des Ressources pour élaborer des stratégies intégrées;
- mise en œuvre, à l'échelon fédéral, d'un programme du patrimoine naturel qui porte avant tout sur les ressources vivantes sauvages, l'intendance des terres publiques et privées, les zones de protection et les sciences;
- utilisation d'initiatives axées sur l'écosystème pour établir des partenariats entre le gouvernement et la collectivité afin de s'attaquer à des problèmes d'environnement et de durabilité.

Au cours de leur réunion mixte de 2002, les ministres chargés des Forêts, de la Faune, des Pêches et de l'Aquiculture ont convenu de faire progresser, par leurs interventions collectives, quatre domaines prioritaires dans le contexte de la Stratégie canadienne de labiodiversité. Parmi les réalisations importantes au niveau de l'élaboration de stratégies

intégrées fondées sur la collaboration, mentionnons l’approbation et la publication du Plan d’action du Canada en matière d’intendance, l’approbation du plan directeur d’un programme national sur les espèces étrangères envahissantes, l’approbation d’un plan visant à mettre au point un indice de la biodiversité canadienne et à créer un portail Web, une entente sur les principes directeurs de la gestion de l’information biologique et une entente relative à l’élaboration d’un programme sur les sciences de la biodiversité et d’un mécanisme de coordination de la gestion de l’information biologique.

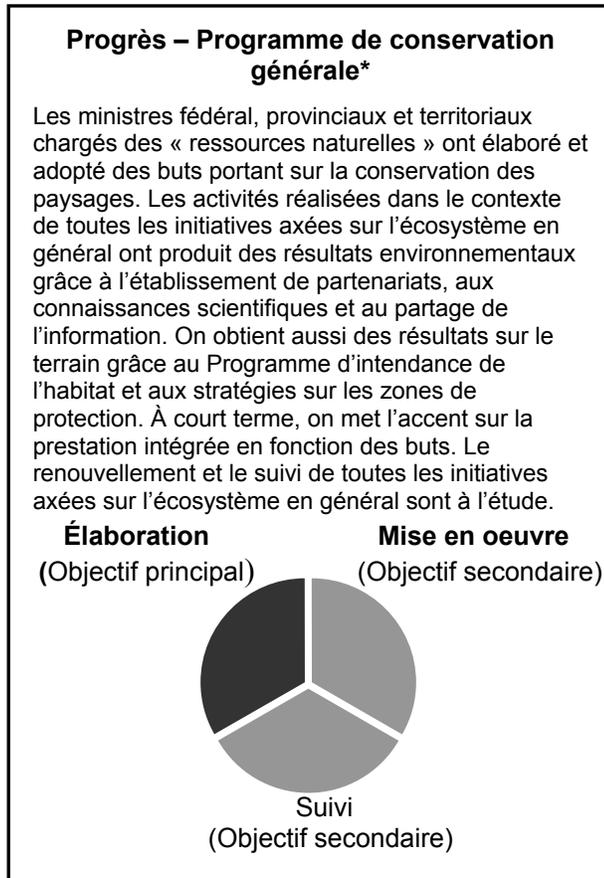
Dans le cas des zones de protection, le gouvernement s’est engagé, dans le discours du Trône, à créer 10 nouveaux parcs et cinq nouvelles aires marines de conservation, ainsi qu’à mettre en œuvre un plan de rétablissement de la santé écologique de parcs existants.

Outre l’élaboration de cadres durables et les engagements d’agir, les activités réalisées dans le contexte de toutes les initiatives axées sur l’écosystème en

2002-2003 ont aidé les Canadiens et les Canadiennes à obtenir des résultats sur le plan de l’environnement grâce à des partenariats, à la mise en commun de ressources, à des travaux scientifiques ciblés et au partage de l’information.

La Section 4 présente les réalisations découlant de l’Initiative de l’écosystème du bassin de Georgia. Il faudrait aussi se reporter à la description des initiatives des bureaux régionaux présentée ci-dessous dans cette section.

- Pour plus de détails sur les stratégies de gestion et les progrès réalisés jusqu’à maintenant dans ce domaine, consultez la Section 4.2.1.
- Pour plus de renseignements sur les écosystèmes, consultez : www.ec.gc.ca/ecos_f.html



*Dans cette illustration, nous indiquons généralement l’état d’application des stratégies qui visent les domaines d’activité prioritaires du Ministère : adoption de cadres (élaboration de politiques et recherches), exécution (réalisation des programmes et solutions scientifiques) ou renouvellement et suivi des initiatives.

STRATÉGIE SUR LES ESPÈCES

Indicateur clé : Statut des espèces réévaluées

Tendance : Dégradation

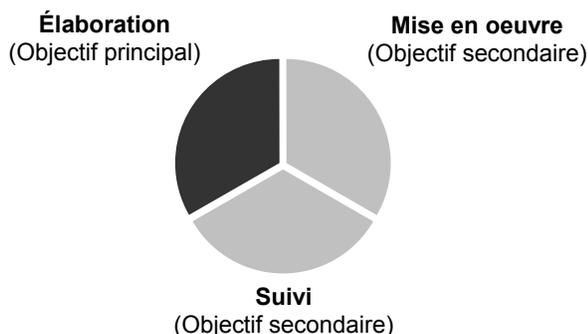
Le 12 décembre 2002, la *Loi sur les espèces en péril* a reçu la sanction royale, ce qui a mis fin à un exercice législatif de neuf ans qui visait à adopter une loi fédérale sur la protection des espèces en péril du Canada et de leur habitat critique. L'adoption de la loi réalise un aspect important de l'engagement pris par le gouvernement fédéral de protéger ces espèces et leurs habitats et permet aussi au Canada de s'acquitter d'une obligation internationale clé en vertu de la Convention internationale sur la diversité biologique.

La LEP et les activités provinciales et territoriales connexes prévues dans l'Accord pour la protection des espèces en péril offrent aux Canadiens une occasion exceptionnelle de renouveler leur façon d'aborder la conservation de la faune, de protéger et de conserver l'habitat et de trouver des ressources nouvelles à consacrer à l'éventail complet de programmes de conservation qui vont des activités scientifiques jusqu'aux programmes opérationnels. La loi établit un mécanisme indépendant d'évaluation scientifique des espèces et un mécanisme national d'établissement de listes légales, et impose l'interdiction nationale de mettre à mort des espèces figurant sur une liste ou de causer un préjudice à ces espèces et à leur habitat. La loi oblige aussi à établir des plans de rétablissement d'espèces et des mesures de protection des habitats critiques connexes. Avec ces nouvelles dispositions exécutoires conjuguées à un vaste éventail de programmes et de stratégies en vigueur sur les espèces et les habitats, le Canada est prêt à prendre le virage dans sa façon d'aborder la mise en œuvre des ressources naturelles, la planification de l'utilisation des terres et la conservation.

En dépit de ces programmes et de ces stratégies, le Canada ne gagne toutefois pas, dans nombre de cas, la bataille visant à maintenir et rétablir la faune et l'habitat. Dans une évaluation récente de l'état de certaines espèces, le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) signale les défis à long terme que pose la protection des

Progrès – Stratégies axées sur l'écosystème en général*

L'émergence, au cours des années 90, de la législation sur les espèces en péril du Canada qui a atteint son point culminant dans la sanction royale accordée en 2002 à la *Loi fédérale sur les espèces en péril* (LEP), a établi un cadre intégré de protection et de rétablissement des espèces en péril au Canada. Les efforts à court terme visent avant tout à mettre en œuvre la LEP et à terminer un nouveau plan sur les oiseaux migrateurs.



*Dans cette illustration, nous indiquons généralement l'état d'application des stratégies qui visent les domaines d'activité prioritaires du Ministère : adoption de cadres (élaboration de politiques et recherches), exécution (réalisation des programmes et solutions scientifiques) ou renouvellement et suivi des initiatives.

espèces en péril. Afin de suivre le progrès, le COSEPAC réévalue la situation de certaines espèces pour dégager des tendances. Une réévaluation récente a montré que la situation de 20 p. 100 des 170 espèces réévaluées s'était améliorée par rapport à l'année de référence, soit 1985, et que leur situation n'avait pas changé ou avait reculé dans la majorité des cas. Parallèlement aux évaluations des espèces en péril, une étude récente des populations d'oiseaux migrateurs révèle aussi des tendances troublantes : environ 35 p. 100 des espèces d'oiseaux terrestres et presque la moitié des 56 espèces d'oiseaux de rivage sont en déclin.

On sent qu'il est de plus en plus urgent de s'attaquer à ces tendances. Comme le gouvernement fédéral passe maintenant à la mise en œuvre de la LEP et de nouvelles stratégies sur les oiseaux migrateurs, on a l'occasion de remettre en question les méthodes de conception et de prestation des programmes de conservation. On mettra en outre davantage l'accent sur la surveillance et l'application (activités qui manquaient auparavant).

- ▶ Pour plus de détails sur les stratégies de gestion et les progrès réalisés jusqu'à maintenant dans ce domaine, consultez la Section 4.2.1.
- ▶ Pour plus de renseignements sur les espèces en péril, consultez : www.speciestrisk.gc.ca/default_f.cfm

Priorité 3 – Progrès face aux changements climatiques

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

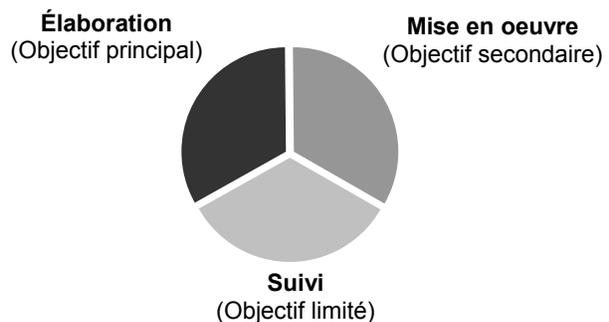
Indicateur clé : Émissions de gaz à effet de serre

Tendance : Dégradation

Le dépôt, le 17 décembre 2002, de l'instrument de ratification du Protocole de Kyoto à la suite de votes à la Chambre des communes et au Sénat a constitué la principale réalisation du Programme des changements climatiques en 2002-2003. En ratifiant le Protocole, le Canada s'engage à ramener ses émissions de gaz à effet de serre à 6 p. 100 au-dessous des niveaux de 1990 d'ici à 2012. La décision découle de consultations poussées avec d'autres paliers de gouvernement, l'industrie et la population canadienne au sujet de projets de politiques et de plans possibles préparés

Progrès – Changements climatiques*

Jusqu'à maintenant, les stratégies visaient principalement à élaborer des règles internationales et un plan d'action national. Certains programmes d'envergure que l'on est en train de mettre en œuvre visent d'abord des interventions rapides. À court terme, on cherchera avant tout à passer de l'élaboration à la mise en œuvre.



*Dans cette illustration, nous indiquons généralement l'état d'application des stratégies qui visent les domaines d'activité prioritaires du Ministère : adoption de cadres (élaboration de politiques et recherches), exécution (réalisation des programmes et solutions scientifiques) ou renouvellement et suivi des initiatives.

par le gouvernement fédéral. Environnement Canada y a joué un rôle clé. Au cœur de la ratification de cette décision, il y a le rôle primordial que joue le Ministère en aidant à faire connaître le Plan du Canada sur les changements climatiques, qui constitue le programme d'action pour la réalisation des objectifs du pays dans ce domaine.

Ces dix dernières années, le gouvernement fédéral est passé, dans son programme relatif aux changements climatiques, de la définition des enjeux à l'élaboration d'un plan devant permettre de tenir nos engagements internationaux, tout en aidant à l'établissement du Plan du Canada sur les changements climatiques.

Le travail d'Environnement Canada dans le domaine des politiques, ses activités de recherche scientifique, de communication publique et de participation sur des tribunes nationales et internationales ont contribué à trois grandes réalisations, ce qui permet au Canada d'avoir un cadre d'action clair dans tous les secteurs de l'économie :

- Environnement Canada a contribué à la conclusion d'accords internationaux qui donnent forme aux règles générales et aux cadres techniques de mise en œuvre du Protocole de Kyoto;
- en partenariat avec Ressources Naturelles Canada et d'autres ministères, Environnement Canada crée des compétences afin de satisfaire aux engagements relatifs aux changements climatiques au moyen de programmes comme le Plan d'action 2000 et le Fonds d'action pour le changement climatique qui appuie la science des changements climatiques, la mise au point de technologies, la recherche sur les répercussions et l'adaptation, ainsi que l'éducation du public et la communication avec celui-ci.

Le Plan du Canada sur les changements climatiques guide les prochaines étapes d'Environnement Canada. Le gouvernement du Canada présentera à la population canadienne un rapport biennal sur l'efficacité du plan. Le premier est attendu en 2005.

- Pour plus de détails sur les stratégies de gestion et les progrès réalisés jusqu'à maintenant dans ce domaine, consultez la section 4.1.1.
- Pour plus de renseignements sur les changements climatiques, consultez : www.ec.gc.ca/climate

3.4 Progrès réalisés à l'égard des priorités en matière de gestion horizontale

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément aux directives du Conseil du Trésor, le présent Rapport ministériel sur le rendement (RMR) contient des données sur le rendement qui présentent au Parlement un aperçu de la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable (SDD) d'Environnement Canada, y compris des efforts que nous déployons en ce qui a trait à l'initiative de développement durable dans les opérations gouvernementales.

- Consultez l'annexe A.1, « Stratégie de développement durable ».

VISER L'EXCELLENCE DANS LE SECTEUR DES SCIENCES À ENVIRONNEMENT CANADA

Les activités de sciences et technologie (S-T) représentent environ 70 p. 100 des dépenses du Ministère. Ces efforts permettent d'acquérir les connaissances et les outils dont le Ministère a besoin pour s'acquitter de son mandat, qui est d'aider les Canadiens et les Canadiennes à vivre et à prospérer dans un environnement qui doit être protégé, respecté et préservé. Les activités de S-T d'Environnement Canada nous aident à mieux comprendre les relations de cause à effet, à déceler rapidement les problèmes émergents et à trouver les solutions les plus efficaces et les plus rentables aux grands problèmes d'environnement. Elles appuient la capacité du Ministère d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, de fournir des services importants aux Canadiens et de mettre au point et de transférer de nouvelles technologies à des fins environnementales.

Le Ministère encourage l'excellence dans ses travaux de S-T grâce à un système de gestion clair et efficace, qui comprend le Conseil consultatif externe en sciences et en technologie auprès du sous-ministre, un conseiller scientifique spécial, ainsi que plusieurs comités internes de gestion des activités de S-T. Environnement Canada suit aussi les directives sur l'évaluation de la gestion et du rendement de ses programmes de S-T qui émanent des principes de la Stratégie fédérale en sciences et technologie, élaborée en 1996, et du Conseil d'experts en sciences et technologie qui formule des conseils spécialisés sur les questions de S-T au gouvernement fédéral. Ces éléments du système de gestion sont les mécanismes au moyen desquels le Ministère contribue à l'établissement des politiques et des pratiques fédérales de gestion en S-T et les applique.

Outre ses activités de S-T, Environnement Canada s'efforce de favoriser les partenariats et les réseaux en S-T environnementale, qui jouent un rôle crucial dans la capacité du Ministère d'effectuer des travaux de S-T et d'en appliquer efficacement les résultats. Ces ententes aident aussi à résoudre des problèmes environnementaux, par exemple en dégageant des consensus sur des évaluations de « l'état des sciences ».

Réalisations particulières en S-T

Contributions scientifiques

Les principales contributions scientifiques aux secteurs d'activité pendant la période de planification sont décrites à la section 4, sous chacun des secteurs d'activité.

Assurer l'excellence continue en S-T

Environnement Canada a pris de nombreuses mesures importantes pour assurer l'excellence soutenue de ses travaux en S-T. Les réalisations particulières dans ce domaine comprennent notamment les suivantes :

- Le Conseil consultatif en S-T du Ministère a formulé des recommandations au sujet d'une stratégie de recherche portant sur les effets écosystémiques des organismes génétiquement modifiés. Ces activités aideront le Ministère à planifier en fonction du savoir dont il a besoin dans ce domaine important.
- On a créé un cyberrépertoire d'expertise au Ministère, EC XPERT, qui aidera le Ministère à mieux gérer ses connaissances.

- Le Ministère a pris des mesures de mise en œuvre du Cadre stratégique de S-T fédéral qui aidera à renforcer les liens entre les sciences et les politiques au Ministère.
- Le Ministère a participé à fond au Forum fédéral sur la S-T qui a connu un franc succès – à sa planification, aux activités mêmes et au suivi. Le Forum a produit des résultats importants, soit une vision pour la S-T fédérale et des mesures afin de mieux intégrer les activités de S-T à l'échelon fédéral.

Réseau de recherche environnementale de l'Atlantique

Au cours d'un atelier de deux jours qui s'est tenu en mai 2001, quelque 60 décideurs clés des milieux universitaires, du secteur public et de l'industrie ont approuvé la création d'un Réseau de recherche environnementale de l'Atlantique (RREA) afin de renforcer la présence des sciences environnementales dans l'Est. Au cours des prochaines années, on lancera des projets scientifiques fondés sur la collaboration dans six grands domaines thématiques prioritaires – biodiversité, bassins hydrographiques, changements climatiques, hygiène du milieu et santé humaine, génie environnemental et vie marine. En 2002-2003, des partenaires clés de 12 universités de la région de l'Atlantique, des gouvernements provinciaux et d'industries environnementales de la région, de ministères fédéraux et d'ONG ont lancé le réseau dans le domaine thématique de l'hygiène du milieu et de la santé humaine, ainsi que dans celui des changements climatiques. Le réseau est en train de préparer des propositions de projets portant sur ces thèmes, que l'on soumettra aux conseils subventionnaires.

- Pour plus de détails à propos des activités de S-T à Environnement Canada, consultez : www.ec.gc.ca/scitech/index_f.htm

PRESTATION RÉGIONALE INTÉGRÉE DES PROGRAMMES ET DES SERVICES

Sur le plan organisationnel Environnement Canada compte cinq services à l'administration centrale, dirigés par des sous-ministres adjoints, et cinq régions, dirigées par des directeurs généraux régionaux. Les responsables organisationnels doivent rendre compte des résultats des plans des secteurs d'activité et de la gestion de leur organisation. Les bureaux régionaux d'Environnement Canada ont intégré la prestation de leurs programmes entre les secteurs d'activité afin de favoriser « l'approche écosystémique » des défis environnementaux et d'offrir un guichet unique aux provinces, aux partenaires et à la population.

Les défis que le gouvernement fédéral doit relever sur les plans de l'environnement et de la durabilité varient énormément entre les différentes régions du pays. Une présence régionale solide et intégrée permet d'aborder l'établissement des priorités, la réalisation des programmes et la prestation des services d'une façon qui tient compte de défis et de contextes locaux sans pareils.

Les avantages de cette démarche se concrétisent toutefois le plus dans les relations, tant officielles qu'officieuses, que le Ministère a réussi à établir avec des interlocuteurs régionaux et qui permettent à Environnement Canada, dans le contexte de ses partenariats, de mieux s'acquitter de son mandat en matière d'environnement dans une optique plus vaste de durabilité. Par son approche écosystémique qui met à contribution tous les bureaux régionaux, le Ministère mobilise délibérément les gouvernements provinciaux et d'autres organismes compétents, dans le contexte de partenariats, pour se pencher sur les enjeux stratégiques et scientifiques qui transcendent les niveaux de compétence et qui ont des répercussions sur des systèmes écologiques en particulier.

L'approche écosystémique évolue depuis quelque temps en une orientation plus générale vers la durabilité qui reflète l'établissement de buts et de résultats plus intégrés et tend à élargir les alliances stratégiques afin de mieux reconnaître l'interdépendance des perspectives et des interventions de nature environnementale, sociale et économique.

Il a été question dans tout ce document des contributions précises des bureaux régionaux qui ont aidé à traduire des politiques, des priorités et des buts nationaux en interventions concrètes à l'échelon local. Il faut présenter ces réalisations précises dans le contexte des succès plus généraux que les bureaux régionaux ont connus en transformant des relations de gouvernance locale qui mobilisent des partenariats pour l'action. Les initiatives suivantes en sont des exemples :

- Dans la région du Pacifique et du Yukon, l'Initiative de l'écosystème du bassin de Georgia (IEBG) a convergé vers une vision commune qui consiste à « rehausser la santé, la productivité et la durabilité des écosystèmes et des collectivités ». L'IEBG est devenue un partenariat avec le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique et d'autres partenaires fédéraux, et est à l'origine d'un accord transfrontalier conclu avec l'Environmental Protection Agency des États-Unis, d'une entente de coopération avec des municipalités de la province et d'autres ententes avec des groupes des Premières nations. Une initiative écosystémique est devenue un plan d'action, changement qui reflète le virage effectué d'une perspective environnementale plus étroite vers l'action axée sur des préoccupations intégrées au sujet des enjeux de la durabilité dans le bassin de Georgia.
- Dans la région des Prairies et du Nord, un défi transectoriel consiste à réagir au rythme et à l'envergure du développement industriel. Les investissements dans les sables bitumineux du nord de l'Alberta et les pressions énormes qui s'exercent en faveur de la mise en place d'infrastructures afin « d'ouvrir » le Nord ne sont que deux exemples des demandes énormes qui poussent le Ministère à participer à des processus d'évaluation environnementale associés à la gestion de ces aménagements. La stratégie de la Région consiste à collaborer avec des interlocuteurs locaux dans le contexte de cadres régionaux pour évaluer et gérer de multiples projets, coordonner des intérêts scientifiques, réglementaires et communautaires et mettre en oeuvre une stratégie de gestion adaptative. Le bureau régional doit faire preuve de leadership pour réunir scientifiques, stratèges et décideurs afin de gérer collectivement les grands dossiers. Il doit aussi le faire publiquement. À l'échelon régional, le Ministère utilise le processus d'évaluation environnementale comme outil stratégique pour appliquer les connaissances scientifiques au début du développement, là où ils ont l'effet le plus bénéfique.
- Dans la région de l'Ontario, la mobilisation d'interlocuteurs clés, particulièrement dans les grands dossiers qui ont trait au bassin des Grands Lacs, constitue une grande priorité qui sous-tend les stratégies et les démarches régionales. La Région a recours à de nombreux mécanismes, y compris des ententes clés comme l'Accord Canada Ontario (ACO) et l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (AQEGL), pour mobiliser des partenaires internationaux, fédéraux, provinciaux et municipaux. La révision de l'AQEGL en 2005 offre au Canada une occasion de recréer avec les États-Unis, pour cet écosystème important, un sentiment d'objectifs communs fondés sur les connaissances scientifiques de l'heure. Dans le contexte de l'ACO, la Région de l'Ontario mobilise des municipalités au sujet des secteurs de préoccupation et du partage des connaissances dans le contexte de travaux sur les indicateurs, de communications régionales sur l'adaptation climatique et de la conservation de l'habitat.
- Dans la Région du Québec, le Plan d'action du Saint-Laurent, lancé en 1988, constitue une des plus importantes initiatives environnementales de protection et de conservation des

grands écosystèmes du Canada. Le plan d'action a établi des objectifs sous forme de résultats concrets quantifiables qui ont servi d'exemples pour des initiatives semblables d'un bout à l'autre du Canada. En lançant ce projet, les gouvernements du Canada et du Québec ont montré qu'ils peuvent conjuguer leurs efforts pour coordonner leurs activités respectives sur le Saint-Laurent et obtenir ainsi de meilleurs résultats. Ces activités fondées sur la collaboration, auxquelles participent aussi le secteur privé, les universités, des centres de recherche, des organisations non gouvernementales et des collectivités riveraines, ont produit d'excellents résultats, ainsi que d'importantes retombées économiques et scientifiques. Quinze ans plus tard, le Saint-Laurent est en meilleur état et l'on a réalisé des progrès et produit des résultats quantifiables dans plusieurs domaines importants, y compris la réduction des substances toxiques, le maintien de la biodiversité, la participation communautaire, la protection de la santé humaine et l'assainissement de l'agriculture.

- Dans la Région de l'Atlantique, le Plan d'assainissement du littoral atlantique (PALA) est un programme communautaire qui compte sur la participation et l'appui des populations locales. Le PALA vise 14 sites dans la région de l'Atlantique – deux à Terre-Neuve, deux à l'Île-du-Prince-Édouard, cinq en Nouvelle-Écosse et cinq au Nouveau-Brunswick. Chaque site a créé une organisation constituée sans but lucratif dotée de son propre conseil d'administration et a un coordonnateur rémunéré à plein temps et un bureau. Environnement Canada contribue au financement du projet, mais les interlocuteurs locaux fournissent la majeure partie des ressources sous forme de main-d'œuvre bénévole, de contributions en nature et d'aide financière. Le PALA aide les collectivités à établir des objectifs communs portant sur l'utilisation de leurs ressources de façon à respecter l'environnement et à élaborer des plans et des stratégies qui aideront à les atteindre.

La stratégie communautaire du PALA illustre la tradition du bureau régional qui a toujours travaillé avec d'autres interlocuteurs pour régler des problèmes environnementaux. La Région de l'Atlantique applique ces principes à la majeure partie de ses activités, y compris les suivantes : l'appui accordé à l'établissement du Comité mixte d'intervention pour l'assainissement environnemental des mares de goudron de Sydney; la création du Réseau de recherche environnementale de l'Atlantique afin de coordonner la recherche et de créer une capacité scientifique plus solide dans le domaine de l'environnement; sans oublier les accords plus récents de coopération conclus par l'intermédiaire de conseils fédéraux afin de promouvoir les activités de collaboration qui contribuent au développement durable.

- Pour plus de détails sur les activités régionales d'Environnement Canada, consultez le site Web suivant : www.ec.gc.ca/regfire.html

MIEUX METTRE LE SAVOIR AU SERVICE DES CANADIENS ET DES CANADIENNES

En 2002, le Ministère a lancé une nouvelle initiative afin de renforcer la prestation de services que nous offrons à la population canadienne en intégrant délibérément nos ressources humaines, la diffusion de nos services, ainsi que nos programmes de communication et de savoir. Cette initiative vise essentiellement à fournir à la population canadienne des services, à faire reconnaître le Ministère comme un interlocuteur efficace dans la production, l'acquisition et la diffusion de savoir au Canada et à créer un milieu de travail qui attire les meilleurs talents, les aide à s'épanouir et les garde. Les réalisations précises comprennent la création d'une nouvelle organisation (Ressources

humaines et innovation des services) afin d'intégrer en un seul service la direction des quatre éléments constituant de l'initiative, par l'élaboration de cadres stratégiques pour chacun des quatre éléments constituant de l'initiative et le lancement d'une série de projets témoins afin de faire l'essai de cette démarche.

GOUVERNEMENT EN LIGNE ET AMÉLIORATION DES SERVICES

En 2002-2003, Environnement Canada a continué de se rapprocher du but qui consiste à tenir l'engagement de donner un accès transparent aux services d'information environnementale à un éventail complet de clients et de partenaires, y compris la population canadienne, les milieux d'affaires, les autres ministères, les autres paliers de gouvernement et des groupes d'intérêt.

- Les principales réalisations du Ministère sont décrites dans les diverses sections du présent rapport, ainsi que dans Environnement Canada en direct, disponible à l'adresse www.ec.gc.ca/egov-cgouv/rapport-cgouv.html

Cette année, on a concentré les efforts sur les domaines suivants :

- modification de notre façon de travailler – amélioration de la prestation de services;
 - collaboration accrue avec nos partenaires – comme en témoigne la grappe Soutenir l'environnement et les ressources sur le site du Canada;
 - mobilisation des Canadiens par la technologie – comme le démontrent nos programmes de veille Attention Nature comme Attention grenouilles!, Veille au gel!, Opération floraison! et Veille aux vers;
 - Gouvernement en ligne – comme en témoigne l'important travail de refonte et de revitalisation du site Web d'Environnement Canada.
- Pour plus de détails au sujet de la Grappe Soutenir l'environnement et les ressources, consultez : www.environnementetressources.gc.ca
 - Pour plus de détails au sujet de Attention Nature, consultez : www.naturewatch.ca/francais/
 - Pour plus de détails au sujet de Gouvernement en ligne, consultez : www.ec.gc.ca

L'Initiative d'amélioration des services du Ministère, qui vise à améliorer de 10 p. 100 la qualité des services clés actuels d'ici à 2005, progresse bien. Cette initiative porte actuellement sur trois services clés :

- le volet précipitations des prévisions;
- les alertes en cas de phénomènes météorologiques violents;
- les permis d'importation et d'exportation de substances toxiques.

Dans le cas de ces services, le Ministère est en train d'élaborer des points de repère (à partir de sondages), des normes et des plans d'amélioration des services afin d'établir la base qui permettra d'améliorer la qualité des services. Les plans d'amélioration ont été mis en œuvre à l'automne 2002. Les initiatives comprenaient, par exemple, des éléments comme la révision de normes sur des produits, de nouvelles techniques de mesure du rendement scientifique et de nouvelles technologies Internet de prestation de services au public et aux médias. On mesurera chaque année la prestation des services en fonction de normes établies afin d'évaluer les progrès réalisés vers l'objectif que constitue une

amélioration de 10 p. 100 de la qualité. Les rapports ministériels sur le rendement à venir illustreront le rendement en fonction des objectifs établis.

En se fondant sur les résultats de ce projet pilote, Environnement Canada évaluera, à l'automne 2004, la possibilité d'étendre l'Initiative d'amélioration des services à d'autres services.

MISE EN ŒUVRE DE LA MODERNISATION DE LA GESTION

Le Plan d'action d'Environnement Canada pour la modernisation de la gestion (PAMG) vise avant tout à assurer la saine gestion des ressources publiques et la prise de décisions efficaces en produisant de meilleurs renseignements sur le rendement, implantant des systèmes appropriés de gestion et de contrôle des risques, renforçant les valeurs et améliorant la responsabilisation envers le Parlement et le public.

L'exercice 2002-2003 marque la première année de mise en œuvre du PAMG d'Environnement Canada. Jusqu'à maintenant, le PAMG a déjà suscité un solide engagement des 15 équipes multidisciplinaires chargées des 38 initiatives du programme prévues en 2002-2003. Dans l'ensemble, la mise en œuvre évolue comme prévu.

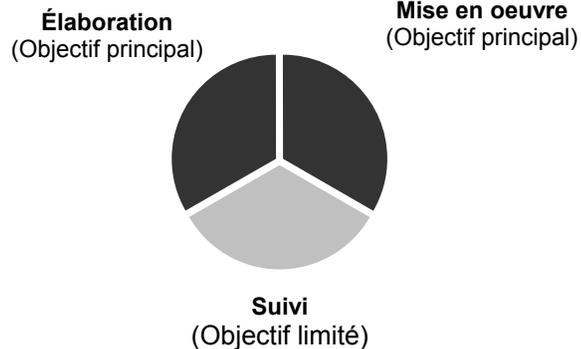
Environnement Canada est sur le point d'atteindre un de ses objectifs initiaux, soit combler les lacunes pour parvenir à un niveau de contrôle équivalant à celui du modèle de la capacité de gestion financière du vérificateur général.

Jusqu'à maintenant, on a réussi notamment à mettre en œuvre une structure de codage améliorée, à implanter un cadre de contrôle interne, sans oublier les progrès réalisés sur le plan des processus de gestion des données, de planification et de budgétisation.

- ▀ Pour plus de détails sur les défis, les stratégies de gestion et les engagements dans ce domaine, consultez la Section 4.4.2.

Progrès – Mise en œuvre de la modernisation de la gestion*

L'exercice 2002-2003 marque la deuxième année de la mise en œuvre du Plan d'action pour la modernisation de la gestion d'Environnement Canada. Outre l'effort important consacré à la mise en œuvre, le Ministère s'est tourné vers une stratégie plus générale afin de gérer et de partager le savoir de façon créative et d'encourager l'innovation pour mieux servir la population canadienne.



*Dans cette illustration, nous indiquons généralement l'état d'application des stratégies qui visent les domaines d'activité prioritaires du Ministère : adoption de cadres (élaboration de politiques et recherches), exécution (réalisation des programmes et solutions scientifiques) ou renouvellement et suivi des initiatives.

Section 4 : Rendement ministériel par résultat stratégique

PRINCIPES DE DÉCLARATION DU RENDEMENT

Dans cette section, nous livrons de l'information sur le rendement, c'est-à-dire sur les progrès accomplis par Environnement Canada dans l'obtention des principaux résultats visés à long terme. Voici les principes sur lesquels repose cette déclaration :

- *Accent mis sur les résultats* : L'information de la section 4 s'articule autour de quatre buts stratégiques et de neuf grands résultats à long terme du Cadre de gestion d'Environnement Canada;
- *Rendement mis en contexte* : Pour chaque secteur d'activité prioritaire, nous avons intégré au constat de rendement les données utiles sur les résultats là où nous disposons de telles données; nous nous sommes normalement reportés à cette fin aux données publiées sur l'état de l'environnement; nous résumons aussi les stratégies à long terme que cultive le Ministère devant les besoins ou les enjeux de la société et faisons le lien avec les priorités plus générales à l'échelle du gouvernement;
- *Progrès indiqués dans l'obtention des résultats à long terme* : Nous nous sommes efforcés de rendre compte des progrès cumulatifs du Ministère dans l'obtention des résultats et la réalisation des objectifs à long terme et avons aussi dégagé les réalisations plus précises de l'exercice visé (2002-2003);
- *Ressources rapportées aux résultats* : Nous donnons des renseignements d'ordre financier par lesquels le lecteur pourra juger de l'ampleur et de la nature des investissements consentis pour la réalisation des quatre buts stratégiques du Ministère;
- *Sources d'information précisées* : Dans ce rapport, nous mentionnons l'origine des données sur les résultats et le rendement dans la mesure du possible pour que le lecteur sache que l'information présentée est sûre et digne de foi;
- *Rendement rapporté aux engagements pris* : Nous rapportons directement aux engagements pris par le Ministère dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003 les réalisations dont fait mention la partie narrative de ce rapport sur le rendement; on peut voir « ligne à ligne » comment le rendement se compare aux engagements par le lien qui est indiqué ci-après.

Compte rendu détaillé : rapprochement des réalisations et des engagements du Rapport sur les plans et les priorités

- ▶ Note : Pour se renseigner en détail sur les réalisations par rapport aux divers engagements en matière de rendement qu'énonce le RPP 2002-2003 du Ministère, consulter l'adresse suivante : www.ec.gc.ca/rpp

4.1 Environnement sain

Résultat stratégique : Protéger les Canadiens et les Canadiennes et leur environnement contre les sources de pollution nationales et mondiales

Les Canadiens et les Canadiennes sont victimes de matières polluantes dont les sources sont aussi nombreuses que les formes. Ils sont des milliers à connaître une fin précoce chaque année à cause de la pollution atmosphérique. Les produits chimiques toxiques s'accumulent dans les lacs, les cours d'eau, la faune et les régions nordiques et les émissions de gaz à effet de serre transforment le climat. L'expérience nous enseigne que la décontamination coûte bien plus cher au départ que la prévention de la pollution.

Par son secteur d'activité de l'environnement où est privilégiée la prévention, Environnement Canada combat sur deux fronts afin de mettre les Canadiens et les Canadiennes et leur environnement à l'abri des sources nationales et internationales de pollution. D'abord, il cherche à atténuer les répercussions de l'activité humaine sur l'atmosphère et la qualité de l'air; ensuite, il s'efforce de prévenir ou de réduire les dangers que présentent les toxiques ou autres substances nocives pour l'environnement.

Dans le Cadre de gestion d'Environnement Canada, il y a deux résultats clés qui sont énoncés pour le résultat stratégique de l'environnement sain. Selon la structure même du Rapport sur les plans et les priorités du Ministère, nous avons regroupé les questions prioritaires pour celui-ci selon les résultats clés auxquels elles se rattachent. On peut voir cette logique de présentation dans le tableau et la partie narrative qui suit.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE :		
ENVIRONNEMENT SAIN		
Résultats clés :		
Atmosphère et qualité de l'air		Substances toxiques
Domaines prioritaires faisant l'objet d'un rapport :		
Changements climatiques	Qualité de l'air	Substances toxiques

Secteur d'activité de l'environnement sain

Protéger les Canadiens et les Canadiennes leur environnement contre les sources de pollution nationales et mondiales

Par son secteur d'activité de l'environnement sain, Environnement Canada vise principalement deux résultats clés :

- réduction des effets néfastes de l'activité humaine sur l'atmosphère et la qualité de l'air;
- compréhension et prévention ou réduction des menaces que présentent pour la santé environnementale et humaine les substances toxiques et autres substances préoccupantes.

Dépenses par résultat principal (millions de dollars) (y compris les recettes disponibles)		Dépenses réelles	
Réduction des effets néfastes de l'activité humaine sur l'atmosphère et la qualité de l'air.	123,5 108,7 87,1	<p>Air 37 %</p> <p>Toxiques 63 %</p>	
Compréhension et prévention ou réduction des menaces pour la santé environnementale et humaine que présentent les substances toxiques et autres substances préoccupantes.	130,7 163,1 148,4		
Total pour le secteur d'activité			
Dépenses prévues	254,2		
Autorisations totales	271,8		
Dépenses réelles	235,5		

Partenaires principaux

On peut trouver dans le Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004 d'EC une longue liste de partenaires des divers secteurs de la société par secteur de programme (www.ec.gc.ca/rpp/2003/en/a7a.htm#anchor71). Les partenaires associés aux initiatives décrites pour l'exercice figurent dans la partie narrative de ce rapport.

Cibles principales et résultats généraux

Indicateurs globaux clés (voir la section 3 du présent rapport) – concentrations de polluants atmosphériques; émissions de gaz à effet de serre; rejets locaux de certaines substances toxiques (indicateur proposé); on trouvera dans le Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004 d'EC le détail des valeurs cibles envisagées (www.ec.gc.ca/rpp/2003/en/a3a.htm#anchor31).

Les résultats globaux visés sont ceux que nous venons d'énumérer.

Liens avec les programmes, les ressources et les résultats

LCPE – Dépenses 2002-2003 : 177,6 millions.

Changements climatiques – dépenses 2002-2003 : 36 millions (dépenses de tous les secteurs d'activité – Fonds d'action pour le changement climatique; Plan d'action 2000)

Pratiques de gestion

Examen de l'application de la LCPE et contributions continues aux initiatives de gestion horizontale au ministère (indiquées dans le modèle du secteur d'activité de la gestion, de l'administration et des politiques).

4.1.1 Résultat principal : Atmosphère et qualité de l'air

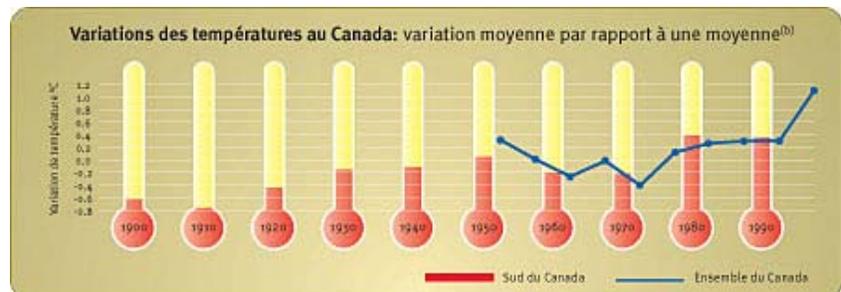
Réduction des effets néfastes de l'activité humaine sur l'atmosphère et la qualité de l'air

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

De quoi s'agit-il?

Les gaz à effet de serre (GES) retiennent la chaleur dans l'atmosphère terrestre et rendent le globe habitable, mais si les concentrations de ces gaz changent, notre climat change aussi. Des études scientifiques démontrent que, jointe au phénomène du déboisement, l'augmentation des concentrations de GES par l'activité humaine (surtout par la combustion de combustibles fossiles comme l'essence et le charbon) rompt l'équilibre atmosphérique, d'où l'élévation de la température moyenne avec des répercussions dans le monde sur la qualité de vie de milliards de gens et peut-être aussi des effets dévastateurs sur des pays septentrionaux exportateurs d'énergie comme le Canada. Dans notre pays, le changement climatique influera sur la pêche, l'exploitation agricole et forestière, les lacs, les cours d'eau, les collectivités côtières et les régions nordiques. Le Canada est à l'origine de 2 % seulement des GES du globe, mais sa population ne représente que 0,5 % environ de la population mondiale.

- Pour une description plus détaillée du phénomène du changement climatique, consulter : www.ec.gc.ca/climate



Que faisons-nous à ce sujet?

La prise en charge du dossier des changements climatiques est prioritaire pour Environnement Canada depuis 1990 et les études climatologiques ont débuté au milieu des années 1970. Dans sa politique et ses stratégies de programme, le Ministère a privilégié les aspects suivants :

En matière de changements climatiques, Environnement Canada a pour priorité de faire en sorte, avec les autres ministères fédéraux et les autres intervenants, que le programme canadien dans ce domaine progresse de manière que nous puissions tenir l'engagement pris à Kyoto de ramener les émissions de GES à 6 % de moins que les niveaux de 1990 (c'est une diminution de 240 mégatonnes par an selon le scénario du statu quo) d'ici 2012.

- contribution à l'élaboration de cadres internationaux et de règles du marché qui jetteront les bases de la réaction mondiale au phénomène des changements climatiques;
- établissement des bases de la participation canadienne à l'application du Protocole de Kyoto par de vastes consultations avec l'industrie, les ONG, les scientifiques, tous les paliers de gouvernement et les Canadiens et les Canadiennes;
- interventions par le Plan d'action 2000, le Fonds d'action pour le changement climatique et d'autres initiatives destinées à mieux faire comprendre les aspects scientifiques, les mesures et les possibilités de réduction des émissions de GES;
- efforts en vue de mieux faire connaître et comprendre aux Canadiens et aux Canadiennes le phénomène du changement climatique.

Étant le ministère fédéral principalement chargé de l'étude scientifique des changements climatiques, Environnement Canada entreprend et soutient une grande diversité d'études scientifiques de modélisation climatique et d'évaluation d'incidence du climat, dont les initiatives du Centre canadien de modélisation et d'analyse climatique et les travaux en collaboration du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. En l'an 2000, le gouvernement fédéral a affecté 60 millions de dollars sur six ans à la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère comme appui à la recherche savante sur le changement climatique et la qualité de l'air. Le *Climate Science Agenda for Canada 2002-2012* dresse un cadre de coordination des recherches climatologiques qui se font dans les ministères fédéraux, les universités et d'autres organismes.

- ▶ Pour plus de renseignements, consulter www.msc-smc.ec.gc.ca/saib

Qu'avons-nous accompli?

Historique des réalisations

Ces dix dernières années, Environnement Canada a su faire passer le programme des changements climatiques du stade de la définition de la question à celui de la mise en application d'un plan devant lui permettre de tenir notre engagement international. Par l'élaboration de politiques, la recherche scientifique, la sensibilisation du public et la participation aux travaux de tribunes nationales et internationales, le Ministère a apporté une contribution :

- au cadre de règles internationales et aux mécanismes de marché nécessaires à l'exécution de stratégies de réduction des GES;
- aux engagements généraux qui se sont pris en matière de changements climatiques aux niveaux national et international;
- au Plan du Canada sur les changements climatiques, qui prévoit un partage équitable des responsabilités de réduction des émissions entre l'ensemble des administrations publiques (paliers fédéral, provincial, territorial et municipal) et des secteurs et les consommateurs.

Le Plan du Canada sur les changements climatiques

Le Plan du Canada sur les changements climatiques offre un clair programme d'action pour tous les secteurs de l'économie. Il énonce un objectif national consistant pour les Canadiens et les Canadiennes à devenir les consommateurs et les producteurs d'énergie les plus avisés et les plus efficaces au monde, ainsi qu'un chef de file dans la mise au point de nouvelles technologies moins polluantes.

Règles et cadres internationaux : Environnement Canada a été un instrument de l'élaboration des accords internationaux conclus à ce jour. Les négociations engagées par notre pays à Bonn (juillet 2001) ont aidé à concevoir les règles générales d'application du Protocole de Kyoto et assuré la mise en place des mécanismes jugés importants pour l'intervention canadienne dans le domaine des changements climatiques (dossier traitable de mécanismes concernant le marché international, 'Puits de carbone'). À la 7^e Conférence des Parties (CdP) à Marrakech au Maroc en novembre 2001, la communauté internationale a posé un grand jalon en acceptant un cadre d'exécution des mesures relatives aux changements climatiques. On doit en grande partie aux consultations menées par les Canadiens et les Canadiennes avant cette rencontre le fait qu'on ait pu dissiper les incertitudes que connaissaient les pays en développement au sujet du Mécanisme de développement propre (MDP) et de son inclusion dans le cadre. Notre pays a aussi permis qu'un grand pas se fasse dans les questions techniques, ce qui a aidé à arrêter le libellé juridique et les détails de l'Accord de Marrakech à la 8^e CdP à New Delhi (décembre 2002). Environnement Canada travaille toujours avec ses partenaires internationaux aux détails d'ordre technique non encore réglés ainsi que la reconnaissance d'une forme négociable des exportations d'énergie non polluante.

Capacité canadienne d'intervention sur le plan des changements

climatiques : En collaboration avec RNCan et d'autres ministères, Environnement Canada a rendu le Canada plus capable de tenir ses engagements en matière de changements climatiques grâce à des programmes qui soutiennent l'étude scientifique de ces changements, le développement technologique, les études d'incidence et d'adaptation et les efforts de sensibilisation du public. Voici deux importants programmes :

Plan d'action 2000 (PA 2000), programme quinquennal doté de 500 millions qui jette les bases d'une

évolution à long terme des comportements, de la technologie et de l'économie. L'exécution des 45 mesures PA 2000, qui visent des secteurs clés comme ceux des transports, des technologies de l'énergie, du bâtiment commercial et résidentiel, de la foresterie et de l'agriculture, permettra de réduire les gaz à effet de serre d'environ 65 mégatonnes chaque année.

Fonds d'action pour le changement climatique (FACC), programme doté de 150 millions qui appuie l'élaboration d'une stratégie nationale de mise en œuvre et des mesures rapides d'intervention sur le plan des changements climatiques. La première étape était prévue par le budget fédéral de 1998 et son succès a permis de réviser le programme et d'entreprendre la phase II (pour laquelle on dispose également de 150 millions sur trois

Réductions prévues des GES grâce aux initiatives en cours ou prévues	
<i>Mesures prises par les Canadiens et les Canadiennes ainsi que les gouvernements :</i>	
Transport et bâtiment	28-33 Mt
Gros émetteurs industriels	80 Mt
<i>Autres émissions de l'industrie :</i>	
Gains en efficacité, technologie et infrastructure	16 Mt
Agriculture, foresterie, centres d'enfouissement, puits et neutralisations (compensations)	38 Mt
Marché international	12 Mt
<i>Note : Le reste de la diminution (60 Mt) selon l'objectif de réduction de 240 Mt des émissions de gaz à effet de serre se fera par de futurs programmes.</i>	

ans). Cette nouvelle étape est en cours et porte surtout sur les politiques internationales, le développement technologique, l'activité scientifique, les études d'incidence et d'adaptation et la sensibilisation du public (SP). Comme à la phase I, Environnement Canada dirige les travaux scientifiques et les activités de sensibilisation du public en matière de changements climatiques.

Relations bilatérales : Bientôt, l'ensemble des émissions des pays en développement (qui n'ont pas en droit l'obligation de réaliser des objectifs de réduction des émissions dans la première période d'engagement) dépasseront celles des pays ayant de tels objectifs à atteindre en ce qui concerne les changements climatiques. Environnement Canada cultive des relations stratégiques dans un cadre bilatéral avec les pays qui auront de l'importance dans la période suivante d'engagement (2012-2016) à cause de leurs crédits ou de leur potentiel de réduction d'émissions. Il s'est récemment lié par des protocoles d'entente au Brésil, au Mexique, à la Russie et à la Chine. Grâce à ces ententes, Environnement Canada est désormais bien placé pour travailler avec les pays, de concert avec le MAECI et l'ACDI, à l'élaboration de stratégies de mesure de GES, à l'édification de capacités à l'appui des négociations sur les changements climatiques, à l'établissement d'objectifs de réduction et à la mise au point de stratégies d'atténuation des émissions de GES.

Mécanismes de marché : Environnement Canada est en train de créer la capacité de mettre en œuvre des mécanismes novateurs en fonction de nos objectifs nationaux de réduction. Ainsi, nous examinons avec l'industrie comment un partenariat public-privé serait de nature à faciliter la part que prendra le secteur privé au marché des GES (achat de crédits par suite des activités étrangères de réduction d'émissions). Le *Plan sur les changements climatiques* prévoit que notre pays acquerra chaque année jusqu'à 10 MT en crédits d'émissions. Le Canada a engagé des discussions avec la Russie sur les possibilités d'échange de droits d'émission et d'« écologisation des permis » (façons de s'assurer que les crédits d'émissions seront réinvestis dans des projets écologiques). Grâce à ces efforts et d'autres du même ordre, le Ministère est en mesure de soutenir le plan d'action et les stratégies d'atténuation du pays en tirant le meilleur parti des mécanismes de marché internationaux.

Sensibilisation du public : Ces cinq dernières années, le programme FACC-SP a fait naître plus de 250 partenariats de projet avec les provinces, les territoires, le secteur privé, les collectivités, les ONG et les établissements d'enseignement. Les projets en question ont aidé à sensibiliser les Canadiens et les Canadiennes aux liens entre les mesures de réduction des émissions de GES et le phénomène du changement climatique, ainsi qu'aux autres retombées écologiques, sociales et économiques, qu'il s'agisse d'économies, de purification de l'air, d'assainissement des villes, d'innovation technologique ou d'amélioration de la qualité de vie des Canadiens.

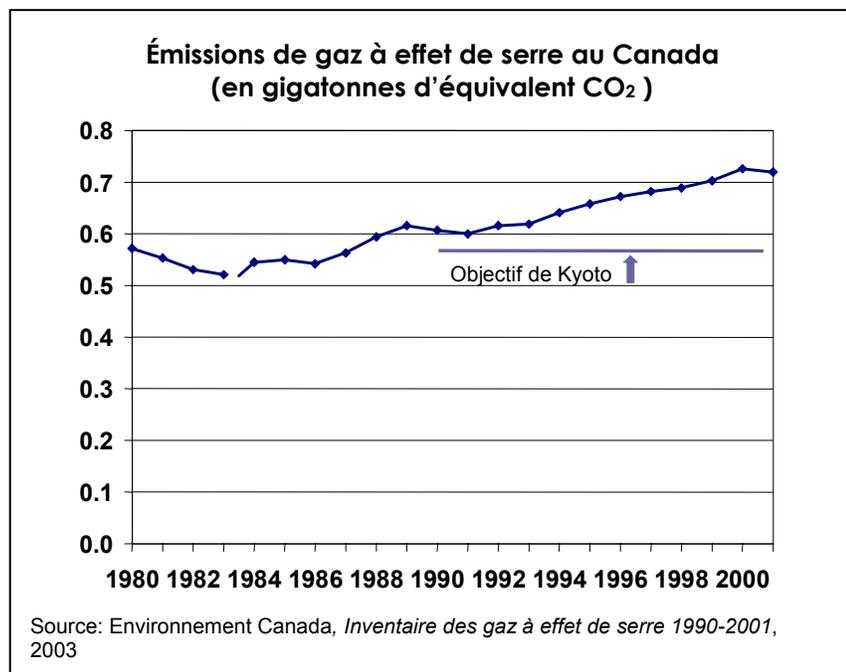
Les efforts de conscientisation de la population à tout ce qui est changement climatique portent fruit. Neuf Canadiens et Canadiennes sur dix sont conscients du problème et 16 % (plus de un sur six) voient aujourd'hui dans le changement climatique le premier enjeu d'ordre environnemental au pays (la proportion n'était que de 2 % en 1999).

Aspect encore plus important, près de huit Canadiens et Canadiennes sur dix (78 %) savent aujourd'hui que, individuellement, ils peuvent faire quelque chose pour aider à résoudre le problème. L'augmentation est de 10 points depuis 2001, et on se trouve bien au-delà des 54 % de 1998. La grande majorité des gens disent prendre des mesures dans leur vie quotidienne pour réduire leurs émissions. Ces résultats pourraient surestimer le degré véritable d'effort des Canadiens et des Canadiennes dans ce domaine, mais ils traduisent fidèlement les valeurs sociales qui se développent et le sens des responsabilités individuelles et collectives qui se crée en matière de protection de l'environnement en général et de lutte aux changements climatiques en particulier (Decima Research, 2003).

Compréhension scientifique : Les investissements dans l'activité scientifique ont donné naissance à un plan national de surveillance du régime climatique, à un centre d'élaboration de scénarios d'incidence du climat et à des modèles climatiques améliorés. Notre activité scientifique a mieux fait comprendre le rôle des forêts et des terres agricoles dans le climat et le bilan du carbone. La recherche dans le Nord nous a mieux éclairés sur les conditions climatiques extrêmes et les répercussions de la transformation du climat dans l'Arctique. Avec ces bases scientifiques, nous sommes en mesure de fixer des objectifs utiles, de définir des mécanismes de marché (neutralisations ou compensations, par exemple) et de concevoir des stratégies d'adaptation.

En dépit de nos efforts et comme l'indique le graphique qui suit, les émissions canadiennes de GES ont encore augmenté vers la fin de la décennie 1990. Depuis 1990, elles se sont accrues de 18,5 %, mais elles ont décliné de 1,3 % de 2000 à 2001. C'est la première baisse

d'une année à l'autre depuis 1991 et la première fois que les émissions diminuent en période de croissance économique. Ajoutons que, depuis 1990, l'« intensité des émissions » au Canada, c'est-à-dire la quantité de GES émise par unité d'activité économique, est en décroissance moyenne d'environ 1 % par an.



Le Ministère est persuadé que les bases jetées depuis 10 ans rendent notre pays capable de garder le cap sur son engagement. Vu l'ampleur et la complexité de la question des changements climatiques, on ne peut s'attendre à des réductions importantes de GES tant que l'infrastructure (règles internationales, mesure des GES et systèmes de vérification et de déclaration) ne sera pas en place, que les mécanismes de marché ne fonctionneront pas et que les comportements individuels n'auront pas été réformés.

- Pour mieux se renseigner sur les progrès d'ensemble du gouvernement dans le dossier des changements climatiques, consulter *Changements climatiques : l'investissement fédéral 1997-2002 – Rapport d'ensemble*, document publié en juin 2003.

Principales réalisations de 2002-2003

Dans le programme relatif aux changements climatiques en 2002-2003, la grande réalisation a été le dépôt le 17 décembre de l'acte canadien de ratification du Protocole de Kyoto à la suite des votes respectivement tenus à la Chambre des communes et au Sénat. Par cette ratification, notre pays s'engage à ramener ses émissions de GES à 6 % de moins que les niveaux de 1990 d'ici la période 2008-2012 (la réduction à prévoir a été estimée à 240 Mt d'après le scénario du statu quo). Cette décision était l'aboutissement de vastes consultations engagées avec les autres paliers de gouvernement, l'industrie et la population sur des rapports et des plans provisoires d'options du gouvernement du Canada dans l'élaboration desquels Environnement Canada a joué un rôle de premier plan¹.

Au cœur de la décision de ratification, il y avait le modèle pratique de réalisation de nos objectifs en matière de changements climatiques *Plan du Canada sur les changements climatiques, Respecter nos engagements ensemble* (novembre 2002). Ce plan dresse un cadre clair d'intervention pour l'avenir, tout en se prêtant à des

modifications permanentes à mesure que seront évalués nos progrès. Il prévoit des mesures dans cinq grands domaines : transports, bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels, grandes sources industrielles d'émissions (gros émetteurs industriels), petite et moyenne entreprise et marché international. Dans son budget de 2003, le gouvernement affecte 2 milliards sur cinq ans à la réalisation de ce plan.

Défi Une Tonne

Par leurs activités quotidiennes, les Canadiens produisent plus du quart de toutes les émissions canadiennes de gaz à effet de serre. Le gouvernement du Canada demande à chaque Canadien de réduire ses émissions d'une tonne par an, soit d'environ 20 %.

- Pour mieux se renseigner sur les consultations et visualiser le Plan, consulter : http://www.climatechange.gc.ca/plan_du_canada/climate/kyoto.html

¹ La première période de consultations sur un document de travail a comporté 27 rencontres de l'industrie et ateliers d'intervenants dans 14 villes avec 230, 186 et 90 représentants de l'industrie, des paliers fédéral et provincial-territorial et des groupes écologiques. Des communications écrites ont été reçues de plus de 70 groupes d'intervenants. À une seconde période de consultations plus ciblées ont été associés les représentants de six groupes d'industries dont les émissions sont importantes, des syndicats et d'autres intervenants choisis.

Voici d'autres réalisations particulièrement dignes de mention :

- En octobre 2002, on a lancé le Projet pilote d'élimination et de réduction des émissions et d'apprentissage (PPEREA), programme doté de 15 millions qui vise à encourager économiquement les entreprises canadiennes à procéder immédiatement à des réductions d'émissions de GES et à créer une capacité de mesure et de vérification de ces réductions. Les premières mesures de lutte à ces émissions seront déclarées en 2003-2004.
- Il y a aujourd'hui 47 nouveaux projets FACC-SP en cours dans tout le pays.
- Tous les secteurs de compétence sauf le Québec, l'Ontario et le Nunavut ont établi des centres de SP qui font connaître et comprendre aux populations locales le phénomène du changement climatique et incitent les gens à agir.
- Le Ministère se fait le champion des avantages simultanés pour la lutte aux changements climatiques et, par ses récents efforts, a voulu s'assurer que le nouveau programme d'infrastructure de 3 milliards (annoncé dans le budget de 2003) fera la sélection des projets notamment par la loupe du changement climatique et se trouvera donc à encourager les activités dans des domaines comme celui des transports en commun.

Prochaines étapes et défis à relever

Aux prochaines étapes, Environnement Canada se guidera sur le Plan du Canada sur les changements climatiques, qui propose cinq moyens pour tenir l'engagement de Kyoto :

- dans le cas des gros émetteurs industriels (GEI) (transports, pétrole et gaz, électricité, mines, fabrication et bâtiment), des pactes seront établis avec un filet de sécurité réglementaire et financier, mouvement soutenu par des échanges de droits d'émission et un accès aux neutralisations ou compensations intérieures et aux permis internationaux;
- un Fonds de partenariat permettra au gouvernement fédéral de collaborer avec les provinces et les territoires par des investissements combinés dans des projets et des programmes rentables de réduction des émissions GES dans des secteurs d'intérêt commun;
- des projets d'infrastructure garantiront que les projets relatifs aux changements climatiques recevront une attention particulière;
- on accroîtra les investissements dans l'innovation et la technologie liées aux changements climatiques;
- on prendra des mesures ciblées; on lancera notamment une campagne nationale de promotion sociale (Défi Une Tonne) et prendra des mesures d'encouragement et de réglementation et des mesures fiscales (dont un système d'échanges intérieurs de droits d'émission et des achats de crédits de carbone sur le marché international).

Voici certains des défis que doit relever Environnement Canada avec le Secrétariat national sur les changements climatiques et les autres ministères :

- mettre en place une structure renouvelée de gouvernance et de gestion dans le dossier des changements climatiques;
- renforcer les activités de surveillance, de vérification et de déclaration des GES;
- accroître la collaboration avec les collectivités autochtones et nordiques pour qu'il soit tenu compte de leurs priorités et de leurs enjeux dans la réalisation du plan;

- faire le lien avec d'autres secteurs stratégiques comme ceux du Programme sur l'air pur, des technologies environnementales, de la réglementation intelligente et de la responsabilité sociale des entreprises.
- Le Ministère continuera à participer aux négociations internationales qui se reportent sur des dossiers post-Kyoto comme les suivants : engagements futurs, pour parler avec les « gros émetteurs » dans le monde en développement et adoption de nouveaux mécanismes. Le Canada se propose d'appuyer une plus grande mobilisation des pays en développement dans la seconde période d'engagement (2012-2017), ainsi que de faciliter à ces pays la tâche de réduire leurs émissions et d'établir des mécanismes de participation efficace aux projets qui seront réalisés dans le monde en développement.

Le gouvernement du Canada rendra compte tous les deux ans aux Canadiens de l'efficacité du Plan; le premier Rapport concernant le progrès démontrable sera rendu public en 2005.



QUALITÉ DE L'AIR

De quoi s'agit-il?

La qualité de l'air est un enjeu local et régional où interviennent l'activité humaine, le climat et la topographie. Elle influe sur notre santé (un air plus pur cause moins de maladies respiratoires chez les adultes, moins de crises d'asthme chez les enfants, moins d'hospitalisations et de morts précoces), tout comme sur les habitats fauniques, les rendements agricoles et les forêts de notre pays.

Les concentrations de polluants atmosphériques ont diminué dans bien des régions tant urbaines que rurales du Canada, mais de nombreux Canadiens et Canadiennes n'ont toujours pas un air à respirer qui soit d'une qualité acceptable, plus particulièrement l'été.

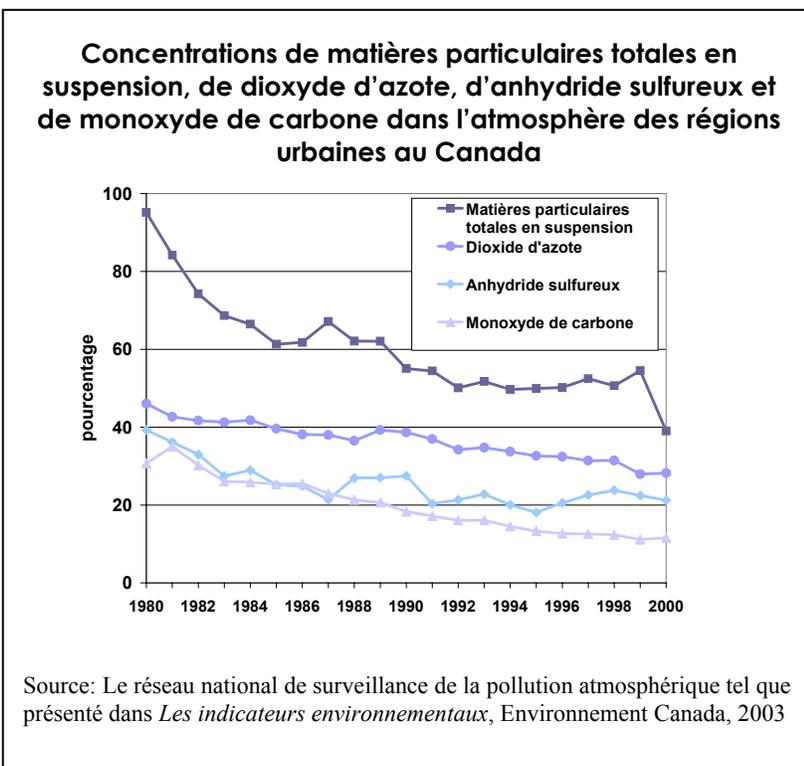
Un certain nombre de polluants, seuls ou en combinaison, réduisent la qualité de l'air. La masse de ces polluants est souvent appelée smog, qui, au Canada, est surtout formé d'ozone de la basse atmosphère et de particules microscopiques en suspension dans l'air. Cet ozone troposphérique et plus de la moitié des concentrations de particules fines sont issus de la réaction d'autres polluants atmosphériques appelés gaz précurseurs, dont les oxydes d'azote (NO_x), les composés organiques volatils (COV) et le dioxyde de soufre ou anhydride sulfureux (SO₂). Ces gaz viennent principalement d'activités humaines comme la combustion de combustibles fossiles dans les véhicules automobiles, tout comme des fonderies, des habitations, des centrales thermiques, de l'activité d'autres industries, de l'évaporation de solvants et aussi, dans le cas des COV, de sources naturelles. L'ozone troposphérique dépend étroitement de l'ensoleillement et de la chaleur et fait donc problème au printemps et à l'été. Il inquiète tout particulièrement dans le couloir Windsor-Québec et, dans une moindre mesure, dans le sud de la région de l'Atlantique et dans la vallée du Bas Fraser en Colombie-Britannique.

Que faisons-nous à ce sujet?

Il y a plusieurs autres grands polluants dont les concentrations ont diminué depuis 10 ans (figure 1), mais il n'y a guère eu d'amélioration dans le cas des émissions de COV. Des changements de mode de mesure des particules fines rendent difficile l'établissement de toute tendance, mais nous savons que, à bien des endroits, les concentrations quotidiennes sont un risque pour la santé (figure 2). Le Ministère consacre le gros de ses efforts à la réduction de ces polluants.

Le Programme sur l'air pur de 10 ans d'Environnement Canada, qui a été approuvé en mai 2000, expose en détail le cadre général de politique et de stratégie de programme du Ministère. Il vise à :

- collaborer avec les ministères provinciaux et territoriaux de l'Environnement au dépassement des standards pancanadiens (SPC) sur les particules fines et l'ozone;
- réduire les émissions transfrontalières;
- réduire les émissions du secteur des transports et des principales industries émettrices;
- favoriser l'avancement de la science dans les questions de qualité de l'air;
- mieux mobiliser la population pour la lutte à la pollution atmosphérique;
- étendre les contrôles et les prévisions de la qualité de l'air pour informer la population, protéger la santé publique et surveiller les progrès de l'application de nos stratégies d'atténuation de la pollution atmosphérique.



Au fil des ans, notre façon de gérer le dossier de la pollution atmosphérique a évolué et comporte maintenant les facteurs critiques de succès suivants :

- **Stratégies sectorielles** : L'expérience nous enseigne que les stratégies de réduction d'émissions ont plus de succès lorsqu'on adopte une stratégie intégrée à long terme de solution du problème. Le Programme fédéral pour des véhicules, des moteurs et des carburants moins polluants est le reflet de cette stratégie. D'abord, il adopte une orientation « systèmes » pour l'atténuation des émissions et vise les carburants, les moteurs et les véhicules dans une stratégie d'action intégrée. Ensuite, il se donne un horizon de 10 ans et

trace une voie d'amélioration continue. Comme la conception en moteurs et en véhicules précède la commercialisation de trois à quatre ans, les fabricants doivent recevoir un préavis suffisant pour intégrer les nouvelles normes à leurs activités. Enfin, le programme s'inscrit dans le contexte du marché nord-américain et se fonde sur les normes et les délais de l'EPA américaine dans la mesure du possible.

- **Partenariats** : Un facteur clé de la prise en charge par Environnement Canada du dossier de la qualité de l'air et un objectif primordial du Programme sur l'air pur sont d'amener les intervenants (industries, collectivités, ONG, provinces et territoires) à passer aux actes. Un important exemple en est l'engagement des provinces et des territoires en matière de standards pancanadiens. Les partenariats servent aussi à l'avancement de la recherche et à une meilleure compréhension de l'incidence de la qualité de l'air sur la santé humaine et environnementale. Plusieurs ONG, dont l'Association médicale canadienne (AMC) et l'Association pulmonaire du Canada, sont activement associées à la caractérisation et à l'atténuation des répercussions de la pollution atmosphérique sur la santé humaine.

- **Coopération et harmonisation avec les États-Unis** :

L'harmonisation des normes canadiennes et américaines en matière d'émissions peut être l'occasion de « mettre la barre plus haut » dans les deux pays. Le succès de cette démarche se remarque aux réactions coordonnées et efficaces au phénomène des précipitations acides dans les années 1980 et 1990. Les émissions de dioxyde de soufre (SO₂), un des polluants à l'origine des précipitations acides, ont diminué de 45 % au Canada et de plus de 35 % aux États-Unis depuis 1980.

Alliance stratégique sur l'air propre (ASAP)

L'Alliance stratégique sur l'air propre (ASAP), qui a vu le jour en mars 1994, offre un nouveau mode de prise en charge du dossier de la qualité de l'air en Alberta. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif formé de représentants du gouvernement, de l'industrie et des organisations non gouvernementales et dont le mandat consiste à rassembler les divers groupes d'intervenants pour que ces problèmes soient résolus en sol albertain par consensus plutôt que par affrontement. Notre région des Prairies et du Nord a joué un rôle clé par sa participation à cette alliance, positionnant le Ministère dans les négociations relatives au Programme sur l'air pur et mobilisant les appuis et les énergies aux fins des initiatives d'épuration de l'air.

Un des projets parrainés par l'ASAP vise à l'application de stratégies de réduction des émissions de brûlage et d'évacuation de gaz à l'activité du secteur pétrolier et gazier. Il s'agit du brûlage des déchets gazeux de l'industrie dans le cadre des opérations de sondage et de production en puits. C'est là une importante source de polluants toxiques de l'atmosphère.

En 2002, l'ASAP a mené à bien une évaluation approfondie des questions qui se posent et a présenté 39 recommandations de réduction du brûlage et de l'évacuation de gaz dans la province en s'inspirant de son programme-cadre fort réussi de lutte au brûlage de gaz naturel en solution, lequel avait été réalisé en 1999. Ce cadre est à participation volontaire avec des exigences réglementaires en appui. Dans son évaluation, l'ASAP recommande d'appliquer après adaptation ce programme-cadre à la question du brûlage de gaz de sondage en puits et de l'évacuation de gaz naturel en solution. Les procédés recommandés aideront les exploitants à juger de la possibilité d'éliminer ou d'éviter dans les limites économiques tout brûlage ou évacuation de gaz. Les exploitants peuvent aussi songer aux moyens de diminuer, voire de réduire au minimum le brûlage et l'évacuation lorsqu'une élimination économique est impossible. Ils peuvent veiller à ce que des normes efficaces de rendement visent les installations de brûlage et d'évacuation.

Qu'avons-nous accompli?

Historique des réalisations

Le Canada s'est très bien tiré d'affaire dans un certain nombre de dossiers de pollution atmosphérique : la façon d'aborder la gestion des questions de qualité de l'air transfrontalier est bien établie, tout comme les cadres réglementaires de la prise en charge du dossier de la pollution atmosphérique causée par les transports. Le Ministère continue à appuyer les provinces et les territoires, qui ont la responsabilité ultime des résultats à obtenir dans un certain nombre de secteurs, et ce, en application de nos engagements internationaux, ce qui comprend les standards pancanadiens sur les particules fines et l'ozone. Voici les réalisations de ces dernières années pour les grands volets du Programme sur l'air pur :

- **Standards pancanadiens (SPC) sur les particules fines et l'ozone** : En 2000, le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCNA) a adopté les standards pancanadiens (SPC) sur les particules et l'ozone, seul le Québec faisant bande à part. L'Annexe sur l'ozone de l'Accord sur la qualité de l'air (signé en décembre 2000) engage le Canada pour ce qui est de l'obtention de résultats très précis dans le domaine des transports, ainsi que de la surveillance et de la déclaration de la qualité de l'air. Depuis lors, Environnement Canada a collaboré avec chacun des sept secteurs industriels visés par les SPC à la caractérisation de leurs émissions, à

Pacifique 2001

Pour la plupart, les Canadiens vivent dans un rayon de 100 km de la frontière canado-américaine et, comme les vents dominants soufflent du sud au nord, les relations canado-américaines en matière de qualité de l'air transfrontalier sont primordiales dans la réalisation de nos objectifs d'épuration de l'air.

Sous la direction d'Environnement Canada, une équipe internationale de scientifiques a entrepris d'étudier la vallée du Fraser (dans le cadre d'un projet appelé Pacifique 2001) pour mieux faire connaître les problèmes de pollution atmosphérique dans la région et ailleurs au pays. Plus de 130 chercheurs canadiens ont ainsi recueilli des données sur les processus atmosphériques complexes qui sont à l'origine de cette pollution dans la vallée du Fraser. Parallèlement, des chercheurs de l'État de Washington ont mené une campagne complémentaire d'études de terrain qui s'est étendue au sud par le Puget Sound.

Pacifique 2001 nous renseigne sur l'origine, la formation et la répartition des particules et de l'ozone troposphérique, qui sont les grands polluants générateurs de smog dans la vallée du Fraser. Les résultats des stations d'échantillonnage sont venus confirmer l'incidence que peuvent avoir les véhicules automobiles dans toute la vallée. On a comparé les mesures de particules fines à Vancouver à des mesures correspondantes à Langley et Sumas Mountain, ce qui a révélé l'importance des particules de sel de mer dans la partie occidentale et la prédominance de l'ammoniac dans la partie orientale.

Par la composition de ces particules, nous pouvons mieux comprendre pourquoi les couches vaporeuses semblent se former différemment selon qu'on se trouve dans la partie occidentale ou orientale de la vallée. On a aussi décrit le mouvement des polluants vers l'est entre la vallée et le détroit de Georgia.

À la suite du projet Pacifique 2001, la vallée du Fraser est devenue un laboratoire internationalement reconnu pour les études de qualité de l'air. On a soigneusement contrôlé les milliers et milliers de mesures et d'analyses chimiques subséquentes qui montrent l'interaction complexe des polluants atmosphériques dans la vallée du Bas Fraser. On a archivé ces données qui sont désormais accessibles aux scientifiques du monde entier. Elles seront aussi mises à la disposition du public d'ici septembre 2003.

Pacifique 2001 livre une information importante pour la révision en 2004 de l'Annexe sur l'ozone de l'Accord canado-américain, facilite l'application des standards pancanadiens sur les particules et l'ozone et contribue à l'élaboration de politiques dans ce domaine.

l'établissement d'objectifs numériques de réduction (par secteur et province) et à la proposition de stratégies sectorielles. Les normes pancanadiennes en question seront réexaminées en 2005, et ce sera l'occasion d'améliorer les valeurs cibles au besoin. Ce modèle de collaboration s'est révélé fructueux et sera désormais appliqué à d'autres secteurs. Ainsi, on étudie la possibilité d'entreprendre des démarches semblables en ce qui concerne les effluents d'eaux usées municipales (EEUM). (Voir la partie suivante relative aux substances toxiques.)

▪ **Émissions transfrontalières :**

L'Annexe sur l'ozone de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air de 1991, qui a été signé en décembre 2000, vise le problème de la pollution transfrontalière sous forme de smog en période estivale. Dans l'est du Canada, les États-Unis sont à l'origine d'émissions de gaz précurseurs (NOx et COV) de l'ozone qui, l'été, font connaître aux Canadiens les « mauvais jours de smog ». L'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air a contribué à officialiser les tâches et les responsabilités des deux pays dans les dossiers des précipitations acides et de l'ozone troposphérique. Des interventions coordonnées et dirigées des deux pays contre les pluies acides dans les années 1980 et au début des années 1990 ont permis des réductions appréciables des concentrations de SO₂ (substance qui cause les précipitations acides), preuve qu'une telle coopération est salutaire pour l'humain et l'environnement. L'Accord et l'Annexe sur l'ozone ensuite adoptée en 2000 demeurent le cadre de cette collaboration bilatérale permanente dans les questions de pollution atmosphérique. Environnement Canada a maintenant pour point de mire l'exécution des engagements qu'énonce l'Annexe sur l'ozone et s'emploie à lancer le prochain cycle de projets relatifs à la qualité de l'air transfrontalier. (On trouvera des détails à la partie suivante sur l'Initiative de la qualité de l'air transfrontalier.)

- **Secteur des transports :** Les émissions des véhicules sont la plus grande source de dégagements de GES et de NOx dans l'atmosphère au Canada. Elles figurent respectivement pour 8 % et 5 % dans l'ensemble des émissions de particules fines et de SOx au Canada. La

Info-Smog

Plus de la moitié de la population canadienne habite des régions où l'ozone troposphérique peut atteindre de fortes concentrations l'été. Chaque agglomération urbaine connaît des concentrations de particules en suspension dans l'air qui suffisent à causer des ennuis de santé. Si on renseigne tous les Canadiens et les Canadiennes en toute précision et en temps utile, ils pourront prendre les mesures voulues pour protéger leur santé.

Au Québec, INFO-SMOG est un programme d'information et de prévision qui informe et avertit le public lorsque le smog atteint ou peut atteindre des concentrations préjudiciables à la santé et à l'environnement. Ce programme propose aussi au public des façons de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air.

Ce partenariat, qui en est à sa 10^e année, réunit Environnement Canada, les ministères québécois de l'Environnement et de la Santé et des Services sociaux, les services de santé publique et le Service de l'environnement de la municipalité de Montréal.

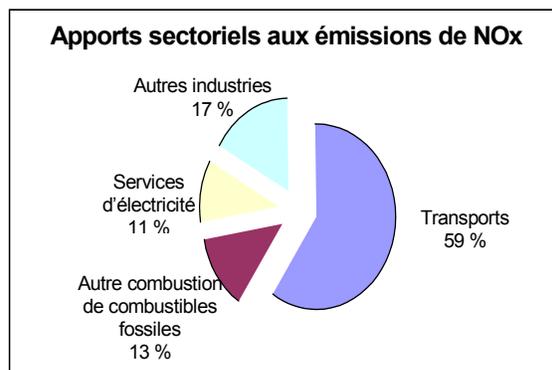
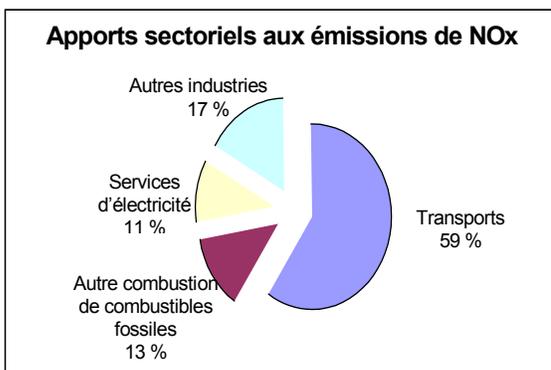
Les avertissements d'INFO-SMOG sont aussi communiqués à la population avec l'aide de partenaires du secteur des transports urbains, en l'occurrence le ministère des Transports du Québec et la Société de transport de Montréal, et ce, par une signalisation électronique sur les autoroutes du sud du Québec, les panneaux électroniques des stations du métro de Montréal et le service téléphonique Info-Travaux.

INFO-SMOG se reporte aux concentrations d'ozone troposphérique pour diffuser des prévisions quotidiennes de qualité de l'air. Les trois catégories retenues sont « bon », « passable » et « médiocre ». Si la qualité de l'air laisse à désirer, il y a avertissement avec un message de santé aux gens exposés et au grand public.

L'hiver, INFO-SMOG prévoit les conditions météorologiques qui peuvent causer une accumulation de polluants comme les particules en suspension et le monoxyde de carbone. Il renseigne la population sur les mesures de lutte à la pollution et de protection de la santé.

réglementation des véhicules, des moteurs et des carburants est de ressort fédéral et le Ministère a clairement une responsabilité dans ce domaine. Depuis 1971, le gouvernement fédéral contrôle de plus en plus rigoureusement les émissions des véhicules automobiles. En février 2001, le Ministère a rendu public un Programme fédéral pour des véhicules, des moteurs et des carburants moins polluants. Par ce programme, le gouvernement s'engage à prendre diverses mesures visant notamment à réglementer les véhicules routiers et hors route et leurs moteurs et à instituer des normes de réduction du soufre dans une diversité de carburants. Comme ce cadre de réglementation est en place pour l'essentiel, le rôle du Ministère sera désormais plus de promouvoir, de surveiller et de déclarer le respect de la réglementation.

- **Surveillance, prévision et déclaration de la qualité de l'air** : Environnement Canada a mis en place un grand réseau de surveillance de la qualité de l'air qui fonctionne en collaboration avec les provinces et les territoires. Les grands volets de l'infrastructure de surveillance sont le Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique (RNSPA) en 239 lieux, et le Réseau canadien de surveillance de l'atmosphère et des précipitations (RCSAP). Il y a aussi l'Inventaire national des rejets polluants (INRP) où on recense les émissions signalées de polluants. En 2002, le Ministère a engagé 29 millions de dollars sur quatre ans en vue d'étendre les réseaux RNSPA et RCSAP, d'ajouter 20 stations et de moderniser l'instrumentation de surveillance, le but étant de garantir que le Canada sera capable de rendre compte des engagements relatifs aux standards pancanadiens et à l'Annexe sur l'ozone, soutenir le Programme national de prévision de la qualité de l'air et recueillir des données qui orienteront les futures mesures de réduction des émissions. Le gouvernement canadien s'est engagé à mettre en place un tel programme de prévision qui livrera quotidiennement des renseignements à jour aux Canadiens et aux Canadiennes de la plupart des régions du pays sur ce que ceux-ci peuvent attendre comme qualité de l'air. Les programmes régionaux en place, dont INFO-SMOG (voir l'encadré), servent plus de 60 % de la population canadienne.
- On trouvera plus de renseignements à la section 4.3 sur le Programme de prévision de la qualité de l'air.
- **Mobilisation populaire** : Le Ministère dispose de programmes et de services permanents qui mobilisent les Canadiens et les Canadiennes dans le dossier de l'assainissement de l'atmosphère. Comme les appuis se font de plus en plus nombreux dans le dossier des changements climatiques, le Ministère continue à faire connaître aux Canadiens et aux Canadiennes les liens entre les interventions dans ce domaine et les « avantages simultanés » pour la qualité de l'air.



Il n'y a pas que les activités déjà évoquées qui visent le smog, puisque le Ministère continue à soutenir d'autres interventions. En 2001, le Canada a été le premier pays à signer et à ratifier la Convention des Nations Unies sur les polluants organiques persistants (POP). Cette entente mondiale a pour objet la réduction ou l'élimination des émissions de 12 substances toxiques, dont les BPC, le DDT, les dioxines et les furannes. Environnement Canada maintient son soutien des régimes internationaux de restriction des POP et des métaux lourds et l'application de SCP aux émissions de mercure et aux produits mercurés. Il collabore toujours avec les provinces et les territoires à la mise en œuvre de la Stratégie pancanadienne des précipitations acides après 2000. D'autres mesures récemment annoncées de réduction de près de moitié des émissions de dioxyde de soufre dans quatre provinces de l'est du Canada aideront à combattre les précipitations acides. Notre pays demandera aux États-Unis de réduire ses émissions d'autant, de sorte que les valeurs critiques de concentration ne soient pas dépassées dans les régions.

Principales réalisations de 2002-2003

En 2002-2003, il y a eu un certain nombre de grandes réalisations concernant le programme des véhicules, des moteurs et des carburants :

- Le 1^{er} juillet 2002, le *Règlement sur le soufre dans l'essence*, qui a été rendu public en 1999, a pris effet. Il limite provisoirement la concentration moyenne de soufre dans l'essence à 150 parties par million et prévoit une teneur moyenne de 30 PPM (ce qui est 90 % de moins que les concentrations antérieures à l'adoption de ce règlement) partout au Canada pour 2005.
- Le *Règlement sur le soufre dans le carburant diesel* a été publié dans la Partie II de la Gazette du Canada le 31 juillet 2002. Il limite le soufre dans le carburant diesel des véhicules routiers à 15 ppm à compter de 2006; c'est 97 % de moins que la concentration maximale actuelle de 500 ppm. Avec cette réduction, on pourra introduire des systèmes avancés anti-émission pour les véhicules à moteur diesel (p. ex., camions et autocars).
- Le *Règlement sur les émissions des véhicules routiers et de leurs moteurs* a paru dans la Partie II de la Gazette du Canada en janvier 2003. Il entrera en vigueur en janvier 2004 et alignera les normes canadiennes d'émissions sur celles de l'Environmental Protection Agency (EPA) aux États-Unis. Les normes américaines sont reconnues comme les normes nationales les plus strictes au monde dans le cas des véhicules légers, des camions légers (p. ex., fourgonnettes, utilitaires sportifs, etc.), des véhicules lourds (p. ex., autocars, par exemple) et des motocyclettes. Le nouveau règlement diminuera de jusqu'à 95 % d'ici 2009 les émissions admissibles des véhicules routiers neufs².
- En mars 2003, on a proposé dans la Partie I de la Gazette du Canada un règlement destiné à diminuer les émissions génératrices de smog des petits moteurs à étincelle. Avec ce règlement qui prendra effet en 2005, on se trouvera à réduire d'environ 44 % les émissions à l'origine du smog (NOx et HC).
- Une autre réalisation de taille est l'adoption canado-américaine en 2003 de l'Initiative de la qualité de l'air transfrontalier. On a ainsi annoncé trois grands projets pilotes qui ouvriront la

² En juin 2002, Environnement Canada, l'Association canadienne des constructeurs de véhicules et l'Association des fabricants internationaux d'automobiles du Canada se sont liés par un protocole d'entente en attendant que ce nouveau règlement soit pleinement en vigueur. Le protocole en question officialise l'engagement pris par l'industrie de mettre sur le marché canadien, pour les « années automobiles » 2001 à 2003, les mêmes véhicules à faible émission qu'aux États-Unis.

voie à de nouvelles réductions du smog et amélioreront la santé de la population des deux pays : Stratégie internationale de gestion du bassin atmosphérique Georgia-Puget Sound; projet de gestion transfrontalière de bassin atmosphérique qui vise le bassin des Grands Lacs et, d'abord, la région sud-est de l'État du Michigan-sud-ouest de l'Ontario; étude des concentrations limites de NOx et de SO2 et échanges de droits d'émission. Environnement Canada coordonnera les activités au pays. Mentionnons enfin que, en décembre 2002, les gouvernements des deux pays ont rendu public le rapport biennal ayant pour titre Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air – Rapport d'étape 2002.

En 2002-2003, le Ministère a pris les premières grandes mesures relatives aux SPC sur les particules et l'ozone :

- En juillet 2002, l'ordonnance provisoire qui recommande d'ajouter les précurseurs des particules en suspension et l'ozone et ses précurseurs à la Liste des substances toxiques de la LCPE (1999) a été publiée dans la Partie I de la Gazette du Canada de sorte que le gouvernement fédéral soit habilité à agir dans ce domaine. L'ordonnance définitive a paru dans la Partie II le 2 juillet 2003.
- Les SPC sur les particules et l'ozone prévoient des efforts concertés de réduction des émissions dans sept secteurs de l'industrie : production d'électricité, pâtes et papiers, bois d'œuvre et produits analogues du bois, fer et acier, fonte de métaux communs et préparations de béton et d'asphalte de voirie. En collaboration avec les provinces et les territoires, l'industrie et les ONG, le Ministère a élaboré pour chacun de ces secteurs des études de principes comprenant des rapports de faisabilité technique sur les possibilités et les coûts de réduction des émissions, des relevés de pratiques exemplaires de gestion, des analyses de concurrence et des énoncés de politique. Ces rapports serviront à la conception de stratégies régionales coordonnées de réduction d'émissions multiples qui seront énoncées par écrit avec le concours des provinces, des territoires, de l'industrie et des ONG.
- Le 1^{er} avril 2003, les nouvelles lignes directrices relatives aux sources d'émissions des centrales thermiques sont entrées en vigueur dans le cadre de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. On a actualisé ces directives en tenant compte des meilleures technologies qui existent actuellement. On a resserré les normes d'émissions afin de réduire les polluants générateurs de smog et de précipitations acides que dégagent les nouvelles centrales au charbon, au pétrole et au gaz.

On a proclamé en 1999 la **Journée de l'air pur** (5 juin 2002) à des fins de sensibilisation et de mobilisation dans le double domaine de la pollution atmosphérique et des changements climatiques. Grâce à des partenaires nationaux et locaux en nombre croissant, la Journée de l'air pur a été marquée en 2002 par des grandes manifestations nationales (et aussi par des manifestations locales). **Défi Transport** est une manifestation d'une semaine où on incite les collectivités et les municipalités à participer à un concours amical en vue de réduire les émissions par des choix en matière de transport durable. En juin 2002, plus de 47 000 Canadiens appartenant à plus de 34 collectivités disséminées sur le territoire canadien ont relevé le Défi Transport. La troisième campagne de sensibilisation au transport durable, réalisée dans 65 collectivités par l'Association canadienne de transport urbain, se propose de promouvoir la durabilité des transports au moyen de messages de promotion et d'activités locales organisées par les sociétés de transport et leurs partenaires à l'occasion de la Journée de l'air pur.

- Pour plus de renseignements sur la Journée de l'air pur, consultez : www.ec.gc.ca/cleanair
- Pour plus de renseignements sur le Défi Transport, consultez : www.commuterchallenge.ca

En 2002-2003, on a pris plusieurs mesures pour améliorer la surveillance et la production de rapports. On continue à améliorer le RNSPA; Environnement Canada a aussi entrepris une démarche d'extension des déclarations INRP de l'industrie à sept polluants atmosphériques répandus et plus particulièrement aux polluants générateurs de smog. En 2004, le nombre d'établissements industriels qui fournissent des données à l'INRP aura été porté de 2 000 à plus de 7 000. Le Ministère a aussi rendu plus accessibles aux Canadiens et les Canadiennes les données sur les émissions de l'industrie et l'information INRP par de nouvelles capacités d'interrogation en ligne au sujet des émissions des principaux contaminants atmosphériques.

- Pour plus de renseignements sur INRP, consultez : www.ec.gc.ca/pdb/npri/npri_home_f.cfm

À l'été de 2002, des prévisions locales de qualité de l'air étaient communiquées dans un projet pilote à la Colombie-Britannique, à l'Ontario, au Québec et aux provinces de l'Atlantique, régions abritant plus de 60 % de la population canadienne. Enfin, les activités de sensibilisation du public se sont poursuivies avec notamment la Journée de l'air pur, la Campagne de sensibilisation au transport durable (dans 65 collectivités en collaboration avec l'Association canadienne du transport urbain) et le Défi Transport.

Prochaines étapes et défis à relever

Le Programme fédéral pour des véhicules, des moteurs et des carburants moins polluants restera sur sa lancée. Maintenant qu'un règlement vise les véhicules routiers, le Ministère s'intéressera aux véhicules non routiers et à leurs moteurs (p. ex., moteurs de tondeuses, de chariots élévateurs à fourche, d'embarcations personnelles, de motoneiges, d'instruments aratoires et d'appareils de chantier), ainsi qu'aux activités de promotion, de surveillance et de déclaration du respect de la réglementation.

Il y a de grandes possibilités qui s'offrent sur le plan de la « réglementation intelligente », des relations fédérales-provinciales et des autres partenariats. Nous examinerons plus à fond en particulier les possibilités d'adoption d'une annexe sur les particules de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air. Un partenariat clé pour le respect des engagements de réduction des émissions transfrontalières dans le Programme sur l'air pur est celui que crée l'Initiative Canada-États-Unis de la qualité de l'air transfrontalier, annoncée le 23 juin 2003. Dans le cadre de cette stratégie, nous continuerons à trouver des activités en collaboration et à élaborer des stratégies nationales régionales pour des interventions communes contre la pollution atmosphérique dans le bassin des Grands Lacs et le bassin atmosphérique Georgia-Puget Sound dans le sud de la Colombie-Britannique, ainsi que pour l'étude des possibilités d'échange de droits d'émissions transfrontalières. Cette stratégie va aussi dans le sens de l'engagement que nous avons pris d'étendre les programmes de prévision et d'indice de la qualité de l'air à d'autres collectivités et à d'autres polluants. Le Ministère travaillera aussi avec les milieux médicaux, les provinces et les ONGE à l'élaboration, sous l'angle des risques pour la santé, d'un indice de la qualité de l'air qui pourra être utilisé partout au pays. On maintiendra la collaboration à l'application des SPC sur les particules fines et l'ozone et continuera les travaux de planification et les exercices d'examen des SPC, dont les

rapports seront présentés en 2005 et 2010 au Conseil canadien des ministres de l'Environnement.

On continuera à intégrer les programmes de l'air et des changements climatiques comme illustration et mise en valeur des « avantages simultanés » des politiques et des mesures pour l'environnement, la santé humaine et l'économie. Il fera aussi valoir cette intégration par des activités de sensibilisation du public, des mesures de coordination des politiques, des programmes de développement technologique et des travaux coordonnés de déclaration des émissions. Il cultivera des stratégies sectorielles dans la mesure du possible. Ainsi, en s'appuyant sur le nouveau règlement relatif aux centrales thermiques (avril 2003), il recherchera une vision du secteur de l'électricité qui réunit les priorités du smog, des précipitations acides, des substances toxiques et des changements climatiques, mise sur les initiatives fédérales et favorise de nouvelles mesures à prendre par le secteur de l'électricité, les provinces et la population.

4.1.2 Résultat principal : Substances toxiques

Compréhension et prévention ou réduction des menaces pour la santé environnementale et humaine que présentent les substances toxiques et autres substances préoccupantes



SUBSTANCES TOXIQUES

De quoi s'agit-il?

Dans la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* [LCPE 1999], on juge une substance toxique si elle est présente dans l'environnement dans des concentrations qui nuisent ou peuvent nuire à la santé humaine ou à l'environnement ou encore à l'environnement dont dépend la vie humaine. Les substances toxiques viennent d'un grand nombre de sources industrielles, agricoles et domestiques et, une fois libérées dans l'environnement, elles peuvent gagner des régions éloignées par dispersion dans les courants atmosphériques et marins.

Certaines substances toxiques persistent dans l'environnement et, bien que présentes en petites quantités seulement, elles peuvent nuire à nombre d'espèces et d'écosystèmes; d'autres s'accumulent dans les tissus des organismes vivants dont se nourrissent bien des Canadiens. Les peuples autochtones, les Inuits et d'autres qui s'en nourrissent régulièrement sont particulièrement vulnérables. Les substances toxiques peuvent s'attaquer à tous les Canadiens, mais des populations vulnérables comme celles des jeunes enfants et des personnes âgées risquent plus d'en souffrir dans leur santé.

La prise en charge du dossier des substances toxiques est complexe. Il y a des substances préoccupantes par leur nature (le mercure, par exemple), tandis que d'autres relèvent d'un programme plus général d'environnement et de santé (smog, qualité de l'eau et

contamination de l'Arctique, etc.). Elles peuvent émaner de sources ponctuelles comme un établissement industriel ou de sources diffuses comme la circulation automobile; d'autres enfin peuvent avoir une diffusion transnationale.

Que faisons-nous à ce sujet?

La LCPE (1999) dresse un cadre général de prévention et de gestion des risques que présentent les substances toxiques. Elle reconnaît le rôle que jouent la gestion et le contrôle de ces substances et des déchets dangereux dans l'atténuation des menaces qui pèsent sur les écosystèmes et la

diversité biologique au Canada. Environnement Canada est principalement responsable de l'application de cette loi adoptée en 1999 et coadministre avec Santé Canada l'étude, la caractérisation, l'évaluation et la gestion des substances toxiques.

La LCPE (1999) exige la catégorisation d'ici 2006 (caractérisation des substances persistantes, bioaccumulables et foncièrement toxiques ou de celles auxquelles l'être humain risque le plus d'être exposé) des 23 000 substances de la Liste intérieure des substances (LIS)³. Ajoutons que le Ministère reçoit chaque année un millier de déclarations de substances nouvelles. Ce nombre devrait s'accroître avec la multiplication des produits biotechnologiques.

► Pour plus de détails sur la LCPE (1999), consultez : www.ec.gc.ca/RegistreLCPE/default.cfm

La Politique canadienne de gestion des substances toxiques aborde et gère toutes ces substances par une orientation « prévention et précautions ». Elle fixe deux objectifs généraux :

- élimination éventuelle de l'environnement des substances toxiques qu'engendre surtout l'activité humaine et qui se caractérisent par leur persistance et leur bioaccumulation (substances de la voie I);
- gestion des autres substances toxiques et substances préoccupantes dans tout leur cycle de vie en vue de la prévention ou de l'atténuation de leurs rejets dans l'environnement (substances de la voie II).

La LCPE (1999) assure l'encadrement réglementaire de la réalisation des objectifs de la Stratégie de gestion des substances toxiques. Elle encourage l'innovation en mesures de protection de l'environnement, procurant de nouveaux leviers de gestion environnementale, ainsi que des possibilités et des moyens nouveaux pour que, en collaboration avec l'industrie, on mette en place des politiques et des programmes de prévention de la pollution. Plus précisément, elle demande au Ministère d'entreprendre une évaluation des risques : classer par catégories les 23 000 substances de la LIS et évaluer, par un examen préalable, celles qui sont caractérisées comme persistantes et/ou bioaccumulables et à toxicité intrinsèque. Un examen préalable a trois aboutissements possibles : (1) absence de mesures; (2) déclaration de toxicité et inclusion à l'Annexe 1 de la LCPE (1999) (Liste des

La Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)

La Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) vise à contribuer au développement durable par la prévention de la pollution et la protection de l'environnement et de la santé et de la vie des humains contre les risques des substances toxiques.

³ La LIS est un répertoire d'environ 23 000 substances en fabrication, en importation ou en utilisation au Canada à l'échelle commerciale. Environnement Canada est chargé d'évaluer non seulement les substances LIS, mais aussi des éléments comme les sous-produits de fabrication, les effluents et les émissions.

substances toxiques); (3) inclusion dans la Liste des substances d'intérêt prioritaire pour un complément d'évaluation.

- **Gestion des risques** : concevoir et appliquer une stratégie de gestion de risques pour toutes les substances jugées toxiques. Dans de telles stratégies, on détaille comment on s'attaquera aux risques pour la santé humaine et l'environnement par divers instruments (voir les exemples de l'encadré).
- **Gestion des déchets** : veiller à une gestion et à une élimination sans danger des substances chimiques toxiques et des déchets dangereux, s'occuper des questions de déversements en mer et assurer la protection des environnements littoraux, estuariens et marins contre les effets nocifs des activités et des sources de pollution en milieu terrestre, ainsi qu'une planification des urgences environnementales.
- **Promotion et contrôle de l'application** : aider les collectivités visées à observer les lois de l'environnement. Il s'agit à la fois de mesures de promotion et de contrôle de l'application de ces lois. Dans le premier cas, Environnement Canada diffuse des feuillets de renseignements, des manuels et guides et des recommandations, tient des ateliers et fait paraître des avis dans la *Gazette du Canada*. Dans le second, il procède à des inspections et, en cas de dérogation, à des enquêtes. Il s'occupe enfin des cas confirmés de dérogation en employant un ou plusieurs moyens d'application de la loi, qu'il s'agisse d'avertissements, de demandes officielles, de contraventions ou d'ordonnances d'exécution à des fins de protection de l'environnement.
- **Surveillance et production de rapports environnementaux** : recueillir des données par l'Inventaire national des rejets polluants (INRP), le Registre de la LCPE, le Suivi des effets sur l'environnement dans l'industrie et d'autres moyens et les mettre à la disposition des Canadiens.

Instruments de gestion des risques

On songe aux outils suivants lorsqu'on élabore une stratégie de gestion des risques :

- instruments de la LCPE (1999) : règlements, plans de prévention de la pollution, plans d'urgences environnementales, codes de pratique, lignes directrices sur la qualité de l'environnement;
- instruments à caractère volontaire : ententes de performance environnementale (EPE), protocoles d'entente et initiatives fédérales-provinciales-territoriales;
- instruments de marché : permis échangeables, dépôts remboursables;
- lois provinciales et territoriales : règlements, permis;
- autres lois fédérales : *Loi sur les pêches, Loi sur les produits antiparasitaires, Loi sur les produits dangereux*, etc.

Outre les facteurs d'ordre environnemental, les facteurs socio-économiques sont entièrement intégrés à l'emploi d'instruments de gestion et à la prise de décisions, ce qui garantit un développement soucieux de durabilité et une optimisation des avantages procurés aux Canadiens.

Qu'avons-nous accompli?

Historique des réalisations

Le défi est de protéger la santé humaine et l'environnement en réformant les comportements de sorte que soient adoptées des pratiques plus respectueuses de l'environnement, ce qui comprend l'établissement de stratégies et d'outils nouveaux de gestion des risques qui privilégient de plus en plus la prévention de la pollution et les

initiatives à caractère volontaire fondées sur les partenariats et l'innovation. Depuis la promulgation de la LCPE (1999) en l'an 2000, le Ministère s'est employé à :

- tenir les engagements énoncés par la LCPE (1988);
- concevoir des stratégies devant permettre de respecter les délais de la LCPE (1999);
- mener à bien des études pilotes visant à rationaliser les méthodes et à garantir le respect de toutes les exigences de la LCPE (caractérisation des substances de la LIS d'ici 2006, par exemple).

À mesure que seront mis au point des cadres réglementaires ou non d'ici deux à trois ans, le Ministère se concentrera davantage sur les questions de promotion et de contrôle du respect des prescriptions de la Loi. Voici un bref historique de nos réalisations dans le cadre des objectifs du mandat de gestion des substances toxiques.

Évaluation des risques : Le Ministère est en voie de tenir l'engagement légal de la catégorisation pour 2006 des 23 000 substances de la LIS.

En mars 2002, il avait diffusé des données sur le caractère persistant et bioaccumulable et la toxicité en milieu aquatique de quelque 12 000 substances chimiques organiques de la LIS. Avec l'introduction des évaluations préalables dans la LCPE (1999), on dispose d'une méthode plus efficace et plus efficace d'évaluation des substances existantes. On élabore actuellement un guide de l'évaluation préalable et on a entrepris un projet pilote en vue d'améliorer les activités de catégorisation, de collecte de données et d'évaluation.

Le Canada est reconnu comme un chef de file sur le plan international pour le recours à des moyens novateurs – mesures de réglementation, initiatives axées sur le marché, communication de l'information, programmes à participation volontaire dans l'industrie, etc. – dans la gestion des risques des substances toxiques.

Enviroclub

Environnement Canada emploie une diversité de moyens de protection de l'environnement : règlements, lignes directrices, codes de pratique, instruments économiques, programmes Défi, campagnes de sensibilisation, etc. D'après la rétroaction reçue d'organismes internationaux à vocation écologique, notre pays se trouve à l'avant-garde pour ce qui est des programmes à participation volontaire et des modes novateurs de gestion qui viennent compléter l'activité réglementaire habituelle.

Une de ces mesures imaginatives conçues pour influencer les comportements de l'industrie en matière d'environnement est l'Enviroclub qui repose sur un partenariat horizontal réunissant Environnement Canada, Exportation et développement Canada, le Conseil national de recherches du Canada et le Fonds d'action pour le changement climatique. Avec ce programme dont le centre d'activité est au Québec, on encourage la petite et moyenne entreprise (PME) à réduire volontairement ses émissions nocives et sa dépendance à l'égard des ressources naturelles. L'initiative comporte deux volets : exécution en établissement de projets viables de prévention de la pollution et sensibilisation aux questions de rendement écologique.

Aux 18 PME participantes, Enviroclub a procuré des avantages écologiques et économiques bien palpables, comme on peut les mesurer et les estimer par une comparaison entre des prototypes industriels et les procédés classiques de production. Parmi les résultats environnementaux obtenus, on compte les réductions annuelles suivantes :

- 24 000 tonnes de gaz à effet de serre (ce qui équivaut aux émissions de 5 000 automobiles en moyenne annuelle);
- 508 tonnes de déchets dangereux (y compris des produits toxiques comme les boues organiques et les solvants);
- 1 000 mètres cubes de bois (l'équivalent de 10 000 arbres);
- 1 300 litres de produits pétroliers et 33 000 mètres cubes de gaz naturel.

Il n'y a pas que des retombées d'ordre écologique pour la société, puisque les entreprises participantes devraient en tirer un avantage économique de l'ordre de 1,5 million de dollars par an dans l'ensemble.

Gestion des risques, prévention de la pollution et gestion des déchets : Comme dans sa prise en charge du dossier de la pollution atmosphérique, le Ministère mène de plus en plus, dans sa Stratégie de gestion des substances toxiques, une démarche sectorielle de réduction de polluants multiples. De cette tendance témoignent les réalisations de 2002-2003 que nous allons détailler.

Environnement Canada continue à employer l'éventail d'instruments souples de gestion des risques dont il dispose. Au nombre de ces nouveaux moyens à notre disposition, on compte les plans de prévention de la pollution, les plans d'urgence environnementale et des mesures à caractère volontaire comme la conclusion d'ententes de performance environnementale (EPE). Ces ententes comportent des objectifs clairs pour l'environnement, des stratégies de mesure et de vérification des résultats et des exigences de déclaration publique. Elles prévoient aussi des conséquences en cas de non-respect des dispositions. Ces nouveaux instruments peuvent être d'une application moins coûteuse; ils confèrent plus de souplesse et viennent compléter le cadre de réglementation en place. Les dispositions de la LCPE (1999) procurent un « filet de sécurité réglementaire » et réduisent les risques de non-respect des prescriptions. À l'heure actuelle, on compte deux EPE et un protocole d'entente établis.

Le Ministère profite aussi de la mobilisation des autres ministères fédéraux. Ainsi, Agriculture et Agroalimentaire Canada s'attaque aux sources agricoles d'ammoniac, Santé Canada entreprend d'évaluer les effets sur l'environnement des produits réglementés dans le cadre de la *Loi sur les aliments et drogues* et Pêches et Océans Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments se chargent de réglementer le poisson et les animaux transgéniques.

En 2002-2003, celui-ci s'est doté d'une nouvelle structure qui resserrera les liens entre les éléments complémentaires du « continuum d'application de la loi » : promotion, contrôle, vérification et contraintes. Cette équipe d'assurance de l'application de la loi, qui joue un rôle en recherche, en évaluation et en consultation fonctionnelle, aidera le Ministère à mieux fixer ses priorités et à prendre de meilleures décisions de ciblage et d'affectation de ressources dans ses activités de promotion et de contrôle d'application.

Surveillance et production de rapports : L'avis de déclaration INRP en 2002 a paru dans la Gazette du Canada le 29 décembre 2001. On a aussi diffusé un modificatif le 28 décembre de la même année en vue de réviser ou de clarifier certaines dispositions pour 2002.

Dans le cadre de l'INRP, on a imposé pour la première fois une déclaration de contaminants critiques de l'atmosphère : dioxyde de soufre ou anhydride sulfureux, monoxyde de carbone, oxydes d'azote, composés organiques volatils, particules de 2,5, 10 et 100 microns et moins (P 2,5, P 10 et total des particules). Grâce à cette déclaration, on pourra produire à intervalles annuels plutôt que quinquennaux comme par le passé un inventaire complet de ces polluants de l'atmosphère.

On a ajouté le chrome hexavalent à la liste et abaissé les valeurs seuils de déclaration du cadmium, de l'arsenic et du plomb.

On a modifié les exigences de déclaration des stations d'épuration des eaux usées en vue d'accroître le nombre d'établissements déclarants dans le cadre de l'INRP. On a révisé

les guides qui existaient et en a produit d'autres pour les contaminants critiques de l'atmosphère et les stations d'épuration. On a accru les activités de promotion de l'application pour renseigner les gens assujettis aux nouvelles exigences de déclaration.

Grandes réalisations de 2002-2003

Évaluation des risques

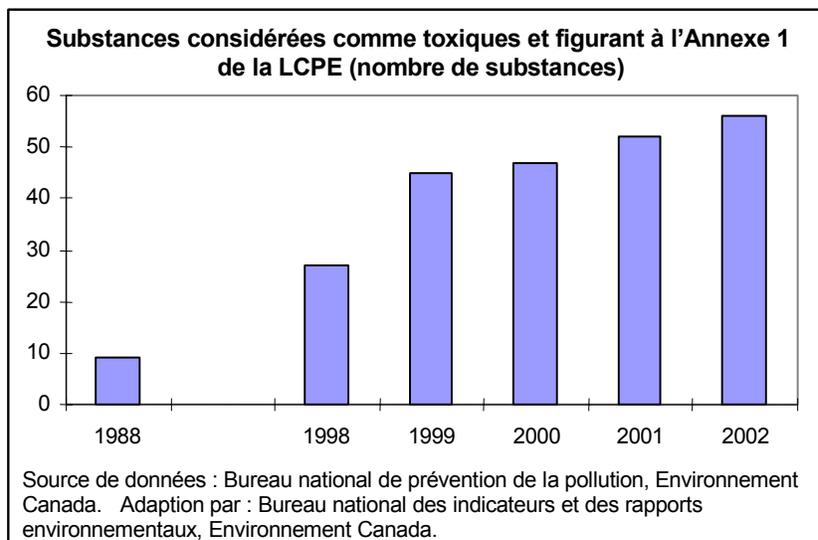
Nouvelles substances

- Après une consultation de l'industrie et en collaboration avec Santé Canada, on a présenté en mai 2002 plus de 70 recommandations visant à rationaliser le *Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles* (RSN) et à améliorer le programme dans l'ensemble (transparence, prestation de services, coopération internationale, etc.). On prévoit que le règlement révisé entrera en application en 2005. Cette rationalisation aidera le gouvernement à adopter une « réglementation intelligente » qui soit plus efficace et transparente et repose plus sur la consultation.
- Le 2 août 2002, le Canada et l'Australie se sont officiellement liés par une entente d'alignement des régimes nationaux de déclaration et d'évaluation des substances chimiques nouvelles. L'entente canado-australienne va dans le sens des travaux du Groupe de travail de l'OCDE sur les nouvelles substances chimiques industrielles et est considérée comme un modèle pour les autres pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Elle permettrait aux deux pays d'apprendre l'un de l'autre et d'harmoniser les régimes nationaux de gestion des nouveaux produits chimiques industriels.

Substances existantes

Catégorisation

- En 2002-2003, le Ministère a continué à respecter l'engagement pris de caractériser les 23 000 substances de la LIS. À la fin de l'exercice, il avait mis à la disposition du public les données relatives à 12 000 substances chimiques organiques. À l'appui d'une démarche rationalisée, il a diffusé au printemps de 2002 un guide pour la catégorisation de substances organiques de la Liste intérieure des substances.



Évaluation

- Le Ministère continue à acquérir de l'expérience dans l'exécution d'évaluations préalables de risques (EPDR) pour un certain nombre de substances organiques; les résultats serviront à affiner la méthodologie EPDR, les critères d'exécution d'évaluations plus exhaustives et la méthodologie d'établissement de priorités d'évaluation. Si dans une EPDR on établit la toxicité d'une substance, on peut en proposer l'inclusion dans la Liste des substances toxiques en vue de mesures de réglementation ou d'autres mesures de contrôle en gestion des risques.
- Les listes des substances d'intérêt prioritaire (LSIP) ont été dressées en 1989 et 1995. Le Ministère poursuit le travail d'évaluation et de réglementation qu'exigent les substances en question. Il a publié dix rapports provisoires de suivi de substances de la LSIP 1 pour lesquelles une information insuffisante au départ avait empêché de faire un constat de toxicité dans le cadre de la LCPE (1988). Quatre substances se sont ajoutées à l'annexe 1 de la LCPE (1999) (substances caractérisées comme toxiques) pour un total de 56. On a proposé l'inclusion de six autres.

Gestion des risques

La LCPE (1999) fixe des délais précis de prévention ou de gestion des risques des substances toxiques. Parmi les réalisations de l'exercice 2002-2003, mentionnons le recours à de nouveaux instruments novateurs de gestion des risques des substances toxiques. En voici des exemples :

- Plans de prévention de la pollution : Dans un premier exercice des nouveaux pouvoirs conférés par la LCPE (1999), Environnement Canada a publié des avis de préparation et d'application de plans de prévention de la pollution pour l'acrylonitrile et le dichlorométhane. Dans cette planification, le Ministre est habilité à établir des délais et des objectifs environnementaux. On a proposé une notification de planification de prévention de la pollution pour trois substances à l'intention des propriétaires-exploitants de certains systèmes municipaux d'épuration des eaux usées. Le tout sera officialisé en décembre 2004. On a aussi proposé une notification dans le cas des substances toxiques que contiennent les effluents des usines de textiles.

Cet exemple illustre la tendance à une gestion de risques plus souple, mais précisons que le Ministère continue à recourir efficacement à des mesures de réglementation plus traditionnelles s'il le juge utile.

En 2002-2003, quatre règlements officiels ont été publiés dans la Partie II de la Gazette du Canada et trois, dans la Partie I à titre de proposition. Voici de grandes réalisations du programme d'action réglementaire :

- En mars 2003, un nouveau règlement fédéral de réduction de la pollution des établissements de nettoyage à sec est entré en vigueur. Le *Règlement sur le tétrachloréthylène* diminuera de 70 % d'ici août 2005 les concentrations de 1994 de tétrachloréthylène dans les établissements de nettoyage à sec (cette substance est communément appelée perchloréthylène).
- Suivi des effets sur l'environnement (SEE) : En application depuis décembre 2002 dans le cadre de la *Loi sur les pêches*, le *Règlement sur les effluents liquides des mines de métaux* applique une des normes les plus strictes au monde de prévention de la pollution. Il s'applique aujourd'hui à l'ensemble des mines métalliques canadiennes (il y en a une centaine dans sept provinces et trois territoires), institue des normes plus globales et plus rigoureuses de qualité des rejets liquides, interdit les effluents d'une létalité aiguë pour la truite arc-en-ciel et exige de toutes les mines qu'elles réalisent un programme SEE complet.

- Le *Règlement sur les urgences environnementales* a été publié dans la Partie I de la Gazette du Canada le 10 août 2002. Il comporte une première liste de 174 substances. Il oblige toute entreprise qui entrepose ou exploite une de ces substances au-delà d'une certaine quantité minimale à renseigner Environnement Canada sur son entreposage et les quantités stockées. Grâce à ces indications, les services de police et des incendies et autre personnel d'intervention pourront réagir plus efficacement en cas d'urgence. Le règlement devrait être publié d'ici septembre 2003 dans la Partie II de la Gazette du Canada.
- On a publié dans la Partie II le *Règlement sur l'exportation de substances aux termes de la Convention de Rotterdam*. Avec ce règlement, on s'assure que les substances chimiques et les produits antiparasitaires assujettis à la procédure de consentement préalable ne sont pas exportés à des parties à la Convention, à moins que la partie importatrice n'ait donné son consentement préalable à cette expédition.
- On a publié dans la Partie II de la Gazette du Canada le nouveau *Règlement sur les droits concernant les substances nouvelles, qui prévoit* le remboursement d'une partie des coûts d'évaluation et de déclaration.
- On a proposé dans la Partie I de la Gazette du Canada un règlement d'application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.
- L'ammoniac dissous dans l'eau, le nonylphénol et ses dérivés éthoxylés, les effluents des usines de textiles qui utilisent les procédés de traitement mouillé et les chloramines inorganiques ont été ajoutés à la liste des substances toxiques (Annexe 1 de la LCPE (1999)).
- On a publié dans la Partie I de la Gazette du Canada les projets d'inclusion de l'oxyde d'éthylène, du formaldéhyde et du diméthylnitrosamine dans la Liste des substances toxiques.

Mares de goudron de Sydney

Après un siècle de production sidérurgique, une usine de Sydney a fermé ses portes en 2001. Elle avait joué un rôle de premier plan dans l'histoire, l'économie et la culture de la région. L'activité sidérurgique et les autres activités de la région urbaine où se situe ce vaste complexe industriel ont aussi laissé un lourd héritage environnemental, à savoir une importante pollution industrielle dans tout le bassin du Muggah Creek, ce qui pourrait devenir la scène où se déroulera peut-être le plus grand projet de décontamination de l'histoire du pays.

Une meilleure compréhension de la complexité et de l'ampleur de cette contamination a donné naissance à un groupe mixte d'action communautaire appelé à collaborer avec les trois paliers de gouvernement. Le groupe a présenté aux autorités gouvernementales des recommandations quant à ce que recherchait la collectivité comme décision de décontamination. En mai 1999, une entente était approuvée en vue de l'affectation de 62 millions comme budget des études, des travaux de conception et des autres préparatifs essentiels du projet de décontamination.

Depuis la première confirmation de cette contamination dans les années 1980, les habitants de Sydney ont mal réagi à cette question des mares de goudron, mais aujourd'hui cette collectivité entre dans une nouvelle phase constructive et intéressante. Déjà, elle voit des améliorations sur plusieurs plans par la réalisation de projets de décontamination de surface : aménagement d'un égout intercepteur qui empêche chaque jour le déversement dans les bassins de tonnes d'eaux usées, démantèlement des constructions désaffectées des fours à coke, fermeture et recouvrement du vieux centre d'enfouissement de Sydney et efforts d'assainissement de 54 habitations au nord de la zone des fours, ce qui comprend le retrait de la couche contaminée de surface et la décontamination des entrées et des patios.

Ces premières étapes clés ayant été franchies, des scientifiques et d'autres spécialistes qui ont fait don de leur temps ont tout mis en œuvre avec des experts techniques pour produire un rapport de décontamination qui faisait le point sur la décontamination à l'intention du groupe mixte, de la collectivité et des gouvernements et qui dressait une courte liste de possibilités de décontamination de subsurface. À partir de cette liste, le groupe mixte a mis au point un cahier de consultation sur les options de décontamination (éléments acceptables, acceptables sous réserve de modifications ou inacceptables) à l'intention de la population de la municipalité régionale de Cap-Breton. On a rempli 1 754 cahiers au total en se servant de divers moyens comme les ateliers, les séances portes ouvertes, les pauses-café, la consultation à domicile et la consultation en ligne.

Protection et prévention de la pollution du milieu marin

Voici des réalisations en 2002-2003 :

- Dans le cadre du Programme d'action national pour la protection du milieu marin, on continue à promouvoir la prévention de la pollution et la protection des habitats littoraux et marins. Entre autres grandes activités, on a entrepris de remanier l'ordre de priorité des substances nutritives et dressé, au double niveau national et régional, des plans d'action pour orienter les mesures d'exécution de la période 2002-2006.
- Dans le cadre du Programme d'action régional pour la protection du milieu marin de l'Arctique (PAR), le groupe de travail du Conseil de l'Arctique qui s'occupe de ce dossier a élargi le PAR pour mieux tenir compte des activités terrestres dans le contexte du développement durable en milieu côtier et marin. De plus, le Canada a confirmé le maintien de son aide financière et technique à la réalisation du programme d'action national russe visé par le Fonds pour l'environnement mondial.
- Dans le cadre du Programme de protection de la salubrité des eaux coquillières, on a classé 16 nouveaux secteurs coquilliers et réévalué 272 secteurs approuvés en vertu du Programme canadien de contrôle sanitaire des mollusques (PCCSM). Plus de 14 000 kilomètres carrés d'eaux coquillières sont aujourd'hui approuvés pour la récolte directe de mollusques.

Gestion des déchets dangereux

Voici des réalisations en 2002-2003 :

- Le Canada, les États-Unis et le Mexique collaborent au sein de la Commission de coopération environnementale (CCE) à l'instauration d'un régime nord-américain de gestion écologiquement rationnelle qui garantirait que les déchets et les produits recyclables dangereux seront gérés de manière à protéger la santé humaine et l'environnement.
- En avril 2003, Environnement Canada (EC) a entrepris, avec cinq grands importateurs et exportateurs canadiens de déchets dangereux, un projet pilote visant à faire l'essai dans des conditions réelles du système d'échange électronique de données (EED) et à mettre les cartes à puce intelligente au service d'une surveillance en temps réel des déchets et des produits recyclables dangereux.
- En mai 2002, le Canada est devenu le premier pays à signer et ratifier la Convention des Nations Unies sur les polluants organiques persistants (POP). Appelée Convention de Stockholm, cette entente mondiale réduira ou éliminera les émissions de 12 substances toxiques, dont les BPC, le DDT, les dioxines et les furannes.

Prochaines étapes et défis à relever

Environnement Canada continuera à se guider sur les prescriptions de la LCPE (1999) et les exigences du Programme de gestion des substances toxiques. La révision réglementaire en 2005 de la LCPE (1999) sera l'occasion pour le Ministère, les autres ministères fédéraux et les autres intervenants d'évaluer les progrès accomplis, de juger si des modifications s'imposent et de constater les améliorations possibles. Voici les prochaines étapes :

- *Adoption de nouveaux standards pancanadiens.* Le CCME a approuvé des SPC sur les dioxines et les furannes des hauts-fourneaux sidérurgiques à arc électrique et des établissements de frittage du fer. Pour faire face à l'augmentation des émissions de mercure, on élaborera un SPC sur le mercure des centrales thermiques (au charbon).

- *Développement d'un régime national de gestion des déchets dangereux.* Dans la prochaine année, le Ministère rendra publiques des stratégies de gestion de risques pour au moins dix substances toxiques.
- *Développement d'un régime national de gestion des déchets dangereux.* En collaboration avec les provinces pour l'adoption d'une orientation nationale et avec les États-Unis pour l'harmonisation des normes, Environnement Canada travaillera à des règlements nouveaux ou modifiés sur l'exportation, l'importation et l'entreposage des déchets de BPC, sur les mouvements interprovinciaux de déchets dangereux et sur l'importation et l'exportation de ces déchets.
- *Développement du projet pilote des cartes à puce intelligente.* En collaboration avec les États-Unis et le Mexique, on examinera les possibilités de mieux suivre les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de renforcer la sécurité à la frontière grâce à des données en temps réel permettant de prendre des mesures efficaces.
- *Utilisation de nouveaux outils d'application de la loi.* Avec des fonds du budget 2003, on soutiendra la réalisation d'une base de données sur la planification et l'analyse de l'application de la loi (PAA). Ce fonds d'information réunit des données sur les milieux réglementés par EC, et ce, pour tous les règlements d'exécution de la LCPE et de la *Loi sur les pêches*. Il servira à améliorer la planification et la déclaration à EC des activités et des résultats d'application de la loi. Environnement Canada pourra extrapoler statistiquement à l'échelle de la population les résultats des inspections prévues pour déclarer l'application de la loi par secteur de l'industrie et règlement et au double niveau régional et national, ainsi que pour observer les tendances de cette application dans le temps.
- *Amélioration des capacités d'extraction et d'intégration des données de toutes les bases d'information (INRP, RNSPA, etc.).* Le Ministère sera ainsi en mesure de mieux faire le lien entre les résultats environnementaux et les stratégies de gestion des risques. Les leçons tirées orienteront les futures mesures prises en gestion des risques.

4.2 Nature

Résultat stratégique : Conserver la biodiversité dans des écosystèmes en santé

Les écosystèmes s'exposent continuellement à divers facteurs de stress comme la croissance démographique, l'activité industrielle et l'occupation peu durable du sol. Ce sont des activités qui accroissent la pollution de l'air et des eaux et hâtent la disparition de l'habitat nécessaire à l'équilibre naturel de la vie et de l'environnement. Les pressions exercées par l'activité humaine sur la biodiversité, et plus particulièrement l'urbanisation, l'intensification de l'agriculture et l'extraction des ressources, causent des pertes et des morcellements d'habitats et font amplement varier les populations des espèces animales et végétales, qu'il s'agisse d'une déperdition ou d'une surabondance. La capacité d'assurer un environnement sain et exempt de pollution aux Canadiens et les Canadiennes dépend de notre faculté de comprendre comment nos écosystèmes se ressentent des stress de l'activité humaine et de transférer les connaissances ainsi acquises à la population canadienne et à la communauté internationale pour qu'elles puissent être intégrées à la prise de décisions.

Environnement Canada sauvegarde la biodiversité et la santé des écosystèmes en édifant des stratégies mixtes de durabilité faunique et écosystémique pour notre pays, en enrichissant la connaissance scientifique des écosystèmes et en élaborant des partenariats en vue d'améliorer la santé des écosystèmes d'intérêt national. Dans ce secteur d'activité, il s'acquitte des responsabilités fédérales de gestion des oiseaux migrateurs, des espèces en péril, des eaux douces et des terres humides. Il conçoit aussi des politiques et des pratiques scientifiques et technologiques à l'usage de tous les ministères.

Dans le Cadre de gestion d'Environnement Canada, le résultat stratégique du secteur d'activité de la nature comporte trois résultats clés. Selon la structure même du Rapport sur les plans et les priorités du Ministère, nous avons rattaché les questions ministérielles prioritaires aux résultats clés correspondants. Cette structure logique se retrouve dans le tableau et la partie narrative qui suit.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE :				
NATURE				
Résultats clés :				
Biodiversité		Santé des écosystèmes	Écosystèmes prioritaires	
Domaines prioritaires faisant l'objet du rapport :				
Espèces en péril et oiseaux migrateurs	Programme global de conservation	Santé des écosystèmes	Conservation et protection des eaux	Initiatives axées sur l'écosystème

Secteur d'activité de la nature

Conserver la biodiversité dans des écosystèmes sains

Par son secteur d'activité de la nature, Environnement Canada recherche trois résultats principaux :

- conservation de la diversité biologique;
- compréhension et réduction des incidences de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes;
- conservation et restauration des écosystèmes prioritaires.

Dépenses par résultat principal (y compris les recettes disponibles)		<p>Santé des écosystèmes 20 %</p> <p>Écosystèmes prioritaires 35 %</p> <p>Biodiversité 45 %</p>
Conservation de la diversité biologique	69,8 89,6 84,2	
Compréhension et réduction des incidences de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes	41,6 39,8 37,4	
Conservation et restauration des écosystèmes prioritaires	76,6 69,7 65,5	
Total du secteur d'activité		
Dépenses prévues	188,0	
Autorisations totales	199,2	
Dépenses réelles	187,1	

Partenaires principaux

Une liste complète des partenaires de tous les secteurs de société, par domaine, figure dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004* d'Environnement Canada (www.ec.gc.ca/rpp/2003/fr/a7a.htm). Les partenaires des initiatives au cours de cette période sont mentionnés dans ce rapport.

Cibles principales et résultats généraux

Indicateurs clés généraux (section 3 du rapport) – indice de la biodiversité (proposé); situation des espèces réévaluées et indice de la qualité de l'eau (proposé). Pour connaître les cibles détaillées faisant l'objet d'un examen, consultez le *Rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004* d'Environnement Canada (www.ec.gc.ca/rpp/2003/fr/a3a.htm).

Les résultats généraux sont indiqués ci-dessus.

Liens avec les programmes, les ressources et les résultats

Espèces en péril – dépenses en 2002-2003 : 26,2 M\$

Institut national de recherche sur les eaux – dépenses en 2002-2003 : 38,2 M\$ (dépenses de tous les secteurs d'activités)

Initiatives axées sur l'écosystème – dépenses en 2002-2003 : 46,5 M\$

Pratiques de gestion

Contributions continues aux initiatives de gestion horizontale du Ministère (indiquées dans le modèle du secteur d'activité de la gestion, de l'administration et des politiques).

4.2.1 Résultat principal : Diversité biologique

Conservation de la diversité biologique



ESPÈCES EN PÉRIL ET OISEAUX MIGRATEURS

De quoi s'agit-il?

Le Canada est reconnu internationalement pour son patrimoine naturel, c'est-à-dire pour sa faune, ses forêts, ses eaux et ses aires protégées. Au pays, les écosystèmes et la faune sont des enjeux patrimoniaux pour les Canadiens, des éléments fondamentaux de l'identité canadienne et des ressources essentielles à conserver au profit des générations futures. Les ressources naturelles canadiennes ont aussi d'importantes retombées d'ordre économique, puisque l'agriculture, l'exploitation forestière et la pêche figurent pour presque 14 % dans le PIB national et que ces secteurs emploient 2,3 millions de Canadiens et des Canadiennes.

Importance de la nature pour les Canadiens et les Canadiennes

Léguer un environnement en santé aux futures générations est l'enjeu premier (64 %) par lequel les Canadiens et les Canadiennes définissent ce qui signifie pour eux leur appartenance à ce pays. Cette pensée est la plus ancrée dans les Prairies (79 %). Les femmes et les personnes âgées sont plus susceptibles de définir l'identité canadienne par cette question du patrimoine environnemental (Ekos, North American Integration 2002).

Le Canada a un rôle de premier plan à jouer comme intendant du patrimoine naturel : le Canada abrite plus de 71 500 espèces connues de faune et de flore et autres organismes, dont 200 espèces de mammifères, 400 d'oiseaux, 1 100 de poissons et 4 000 de plantes. À l'échelle planétaire, notre pays compte 20 % de la faune du globe, 24 % de ses terres humides, 9 % de ses eaux douces et 10 % de ses forêts. C'est aussi le pays qui présente le plus long littoral. Précisons qu'environ 8 % de sa masse terrestre, soit une superficie de près de 80 millions d'hectares, consiste aujourd'hui en aires protégées.

Malgré l'abondance de ces ressources et la valorisation de la nature par les Canadiens et les Canadiennes, le capital naturel de notre pays est menacé. Les pressions qu'exerce l'activité humaine causent une déperdition appréciable d'un grand nombre d'espèces animales et végétales. Au Canada, 403 espèces sont actuellement considérées comme en extinction, en voie de disparition, menacées ou préoccupantes. L'urbanisation, l'intensification de l'agriculture, l'exploitation forestière et les autres industries d'extraction des ressources provoquent la perte et la fragmentation de l'habitat. Les répercussions à long terme des précipitations acides, le recours accru aux pesticides et autres produits chimiques toxiques et les changements climatiques planétaires aggravent la situation. Mentionnons enfin que l'accroissement des courants migratoires et commerciaux internationaux fait peser de nouvelles menaces sur la faune et son habitat par l'introduction de maladies et d'espèces exotiques envahissantes.

Que faisons-nous à ce sujet?

Environnement Canada s'acquitte des responsabilités du gouvernement fédéral en matière de gestion de la faune – plus particulièrement des oiseaux migrateurs et des espèces en péril –, ainsi que de ses habitats. Dans son plan stratégique 2000, le Service canadien de la faune (SCF) établit l'orientation et l'étendue des activités ministérielles de conservation et de gestion faunique jusqu'en 2010. Il fixe comme objectif général la sauvegarde de la diversité biologique en insistant sur les aspects suivants :

- protection des espèces en péril;
- maintien des populations d'oiseaux migrateurs;
- protection et conservation des habitats.

Espèces en péril

En avril 2000, le Ministre a annoncé une Stratégie nationale pour la protection des espèces en péril, qui est d'une durée d'application de cinq ans. C'est une protection qui incombe à tous les paliers de gouvernement au pays, mais cette stratégie vient garantir que le palier fédéral s'acquittera de ses responsabilités. Cette stratégie à l'application de laquelle collaborent Pêches et Océans Canada et Parcs Canada vise un certain nombre de secteurs de politique et de programme. Elle préside aux activités suivantes :

- collaboration régionale avec les provinces et les territoires à la conclusion d'ententes bilatérales dans le cadre fédéral-provincial-territorial de l'Accord pour la protection des espèces en péril;
- promulgation et mise en application de la *Loi sur les espèces en péril*;
- réalisation du Programme d'intendance de l'habitat (PIH) réalisé en collaboration avec les provinces et les territoires;
- étude et réalisation de modes de rétablissement des espèces en péril par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC); mise en œuvre de mécanismes de rétablissement par le Programme de rétablissement des espèces canadiennes en péril (RESCAPÉ).

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) recense et surveille les espèces canadiennes en péril depuis qu'il a vu le jour en 1978. Cette dernière année, il s'est réorganisé pour pouvoir continuer à rassembler des chercheurs canadiens éminents de la biologie des espèces.

Jusqu'ici, on a dressé 173 plans de rétablissement pour les espèces visées par le COSEPAC.

Oiseaux migrateurs

L'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN) est une démarche en collaboration du Canada, des États-Unis et du Mexique qui est à la base du gros des activités que consacre le SCF au dossier des oiseaux migrateurs. Le but est de sauvegarder la diversité et l'abondance de toute la faune ailée de l'Amérique du Nord par la protection et le rétablissement de ses populations et de ses habitats. L'Initiative comporte quatre volets visant autant de catégories d'oiseaux :

- Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS);
- Envolées d'oiseaux aquatiques (oiseaux de rivage et de mer);

- Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage;
- Partenaires en vol (oiseaux terrestres).

Protection et conservation des habitats

Le Ministère gère diverses initiatives destinées à protéger, à conserver et à rétablir des habitats importants pour les oiseaux migrateurs et les espèces en péril. Il réalise ses objectifs d'intendance du patrimoine naturel par les moyens suivants :

- réseau ministériel de zones protégées sous forme de refuges d'oiseaux migrateurs et de réserves nationales de faune;
- programmes qui encouragent les propriétaires fonciers privés à protéger et à conserver l'habitat des espèces en péril, notamment le Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril et le Programme des dons écologiques;
- facilitation de la réalisation du Programme d'intendance de l'habitat en collaboration avec les AMG et les provinces et territoires;
- Plan nord-américain de la gestion de la sauvagine (PNAGS), qui vise à rétablir les populations de sauvagine à leurs niveaux des années 1970 par la conservation de l'habitat humide et de l'habitat de montagne;
- réseau ministériel des aires protégées sous forme de refuges d'oiseaux migrateurs et de réserves nationales de faune.

Qu'avons-nous accompli?

Historique des réalisations

Dans l'orientation générale du programme canadien de conservation, Environnement Canada a privilégié la prévention, c'est-à-dire la gestion, la protection et la conservation des habitats comme garantie de santé des écosystèmes et de toutes les espèces fauniques.

Pour atteindre de tels objectifs, il dépend très largement d'une action nationale en collaboration. Au fil des ans, le SCF a resserré les liens avec les partenaires américains, les provinces et les territoires et les organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE). De plus en plus, le Ministère collabore avec le secteur des ressources naturelles à l'évaluation des répercussions des activités industrielles et commerciales sur la faune et à la promotion d'une activité de l'industrie soucieuse de durabilité.

Programme global de conservation

La Stratégie canadienne de la biodiversité (SCB), qui a été adoptée en 1996 par le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires, guide notre pays dans l'application de la Convention sur la diversité biologique conclue à l'échelle internationale. Elle favorise la coopération intergouvernementale pour l'avancement de la cause de la gestion écologique.

Ainsi, on compte aujourd'hui parmi les partenaires de l'ICOAN l'Association minière du Canada, la Canadian Cattlemen's Association et l'Association des produits forestiers du Canada. Pour l'exécution de plans de rétablissement d'espèces en particulier, il faut mobiliser de nombreux appuis chez les partenaires. Jusqu'ici, 282 organismes ont apporté une contribution financière au rétablissement de 190 espèces en péril.

Espèces en péril

En apposant sa signature au bas de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, le Canada s'est engagé à protéger la faune en voie de disparition ou menacée. En 1996, les autorités fédérales, provinciales et territoriales ont conclu l'Accord pour la protection des espèces en péril, s'engageant de ce fait à collaborer à l'adoption de lois, de programmes et de politiques en ce sens. La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) au palier fédéral permet de tenir un engagement clé dans le cadre de la convention précitée, ainsi que l'engagement fédéral énoncé par l'Accord. En 2003, le gouvernement fédéral a affecté 33 millions sur deux ans à l'application de la LEP. Ce montant s'ajoute aux 180 millions qui sont allés à l'application de la stratégie nationale de protection des espèces en péril en l'an 2000.

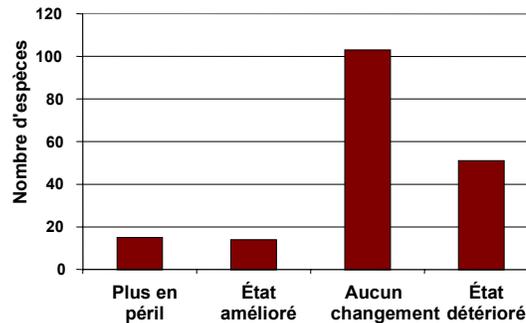
La LEP et les activités provinciales et territoriales qui relèvent de l'Accord sont une riche occasion pour Environnement Canada de renouveler ses orientations en conservation faunique, d'assurer la protection et la conservation des habitats et de dégager de nouvelles ressources pour tout l'éventail des programmes de conservation, depuis les études scientifiques jusqu'aux programmes d'ordre opérationnel.

La Loi institue un cadre d'évaluation scientifique indépendante des espèces, une procédure nationale de désignation réglementaire et des interdictions nationales de destruction ou de détérioration des espèces désignées comme en voie d'extinction ou de disparition ou menacées, ainsi que de destruction de leur aires de peuplement et de leurs habitats critiques. Elle prévoit aussi l'élaboration de stratégies et de plans d'action pour le rétablissement des espèces, ainsi que des mesures prioritaires liées de protection des

Programme législatif

Depuis 1999, le Canada a adopté de nouvelles lois ou en a renforcé d'autres dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Le Ministère a contribué à l'adoption non seulement de la *Loi sur les espèces en péril*, mais aussi de la *Loi sur les zones de protection marine*, de la *Loi sur les océans*, de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et de la *Loi sur les parcs nationaux*.

Changement survenu dans l'état des espèces en péril réévaluées



Notes :

- Les données sont fondées sur les réévaluations effectuées par le COSEPAC. Les réévaluations basées uniquement sur les rapports de situation existants ont été exclues. Ce type de réévaluations consistait seulement à utiliser les nouveaux critères de l'UICN, sans s'appuyer sur de nouvelles données.
- Dans certains cas, le fait d'avoir revu à la baisse la situation de l'espèce ou d'avoir retiré l'espèce de la liste des espèces en péril vient de la collecte de nouvelles informations, plutôt que d'un changement réel de la situation de l'espèce.
- On considère comme nouvelles les réévaluations qui donnent lieu à la division d'une espèce en sous-groupes (par exemple, en population).

Source : Comité de la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), 2003

habitats. Avec ces nouvelles dispositions à caractère exécutoire, elle a une incidence marquée sur les décideurs dans les domaines de la mise en valeur des ressources naturelles, de l'aménagement du territoire et de la conservation.

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) évalue l'état des espèces canadiennes en péril depuis sa création en 1978. Depuis la promulgation récente de la LEP, il est investi de la personnalité juridique et s'assure que les espèces continueront à faire l'objet d'une évaluation scientifique rigoureuse et indépendante. Il est formé de représentants des divers organismes provinciaux et territoriaux de conservation de la faune, de quatre organismes fédéraux (Service canadien de la faune, Agence Parcs Canada, Pêches et Océans Canada et Partenariat fédéral en biosystématique présidé par le Musée canadien de la nature), de trois membres de l'extérieur du gouvernement et de coprésidents venant des sous-comités de spécialistes des espèces et d'Autochtones (connaissance traditionnelle des espèces). Il se réunit au moins une fois par an pour étudier les rapports de situation sur les espèces désignables, ainsi que pour réévaluer le cas de certaines espèces si de nouvelles données sont disponibles.

Jusqu'ici, il y a des stratégies et des plans de rétablissement en chantier, provisoires ou officiels pour 173 espèces visées par le COSEPAC. Dans un contrôle des progrès accomplis, ce comité soumet la situation des espèces à une réévaluation pour dégager les tendances. Selon un récent bilan (voir la figure plus haut) la situation de 16 % des 183 espèces réévaluées se serait améliorée depuis l'année de référence 1985, mais dans la majorité des cas, le sort des espèces serait stable ou pire. Ainsi, on a dressé des cadres juridiques et certains cadres de programme pour les espèces en péril (plans de rétablissement, par exemple), mais l'obtention de résultats bien concrets sur le terrain demeure un défi à relever à long terme.

**Oiseaux mazoutés en mer –
Les partenariats et science en plein action**

Une des voies maritimes les plus fréquentées au monde et un des habitats les plus écosensibles des oiseaux de mer au pays convergent au large du littoral sud-est de Terre-Neuve-et-Labrador à la façade atlantique de notre pays. Plus de 30 millions d'oiseaux de mer et des milliers de navires océaniques traversent la région chaque année. Une goutte de mazout suffit à tuer un oiseau. Des études scientifiques font voir que plus de 300 000 oiseaux – chiffre qui se compare au nombre de victimes du déversement de l'Exxon Valdez en Alaska – succombent chaque année aux effets des déversements intentionnels d'eaux huileuses de cale et de salle des machines. Dans un partenariat qui lie Environnement Canada, Transports Canada, la Garde côtière canadienne et Justice Canada, on fait des efforts concertés de surveillance et d'application de la loi pour multiplier les poursuites et atténuer les répercussions des déversements d'hydrocarbures. C'est une collaboration qui a été officialisée par un protocole d'entente dans la région de l'Atlantique et qui sera étendue l'an prochain à tout le pays. Par des essais qui ont duré six mois, on a voulu juger de l'efficacité de la technologie avancée de surveillance RADARSAT de l'Agence spatiale canadienne dans la détection des déversements d'hydrocarbures. La constatation d'un potentiel considérable a mené à l'élaboration d'un projet pilote national sur trois ans qui débutera en 2003-2004 sur les côtes est et ouest.

- Pour plus de renseignements, consulter Les oiseaux et les hydrocarbures, La faune de l'arrière-pays, Service canadien de la faune, à www.cws-scf.ec.gc.ca/hww-fap/hww-fap.cfm?ID_species=89&lang=f

Oiseaux migrateurs

La protection des oiseaux migrateurs, qui vise à maintenir les populations dans un état de santé acceptable, se situe au cœur du mandat du Service canadien de la faune (SCF).

L'intérêt du Canada pour la protection de l'avifaune migratrice date de l'adoption de la Convention concernant les oiseaux migrateurs (COM), au bas de laquelle les États-Unis et la Grande-Bretagne (au nom du Canada) ont apposé leur signature en 1916. Cette convention illustre ce que peut être l'adoption fort fructueuse d'un traité bilatéral pour la protection de l'avifaune migratrice dans le sens même du mandat initial du SCF.

Ces dernières années, on a opté pour une plus grande intégration et on s'est lié par des partenariats de conservation à une grande diversité d'organismes. Ces collaborations sont facilitées par l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN). Celle-ci s'appuie sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs (COM) et d'autres ententes internationales pour réaliser une gamme complète de programmes de conservation de l'avifaune grâce à des partenariats ayant pour base les régions, pour moteur la biologie et pour orientation le paysage, et ce, dans tout le Canada, les États-Unis et le Mexique.

Depuis 1986, ce secteur de programme n'a pas reçu de ressources nouvelles, quoique le Ministère ait largement étendu ses activités. Les mesures de surveillance font voir un certain nombre de tendances troublantes; on constate en effet

qu'environ 35 % des espèces d'oiseaux terrestres et les deux tiers environ des 47 espèces d'oiseaux de rivage sont en décroissance; 29 espèces avifauniques figurent sur la liste des espèces en voie de disparition ou menacées du COSEPAC. On voit de plus en plus l'urgence de s'attaquer à cette déperdition des espèces. Environnement Canada doit maintenant mettre au point un nouveau plan de programme en

consultant les groupes nationaux et les autres partenaires de l'ICOAN aux États-Unis et au Mexique et en visant à mettre la science et l'information au service de la conservation des oiseaux, à renforcer les programmes d'intendance de l'avifaune et à améliorer la loi et son application.

Les oiseaux en 2025?



Photographe par P. Allen

La paruline orangée (au-dessus) est une des nombreuses espèces d'oiseaux forestiers qui est menacée de pertes d'habitat au Canada..

Source : Fixer les priorités de conservation du XXI^e siècle pour le Canada

Comme le tableau des tendances à court terme (1975-2000) semble indiquer de nouvelles décroissances d'espèces dans bien des régions du pays, on ne doit pas relâcher les efforts de conservation de l'avifaune. En fait, ce mouvement de décroissance nous montre qu'une intensification des efforts est nécessaire. Là où les pertes d'habitat constituent un facteur critique, le rétablissement est improbable si on ne redouble pas maintenant d'efforts de protection et de rétablissement des habitats.

Protection et conservation des habitats

Par des programmes de protection des habitats et la désignation de zones protégées, le Ministère s'efforce de conserver les écosystèmes naturels, de sauvegarder la biodiversité et de mieux comprendre les écosystèmes à des fins de préservation des espèces en péril et

des populations d'oiseaux migrateurs. Le réseau ministériel de zones protégées comprend les réserves nationales de faune et les refuges d'oiseaux migrateurs.

Environnement Canada gère 142 réserves nationales de faune (RNF) et refuges d'oiseaux migrateurs (ROM). C'est un territoire de 11,6 millions d'hectares qui concourt à la sauvegarde de la diversité biologique au pays, et notamment au rétablissement des espèces en péril. Le Ministère continue à travailler de près avec le AMG et les organisations nationales non gouvernementales (ONGE) dans ce dossier.

Par son Programme d'intendance de l'habitat (PIH), le Ministère aide à maintenir ou à rétablir les habitats essentiels des espèces en péril dans tout le pays, et ce, en encourageant la réalisation de projets de conservation par les groupements communautaires, les propriétaires fonciers privés, les Premières nations et les administrations locales. Ce programme quinquennal doté de 45 millions a été lancé en l'an 2000. Jusqu'à présent, ses responsables ont investi quelque 34 millions dans 534 projets, investissement complété par une contribution en espèces ou en nature de 70 millions des participants à ces projets.

Le Programme des dons écologiques prévoit des encouragements d'impôt sur le revenu à l'intention des gens qui font don de terres écosensibles ou consentent des servitudes de conservation. Depuis 1995, on dénombre plus de 325 dons écologiques à l'État ou aux organismes de bienfaisance du domaine de l'environnement sur tout le territoire canadien. Il s'est ainsi donné plus de 24 000 hectares valant plus de 67,3 millions de dollars. Une proportion approximative de 14 % des dons reçus à ce jour consistent en dons d'habitats d'espèces en péril et une proportion de plus de 24 %, en cessions destinées à maintenir les populations d'oiseaux migrateurs. On peut trouver des habitats humides dans 26 % des terres cédées par don écologique.

Le Ministère facilite les activités du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'intendance comme soutien prêté à la réalisation du Programme d'intendance de l'habitat adopté en septembre 2002 par les ministres responsables des ressources (Environnement Canada, Ressources naturelles Canada, Pêches et Océans Canada, Agriculture Canada et Santé Canada). Ce programme appuie l'application de la Stratégie canadienne de la biodiversité dans un de ses aspects clés. Il s'attache à un certain nombre d'interventions prioritaires et, en particulier, à la mise en place d'un réseau national d'intendance de l'habitat au moyen du portail Web Intendance Canada.

- ▶ Pour plus de renseignements au sujet du portail Web Intendance Canada, consultez : www.stewardshipcanada.ca/intendancecanada/intendancecanada.asp?sProv=ca
- ▶ Chacune des initiatives énumérées contribue à la conservation et au rétablissement de l'habitat, mais nous devons veiller à ce que les résultats globaux aient aussi une nette incidence sur le plan de la protection des paysages et des écosystèmes. Voilà pourquoi le Ministère élaborera une stratégie relative aux aires protégées et appuiera l'adoption d'une stratégie fédérale correspondante. (Activité reportée de 2002-2003 à 2003-2004)

Grandes réalisations de 2002-2003

Espèces en péril

L'importante étape 2002-2003 a été franchie le 12 décembre 2002 lorsque la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) a reçu la sanction royale, ce qui mettait fin à une démarche législative qui s'était étendue sur une période de neuf ans. En adoptant cette loi, le gouvernement s'acquitte en majeure partie de l'engagement qu'il a pris de protéger les espèces en péril et leurs habitats et se trouve aussi à s'acquitter de ses obligations internationales dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique.

« La LEP est le fruit d'un long processus de consultation, dont il y a peu d'exemples dans l'histoire de notre pays et elle jouit d'un large appui au sein de la population canadienne. Ce processus d'intégration se poursuivra car la loi prescrit l'ouverture et la transparence à toutes les étapes. »

Le ministre de l'Environnement,
David Anderson, C.P., député
12 décembre 2002

Voici d'autres réalisations en matière de protection des espèces en péril :

- en septembre 2002, le Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril a rendu ses réponses dans le cas de 32 espèces désignées comme en voie de disparition ou menacées par le COSEPAC en 2001; ces déclarations s'accompagnaient des rapports annuels COSEPAC et RESCAPÉ;
- le COSEPAC a tenu deux séances d'évaluation d'espèces en 2002 et soumis un certain nombre d'autres espèces à des évaluations; 16 espèces se sont ainsi ajoutées à sa liste qui comprend maintenant 415 espèces, dont 142 jugées préoccupantes, 99 menacées, 141 en voie de disparition, 21 disparues et 12 en extinction; le COSEPAC a enfin réévalué 13 espèces en voie de disparition ou menacées à l'annexe 2 de la LEP;
- on poursuit les discussions en vue de la conclusion avec l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Yukon d'ententes bilatérales de protection et de rétablissement des espèces en péril.

Oiseaux migrateurs

Un Plan provisoire de programme concernant les oiseaux migrateurs (PPOM) est en voie d'élaboration au Service canadien de la faune en consultation avec les intervenants de tous les pays. Une fois qu'on disposera de ce plan, on examinera les capacités au SCF et arrêtera des priorités en fonction des ressources disponibles. Dans toute cette démarche, on continuera à consulter les grands partenaires de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAM).

Plusieurs projets PIH visent deux régions de Colombie-Britannique qui abritent chacune un grand nombre d'espèces en péril et qui risquent fort de perdre de leur diversité biologique. L'écosystème d'Okanagan Sud-Similkameen est le troisième écosystème menacé en importance au pays avec 38 espèces en péril visées par le COSEPAC; le bassin de Georgia subit de plus en plus de pressions à cause de la croissance démographique; on y trouve plus de 60 espèces COSEPAC.

On a fait les progrès suivants en ce qui concerne les engagements indiqués dans le Rapport sur les plans et les priorités :

- on a dressé des plans nationaux ou continentaux pour chacune des quatre catégories d'oiseaux visées par l'ICOAN;
- on a entrepris des projets témoins dans le cadre de cette initiative;
- on a établi une collaboration entre les organismes en matière d'enquêtes et de mesures d'application de la loi en vue de protéger les oiseaux de mer canadiens contre le phénomène chronique des déversements en mer d'eaux huileuses de cale par les navires.

Protection et conservation des habitats

S'appuyant sur ses deux premières années d'activité (2000-2001 et 2001-2002) où on a investi 15 millions de dollars dans 217 projets, le Programme d'intendance de l'habitat (PIH) a affecté près de 10 millions à 153 projets la troisième année (2002-2003) et 9 millions à 164 projets la quatrième (2003-2004). Il peut s'agir d'aménager un crapauduc pour que les batraciens puissent passer sans danger sous une autoroute et gagner une autre partie de leur habitat ou de viser des espèces multiples par une stratégie globale de protection d'écosystème. Les projets PIH s'alignent sur d'autres stratégies et plans d'action en matière de rétablissement du milieu naturel.

Prochaines étapes et défis à relever

L'ampleur du programme qui porte sur les espèces en péril est venue garantir que les milieux de la conservation prêteraient une attention considérable à ce dossier, mais les questions des pertes d'habitats, d'une plus grande protection nécessaire du territoire national, des maladies de la faune et des espèces exotiques envahissantes deviennent aujourd'hui plus prioritaires dans ce programme de conservation. Les appels à l'achèvement du réseau canadien de parcs nationaux et à l'extension des autres réseaux d'aires protégées se font plus pressants, le phénomène de la décroissance générale en qualité et en quantité des habitats au pays s'imposant avec de plus en plus d'évidence. De plus, à l'échelle du programme de conservation, on éprouve le besoin de se doter de meilleurs outils (p. ex., systèmes de surveillance, échanges de données, etc.) pour évaluer comment les populations fauniques réagissent à la transformation des habitats et pour recourir davantage à des mesures d'incitation et à

Mesures relatives aux espèces exotiques envahissantes

La moule zébrée dans les Grands Lacs et la salicaire pourpre dans tout le pays sont des sujets d'inquiétude depuis des années pour les milieux de la conservation. Plus récemment, on a constaté quelle pouvait être l'importance des répercussions économiques et écologiques d'une propagation à bien plus grande échelle d'espèces exotiques envahissantes. À leur réunion de 2002, les ministres responsables de la faune, des pêches, des forêts et des parcs aux paliers fédéral et provincial-territorial ont préconisé l'adoption d'une stratégie nationale d'ensemble dans le dossier des espèces envahissantes, faisant de ce dernier une question de la plus haute priorité pour la plupart des organismes canadiens du domaine de la faune.

des programmes novateurs (p. ex., politiques fiscales, servitudes de conservation, etc.) en vue d'exercer une influence sur l'aménagement du territoire et la prise de décisions.

Application de la Loi sur les espèces en péril (LEP)

Ainsi que nous l'avons fait remarquer, le Canada ne parvient pas dans bien des cas, malgré les programmes et les stratégies dont il dispose, à maintenir ni à rétablir la faune et ses habitats. L'application de la LEP est l'occasion d'améliorer les programmes de conservation dans leur conception et leur réalisation et de mettre plus l'accent que par le passé sur la surveillance et le contrôle de l'application de la loi. Dans l'année qui vient, Environnement Canada :

- élaborera le plan du Programme concernant les espèces en péril et entreprendra de le réaliser;
- poursuivra les négociations avec les provinces et les territoires sur des ententes bilatérales relevant de l'Accord pour la protection des espèces en péril;
- évaluera le succès du Programme d'intendance de l'habitat et continuera à aligner celui-ci sur les plans d'action et les stratégies de rétablissement.

Mise au point d'un nouveau plan pour le Programme concernant les oiseaux migrateurs du SCF

Dans le cadre de l'ICOAN, Environnement Canada :

- officialisera un plan de Programme concernant les oiseaux migrateurs du SCF où sera énoncée une stratégie ministérielle de contribution à la conservation de l'avifaune;
- ménagera une entente entre les ministères fédéraux pour la coordination des études et des mesures d'application de la loi visant à protéger les oiseaux de mer du pays contre le phénomène chronique des déversements en mer des eaux huileuses de cale des navires.

Extension du réseau d'aires protégées

Environnement Canada collaborera avec d'autres ministères et organismes publics à la mise au point d'une Stratégie fédérale sur les aires protégées et appliquera son propre programme dans ce domaine.

Il n'y a pas que ces mesures, puisque des initiatives comme celle de la Stratégie pour la région boréale permettront de s'attaquer aux pressions qui s'exercent sur la faune et son habitat à l'échelle du paysage à cause de facteurs écologiques, sociaux et économiques. Le Ministère élaborera une telle stratégie boréale où on recensera et protégera les zones par lesquelles on entend compléter les réseaux des aires protégées et où on encouragera l'industrie (plus particulièrement les industries forestière, pétrolière et gazière) à adopter des pratiques optimales de gestion du paysage.

PROGRAMME GLOBAL DE CONSERVATION

De quoi s'agit-il?

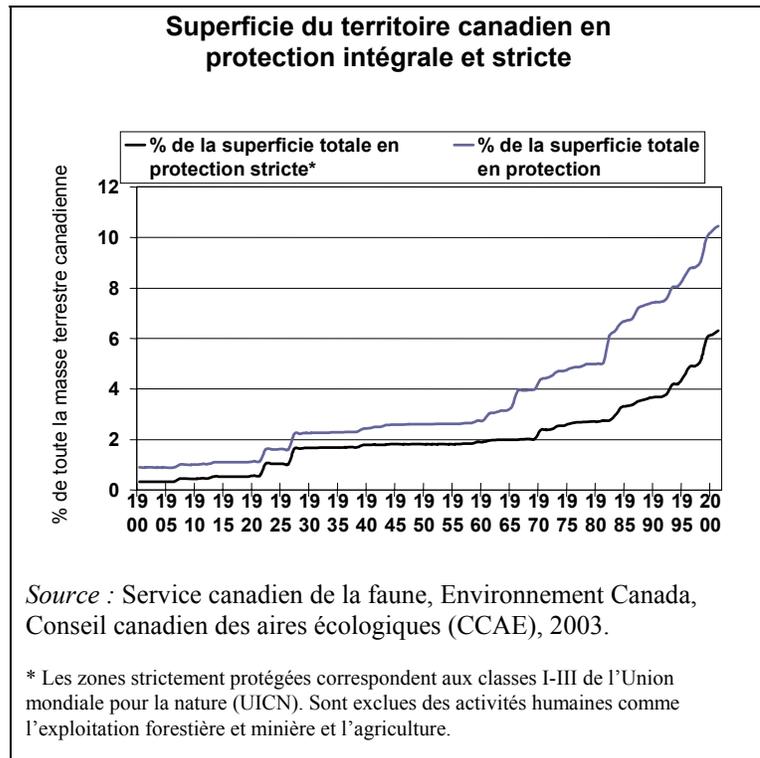
Diversité biologique menacée

La notion d'écosystème est une façon de décrire une région en mettant en évidence l'interdépendance de toutes ses parties. Environnement Canada reconnaît que, pour que

des stratégies de conservation soient couronnées de succès à terme, on se doit d'intégrer les facteurs sociaux, économiques et écologiques qui entrent en jeu à l'intérieur d'un écosystème. Le Ministère voit des avantages évidents à une collaboration horizontale avec les autres gouvernements et partenaires, entre autres à des échanges d'information à cette fin.

La plus grande menace pour la biodiversité réside aujourd'hui dans la déperdition, la dégradation et le morcellement des habitats nécessaires à la survie animale et végétale. Les parcs et les zones protégées concourent à la sauvegarde des habitats naturels, mais ils sont disséminés sur le territoire national sans grands liens naturels pour les unir. On trouve nombre d'aires protégées en région montagneuse ou dans des territoires biologiquement peu productifs qui abritent moins d'espèces que les aires se situant moins en hauteur.

En quantité, les zones strictement protégées ont nettement progressé, passant de plus de 36 millions d'hectares à plus de 61 millions de 1992 à 2001, mais cette superficie ne correspond qu'à 6 % de la masse terrestre de notre pays. Nous restons à mi-chemin dans la réalisation de notre objectif national de 12 %. Ajoutons que la plupart des zones protégées (64 %) s'étendent sur moins de 10 km², superficie qui ne suffit pas au maintien de beaucoup de grands mammifères du Canada. Pour la diversité des espèces, il est primordial que tous nos écosystèmes et nos régions écologiques fassent l'objet d'une protection dans ce territoire visé de 12 % de la masse terrestre. À l'heure actuelle, sur



194 régions écologiques canadiennes en milieu terrestre, 113 seulement ont des aires strictement protégées; il reste donc 81 régions écologiques ne jouissant guère de protection.

En dehors de la question des zones strictement protégées, l'étalement urbain a une incidence si marquée et si permanente sur le paysage sous tous ses aspects que, pour les objectifs ministérielles de protection de la faune et des écosystèmes, il faut adopter une stratégie mixte en planification de conservation. Le développement empiète sur les parcs et les aires protégées. Pour toute nouvelle acre mise en protection, il y en a beaucoup plus que fait perdre un développement mal planifié. Nous avons besoin d'une stratégie de promotion et de soutien de « paysages fonctionnels » où les gens puissent vivre, travailler et jouer, et ce, de manière que notre capital naturel soit utilisé en toute durabilité.

Nécessité d'une planification intégrée de la conservation

Il n'y a pas de secteur de la société qui ait directement à répondre du milieu naturel au Canada. Il faut donc une gestion intégrée du patrimoine naturel. Environnement Canada aborde la question de la conservation et de l'utilisation durable des écosystèmes naturels du pays en favorisant l'établissement d'une collaboration étroite avec les autres intervenants. On a fait de grands progrès dans les actions à mener dans tous les secteurs de compétence au Canada, mais il reste fort à faire pour que s'implante une stratégie polyvalente et multiple de concertation des institutions.

Trois récentes études ont dégagé des problèmes primordiaux en gestion de la biodiversité au Canada aujourd'hui. Le Fonds mondial pour la nature (WWF-Canada), Habitat faunique Canada et la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) sont tous récemment parvenus à la conclusion que la pluralité de modes de gestion et de mécanismes institutionnels donnait un système morcelé et peu efficient pour la gestion globale de la biodiversité dans notre pays. Plus précisément, Habitat faunique Canada a affirmé ce qui suit dans sa publication de 2001 La situation des habitats fauniques au Canada :

« La gestion des habitats fauniques doit être intégrée dans tout le pays. Les frontières provinciales, territoriales, régionales ou municipales n'ont rien à voir avec les écosystèmes ou les paysages canadiens et restreignent l'efficacité des programmes de conservation régionaux qui visent à résoudre des problèmes continentaux ou mondiaux. »

Dans son récent rapport *La nature dans tous ses états – Fixer les priorités de conservation du XXI^e siècle pour le Canada*, le Fonds mondial pour la nature signale aussi que les différences culturelles, politiques et climatiques et les différences de paysages terrestres et marins font qu'un pays se caractérise par sa diversité. L'équipe de recherche de La nature dans tous ses états a constaté que le manque d'information et d'accès à l'information constituait une grande entrave dans son travail. Son rapport fait la remarque suivante en conclusion :

« Dans l'ensemble, le Canada a pris d'importants engagements en faveur de la conservation de la nature, qui se sont souvent traduits par des programmes, des comités et des débats porteurs de changement. En dernière analyse, cependant, nous éprouvons des difficultés à transformer ces

démarches en résultats probants sur le terrain et ayant une portée suffisante pour répondre adéquatement aux besoins de ce pays en matière de conservation. »

Que faisons-nous à ce sujet?

Aujourd'hui, le Ministère est activement associé à trois aspects de l'action générale à mener en ce qui concerne les écosystèmes :

- il travaille avec les partenaires provinciaux et territoriaux;
- il donne suite à un programme du patrimoine naturel pour le palier fédéral (avec quatre grands volets);
- il se sert des initiatives axées sur l'écosystème pour établir des partenariats gouvernement-milieu et ainsi s'attaquer aux questions d'environnement et de durabilité.

Collaboration avec les partenaires provinciaux et territoriaux

Stratégie canadienne de la biodiversité

Au Canada, la collaboration qui vise la nature et la biodiversité a pour guide la Stratégie canadienne de la biodiversité (SCB) conçue pour le soutien de l'application de la *Convention des Nations Unies sur la diversité biologique*, que notre pays a ratifiée en 1992. La SCB a reçu l'aval des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en 1996. Elle porte sur les épineuses questions de pertes de biodiversité. Elle reconnaît les responsabilités constitutionnelles et législatives qui existent au Canada, tout en favorisant la coopération intergouvernementale pour l'avancement de la cause de la gestion écologique.

- Pour plus de détails sur cette stratégie, consultez : www.bco.ec.gc.ca/documents/CBS_E.doc

Au fil des ans, la SCB est devenue le point de convergence d'initiatives diverses, qu'il s'agisse de la Stratégie nationale pour la protection des espèces en péril, de la Loi sur les espèces en péril, du Programme d'intendance de l'habitat ou du Programme des dons écologiques. On y voit aussi le cadre directeur du secteur d'activité de la nature et du plan stratégique du Service canadien de la faune. En 2002, le Canada a produit un rapport national sur l'application de la Convention sous le titre *Deuxième rapport national du Canada à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique*. Environnement Canada a joué et continue à jouer un rôle primordial comme coordonnateur, catalyseur et facilitateur de politiques dans la direction des efforts nationaux de définition du plan d'action canadien en application de la Convention sur la diversité biologique.

Collaboration avec les ministres des Ressources

Convenant de la nécessité d'une stratégie d'intégration, les ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux responsables des forêts, de la faune, des pêches et de l'aquiculture ont commencé en 2001 à se réunir à intervalles annuels. En septembre 2002, ils ont renouvelé l'engagement pris de travailler ensemble à l'application de la SCB. Ils ont dégagé quatre priorités en la matière :

- élaborer un programme scientifique de biodiversité pour le Canada avec un volet de gestion de l'information biologique;
- accroître la capacité d'observer et de déclarer les tendances de la biodiversité;
- s'attaquer à la menace que représentent les espèces exotiques envahissantes;
- mobiliser les Canadiens et les Canadiennes dans un projet d'intendance de la biodiversité.

Initiatives fédérales relevant du Programme du patrimoine naturel du Canada

Programme du patrimoine naturel

Par son Programme du patrimoine naturel, le gouvernement fédéral recherche une meilleure intégration de tout ce qui est protection, conservation et exploitation durable des ressources naturelles du pays. Au sein du gouvernement du Canada, plus de 20 ministères ont un mandat particulier de conservation naturelle et tous ont une responsabilité en matière de développement durable. Le Programme du patrimoine naturel vise à promouvoir une gestion intégrée des ressources par tous les secteurs responsables du développement des ressources naturelles ou des décisions d'aménagement du territoire. Il vise plusieurs domaines prioritaires :

- *Ressources vivantes sauvages* : Il s'agit de créer un plan de programme national pour la protection des espèces en péril, ainsi qu'un plan d'intervention contre les espèces exotiques envahissantes; il s'agit aussi de concevoir une stratégie nord-américaine de protection des oiseaux migrateurs et de renouveler l'engagement pris d'appliquer la SCB;
- *Intendance des terres publiques et privées* : Il s'agit de mettre en application le Programme d'intendance canadien et d'exécuter les mesures prioritaires, tout comme de faire un recensement sommaire des expériences vécues à ce jour dans les incitatifs économiques et sociaux à l'intendance des terres et de mener d'autres initiatives en matière d'accès à l'information;
- *Zones protégées* : Il s'agit d'élaborer une stratégie fédérale des aires protégées avec Pêches et Océans Canada et Parcs Canada et d'arrêter une stratégie dans ce domaine pour Environnement Canada;
- *Sciences* : Il s'agit de créer un réseau nationalement intégré de surveillance de l'environnement, de mettre en place un réseau réparti de gestion de l'information biologique et un mécanisme de coordination et de mettre au point une stratégie fédérale de recherche pour l'avancement de notre compréhension des effets possibles des organismes génétiquement modifiés sur les écosystèmes.

Partenariats gouvernement-milieu

Initiatives axées sur l'écosystème

Il est essentiel de réunir à la même table les grands décideurs (municipalités et propriétaires fonciers, par exemple) avec leurs vues économiques et sociales et les gens qui se soucient de l'environnement si on entend trouver des solutions fécondes et durables aux problèmes des écosystèmes. Dans les six grandes initiatives axées sur l'écosystème au pays, on s'attaque aux problèmes particuliers des régions et des collectivités ciblées et répond à leurs soucis écologiques, économiques et sociaux. Ces initiatives se caractérisent par un certain nombre de principes et une orientation

écosystémique où on prend acte de l'interdépendance de la terre, de l'atmosphère, de l'eau, de la faune et de l'activité humaine. Chacune fixe des objectifs concernant la nature et la biodiversité.

Qu'avons-nous accompli?

Historique des réalisations

La conservation du paysage et la gestion des écosystèmes ne sont pas des idées nouvelles à Environnement Canada. Ainsi, les initiatives axées sur l'écosystème sont des programmes en collaboration qui existent depuis longtemps et qui abordent les questions écologiques complexes qui se posent dans les écosystèmes ciblés. Elles doivent en partie leur succès au fait d'aider les Canadiens et les Canadiennes à obtenir des résultats en matière d'environnement par des partenariats, une mise en commun des ressources, un accent sur l'activité scientifique, des efforts de coordination, des échanges de renseignements et d'expériences et la mobilisation de vastes appuis. Elles aident aussi à rendre tous les intervenants capables de prendre de meilleures décisions et de réaliser le changement.

Malgré la réussite de programmes comme ceux-là, le Ministère n'est pas parvenu à pleinement ancrer la notion de conservation du paysage dans l'exécution de l'ensemble de ses programmes. En fait, des discussions détaillées ont maintenant lieu sur ce qu'Environnement Canada entend par « conservation du paysage ». Le Ministère doit juger de l'étendue et de l'échelle de sa stratégie. On se rend tout à fait compte de la nécessité de privilégier la collaboration et l'intégration horizontale dans les interventions de conservation naturelle.

Grandes réalisations de 2002-2003

Stratégie canadienne de la biodiversité

Dix ans après le Sommet de la Terre de Rio en 1992, on peut fort se louer dans chaque secteur de compétence au pays des grands progrès accomplis dans l'application de la Convention sur la diversité biologique, qui a été ratifiée en 1992. À leur réunion de 2002, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux chargés des forêts, de la faune, des pêches et de l'aquiculture ont relevé des progrès dans les quatre domaines prioritaires d'intervention collective :

- Les Ministres ont approuvé le Plan d'action du Canada en matière d'intendance qui a été mené à bien un an avant son terme prévu. Dans ce plan, on s'acquitte de l'engagement national à l'égard d'une stratégie d'intendance relevant de la SCB, ainsi que des engagements pris dans le cadre de l'Accord pour la protection des espèces en péril. Le Plan comporte huit principes d'intendance, quatre buts clés, des objectifs pour chacun de ces buts et un train de mesures prioritaires qui reconnaissent et habilite les intendants du milieu. En 2003, on produira un rapport sommaire national sur les interventions des secteurs de compétence et rendra compte des progrès dans la réalisation des buts, objectifs et mesures du Plan.

- Les espèces exotiques envahissantes sont celles dont l'introduction et la propagation viennent menacer l'environnement, l'économie ou la société (p. ex., salicaire pourpre, moule zébrée). En septembre 2002, les Ministres ont approuvé un plan de programme national de lutte à ces espèces. Celui-ci comprendra un examen complet des lois, des politiques et des programmes, ainsi que des besoins et des lacunes. Quatre groupes d'études thématiques (espèces exotiques envahissantes en milieu aquatique, plantes terrestres, animaux terrestres, leadership et coordination) élaboreront le plan national d'après ce canevas et le présenteront aux Ministres à l'automne de 2003.
- Les Ministres se sont entendus sur un ensemble de principes directeurs et mettront en place un mécanisme national de coordination pour la gestion de l'information biologique.
- Les Ministres ont entériné un plan de création d'un indice canadien de la biodiversité et d'un guichet unique d'information sur la situation et les tendances comme les deux éléments premiers d'un mécanisme national de déclaration de la biodiversité. L'indice en question livrera de clairs messages aux Canadiens et aux Canadiennes ainsi qu'aux décideurs sur l'état de la biodiversité. Il permettra d'agrèger en un indice national les données des évaluations locales.

Le défi pour l'avenir sera d'en venir à une recherche plus systématique de résultats par rapport aux objectifs fixés et convenus par les Ministres. Pour l'instant, Environnement Canada est en voie de consolider sa vision générale des enjeux nationaux, ce qui guidera l'action à mener sur de nombreux fronts.

Patrimoine naturel

Zones protégées

Le réseau canadien de parcs nationaux et de zones nationales de protection marine conserve un précieux patrimoine naturel pour la jouissance des générations d'aujourd'hui et de demain. Il demeure cependant incomplet. Comme l'a annoncé le discours du Trône en septembre 2002, le gouvernement créera dix parcs et cinq zones de conservation marine et exécutera un plan de rétablissement de la santé écologique des parcs existants. Le budget de 2003 prévoit un investissement de 74 millions les deux premières années. Signalons que le réseau canadien de zones de protection marine reste un des moins développés au monde et accuse un net retard sur le réseau des aires terrestres protégées. Voici les zones prioritaires pour l'avenir : baie de Fundy, golfe du Saint-Laurent, plateforme Scotian et littoral méridional de Colombie-Britannique. Au Sommet mondial sur le développement durable de septembre 2002, le Canada et les autres nations participantes se sont engagés à mettre en place des réseaux représentatifs complets de zones de protection marine d'ici 2012 et à rétablir les stocks de poisson en épuisement d'ici 2015.

Initiatives axées sur l'écosystème

Sous la direction des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les activités menées en 2002-2003 dans le cadre de toutes les initiatives axées sur l'écosystème ont aidé les Canadiens et les Canadiennes à parvenir à des résultats en matière d'environnement. De plus, le Ministère aide tous les intervenants à acquérir une meilleure capacité de prendre des décisions et de réaliser le changement. On réunit les partenaires à une certaine échelle géographique pour examiner ce qu'il advient d'un

écosystème et juger de concert de la meilleure manière d'intervenir par la réalisation de programmes précis.

NOTE : Chaque année, le Ministère décrit une de ses initiatives axées sur l'écosystème dans son rapport ministériel sur le rendement. Cette année, l'Initiative de l'écosystème du bassin de Georgia est devenue le Plan d'action du bassin de Georgia. Cette initiative est décrite à part (voir les détails à la partie 4.2.3).

Prochaines étapes et défis à relever

La recherche de résultats par des partenariats coordonnés et efficaces demeurera le plus grand défi à relever dans la gestion des initiatives axées sur l'écosystème. Bien que la Stratégie canadienne de la biodiversité (SCB) livre notre vision générale de l'avenir et que les nouveaux plans d'action du Canada en matière d'intendance offrent des orientations intégratrices, il reste fort à faire pour s'attaquer au morcellement actuel, c'est-à-dire aux questions de coordination et de gestion d'ensemble des grandes initiatives axées sur l'écosystème dans tout le pays.

Ces prochains temps, le Ministère recherchera des façons d'intégrer les idées et les propositions de ses partenaires et voudra notamment répondre au récent rapport de la TRNEE, d'Habitat faunique Canada et du Fonds mondial pour la nature.

Voici quelques activités prochaines relevant des stratégies globales des écosystèmes.

Stratégie canadienne de la biodiversité

- Comme avec les plans et les interventions relevant de la Stratégie canadienne de la biodiversité, Environnement Canada passe de l'étape de la planification à celle de l'exécution, on peut prévoir que des problèmes de financement se poseront lorsque les activités en question (p. ex., application de la Stratégie de gestion de l'information biologique, programme des sciences de la biodiversité, programme relatif aux espèces exotiques envahissantes) seront lancées; Environnement Canada :
- élaborera un programme des sciences de la biodiversité et proposera notamment un mécanisme de gestion et de coordination de l'information biologique;
- affinera le cadre provisoire d'un indice canadien de la biodiversité par des projets pilotes et créera un guichet unique d'information sur la situation et les tendances comme deux des éléments d'un système national de déclaration de la biodiversité;
- continuera à consulter les intervenants, gouvernementaux ou non, pour mener à terme d'ici l'automne 2004 la planification provisoire d'interventions contre les espèces exotiques envahissantes.

Initiatives des écosystèmes nordiques

Achevée en 2003, la phase 1 de l'Initiative des écosystèmes nordiques (IEN) a fait faire des progrès appréciables à l'édification de partenariats et a permis de mener à bien des projets dans tout le Nord canadien. Avec l'investissement ministériel de 4,5 millions de dollars en cinq ans, on a pu mobiliser chez les partenaires des fonds supplémentaires de 10 millions. L'investissement total est donc de 14,5 millions; c'est le plus grand investissement nouveau d'Environnement Canada et des partenaires qui soit directement allé depuis 10 ans à la création de capacités et aux études scientifiques dans le Nord. La phase 2, où on met l'accent sur les changements climatiques, la surveillance, la création de capacités chez les partenaires et la mesure des résultats dans les écosystèmes, permettra d'acquérir des connaissances et de les appliquer à l'échelle des écosystèmes et des collectivités pour la solution des problèmes environnementaux des régions septentrionales.

Zones protégées

- On mettra la dernière main à la Stratégie sur les aires protégées d'Environnement Canada et travaillera avec d'autres ministères clés à une stratégie fédérale des zones protégées;
- on créera la réserve nationale de faune de la base des Forces canadiennes de Suffield dans le cadre du Règlement sur les réserves nationales de la faune.

Intendance

- On produira des rapports d'étape sur les interventions prioritaires relevant du Plan d'action du Canada en matière d'intendance;
- on poursuivra l'application du Programme des dons écologiques et, entre autres, accroîtra les encouragements d'impôt sur le revenu en 2003, procédera à une évaluation de ce programme et mobilisera de nouvelles ressources pour la continuation des activités en 2003-2004 et après;
- on mènera à bien la mise à jour de 2003 du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, auquel le Canada, les États-Unis et le Mexique ont donné leur aval et qui est aujourd'hui appliqué au Canada.

4.2.2 Résultat principal : Santé des écosystèmes

Comprendre et réduire les incidences de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes



SANTÉ DES ÉCOSYSTÈMES

De quoi s'agit-il?

La capacité de ménager un environnement sain et exempt de pollution aux Canadiens et aux Canadiennes dépend de notre faculté de comprendre comment les écosystèmes se ressentent des facteurs de stress par l'activité humaine et de transférer les connaissances acquises à la population et à la communauté mondiale. C'est alors seulement que ces connaissances pourront être intégrées à une prise de décisions efficace. Comprendre les structures, les processus et les fonctions des écosystèmes et les effets des activités économiques est un impératif premier pour une fructueuse gestion écosystémique.

Que faisons-nous à ce sujet?

Dans le domaine prioritaire de la santé des écosystèmes, Environnement Canada s'emploie à :

- établir « *ce qui change* » dans les écosystèmes et veiller à ce que les Canadiens et aux Canadiennes reçoivent renseignements et avis en temps utile sur l'état et les tendances de la santé des écosystèmes;
- évaluer « *pourquoi les choses se produisent ou changent* » et avancer la connaissance scientifique de l'incidence de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes;

- déterminer « *ce qu'on peut y faire* » et apporter des avis et des solutions scientifiques qui contribueront à atténuer l'incidence de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes;
- « *assurer l'excellence de la gestion de l'activité scientifique et technologique* » et veiller à ce que la gestion stratégique des sciences et de la technologie à Environnement Canada s'aligne sur la politique fédérale dans ce domaine.

Environnement Canada collabore avec les autres ministères fédéraux, les provinces et les territoires [(individuellement ou collectivement par l'intermédiaire du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME)], les réseaux scientifiques d'étude de l'environnement [(Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), Conseil national de recherches en sciences et en génie (CRSNG) et Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC)] et le public (avec les ONGE et les milieux universitaires)) aux échanges d'information, à la fixation des priorités en matière de surveillance et de recherche et à la communication intégrée en temps utile de renseignements et d'avis aux décideurs.

Le Ministère s'est fixé deux priorités générales dans le domaine de la santé des écosystèmes :

- améliorer la surveillance et la déclaration de l'état et des tendances de la santé de l'environnement;
- avancer la connaissance scientifique des effets de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes.

Qu'avons-nous accompli?

Établir ce qui change

Recherche et déclaration dans le cadre de la surveillance

La surveillance de l'environnement est une pierre angulaire de la constatation et du suivi des changements que subissent les écosystèmes. Pour un appui stratégique à l'accomplissement de notre mission, le système de surveillance devrait permettre à la fois d'obtenir une information complète sur l'état et les tendances des écosystèmes et de déceler tôt les changements que subissent ceux-ci pour que des mesures de prévention puissent se prendre. Il importe également que la surveillance fasse intervenir des indicateurs cohérents, significatifs et écologiquement utiles de cette

Mercure : à la recherche de réponses

Le mercure, surtout sous sa forme de méthylmercure, constitue un sujet d'inquiétude pour la santé humaine et environnementale en raison de sa toxicité et de la possibilité de son accumulation dans le poisson et la faune. Les concentrations de mercure dans le poisson sont telles que des espèces comme les pigeons, les martins-pêcheurs, les hérons, les balbuzards et les visons risquent d'en souffrir dans leur santé. En règle générale, on ne connaît guère les concentrations mercurielles dans les poissons dont se nourrit la faune. La gestion du mercure et de l'environnement est prioritaire pour les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Nombreuses sont les initiatives en place pour la réduction des émissions de mercure. On a besoin de mieux surveiller les concentrations de cette substance dans le poisson consommé par la faune si on entend expliquer les effets observés sur cette même faune, prévoir les problèmes de l'avenir et évaluer l'efficacité des mesures de dépollution visant à abaisser les niveaux de mercure dans le milieu.

- Pour plus de renseignements, consultez : www.ec.gc.ca/ceqg-rcqe/francais/html/mercure/index.cfm

transformation, de sorte que l'on puisse en interpréter, en comparer et en communiquer les résultats sous l'angle de leur importance pour la santé des écosystèmes.

Pour obtenir ce sous-résultat, Environnement Canada mène des travaux de concert avec un grand nombre de partenaires en vue de :

- concevoir et réaliser un système d'évaluation et de déclaration de la situation et des tendances des écosystèmes où on suive, mesure et décrive la réaction des écosystèmes aux facteurs de stress environnemental et soit en mesure de déceler tôt les nouveaux facteurs de stress importants (la qualité de l'eau est un point de mire à court terme);
- favoriser une recherche novatrice et accroître la capacité prévisionnelle de manière à pouvoir constater les facteurs de stress nouveaux, naissants (substances de perturbation endocrinienne, par exemple) ou encore mal compris (pesticides utilisés, stress accumulés, etc.);
- assurer une déclaration régulière de la situation et des tendances des écosystèmes de manière à informer et à conseiller les scientifiques, les gouvernants et les citoyens au sujet de l'évolution des écosystèmes et à mieux sensibiliser les gens à l'importance possible des changements qui s'opèrent.

Environnement Canada a adopté une orientation « réseau de réseaux » pour l'intégration des données de surveillance puisées à une diversité de sources. Ces quelques dernières années, les ministères fédéraux, les provinces, les territoires et d'autres ont recueilli des données sur les écosystèmes de manières fort différentes. Le défi que doit actuellement relever le Ministère est de broser un tableau national cohérent en passant en revue les renseignements qui émanent de toutes les régions du pays. Par le Système canadien d'information pour l'environnement (SCIE), on est en train de mettre en place un réseau de recensement de données qui donnera un aperçu de l'information de surveillance de tout le pays. On n'a pas encore dégagé de tableau national, mais les travaux de conception de ce nouveau programme sont bien engagés. En collaboration avec le CCME, le Ministère se dote d'un jeu d'outils d'intégration pour pouvoir offrir un tel tableau national.

Voici des activités récentes dans ce domaine :

- Le CCME a parrainé en octobre 2002 un atelier d'experts pour faciliter un dialogue national sur la surveillance de la qualité de l'eau au Canada et des échanges d'information sur l'état actuel des sciences, de la technologie et des pratiques exemplaires dans ce domaine en fonction du soutien prêté par Environnement Canada.
- ▶ Pour plus de renseignements, consultez :
www.ccme.ca/assets/pdf/monitoring_workshop_current_state_fr.pdf
- Le rapport d'une étude pilote sur un indice de la qualité de l'eau (IQE) dans les provinces de l'Atlantique est presque prêt. Dans cet indice, on récapitule toutes sortes de données qualitatives sur l'eau et simplifie les indications (l'eau est bonne ou passable, par exemple) livrées aux décideurs quant à la qualité générale de l'eau et aux risques possibles pour divers usages bénéfiques de celle-ci;
- On a publié un rapport sous le titre Mercure à la recherche de réponses. Ce document décrit sommairement le mercure présent au Canada et ses concentrations dans le poisson qui pourraient être préjudiciables à la faune.

Surveillance par le citoyen

Divers programmes prévoient différentes formes de surveillance par le citoyen. Le Réseau d'évaluation et de surveillance écologiques (RESE) est formé d'organismes et de personnes qui font de la surveillance écologique au pays et signalent les changements que subissent les écosystèmes, qu'il s'agisse des divers paliers de gouvernement, des milieux universitaires ou autochtones, du secteur privé, du secteur du bénévolat, des écoles ou d'autres groupes écologiques. Le Bureau de coordination du Réseau d'évaluation et de surveillance écologiques (BC RESE) d'Environnement Canada rassemble les gens ayant un intérêt commun pour la surveillance et la recherche écologiques en vue d'établir des techniques et des protocoles communs, de promouvoir les échanges de données ou d'autres renseignements par un système de métadonnées et de catalyser la production de rapports et de fonds d'information intégrés. *Attention Nature* est un ensemble de programmes communautaires de surveillance en « science populaire » où on retrouve *Attention grenouilles*, *Veille aux vers*, *Veille au gel* et *Opération floraison*.

- Pour plus de renseignements, composer www.eman-rese.ca/eman/naturewatch.html

Le BC RESE et la Fédération canadienne de la nature (FCN) ont entrepris un projet pilote avec des fonds de l'Initiative du secteur bénévole (ISB) pour une normalisation des modes de surveillance communautaire au Canada. Au site Web qui a été créé, on décrit les résultats du projet et offre une trousse de méthodes et de ressources utiles. On parle aussi des leçons apprises et des facteurs clés de succès en vue d'aider les collectivités à réaliser leur propre programme de surveillance.

- Pour plus de renseignements, composer www.ccmn.ca/francais

Élaboration d'indicateurs

Les indicateurs environnementaux sont un moyen efficace de transformer des données complexes sur l'environnement en un instrument de communication et de décision facile à utiliser. Le Canada a entrepris il y a plus de dix ans de se doter d'un ensemble national d'indicateurs de l'environnement pour créer un cadre complet de mesure de l'état du milieu et des liens entre ce dernier et le développement économique. Des programmes d'indicateurs environnementaux sont aujourd'hui en place dans tout le Canada et sur le plan international.

Le défi est de réunir un grand nombre de ces initiatives d'élaboration d'indicateurs pour ainsi pouvoir broser un tableau national cohérent de la durabilité en matière environnementale. À cet égard, Environnement Canada collabore avec d'autres organismes à l'établissement d'un ensemble amélioré et complet d'indicateurs nationaux, c'est-à-dire d'un ensemble unique et caractérisé qui s'inspire des méthodes les plus solides qui aient été adoptées dans tous les secteurs de compétence. En s'employant à organiser les connaissances sur l'environnement, on comblera les lacunes et trouvera de meilleures façons de communiquer l'information.

Comme point de départ dans cet exercice d'élaboration d'un jeu plus complet d'indicateurs, Environnement Canada a regroupé tous les indicateurs de la Série nationale

des indicateurs environnementaux et a obtenu une vue d'ensemble de l'état actuel de l'environnement au pays, tout en montrant les liens entre les secteurs d'intérêt. Il s'agit de Les indicateurs environnementaux : Indicateurs thématiques, 2003.

De plus, il existe une vaste déclaration à Environnement Canada d'indicateurs complémentaires de l'état de l'environnement, ainsi qu'une récente initiative de parrainage d'une stratégie nationale d'indicateurs environnementaux et de rapports sur l'état de l'environnement. Cette stratégie vise à mieux orienter et à rendre plus cohérentes les activités d'élaboration et de déclaration d'indicateurs, d'abord au sein d'Environnement Canada et ensuite aux autres paliers de gouvernement.

Indicateurs environnementaux : La Série nationale des indicateurs environnementaux 2003 et la série des indicateurs thématiques qui l'accompagne consistent en 14 indicateurs clés qui donnent une vue d'ensemble des tendances environnementales au pays dans des secteurs importants pour les Canadiens et les Canadiennes.

Indicateurs des systèmes écologiques entretenant la vie :	Indicateurs de la santé et du bien-être humains :	Indicateurs de durabilité des ressources naturelles :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Biodiversité et zones protégées ▪ Substances toxiques ▪ Précipitations acides ▪ Changements climatiques ▪ Ozone stratosphérique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Eaux usées municipales ▪ Épuration des eaux usées municipales ▪ Qualité de l'air urbain 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Foresterie ▪ Sols agricoles <p>Indicateurs des activités humaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consommation d'énergie ▪ Transport de voyageurs ▪ Déchets solides des municipalités

D'après les rapports sur les indicateurs environnementaux, on a vu largement s'améliorer ces dix dernières années l'état d'acidification d'un grand nombre de lacs, ainsi que la qualité de l'air dans un certain nombre de régions urbaines. Les Canadiens et les Canadiennes se sont efforcés de moins hypothéquer leur patrimoine environnemental. On a observé une diminution de certaines émissions toxiques, entre autres dans l'utilisation de substances qui amincissent la couche d'ozone stratosphérique et dans la consommation d'énergie par habitant. On a aussi constaté une augmentation de la superficie terrestre protégée au pays et de la population disposant de systèmes avancés d'épuration des eaux usées. De nombreuses difficultés subsistent cependant. La qualité de l'air est moindre dans certaines agglomérations urbaines et l'acidification a compromis la qualité des eaux de certains lacs. On a enfin pu noter un accroissement des émissions de gaz à effet de serre, des eaux usées des municipalités, des déchets évacués et des véhicules énergivores.

► Pour plus de renseignements, consultez : www.ec.gc.ca/soer/ree

Environnement Canada a soutenu de ses apports et d'autres formes d'aide le programme des indicateurs de l'environnement et du développement durable (IEDD) de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE), et notamment l'exercice de conception et de réalisation d'indicateurs de l'eau douce. Dans son rapport définitif, la

TRNEE a recommandé au ministre des Finances qu'Environnement Canada et Statistique Canada établissent des indicateurs et des systèmes d'information nationaux par lesquels on puisse suivre les effets des pratiques économiques actuelles sur le patrimoine naturel et humain dont auront besoin les futures générations de Canadiens et des Canadiennes. On travaille également à un projet d'élaboration d'un indice canadien de la biodiversité qui s'étendra sur plusieurs années. Cet exercice se fait sous la direction du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la biodiversité des ministres canadiens responsables de la faune. On dispose déjà d'un premier cadre provisoire pour l'élaboration de cet indice. Il est prêt pour des essais de validation de principe.

Évaluer pourquoi les choses changent

Une fois constatés concrètement les changements que subissent les écosystèmes au stade de « Établir ce qui change », le prochain défi consiste à faire de la recherche pour déterminer le pourquoi de ces changements et transférer les connaissances ainsi acquises aux décideurs en matière d'écosystèmes. En d'autres termes, le but est une recherche destinée à établir les rapports de causalité entre l'activité humaine et la santé des écosystèmes et à diffuser ces indications sous des formes appropriées au bénéfice de tous les clients et les partenaires.

Travaux de recherche

Comme orientation générale, Environnement Canada collabore avec les milieux des sciences de l'environnement à la mise en place de mécanismes qui rendront plus efficaces et efficaces les travaux de recherche sur l'environnement grâce à des activités de réseautage et de collaboration. Le Réseau canadien des sciences de l'environnement (RCSE) vise à se constituer en « réseau des réseaux » pour un nouvel encadrement horizontal de gestion des organismes membres qui se vouent à la recherche. Cette dernière année, les réseaux en place ont progressé, constituant des coopératives thématiques, arrêtant des programmes de recherche et des axes prioritaires communs et évaluant les capacités de recherche sur l'environnement. Dans le contexte de ce programme d'action plus général, le Ministère a acquis de nouvelles connaissances sur la santé des écosystèmes (p. ex., épuration des eaux usées des municipalités, réutilisation et recyclage des eaux, cadre d'analyse des effets cumulatifs sur les écosystèmes fluviaux, niveaux et tendances des EDPB) et s'est doté de stratégies plus fines de recherche sur les questions nouvelles (p. ex.p. produits pharmaceutiques et produits d'hygiène personnelle, organismes génétiquement modifiés). Des organismes qui collaborent au programme de recherche comme l'Institut national de recherche sur les eaux évaluent à intervalles de quelques années l'intérêt des projets par rapport aux priorités du secteur d'activité de la nature. Pendant la période de planification, l'INRE a lancé un mouvement d'expansion régionale de ses programmes en établissant des centres nationaux à l'Université de Victoria pour son projet d'étude des effets du changement climatique et à l'Université du Nouveau-Brunswick pour son projet d'étude d'impact cumulatif.

Une activité clé dans le programme de recherche du Ministère est la communication des résultats de la recherche aux décideurs. Sur ce plan, Environnement Canada donne des avis spécialisés à de grands comités comme le CCME aux fins des activités générales qui s'exercent en collaboration à l'échelle nationale. L'an dernier, le CCME a tenu

d'importants ateliers de politique scientifique avec Environnement Canada sur divers thèmes : incidence de l'activité agricole sur la qualité de l'eau, qualité de la nappe phréatique, réutilisation et recyclage de l'eau. Deux rapports ont été publiés et un troisième est presque prêt.

► Pour plus de renseignements, consultez : www.nwri.ca/publications/keyreports-f.html

Évaluations scientifiques

Les évaluations scientifiques visent à la création, à l'examen, à l'interprétation et à la synthèse des connaissances scientifiques portant sur des questions environnementales d'intérêt primordial ou nouveau. Elles sont le grand moyen de communiquer les réponses à la question « Pourquoi les écosystèmes changent-ils? » aux scientifiques et aux décideurs. L'an dernier, on a mené à bien une évaluation des menaces pour les sources d'eau potable et les écosystèmes aquatiques au Canada, une évaluation nationale dans le cadre du suivi des effets sur l'environnement des fabriques de pâtes et papiers (version 2) et des évaluations des activités de nettoyage dans le port de Hamilton et du sort des matières organiques dans la partie orientale du lac Érié.

Déterminer ce que nous pouvons y faire

En s'appuyant sur les grandes leçons tirées de la recherche, Environnement Canada conçoit des solutions et des valeurs de référence fondées sur la science et diffuse un vaste ensemble d'instruments, de directives et de solutions scientifiques pour l'adoption de mesures de correction et/ou de prévention. Il s'emploie à déterminer si l'évolution de l'état des écosystèmes est attribuable ou non à l'activité humaine, ainsi que la nature et l'importance des liens entre cette activité et la santé des écosystèmes. Le gros du travail qui se fait dans ce domaine porte sur la qualité de l'eau.

Évaluation et gestion des produits pharmaceutiques et des produits d'hygiène personnelle dans l'environnement canadien : actes d'un atelier multi-intervenants

De récentes études réalisées en Europe et aux États-Unis ont décrit la présence dans l'environnement d'une grande diversité de substances contenues dans les produits pharmaceutiques et les produits d'hygiène personnelle (PPHP). On a vu dans les eaux usées municipales et les déchets agricoles et aquicoles des sources de PPHP comme les antibiotiques, les régulateurs des lipides du sang, les analgésiques, les anti-inflammatoires, les anti-épileptiques, les hormones naturelles et de synthèse, les parfums, les dérivés éthoxylés du nonylphénol, les désinfectants et les antiparasitiques. Il y a de plus en plus d'indices que certains de ces agents chimiques peuvent nuire à la santé d'espèces non visées et peut-être aux humains dans une exposition à de faibles concentrations. Au nombre des effets à prendre en considération, il y a le dérèglement du développement et de la reproduction chez les individus exposés et leur progéniture, ainsi que le renforcement des bactéries qui résistent aux antibiotiques. Une grande incertitude règne au sujet des conséquences possibles à long terme sur la santé des humains et de l'environnement d'une exposition continue à de faibles concentrations de ces substances, surtout aux stades de la vie et dans les populations sensibles à cette action. Un atelier scientifique sur la question a eu lieu en février 2002. Cet atelier multi-intervenants (qui a réuni des scientifiques de l'Union européenne, des États-Unis et du Canada et des représentants de l'industrie, des services de recherche du gouvernement et des groupes d'intérêt public) parrainé par Santé Canada et Environnement Canada a fourni une tribune où discuter des PPHP dans le double contexte canadien et international. L'atelier a permis de dégager les grandes priorités de la recherche et les principaux besoins en gestion de risques au pays.

► Pour plus de renseignements, consultez : www.nwri.ca/research/pharmaceuticals-f.html

Environnement Canada examine avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux les possibilités de renforcer et d'accélérer l'élaboration de recommandations nationales concernant la qualité de l'eau. L'an dernier, il a produit des fiches de renseignements et des documents techniques d'appui dans le cadre de l'élaboration de normes de qualité environnementale dans les secteurs suivants : eau et nonylphénol (eaux et sédiments), nitrates, énoncés d'objectifs particuliers à des lieux, fluorures, cadre d'évaluation des sédiments, objectifs locaux de gestion des eaux usées des municipalités et rapport sur l'indice de qualité de l'eau, sols et nonylphénol, et sélénium.

Environnement Canada cherche aussi à faire progresser le programme de suivi des effets sur l'environnement (SEE) en rendant publiques les évaluations importantes et en étudiant constamment les applications SEE à une diversité de secteurs. L'an dernier, deux rapports ont paru sur les résultats de l'évaluation des fabriques de pâtes et papiers (version 2) : évaluation nationale des données de suivi des effets sur l'environnement des fabriques de pâtes et papiers (rapports complet et sommaire); évaluation d'étendue des incidences de la dulçaquiculture sur l'environnement canadien. Enfin, on a tenu un atelier de consultation sur le Cadre d'objectifs de qualité de l'environnement (OQE) qu'on pourra utiliser dans une perspective à long terme de gestion des effluents d'eaux usées municipales.

Quête d'excellence dans la gestion des sciences et de la technologie (S-T)

Par la conception de politiques et de pratiques destinées à améliorer sa gestion des S-T, Environnement Canada poursuit

les objectifs suivants : renforcement des sciences et de la technologie de l'environnement, intégration des activités à l'échelle des disciplines, des ministères et des autres services qui exécutent des travaux de S-T et accent mis sur les priorités des Canadiens et les Canadiennes. L'excellence des S-T de l'environnement est à la base même des efforts en vue de relever les

Évaluation nationale des données de suivi des effets sur l'environnement des fabriques de pâtes et papiers

En 1992, le gouvernement fédéral a adopté le Cadre de réglementation des pâtes et papiers, qui comprend le *Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers* (REFPP) relevant de la *Loi sur les pêches* et deux règlements se rattachant à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. On a reconnu que, à elles seules, ces mesures ne sauraient partout protéger suffisamment l'écosystème aquatique. C'est pourquoi le REFPP prévoyait un programme de suivi des effets sur l'environnement (SEE) pouvant donner un aperçu de l'état des milieux récepteurs des effluents des fabriques de pâtes et papiers dans tout le Canada. En application de ce cadre réglementaire, la plupart des établissements canadiens de pâtes et papiers se sont dotés de systèmes au moins primaires et secondaires d'épuration des eaux usées. Les papetiers ont réussi à considérablement réduire la toxicité de leurs effluents, mais les données SEE indiquent que les établissements ont toujours une incidence sur le poisson et son habitat (selon les données de mesure du relevé de la communauté benthique des invertébrés). Il faudra accroître la surveillance pour évaluer l'étendue et l'importance écologiques des effets observés, et Environnement Canada continuera à travailler avec l'industrie et les autres intervenants pour mieux juger de cette importance. Les résultats obtenus constituent un excellent point de départ et font ressortir l'intérêt d'une poursuite du programme SEE.

- Pour plus de renseignements, consultez : www.nwri.ca/synopsis/intro-f.html

les défis auxquels font face les Canadiens et les Canadiennes en matière environnementale; en soi, elle constitue un facteur critique de succès à Environnement Canada. On fournit des services de politique scientifique aux gestionnaires du Ministère et aux artisans des initiatives interministérielles. Voici de grandes réalisations en 2002-2003 :

- On a appliqué les mesures relevant du Cadre applicable aux avis en matière de sciences et de technologie. Le Ministère a aussi dirigé une initiative interministérielle où on a mis au point des instruments communs d'aide à l'exécution des mesures, et notamment une liste de contrôle de la consultation scientifique pour les documents destinés au Cabinet, un guide à l'intention des gestionnaires des sciences et de la politique des sciences et un programme de formation.
- Le Conseil consultatif en sciences et en technologie du sous-ministre a donné d'utiles conseils au Ministère, notamment pour ce qui est des recommandations quant à la manière d'aborder à Environnement Canada la question des effets des organismes génétiquement modifiés sur les écosystèmes.
- On a établi un répertoire Web des compétences du Ministère (EC XPERT). Il sera mis en application dans l'année qui vient.
- Le Ministère a participé de près aux activités de planification, de mise en œuvre et de suivi après le fructueux forum sur les sciences et la technologie au niveau fédéral. Un grand fruit de la rencontre est un énoncé de vision pour l'activité scientifique et technologique au gouvernement fédéral.

Prochaines étapes et défis à relever

Voici les priorités de la période de planification pour les quatre sous-résultats de la santé des écosystèmes :

Établir ce qui change :

- Produire des rapports sur la situation et les tendances des écosystèmes et, entre autres, un indice de la qualité de l'eau dans les provinces de l'Atlantique et sur le territoire national par l'intermédiaire de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE), ainsi que des rapports sur les concentrations de métaux dans la faune;
- développer des indicateurs et améliorer les indicateurs en vigueur pour la biodiversité, les émissions et les effets des substances chimiques toxiques, la qualité de l'eau et la qualité de l'air;
- renforcer l'engagement pris de mieux relier les réseaux de surveillance de la qualité de l'eau à l'échelle nationale par l'élaboration d'un cadre pancanadien de surveillance relevant du CCME;
- faire porter l'information de la qualité de l'eau sur des priorités nationales comme celle d'une meilleure surveillance des pesticides dans les écosystèmes aquatiques au pays.

Évaluer pourquoi les choses changent :

- Améliorer la recherche scientifique en renforçant le rôle de l'INRE par un élargissement de son mandat (p. ex., refaire la capacité de recherche microbiologique sur la qualité de l'eau et la gestion des eaux usées);

- concevoir une stratégie fédérale de recherche sur l'incidence des organismes génétiquement modifiés sur les écosystèmes;
- Réaliser et diffuser des évaluations scientifiques sur les grands dossiers de l'environnement (goût et odeur des sources d'eau potable, sédiments contaminés, phosphore des eaux douces, dulçaquiculture, etc.);
- transférer les connaissances acquises et faire le lien entre l'étude scientifique et la politique de l'eau pour ce qui est de la dégradation et de la protection des eaux souterraines canadiennes, ainsi que de son incidence sur les sources privées et publiques d'eau potable, les écosystèmes aquatiques et les eaux de surface; jauger les effets des activités agricoles sur la qualité de l'eau; étudier la qualité de la nappe phréatique et la réutilisation et le recyclage de l'eau .

Déterminer « ce qu'on peut y faire » :

- Avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, étudier de nouveaux outils de gestion pour l'agriculture et l'aquiculture par l'élaboration de lignes directrices de qualité d'écozone sur le phosphore et de lignes directrices sur les nitrates et trois pesticides prioritaires;
- produire des recommandations sur la qualité de l'environnement dans le cas de la diisopropanolamine, du sulpholane, de l'aluminium et de l'uranium et mettre à jour le protocole des recommandations relatives à l'eau pour les métaux et les facteurs de sécurité et procéder à une évaluation scientifique des changements climatiques dans les écosystèmes d'eau douce de l'Arctique pour l'étude d'impact sur le climat arctique et le Conseil de l'Arctique, ainsi qu'à une évaluation scientifique nationale des effets écosystémiques de l'évolution du climat;
- établir un ensemble de biocritères pour le domaine des eaux usées des municipalités et en faire la promotion en vue d'une approbation nationale par le CCME; diffuser des rapports d'objectifs particuliers à des lieux sur l'ammoniac et les chloramines pour aider ce secteur;
- en collaboration avec le Comité fédéral-provincial-territorial de l'eau potable, élaborer des lignes directrices sur la turbidité de l'eau de source pour aider les gestionnaires des eaux à appliquer des plans de gestion des bassins hydrographiques et des aquifères;
- concevoir des normes agroécologiques relevant du Cadre stratégique pour l'agriculture aux fins de la gestion des incidences de l'activité agricole sur l'air, l'eau, la terre et la biodiversité;
- élaborer des recommandations pour les eaux usées municipales par un document de conseils locaux sur l'application de règles ou la réalisation d'objectifs relatifs aux substances non visées par les normes minimales d'épuration;
- faire progresser le programme SSE par la réalisation d'un programme de même nature pour les mines métalliques et examiner l'application du SEE à d'autres secteurs (à l'aquiculture et aux eaux usées municipales, par exemple).

Garantir l'excellence de la gestion des sciences et de la technologie

- Concevoir de nouveaux mécanismes et renforcer ceux qui existent pour mieux intégrer les activités scientifiques et technologiques au gouvernement fédéral et mieux faire le lien avec les travaux extérieurs de S-T (étude scientifique de l'incidence des OGM sur les écosystèmes, par exemple);

- promouvoir la mise en place d'un Réseau canadien des sciences de l'environnement, ainsi que de réseaux régionaux et spécialisés (faciliter et appuyer, par exemple, la création d'une capacité de recherche scientifique sur la qualité de l'eau dans les Prairies et le Nord; assurer un leadership dans les initiatives régionales d'étude de bassins hydrographiques (Conseil de la Bow, Sask Partners, Rivière rouge, etc.); faire valoir les possibilités de collaboration avec les Premières nations et les conseils de cogestion).

4.2.3 Résultat principal : Écosystèmes prioritaires

Conservation et restauration des écosystèmes prioritaires

INITIATIVES RELATIVES À L'EAU

De quoi s'agit-il?

La pureté et la sécurité de l'eau pour les Canadiens et l'écosystème sont de plus en plus un sujet d'inquiétude dans la population au Canada et ailleurs dans le monde.

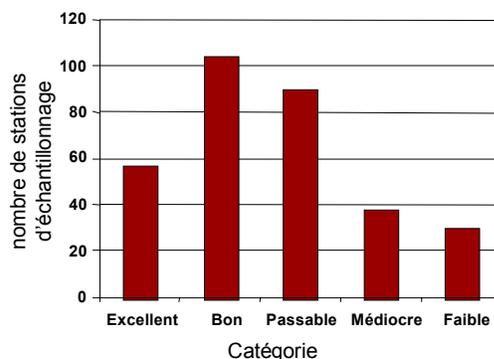
Une grande diversité de contaminants influe sur la **qualité de l'eau**. Dans son importance et sa gravité, la contamination dépend beaucoup des contextes environnementaux. La protection des sources d'eau contre la pollution est un facteur clé d'atténuation des risques tant de contamination de l'approvisionnement en eau que de détérioration des écosystèmes aquatiques. Il n'existe pour l'instant aucun réseau national complet de surveillance de la qualité de l'eau, d'où la difficulté de déceler les changements de qualité et leurs causes.

Ces quelques dernières années, les événements de North Battleford et de Walkerton (Ontario) avec les enquêtes et les rapports publics qui ont suivi ont élevé les attentes quant aux mesures à

Indices de la qualité de l'eau

On a dégagé un premier tableau national approximatif de la qualité de l'eau douce au pays dans une étude pilote où on a calculé des valeurs d'indice de qualité de l'eau. Les eaux échantillonnées dans cette étude étaient généralement concentrées dans les régions plus peuplées du pays où la qualité de l'eau risque invariablement d'être la plus compromise. Les résultats de l'exercice ne livrent pas le tableau absolu de la qualité de l'eau douce au Canada, mais les indications données sont positives, puisque pour la majorité des stations d'échantillonnage, la cote obtenue était excellent, bon ou passable.

Qualité de l'eau aux stations d'échantillonnage de tout le Canada (2002-2003)



Source : Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, *Indicateurs de l'environnement et du développement durable*.

prendre dans le dossier de la qualité de l'eau. Le rapport sur l'incident de Walkerton présente des recommandations de gestion qui intéressent tous les secteurs de compétence. Il y est fait mention du rôle du fédéral dans l'élaboration de recommandations pour l'eau potable et dans le contrôle de la qualité des eaux des terres fédérales (y compris dans les collectivités des Premières nations). Dans le document, on insiste aussi sur la protection des eaux de source, domaine où le gouvernement fédéral joue un rôle de premier plan.

Outre les questions de qualité de l'eau, on doit examiner en permanence les questions à long terme de **quantité et de durabilité de l'eau et d'adaptation aux événements extrêmes** : variation des niveaux dans les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent, prélèvements massifs d'eau, répercussions des changements climatiques, gestion des risques, contamination, etc. Ce sont autant de questions d'intérêt général. La sécurité à long terme de l'approvisionnement en eau pose aussi un problème compte tenu du haut taux de consommation par habitant (le deuxième en importance dans le monde industrialisé) et des tendances géographiques et démographiques au pays.

À l'échelle mondiale, les questions relatives à l'eau ont été soulevées au Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) à Johannesburg en 2002, au 3^e Forum mondial de l'eau à Kyoto en 2003 et au Sommet du Millénaire à New York en 2000 où on a établi ce qu'on a appelé des objectifs de développement du millénaire. Ces questions demeurent prioritaires au programme d'action des dirigeants du G8.

Que faisons-nous à ce sujet?

Les gouvernements, l'industrie et les citoyens sont coresponsables de la gestion de l'eau douce au Canada. Les provinces et les territoires exercent la compétence principale dans la plupart des secteurs de gestion et de protection des eaux et, pour la plupart, délèguent certains de leurs pouvoirs aux municipalités. Ce qui est du ressort du fédéral, ce sont la conservation et la protection des océans et de leurs ressources, les pêches, la navigation, le transport maritime et les relations et concertations internationales. Le gouvernement fédéral est aussi responsable des eaux des terres fédérales, ce qui

Initiative de l'écosystème du bassin des Grands Lacs – Les partenariats au centre des priorités

Les Grands Lacs sont une ressource naturelle extrêmement précieuse que partagent le Canada et les États-Unis. Depuis trente ans, soit depuis la signature de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, il y a eu de nombreuses réalisations sur le plan du rétablissement de la santé de l'écosystème.

L'Initiative de l'écosystème du bassin des Grands Lacs englobe les initiatives de huit ministères fédéraux, des activités menées conjointement par le Canada et l'Ontario ainsi que des mesures prises par des organismes fédéraux et d'État aux États-Unis. Tous partagent la vision d'un bassin des Grands Lacs sain, prospère et durable.

Cette vision commune du Canada et des États-Unis a mené à une collaboration binationale efficace où les deux pays partagent la même orientation et visent les mêmes résultats. Le Comité exécutif binational veille au respect de l'engagement des intervenants en établissant une orientation et des plans stratégiques.

Grâce aux efforts concertés et continus des deux pays, des partenariats se sont développés entre tous les ordres de gouvernement, l'industrie, les entreprises, les peuples autochtones, les groupes d'intérêt ainsi que les trente-cinq millions de résidents du bassin des Grands Lacs des deux côtés de la frontière. Ces partenariats ont été essentiels aux succès connus jusqu'ici.

Afin de mener à bien l'objectif à long terme de restaurer les Grands Lacs, nous devons continuer d'obtenir la participation de tous les partenaires et d'unir nos efforts dans le but d'arriver à une vision binationale commune, soit « restaurer et maintenir l'intégrité chimique, physique et biologique des eaux de l'écosystème du bassin des Grands Lacs ».

comprend les eaux des territoires, des parcs et des collectivités des Premières nations. Bien que la Constitution ne le prévoit pas expressément, les autorités fédérales jouent aussi un grand rôle dans l'étude scientifique des eaux et la surveillance et le soutien de la gestion de l'eau dans tous les secteurs de compétence.

Au moins neuf lois fédérales se trouvent à confier une foule de responsabilités de gestion fédérale de l'eau douce. Ces responsabilités sont explicitées par un certain nombre d'ententes, de politiques et de programmes.

- En vertu de la *Loi sur les ressources en eau du Canada*, le ministre de l'Environnement peut s'entendre avec les gouvernements provinciaux pour établir ou protéger les eaux d'intérêt national. Cette loi habilite en outre le Ministre à entreprendre des recherches de concert avec les provinces et à recueillir des données aux fins d'une planification complète de gestion des eaux d'intérêt national.

- La *Loi sur les pêches* interdit le déversement de substances nocives dans les eaux habitées par le poisson. La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*,

Initiatives des écosystèmes des rivières du Nord

Le Ministère a aussi mené à bien l'Initiative des écosystèmes des rivières du Nord (IERN) en 2003, point culminant de 11 années de recherche. Il a atteint ses objectifs pour la suite à donner aux recommandations de l'étude du bassin des rivières du Nord. Le rapport définitif sera rendu public en 2003.

qu'administrent Environnement Canada et Santé Canada, confère au gouvernement fédéral un mandat de protection de la santé environnementale et humaine contre l'utilisation et le rejet de substances toxiques, de polluants et de déchets.

- Des traités internationaux comme l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs conclu par le Canada et les États-Unis énoncent des obligations bien précises, tout comme les ententes qui lient le gouvernement fédéral à divers gouvernements provinciaux.
- Adoptée en 1987, la Politique fédérale relative aux eaux encourage l'utilisation efficace et équitable de l'eau douce en fonction des besoins sociaux, économiques et écologiques des générations d'aujourd'hui et de demain. Elle établit des objectifs et stratégies de gestion des eaux et énonce divers engagements.

Dans un contexte aussi complexe, Environnement Canada aborde les questions primordiales de gestion des eaux sous divers angles :

- *Angle international* – Par ses activités internationales, le Canada enrichit sa contribution à l'examen des questions mondiales de gestion des eaux constatées à l'occasion des grands sommets mondiaux déjà énumérés (SMDD, 3^e Forum mondial de l'eau et Sommet du Millénaire) en tirant parti des appuis du Ministère en sciences, en information, en partenariats et en gouvernance. Le Ministère continue aussi à dégager un consensus dans le dossier canado-américain des eaux transfrontalières.
- *Angle national* – Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) est la tribune qui facilite la concertation fédérale-provinciale-territoriale sur les priorités environnementales d'intérêt national. Par l'entremise du CCME, Environnement Canada collabore avec ses pendants provinciaux et territoriaux en mettant l'accent sur l'adoption sur de saines bases scientifiques de normes relatives à la qualité de l'eau (eaux dans l'environnement et eau potable). Il apporte une importante contribution à la recherche scientifique portant sur l'incidence de l'activité humaine sur la qualité de l'eau et, plus généralement, sur la santé des écosystèmes.

- *Angle fédéral* – Environnement Canada facilite la concertation fédérale sur les questions interministérielles pour que les activités soient coordonnées et efficaces et pour qu'un leadership garantisse la qualité des études scientifiques et des interventions dans le cas des eaux des terres fédérales.
- *Angle ministériel* – On a élaboré une stratégie de coordination d'une grande diversité d'initiatives à Environnement Canada. Le Ministère s'acquitte aussi activement de ses responsabilités dans les domaines suivants : administration des lois applicables, surveillance, activité scientifique, élaboration de lignes directrices, de recommandations et de guides, gestion du dossier des eaux des terres fédérales et relations internationales.

Qu'avons-nous accompli?

Historique des réalisations

Environnement Canada a une présence active dans le dossier de l'eau, dirigeant et appuyant les initiatives au Canada et à l'étranger en visant à long terme à garantir la pureté et la sécurité de l'eau pour les Canadiens et les Canadiennes ainsi que les écosystèmes. Non seulement il s'est occupé des affaires immédiates dont l'exercice des responsabilités confiées par le législateur, mais il a aussi fait des progrès dans l'élaboration de cadres de coordination interne des activités, dans l'établissement des bases d'une gouvernance commune avec les autres paliers du gouvernement et dans une collaboration avec les autres intervenants qui demeure garante du succès à long terme des efforts déployés.

On a fait un grand pas en avant ces quelques dernières années dans une mobilisation collective efficace aux quatre niveaux où le Ministère exerce ses activités, à savoir les niveaux international, national, fédéral et ministériel. Néanmoins, on éprouve toujours le besoin de mieux concerter les efforts à ces divers niveaux pour une meilleure intégration future des stratégies, des plans et des initiatives.

Grandes réalisations en 2002-2003

Activité scientifique et surveillance

En 2002, on a lancé, sous la direction de l'Institut national de recherche sur les eaux (INRE) d'Environnement Canada, un réseau fédéral de recherche hydrologique pour la coordination des activités fédérales en hydrologie. Jusqu'à présent, ce réseau a délimité sept domaines prioritaires de collaboration en fonction de quatre buts à long terme, ceux de la protection de la santé humaine, de la sauvegarde de la santé des écosystèmes et de la biodiversité des milieux aquatiques, de l'exploitation durable des ressources aquatiques et de la protection contre les dangers et les événements extrêmes en milieu hydrique.

Par des évaluations scientifiques, le Ministère collabore à la constatation des grandes pressions qui s'exercent tant sur la qualité que sur la quantité des eaux. L'INRE a organisé deux ateliers (l'un en 2001 et l'autre en 2002) où on a fait la synthèse des études scientifiques consacrées aux menaces qui pèsent sur la qualité et la disponibilité de l'eau.

À l'occasion de ces ateliers, on a recensé les questions et les difficultés primordiales qui se présentent aux chercheurs et au gouvernement dans ce domaine.

Les conclusions tirées de l'atelier de 2001 sur les menaces pour la qualité de l'eau ont été à la base des travaux ultérieurs de planification et de réalisation d'une suite d'ateliers de recherches-politiques parrainés par le CCME sur les thèmes suivants : incidence de l'agriculture sur la qualité de l'eau, qualité des eaux souterraines et réutilisation et recyclage de l'eau. On a aussi tenu des ateliers sur l'agrément et la formation (septembre 2002) et sur la surveillance des eaux (octobre 2002). Aux prochaines étapes, on concevra notamment des outils d'exécution et élaborera un document de référence technique (données scientifiques, normes, formation et plans d'urgence), fera de l'éducation populaire et améliorera la collaboration entre secteurs.

En constatant les grands défis à relever en ce qui concerne la qualité et la quantité de l'eau, on peut mieux fixer les priorités du gouvernement fédéral et stimuler la collaboration par le CCME.

Gouvernance

Le Ministère vise plus généralement à implanter la notion de gestion intégrée des ressources hydriques (GIRH) et à la faire adopter tant au Canada qu'à l'étranger. Il s'agit de promouvoir des mesures coordonnées de mise en valeur et de gestion de ces ressources pour en optimiser les avantages socio-économiques sans pour autant compromettre la durabilité d'écosystèmes vitaux. Un grand nombre de modèles de gouvernance s'offrent pour la mise en application des principes GIRH. Le Ministère a été associé au premier projet témoin d'application par sa collaboration tant avec le Conseil du bassin du Fraser qu'avec la Régie des eaux des provinces des Prairies.

De concert avec Santé Canada, le CCME et le Comité fédéral-provincial-territorial de l'hygiène du milieu et du travail, Environnement Canada a contribué à la mise au point d'une stratégie multi-obstacles complète en matière d'amélioration de la protection de l'eau potable. Ce qui est visé, c'est la protection des eaux de source contre la contamination, une épuration efficace des eaux et la sécurité des réseaux de distribution

Modélisation de l'écosystème des eaux douces du Saint-Laurent

Les chercheurs d'Environnement Canada et d'Environnement Québec élaborent un modèle descriptif de la dynamique et du comportement de l'écosystème des eaux douces du fleuve Saint-Laurent.

Le programme consiste surtout en une analyse quantitative de l'incidence des variations d'écoulement et de niveau sur les caractéristiques physiques, chimiques, biologiques et socio-économiques de cet écosystème. On évaluera les variations de rapidité de courant, de retenue hydraulique et de plaine d'inondation à l'aide d'un modèle hydrodynamique auquel on pourrait un jour intégrer une analyse de l'érosion des berges et du transport de contaminants. Les effets biologiques prennent notamment la forme de changements des terres humides (dans leur superficie, leur productivité et leur diversité) et de recrutement et de croissance de populations de poisson et de sauvagine. Les variations de niveau de l'eau peuvent aussi agir sur les parasites et les espèces exotiques qui nuisent à nombre d'activités récréatives qui s'exercent le long des berges.

Ces travaux nous feront mieux comprendre les effets des variations de niveau et nous aideront donc à améliorer les méthodes de gestion.

et des réservoirs. Le cadre « De la source au robinet » orientera l'élaboration et l'application de recommandations nationales plus strictes pour la qualité de l'eau, améliorera la surveillance et guidera les chercheurs dans leurs priorités. La section « *De la source au robinet – Protéger la qualité de notre eau* » du site Web du CCME a été inaugurée en juin 2002. Elle met en évidence la façon dont les gouvernements s'emploient à renforcer la protection de la qualité de l'eau.

Les ministères fédéraux qui utilisent le cadre « De la source au robinet » ont dressé en collaboration un Cadre fédéral de gestion qualitative des eaux par lequel on consolidera la recherche hydrologique au palier fédéral, ainsi que la gestion des eaux dans les collectivités des Premières nations et la gestion des risques pour la qualité de l'eau.

Instruments et outils

Le Ministère fournit une grande diversité d'instruments et d'outils pour aider les autres gouvernements et les citoyens à gérer l'eau sous tous ses aspects (p. ex., il s'agit des lois, des règlements, mesure de la consommation et établissement des prix, des lignes directrices, recommandations et guides, des activités d'éducation, d'information et de sensibilisation).

En 2002, Environnement Canada a engagé des consultations sur une stratégie provisoire de gestion des risques de l'ammoniac dissous dans l'eau, des chloramines inorganiques et des eaux usées chlorées pour une réduction des rejets de ces substances dans le milieu. En première étape, il a proposé d'exiger, en vertu de la LCPE (1999), des plans de prévention de la pollution des propriétaires de certains systèmes municipaux d'épuration des eaux usées. Il prévoit enfin collaborer avec les provinces, les territoires et les autres intervenants à l'élaboration d'une stratégie à long terme de gestion plus globale des eaux usées sur le territoire canadien.

Le Suivi des effets sur l'environnement (SEE) est un outil scientifique permettant de déceler et de mesurer les changements des écosystèmes aquatiques (p. ex., milieux récepteurs) auxquels peut nuire l'activité humaine (p. ex., les effluents). À l'heure actuelle, l'industrie canadienne des pâtes et papiers est tenue de faire un SEE en vertu du *Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers*; qui relève de la *Loi sur les pêches*. L'INRE a récemment rendu publique une évaluation nationale des données SEE

Régie des eaux des provinces des Prairies

La propriété des eaux d'un réseau fluvial qui baigne plusieurs secteurs de compétence peut soulever un grand nombre de problèmes d'administration et d'utilisation de l'eau. Pour régler les conflits où il faut concilier les utilisations en amont et les besoins en aval, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et le Canada ont signé en 1969 un accord-cadre sur la répartition.

Le mandat de la Régie est de veiller à ce que les eaux des cours d'eau interprovinciaux qui s'écoulent vers l'est fassent l'objet d'un partage équitable suivant les dispositions de cette entente, que la qualité de l'eau aux limites des provinces demeure acceptable et que la collaboration demeure facile pour une mise en valeur et une gestion intégrées des cours d'eau et des aquifères interprovinciaux dans un souci de durabilité.

Environnement Canada s'acquitte des fonctions de surveillance qu'énonce l'accord principal et communique les renseignements de 75 stations de surveillance à long terme de la quantité d'eau, de 16 stations météorologiques et de 12 postes d'observation de la qualité de l'eau. D'autres organismes ajoutent les données de 13 stations de surveillance quantitative; les données de cinq stations de surveillance quantitative servent aussi aux calculs de répartition internationale. À l'aide de l'information recueillie à ces stations, on calcule les écoulements naturels et les valeurs des paramètres de qualité de l'eau.

- Pour plus de renseignements, composer :
www.pnr-rpn.ec.gc.ca/water/fa01/index.fr.html

des pâtes et papiers où il conclut que les établissements de ce secteur n'empêchent pas les Canadiens de consommer du poisson. Cette évaluation montre que l'adoption de politiques et de règlements avec l'éclairage de solides données scientifiques peut directement mener aux résultats environnementaux visés.

En 2002, Environnement Canada et ses partenaires ont fait la promotion de l'Indice de qualité de l'eau du CCME, qui a été retenu comme indicateur de qualité par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) dans son initiative d'élaboration d'indicateurs de l'environnement et du développement durable (IEDD) pour le Canada.

Niveau international

À l'interne, Environnement Canada a conçu une stratégie mondiale de l'eau qu'il continuera à affiner. Dans cet exercice stratégique, on adhère à trois principes directeurs : accent mis sur les atouts (science et gouvernance), application de principes d'action (partenariats, création de capacités et bonne gouvernance) et établissement de secteurs prioritaires (engagements dans le domaine de l'eau et SMDD). Une délégation canadienne a éprouvé les éléments de cette stratégie à une conférence sur la gestion des eaux communes (où il y a eu plus de 400 participants de 35 pays) tenue en mai 2002.

Une nouvelle publication, *L'eau et le Canada : Préserver un patrimoine pour les gens et l'environnement*, a été coproduite en 2002-2003 avec les provinces, les territoires et les autres ministères fédéraux. Elle a été distribuée au 3^e Forum mondial de l'eau. On y met en valeur l'expérience acquise par le Canada dans les modèles de gouvernance, le partage du savoir et les programmes internationaux de gestion des eaux.

Dans un engagement permanent de rétablissement de l'écosystème du bassin des Grands Lacs, on a été récompensé de ses efforts de revitalisation de l'environnement du secteur préoccupant de Severn Sound. En juin 2002, cette zone critique a été retirée de la liste par la Commission mixte internationale (CMI). En octobre de la même année, Environnement Canada s'est lié à sept autres ministères fédéraux par un protocole d'entente visant à la consolidation des responsabilités dans le cadre de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

Efforts internes

Le Ministère est en voie de se doter d'une stratégie complète de l'eau où on examine l'état des activités de tous les services ministériels dans ce domaine et forme une vision de l'eau pour Environnement Canada. Cette stratégie comporte un cadre de gestion axée sur les résultats que l'on développera pour mieux positionner le dossier de l'eau dans les secteurs d'activité du Ministère et pour délimiter des domaines d'intervention (activité scientifique, information destinée aux décideurs, instruments et outils et meilleure coordination des activités stratégiques internationales).

Prochaines étapes et défis à relever

Dans le budget 2003, on réserve 600 millions sur les cinq prochaines années au dossier de la qualité de l'eau et de l'épuration des eaux usées dans les collectivités des Premières nations. L'application d'une nouvelle Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations permettra à celles-ci de s'attaquer à des questions primordiales comme celles des améliorations de l'infrastructure, des travaux efficaces d'exploitation et d'entretien, de l'agrément des exploitants et du renforcement des régimes d'inspection. Environnement Canada collaborera avec les autres partenaires fédéraux, les provinces, les territoires et les Premières nations à la promotion des plus hautes normes de protection et d'avancement de la cause de l'environnement.

Il continuera à mobiliser les appuis pour la réalisation du programme de l'eau dans tous les domaines précités : activité scientifique, gouvernance, instruments, relations internationales et responsabilités confiées au Ministère par le législateur. Il s'agira notamment de :

- consolider la bonne gouvernance entre tous les secteurs de compétence en faisant la promotion d'un cadre fédéral de gestion qualitative des eaux « De la source au robinet »;
- renforcer le leadership du fédéral dans les études scientifiques de qualité et de quantité de l'eau par les initiatives de l'INRE et du Service météorologique du Canada pour une meilleure intégration de l'acquisition de connaissances et de la prise de décisions au Canada et à l'étranger;
- faciliter la concertation fédérale dans les dossiers ou les initiatives à l'échelle interministérielle pour que la démarche soit horizontale, coordonnée et efficace (p. ex., Cadre stratégique pour l'agriculture, Programme d'action national pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (PAN), Stratégie canadienne sur les océans, Programme canadien de contrôle sanitaire des mollusques, Stratégie fédérale de développement aquacole, Stratégie de l'eau potable des Premières nations, Plan d'action Saint-Laurent, etc.);
- favoriser la réalisation des objectifs stratégiques nationaux dans le domaine de l'eau par la collaboration avec les provinces et les territoires sur les questions hydriques d'intérêt national, ce qui comprend la protection de l'eau de la source au robinet, celle de l'eau potable par le biais du CCME avec le Comité fédéral-provincial-territorial de l'eau potable et Santé Canada, l'interdiction des prélèvements massifs d'eau et l'étude de la question de l'augmentation des quantités d'eau prélevées pour les besoins des habitations et des exploitations agricoles;
- enrichir la contribution canadienne au dossier mondial de l'eau en favorisant la réalisation des objectifs du SMDD et en exploitant les atouts d'Environnement Canada en sciences, en information, en partenariats et en gouvernance; l'Année internationale de l'eau douce est une grande occasion de mettre en évidence les initiatives canadiennes dans le domaine de l'eau;
- concevoir des stratégies de durabilité de l'utilisation de l'eau avec les secteurs clés et, d'abord, avec les municipalités et le monde agricole;
- poursuivre les travaux en sciences sociales sur l'eau avec le gouvernement fédéral (dans le Sondage visant la base de données sur l'utilisation de l'eau par les municipalités, on recueille sur l'utilisation et la tarification de l'eau et les aspects financiers des données qui feront des décideurs de meilleurs gestionnaires et de meilleurs stratèges dans le domaine des politiques;

une telle information est essentielle aux activités visant à définir des indicateurs et à calculer la valeur de l'eau dans le bilan du patrimoine naturel);

- continuer à édifier le consensus canado-américain sur les questions d'eau transfrontalière et sur les priorités de protection des intérêts canadiens dans les ressources hydriques et les écosystèmes aquatiques.



MISE EN ÉVIDENCE D'UNE INITIATIVE AXÉE SUR L'ÉCOSYSTÈME D'ENVIRONNEMENT CANADA

INITIATIVE DE L'ÉCOSYSTÈME DU BASSIN DE GEORGIA (IEBG)



De quoi s'agit-il?

Les initiatives axées sur l'écosystème sont des activités en collaboration où on s'attaque à des questions environnementales complexes dans leur incidence sur les écosystèmes visés. Elles aident les Canadiens et les Canadiennes à trouver des solutions aux problèmes écologiques par des partenariats, une mise en commun des ressources, l'accent mis sur les études scientifiques, la concertation des efforts, la mise en commun des renseignements et des expériences et la mobilisation de vastes appuis. Elles rendent tous les intervenants capables de prendre de meilleures décisions et de réaliser le changement. Dans son soutien de ces initiatives, Environnement Canada a trois grands objectifs consistant à mettre la science au service de la durabilité des écosystèmes, à diriger et catalyser la mobilisation des partenaires pour le développement durable et à donner aux collectivités les moyens de mieux comprendre les grandes contraintes que subissent les écosystèmes et de prendre de sages décisions en matière d'environnement.

**Au 31 mars 2003, Environnement Canada
avait lancé six initiatives axées sur
l'écosystème :**

- Initiative de l'écosystème du bassin de Georgia
- Initiative des écosystèmes des rivières du Nord
- Initiative des écosystèmes nordiques
- Initiative de l'écosystème du bassin des Grands Lacs
- Vision Saint-Laurent 2000
- Plan d'assainissement du littoral Atlantique

- Pour plus de renseignements sur les initiatives axées sur l'écosystème d'Environnement Canada, consultez : www.ec.gc.ca/ecosyst/

D'une superficie de 135 000 kilomètres carrés, l'écosystème du bassin de Georgia représente une des régions les plus diversifiées d'Amérique du Nord dans son écologie, son paysage et ses populations humaines. Il fait partie d'un grand écosystème transfrontalier souvent appelé région bassin de Georgia-Puget Sound. Au cours des 25 dernières années, la population humaine de l'écosystème du bassin de Georgia a plus

que doublé. En 2020, elle devrait atteindre les 4 millions au Canada et dépasser les 5 millions dans la région de Puget Sound. La croissance démographique dans cette région, plus particulièrement en dehors des centres urbains établis, ajoute grandement aux facteurs accumulés de stress sur les ressources écosystémiques de la terre, de l'air, de l'eau, etc.

Que faisons-nous à ce sujet?

En 1998, Environnement Canada et l'ancien ministère de l'Environnement, des Terres et des Parcs de Colombie-Britannique ont lancé, dans le contexte général de la gestion des répercussions de la croissance démographique, l'Initiative de l'écosystème du bassin de Georgia (IEBG), programme quinquennal d'intervention sur le plan des incidences, des pressions et des menaces qui pèsent sur la durabilité du bassin. Depuis 1998, de nombreux autres partenaires, dont les autres paliers de gouvernement, les organismes américains, les groupements communautaires, les groupes des Premières nations et les représentants de l'industrie, se sont joints aux artisans de l'IEBG.



Le thème commun « Au travail pour le bassin de Georgia » a amené les ministères clés et les autres groupes d'intervenants à encourager l'innovation et la collaboration et à créer une capacité d'exécution de programmes en collaboration dans un souci de durabilité naturelle et communautaire. L'IEBG a notamment servi de catalyseur à la réalisation de projets pilotes, à l'adoption de pratiques exemplaires et au transfert de connaissances scientifiques, ainsi que de tribune aux intervenants représentant tout l'éventail des intérêts en matière de durabilité dans le bassin.

Au départ, l'IEBG a comporté quatre volets :

- soutien de collectivités durables;
- épuration de l'air;
- conservation et protection des habitats et des espèces;
- épuration de l'eau.

Dans chaque volet, on a fixé un certain nombre d'objectifs généraux et de priorités stratégiques qui ont orienté la conception et la réalisation communes de plans d'action annuels. De 1998 à 2003, 21,7 millions de dollars ont été affectés à l'IEBG au total. Selon une estimation prudente, pour chaque dollar de ressources affecté en 2002-2003

par Environnement Canada, les partenaires ont apporté six dollars en argent ou en nature (rapport 6:1).

- Pour plus de détails sur l'IEBG, consultez : www.pyr.ec.gc.ca/georgiabasin/index_f.htm

Qu'avons-nous accompli?

Historique des réalisations

Dans les cinq ans qu'a duré cette initiative jusqu'ici, on a fait des progrès appréciables :

- on a fait de grands pas dans la réalisation de la vision formée pour l'IEBG;
- on a dressé un cadre de gouvernance efficace et nécessairement complexe pour les futurs travaux dans le bassin de Georgia;
- on a tenu une grande diversité d'engagements publics pris au tout début de l'initiative.

Création d'une vision

Pour l'IEBG, la vision formée est celle d'une gestion de la croissance pour « des communautés et des écosystèmes sains, productifs et durables dans le bassin de Georgia ». Avec le Plan d'action du bassin de Georgia (programme qui a succédé à l'IEBG), on a renouvelé les partenariats, mais tous les partenaires ont dit vouloir continuer à réaliser cette même vision commune.

Dans l'évaluation provisoire de l'IEBG (qui a été menée à terme en août 2002), on est parvenu à la conclusion que des progrès s'étaient faits dans la réalisation de cette vision d'une gestion des répercussions de la croissance. Voici les conclusions qui ont été tirées quant aux progrès globaux :

- en règle générale, l'IEBG a apporté une contribution positive à la gestion des incidences de la croissance, bien qu'elle se heurte toujours à des difficultés en la matière;
- il est difficile de mesurer la contribution précise de l'IEBG sur ce plan;
- la stratégie écosystémique est des plus importantes, mais des plus difficiles, car la notion de gestion d'écosystème est peu claire.

Établissement d'un cadre de gouvernance

Au cours de cette période de cinq ans, on a mis en place un cadre solide qui ouvre la voie aux résultats environnementaux à bien des années de distance. En fait, l'IEBG en est venue à faire partie intégrante d'un nouveau cadre transfrontalier de gouvernance et de participation institutionnelle qui place les



actions menées dans un contexte général du durabilité. Dans la formation de la vision de l'IEBG, Environnement Canada a noué des liens étroits et novateurs de collaboration avec le ministère des Affaires municipales de Colombie-Britannique.

Depuis 1998, ce partenariat a été étendu à d'autres ministères fédéraux (Pêches et Océans Canada et Parcs Canada), à trois ministères provinciaux, à des groupements communautaires, aux Premières nations Salish de la côte Ouest, aux représentants de l'industrie et aux organismes américains (par la Déclaration conjointe de coopération d'Environnement Canada et de l'Environmental Protection Agency pour l'écosystème du bassin de Georgia-Puget Sound et par le British Columbia/Washington Environmental Cooperation Council). Enfin, on a signé une déclaration de collaboration en gestion d'écosystème avec l'Union of British Columbia Municipalities (UBCM). Avec tous les partenaires, le Ministère cherche à compléter le travail fait par d'autres en cas de priorités parallèles et sert aussi, s'il y a lieu, de mécanisme d'exécution.

Le solide cadre de gouvernance de l'IEBG a nettement préparé les succès de demain. Dans l'évaluation provisoire de cette initiative et un rapport quinquennal d'activités qui sera produit à l'automne de 2003, on met en lumière de nombreux exemples concrets de progrès accomplis dans la mise en place d'une stratégie novatrice et commune de gouvernance et dans l'adhésion d'une grande diversité de partenaires à ce cadre de gouvernance.

Respect des engagements publics

Les deux évaluations de l'IEBG que nous avons mentionnées ont également confirmé les progrès dans une partie appréciable des engagements publics pris au démarrage de l'IEBG, les engagements en question ayant été tenus dans une large mesure au terme de ces cinq ans. De plus, on s'est trouvé à accroître les capacités d'Environnement Canada par des compléments de ressources, de meilleures communications et l'exécution de programmes au niveau local. On n'en a pas moins fait remarquer dans l'évaluation provisoire que, dans la pratique (au niveau des projets effectivement réalisés), l'évolution avait été partielle et inégale et qu'il y avait lieu d'adopter des orientations faisant une plus grande place à l'intégration, aux dossiers particuliers et à l'interdisciplinarité.

L'évaluation provisoire précise que, au départ, un cadre de gestion de rendement (CGR) avait été dressé pour l'initiative IEBG sur cinq ans. Ce cadre comporte quatre critères dits de continuum de progrès. C'est là un cadre de conceptualisation des progrès à accomplir depuis le stade des idées jusqu'au stade de l'action concrète. On peut distinguer quatre degrés dans ce continuum :

- *avancement de la connaissance scientifique* : acquisition d'une science, d'une information et/ou d'un savoir;
- *création de connaissances et de capacités* : mise en place de mécanismes novateurs de transfert de renseignements et de connaissances;
- *changements de comportement* : progrès et succès dans l'influence exercée sur la prise de décisions (pour des changements de comportement);
- *amélioration progressive d'ordre écologique, social et/ou économique* : progrès ou succès dans la réalisation d'une amélioration ou d'un changement de l'environnement.

L'évaluation provisoire indique que des progrès se sont faits dans tous les aspects du continuum, surtout aux deux premiers degrés de l'avancement de la connaissance scientifique et de la création de connaissances et de capacités. Elle note aussi que le CGR a eu un effet salubre sur le travail des artisans de l'IEBG :

- le CGR a amené les coordonnateurs à changer leur façon de travailler;
- il a été jugé conceptuellement solide;
- il a aidé à focaliser, à planifier et à organiser les projets;
- les résultats intermédiaires ont été considérés comme des indications générales à exploiter pour garder le bon cap dans les projets;
- on a conçu des mesures de rendement et les a appliquées à de nombreux projets, dans le contexte du CGR ou non.

Bref, les nouveaux modes de collaboration, officiels ou officieux, établis dans le cadre de l'IEBG ont permis à Environnement Canada de mieux exécuter son mandat écologique dans un contexte plus général de durabilité. Les détails ont été largement communiqués aux partenaires et aux clients par des rapports publics annuels et des annonces aux grandes étapes. Des assemblées publiques et des réunions du comité directeur des intervenants ont aussi servi à faire connaître les progrès, tout comme des rencontres comme la conférence de recherche bassin de Georgia/Puget Sound.

En résumé, l'évaluation provisoire de l'IEBG a indiqué que :

- d'importants progrès avaient été accomplis dans bien des projets pour l'avancement de la connaissance scientifique;
- bien des mécanismes avaient été conçus et réalisés – il y avait des signes initiaux du succès de leur fonctionnement – pour accroître les connaissances et les capacités des décideurs;
- l'évaluation des changements de comportement était difficile, mais qu'on avait relevé plusieurs indices de l'influence exercée sur la prise de décisions.

Il y avait peu d'indications selon lesquelles une amélioration progressive avait eu lieu sur le plan écologique, social et (ou) économique, à en juger par les projets témoins des premiers stades.

Grandes réalisations pendant la période de cinq ans

En 2002-2003, les réalisations appréciables sur le terrain aux quatre degrés du « continuum des progrès » dans les collectivités de tout le bassin, ainsi que les progrès dans la formation d'une vision, l'établissement d'un cadre de gouvernance et l'exécution des engagements publics dont nous avons parlé, font qu'on a transformé l'IEBG en Plan d'action du bassin de Georgia (PABG) comme seconde phase des programmes en collaboration réalisés dans la région. Les vastes réalisations que détaille l'évaluation provisoire et que décrira le rapport quinquennal d'activités indiquent nettement que, de concert, les partenaires ont réalisé une foule de choses bien précises « sur le terrain » aux quatre degrés du continuum. Voici des réalisations particulières :

- Pour plus de renseignements et pour les détails de ces documents, consultez : www.pyr.ec.gc.ca/georgiabasin

Soutien de collectivités durables

Comme manifestations des efforts d'amélioration de notre compréhension et de notre protection de l'écosystème au profit des résidents et des décideurs, on peut notamment mentionner ce qui suit : soutien de plus de 58 projets lancés par les organismes sans but lucratif et les administrations locales pour aider les collectivités du bassin de Georgia à prendre des décisions en matière environnementale; rapports annuels, ateliers et site Web pour une amélioration de la communication et du dialogue; collaboration à la mise au point de diverses formes d'aide à la décision pour une planification de durabilité : trousse-conseil pour un développement durable, GB-QUEST, Stewardship Centre, etc.; élaboration et déclaration d'un jeu d'indicateurs communautaires, régionaux et transfrontaliers.

Épuration de l'air

Depuis cinq ans, nous avons nettement avancé notre connaissance des sources, des incidences et des difficultés et possibilités de gestion dans tout ce qui est amélioration de la qualité de l'air dans la région. Comme le bassin atmosphérique de la région s'étend de part et d'autre de la frontière canado-américaine, l'IEBG a réuni des représentants des administrations locales, des provinces, des États et du gouvernement fédéral des deux pays en vue de la conception de stratégies communes de dépollution de l'atmosphère. On a comparé les données des études sur la nature et les causes de la pollution atmosphérique aux valeurs particulières de concentration de polluants dans tout le bassin de Georgia. Une analyse poussée a permis d'établir que, si des sources polluantes habituelles comme les véhicules automobiles et les centrales rendent compte du smog et de fortes concentrations de particules en suspension dans l'air, les émissions des navires ont aussi leur part de responsabilité. L'étude de la qualité de l'air Pacifique 2001 a détaillé les sources et les processus de formation de particules fines et d'ozone troposphérique. Du même coup, on a créé un centre d'études avancées de la qualité de l'air dans la vallée du Fraser. De plus, l'équipe de l'IEBG a examiné les effets d'une piètre qualité de l'air sur la santé humaine,

Collaboration aux activités de sensibilisation

De concert avec les dirigeants communautaires et les administrations locales, l'IEBG a collaboré à diverses activités de sensibilisation et de conscientisation qui ont favorisé la protection et le rétablissement de l'environnement. Le Programme « Business Environmental Pledge » réalisé dans la municipalité d'Abbotsford reconnaît les réalisations des groupes et des entreprises de premier plan qui manifestent leur souci de la santé de l'écosystème. Dans le projet de réduction des contaminants de Rock Bay à Victoria Harbour – c'est une entreprise en collaboration de la Burnside Gorge Community Association et de la Veins of Life Watershed Society –, on prévoit améliorer la qualité de l'eau, en relation avec le plan de gestion des eaux pluviales de la municipalité de Victoria, en luttant contre la contamination chimique des sédiments de baie. Dans un programme d'action communautaire pour les rives, on fait mieux connaître et comprendre la nécessité de garder les rives en santé et dans leur état naturel avec des ateliers et des exposés destinés aux agents immobiliers, aux riverains, aux entreprises municipales et aux autres groupes intéressés. Avec la campagne « Nature of Cities » de sensibilisation et d'éducation menée à Victoria et dans la basse région continentale, on présente une trousse de suggestions de politiques et de programmes de l'environnement et des stratégies novatrices de protection et de collaboration. On met en évidence les pratiques exemplaires de tout le pays et expose de solides arguments pour une protection et une gestion améliorées des espaces verts.

végétale et animale et sur l'économie, ainsi que les effets prévus des changements climatiques sur ce bassin atmosphérique.

Conservation et protection des habitats et des espèces

Dans un souci de protection et de conservation des habitats et des espèces du bassin de Georgia, les artisans de l'IEBG ont réalisé des études pour recenser les écosystèmes et les habitats sensibles et les facteurs de stress engendrés par la pollution et les autres interventions humaines. Le relevé des concentrations de polluants dans la sauvagine et la constatation des taux de reproduction en décroissance des amphibiens ont indiqué l'état général de santé de l'écosystème du bassin. On a acquis des terrains abritant des végétaux et des animaux particulièrement sensibles ou exposés comme le territoire de chênes de Garry à des fins de protection; en 2003, on créera une réserve de parc national dans la partie méridionale de l'archipel du Golfe. On a entrepris de rétablir les populations de truites saumonées sauvages et adopté des pratiques moins envahissantes d'observation des mammifères marins. On a intégré la formation et la promotion de partenariats de conservation et d'intendance et des stratégies plus globales de conservation du paysage (en protection de biodiversité) aux activités d'aménagement du territoire pour mieux faire valoir les intérêts écologiques dans les stratégies de gestion de la croissance et les pratiques d'aménagement des terres privées.

Collaboration à un inventaire de la pollution atmosphérique

Dans la vallée du Bas Fraser, les sources de pollution sont diverses. Pour recenser les émissions dans tout le bassin de Georgia, un certain nombre de partenaires ont créé le programme « Year 2000 Emissions Inventory » qui relève des contaminants atmosphériques répandus comme l'ammoniac, les particules fines 10 et 2,5 et les gaz à effet de serre. Parmi les sources locales d'émissions de particules fines dans l'atmosphère, on peut mentionner l'industrie, les centrales, les véhicules, l'activité agricole et des sources naturelles comme la végétation et l'océan. L'inventaire nous renseigne aussi sur l'abondance et la dispersion des polluants à l'origine du smog. On se servira de ces données pour prévoir les émissions. Cette information est d'un intérêt capital pour les décideurs de part et d'autre de la frontière au moment d'établir de futures stratégies de réduction d'émissions pour une meilleure gestion de la qualité de l'air. Une importante constatation dans l'inventaire a été la découverte que les émissions de navires comme les navires de charge et de croisière se comparent aux émissions des véhicules automobiles, ce qui devait amener Environnement Canada, Water Land and Air Protection et le GVRD à engager des discussions avec les représentants de l'industrie et les autres organismes de réglementation pour une coopération internationale devant permettre de réduire les émissions de ce secteur.

Épuration de l'eau

Dans le dossier de l'épuration de l'eau, on a mieux fait comprendre par des inventaires et des recherches les sources, la répartition et l'incidence sur l'écosystème des principales substances toxiques. On a conçu et adopté des pratiques optimales de gestion pour atténuer les répercussions du ruissellement agricole et pluvial et proposé des stratégies communautaires de gestion de bassin hydrographique et de rétablissement des zones fermées de récolte de mollusques et crustacés. Les instruments de sensibilisation, la formation à l'amélioration du fonctionnement et de l'entretien des systèmes locaux d'évacuation des eaux usées (fosses septiques, par exemple), la promotion d'une

<<navigation écologique>> pour une réduction des déchets rejetés par les navires et une atténuation des risques de l'utilisation de produits chimiques en agriculture ont été autant de moyens d'améliorer l'intendance de cet écosystème.

Protection de l'écosystème de chênes de Garry

Le territoire de chênes de Garry est incroyablement complexe et abrite plus de 100 espèces en péril. Les fragments de cet écosystème se font de plus en plus rares et celui-ci compte parmi les quatre écosystèmes les plus menacés au pays. Comme il reste au Canada moins de 5 % de l'écosystème primitif de chênes de Garry de Colombie-Britannique – tout ce qui reste est dans le bassin de Georgia –, l'IEBG a jugé prioritaire l'acquisition de ce reste. Ces cinq dernières années, on a acquis plusieurs plantations à des fins de conservation. Dans la réserve de chênes de Garry de Cowichan qui est le plus beau fleuron de cet écosystème en Colombie-Britannique, on fait des recherches et des études en vue de la protection de la faune et de la flore en place et de la lutte aux espèces envahissantes.

Prochaines étapes et défis à relever

L'Initiative de l'écosystème du bassin de Georgia a jeté les bases d'une action écosystémique en collaboration dans ce bassin et dans la région transfrontalière de Puget Sound. Devant les succès remportés, le ministre Anderson a annoncé le 2 avril 2002 la reconduction de cette initiative rebaptisée Plan d'action du bassin de Georgia (PABG). Le PABG s'appuie sur une « vision axée sur des communautés et des écosystèmes sains, productifs et durables dans le bassin de Georgia ». C'est une vision que partagent Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, Parcs Canada et les ministères de la Protection de l'eau, de l'air et des terres et de la Gestion durable des ressources de Colombie-Britannique. Dans le sens même de cette vision, ces partenaires font collectivement valoir leurs mandats, leurs intérêts et leurs ressources dans les défis à relever dans l'écosystème du bassin de Georgia; leur action est une occasion et une invitation pour que d'autres adhèrent au Plan d'action.

Rétablissement des zones de récolte de mollusques et crustacés

Ces cinq dernières années, l'IEBG a collaboré avec plusieurs Premières nations de la côte Ouest pour mieux faire connaître à la population les problèmes de récolte de mollusques et crustacés. Dans le projet de l'estuaire de la rivière Nanaimo, la Première nation Snuneymuxw a travaillé avec des organismes publics et divers partenaires non gouvernementaux à un plan de gestion estuarienne qui prévoit l'analyse de prélèvements d'eau pour la constatation des contaminants chimiques et bactériologiques. On a recensé les sources de pollution. Ce travail a permis d'instituer une pêche d'épuration dirigée à caractère saisonnier le long de la rive est de cette rivière. Dans d'autres projets réalisés dans tout le bassin, on a fait ressortir l'importance des partenariats entre les artisans de l'IEBG et les collectivités locales.

Les partenaires se sont entendus sur un « cadre de collaboration » où l'adoption de priorités et d'objectifs nouveaux guideront les gens dans les actions à mener en concertation pour l'obtention de résultats bien précis. Les objectifs en question sont étroitement liés au mandat d'Environnement Canada et donnent l'occasion au Ministère d'être un leader et un partenaire efficaces dans le contexte d'une stratégie d'action plus intégrée d'un caractère écosystémique. Le Ministère financera cette initiative par des

ressources ciblées et d'autres partenaires puiseront à cette fin dans leurs crédits votés. Tantôt le Ministère apporte une aide financière, tantôt il dirige des projets, en soutient d'autres et/ou déclare les résultats.

L'exercice consistant à préciser des objectifs de rendement pour le PABG est bien engagé. Pour le Ministère, c'est une grande possibilité de travailler dans une structure de gouvernance complexe où on doit tenir compte des besoins et des visées de toutes sortes de partenaires. Il est extrêmement difficile de mesurer les comportements sociétaux, comme on l'a constaté dans les cinq années de réalisation de l'IEBG. Pour une mesure de l'efficacité et de la réussite du PABG, il n'en est pas moins primordial d'élaborer des indicateurs de taux d'accueil pour les divers projets (et pour les changements de comportement qui s'ensuivent).

4.3 Prévisions météorologiques et environnementales

Résultat stratégique : Aider les Canadiens et les Canadiennes à s'adapter à leur environnement de façon à protéger leur santé et leur sécurité, à optimiser l'activité économique et améliorer la qualité de l'environnement.

Les Canadiens et les Canadiennes subissent les effets des conditions météorologiques et environnementales : tornades et tempêtes en hiver, inondations, sécheresse, variation du niveau d'eau des lacs, températures et précipitations extrêmes, turbulence causée par les avions, glaces marines et routes glacées. Toutes ces situations ont des répercussions sur la santé et la sécurité des Canadiens et des Canadiennes, les entreprises, l'économie et l'environnement. Le Service météorologique du Canada (SMC), qui est le service principal du secteur des prévisions météorologiques et environnementales, fonctionne 24 heures sur 24, tous les jours de l'année, pour faire les prévisions météorologiques et environnementales d'un bout à l'autre du pays.

Environnement Canada cherche à réduire les risques que représentent pour les Canadiens et les Canadiennes les dangers météorologiques et environnementaux en diffusant des avertissements lorsqu'il y a des conditions climatiques mauvaises ou dangereuses et en aidant les autres ministères et organismes fédéraux à prendre leurs décisions. Le Ministère aide aussi les secteurs d'activité sensibles à la température, comme les transports, l'énergie, les pêches, les forêts et le tourisme, en vue d'améliorer leur productivité et leur compétitivité, et de les amener à œuvrer dans le respect de l'environnement. Le Ministère fournit aussi au gouvernement fédéral l'information scientifique essentielle nécessaire à l'élaboration de bonnes politiques sur de grands dossiers, comme la qualité de l'air, la qualité de l'eau, la gestion de l'eau et les changements climatiques.

À l'intérieur du cadre de gestion d'Environnement Canada, le résultat stratégique du SMC est assorti de deux résultats clés. Compte tenu de la structure décrite dans le Rapport sur les plans et les priorités du Ministère, les éléments du rapport ont été associés aux résultats clés ils se rapportent. Cette structure logique est illustrée dans le tableau et dans les commentaires sur le rendement qui suivent.

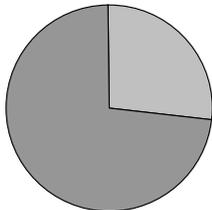
RÉSULTAT STRATÉGIQUE :			
PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES ET ENVIRONNEMENTALES			
Résultats clés :			
Réduction des conséquences des intempéries et des dangers connexes		Adaptation aux changements	
Domaines prioritaires faisant l'objet d'un rapport :			
Amélioration du service	Conditions météorologiques extrêmes et dangers connexes	Capacité scientifique	Modernisation

Secteur d'activité des prévisions météorologiques et environnementales

Aider les Canadiens et les Canadiennes à s'adapter à leur environnement de façon à protéger leur santé et leur sécurité, à optimiser l'activité économique et à améliorer la qualité de l'environnement

Avec son secteur d'activité des prévisions météorologiques et environnementales, Environnement Canada vise à obtenir deux résultats clés :

- réduire les conséquences des intempéries et des dangers connexes sur la santé, la sécurité et l'économie;
- favoriser l'adaptation aux changements quotidiens et à long terme qui se produisent dans les conditions atmosphériques et hydrologiques, ainsi que des glaces.

Dépenses par résultat clé (millions \$) (y compris les recettes disponibles)		Dépenses réelles
Réduire les conséquences des intempéries violentes et des dangers connexes sur la santé, la sécurité et l'économie.	192,5 \$ 187,0 \$ 188,3 \$	<p>Conditions météorologiques et dangers connexes 73 %</p>  <p>Adaptation 27 %</p>
Favoriser l'adaptation aux changements quotidiens et à long terme qui se produisent dans les conditions atmosphériques et hydrologiques et des glaces.	67,7 \$ 82,8 \$ 71,0 \$	
Total pour le secteur d'activité		
Dépenses prévues	260,2 \$	
Autorisations totales	269,8 \$	
Dépenses réelles	259,3 \$	

Partenaires principaux

Une liste complète des partenaires de tous les secteurs de société, par programme, figure dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004* d'Environnement Canada (www.ec.gc.ca/rpp/2003/fr/a7a.htm). Les partenaires des initiatives au cours de cette période sont mentionnés dans ce rapport.

Cibles principales et résultats généraux

Indicateur clé général (section 3 du rapport) — catastrophes attribuables aux phénomènes météorologiques au Canada (pertes prévues). Pour connaître les cibles détaillées faisant l'objet d'un examen, consultez le *Rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004* d'Environnement Canada (www.ec.gc.ca/rpp/2003/fr/a3a.htm).

Les résultats généraux sont indiqués ci-dessus.

Liens avec les programmes, les ressources et les résultats

Programme de surveillance (atmosphérique, qualité de l'air, qualité de l'eau) – dépenses en 2002-2003 : 91,2 M\$

Programme de production des prévisions (super-ordinateur, centres météorologiques) – dépenses en 2002-2003 : 90,2 M\$

Système de la prestation des services (téléphone, site Web, distribution des renseignements météorologiques avec les partenaires) - dépenses en 2002-2003 : 10,3 M\$

Sciences (climat, recherche météorologique, programme de l'indice UV) – dépenses en 2002-2003 : 46,1 M\$

Systèmes nationaux de soutien (formation opérationnelle, télécommunications, politiques) – dépenses en 2002-2003 : 21,5 M\$

Pratiques de gestion

Examen opérationnel du Service météorologique du Canada et contributions continues aux initiatives de gestion horizontale du Ministère (indiquées dans le modèle du secteur d'activité de la gestion, de l'administration et des politiques).

PLAIDOYER POUR LE CHANGEMENT... ÉLABORER UNE VISION POUR L'AVENIR

Le SMC est l'un des services météorologiques et hydrométriques les plus perfectionnés dans le monde. Il est doté d'une infrastructure technologique d'une valeur de 375 millions de dollars qui est à pied d'œuvre 24 heures sur 24, tous les jours de l'année. Il est reconnu dans le monde entier pour ses services de prévisions météorologiques de très haute qualité et pour l'excellence de ses travaux de recherche en sciences atmosphériques. Cette place prépondérante entraîne de fortes attentes en matière de service et exige des progrès constants. Pour évaluer la situation actuelle de l'organisation à la lumière des attentes pour l'avenir, les dirigeants du SMC ont entrepris une étude en profondeur des programmes et des services. Compte tenu de l'ensemble des points forts et des points faibles, plusieurs facteurs, internes et externes, se sont dégagés.

À l'interne, parmi les problèmes recensés, mentionnons le surmenage et le vieillissement de l'effectif, l'obsolescence accélérée de l'infrastructure et l'absence de visibilité auprès de certains groupes de clients éventuels. Parmi les points forts, mentionnons la reconnaissance constante du SMC à titre de chef de file dans les communications et de longs antécédents d'excellence du service appuyé sur la recherche scientifique. À l'externe, l'évolution du contexte environnemental a engendré d'autres motifs de changement, notamment l'accroissement de la fréquence et de la gravité des conditions météorologiques et environnementales extrêmes, ainsi que la nécessité de s'adapter aux changements climatiques.

D'autres difficultés se posent pour le SMC : les progrès de la science et de la technologie, et les divers moyens que prennent les gouvernements pour offrir le service, c'est-à-dire par une collaboration accrue multilatérale et bilatérale avec les États-Unis, ainsi que par les partenariats publics-privés, avec les universités, les citoyens et d'autres parties intéressées directement. Les dirigeants ont conclu que, bien que ces problèmes peuvent être résolus individuellement, ce n'est pas nécessairement le cas de façon cumulative. Des facteurs d'impulsion (relevés au sein du SMC même) ont engendré un sentiment d'urgence pour ce qui est du changement, et des facteurs d'attraction (à l'extérieur du SMC) découlent des changements qui se produisent dans l'environnement à la fois canadien et mondial. Ensemble, ces facteurs ont conduit à la formulation d'un état nouveau ou souhaité : *La vision du SMC pour l'avenir*.

Bien que cette vision soit encore en voie d'élaboration, le thème principal est l'amélioration du service, notamment les points suivants :

- accorder la priorité aux prévisions du temps et des précipitations pouvant avoir des effets exceptionnels, réduire le délai de réaction et offrir de nouveaux produits et services;
- élaborer de nouveaux services, comme des systèmes d'information météorologique pour les routes;
- assurer la qualité du service par des systèmes de vérification et des sondages;
- renforcer les partenariats avec les médias, le secteur privé, les organismes de secours en cas d'urgence;
- optimiser les canaux de diffusion, comme la radio, le téléphone et l'Internet;
- assurer la durabilité de l'organisation par la modernisation de l'infrastructure, de la technologie et de l'expertise.

4.3.1 Résultat clé : Réduction des conséquences des intempéries et des dangers connexes

Réduction des effets des intempéries et des dangers connexes sur la santé, la sécurité et l'économie



AMÉLIORATION DU SERVICE

De quoi s'agit-il?

Le SMC a comme but à long terme de rehausser la capacité des Canadiens et des Canadiennes à s'adapter aux événements ayant des effets exceptionnels et aux dangers connexes, à les prévoir, à les atténuer, à y résister et à s'en rétablir pour qu'ils vivent dans un milieu sain et que les menaces posées par les dangers environnementaux soient minimisées.

Que faisons-nous à ce sujet?

Pour atteindre ce but, nous avons établi les grandes stratégies ci-après :

- améliorer la qualité des produits et des services;
- trouver des façons innovatrices d'offrir ces produits et ces services au public, ainsi qu'au secteur privé et au secteur universitaire;
- renforcer les partenariats et les possibilités avec le secteur météorologique privé.

Qu'avons-nous accompli?

Historique des réalisations

En 2001, le SMC a entrepris des efforts marqués pour formuler une stratégie globale de service. Les initiatives internes, comme la diffusion active des avertissements, devaient être harmonisées avec les initiatives externes, comme celle du gouvernement fédéral portant sur l'amélioration du service. À cet égard, le gouvernement du Canada s'est engagé à rehausser de 10 % la satisfaction des citoyens à l'égard des services dans les quatre prochaines années, et à mettre de plus en plus à la disposition du public les données et l'information. Les mécanismes actuels de prestation des services sont conçus dans l'ensemble du SMC en fonction des besoins et des capacités de chacune des régions. Les particularités régionales font l'objet d'un examen attentif dans l'élaboration des projets pour l'avenir. Des argumentaires sont élaborés pour chacune des activités de service prioritaires, pour que nous sachions de quelle façon ces activités sont actuellement accomplies, comment elles devraient idéalement l'être, comment le succès doit être mesuré, quelles recommandations pourraient être faites pour mieux cibler les efforts dans l'avenir, et quelles répercussions pourraient découler de la mise en œuvre des recommandations.

Bien que l'élaboration d'une stratégie de service globale soit récente, le service est fondamental dans les activités courantes du SMC et l'amélioration constante du service a toujours été une priorité pour l'organisation. Annuellement, le SMC diffuse environ 14 000 avertissements météorologiques et 3 500 avertissements de verglas, et environ 500 000 prévisions météorologiques publiques, 200 000 prévisions maritimes et 400 000 prévisions pour l'aviation.

Les grands médias sont le moyen principal par lequel le SMC communique avec les Canadiens et les Canadiennes, et ils sont essentiels pour que la population reçoive l'information météorologique, surtout les avertissements, dans les meilleurs délais. L'information météorologique est aussi diffusée par les moyens ci-après d'Environnement Canada :

- *Internet* : Pages Web à www.weatheroffice.ec.gc.ca. Ce site Internet est l'un des plus utilisés au gouvernement fédéral, avec plus de trois milliards de consultations par année.
- *Téléphone* : Des messages enregistrés gratuits donnent les prévisions de base pour le public et il existe un service téléphonique payant 1-900 permettant de parler directement à un météorologue 24 heures sur 24.
- *Radiométéo* : Des renseignements météorologiques sont continuellement diffusés dans les deux langues sur les fréquences VHF de Radiométéo.

Les services météorologiques sont parmi les services gouvernementaux fédéraux les plus fréquemment utilisés. Les sondages indiquent que 92 % des Canadiens et des Canadiennes consultent au moins une fois par jour les prévisions météorologiques.

L'économie canadienne est sensible aux intempéries pour un montant de 150 milliards de dollars.

Ci-après les initiatives d'amélioration du service relativement à la qualité des services, à l'innovation dans la prestation des services et au renforcement constant des partenariats.

Principales réalisations en 2002-2003

Amélioration de la qualité des produits et des services

Sondage national sur les produits et services météorologiques : Un sondage téléphonique auprès des Canadiens et des Canadiennes a été fait en 2002, pour connaître leurs besoins et leur usage des produits et services météorologiques offerts par le SMC, ainsi que leur satisfaction et leurs attentes. On a constaté que l'information météorologique est vraiment importante pour les Canadiens et les Canadiennes, puisque 92 % ont indiqué qu'elle a au moins une certaine importance dans leur vie quotidienne. La population est essentiellement satisfaite du fait qu'elle peut obtenir en tout temps l'information météorologique qu'elle souhaite. Les Canadiens et les Canadiennes sont aussi largement satisfaits de l'exactitude de divers aspects bien définis des prévisions météorologiques, notamment les précipitations et les températures. Les prévisions hivernales sont de la plus haute importance et sont très susceptibles de répondre aux attentes des Canadiens et des Canadiennes pour ce qui est de l'exactitude. Presque tous les Canadiens et les Canadiennes sont satisfaits dans l'ensemble des avertissements météorologiques qu'ils reçoivent dans leur région; les variantes entre les régions sont minimes. Cette satisfaction porte moins sur l'exactitude que sur la rapidité avec laquelle ils reçoivent des avertissements à l'avance en cas de mauvais temps. Parmi les divers types de renseignements météorologiques, le public attache le plus d'importance aux avertissements, et ensuite aux prévisions de précipitation et de température. Le sondage a révélé que l'exactitude des prévisions sur les précipitations représente

le plus large « écart de service » entre les attentes du public et le niveau de satisfaction par rapport aux services reçus.

Sondages post-événement sur les avertissements météorologiques : Le SMC a commandé deux sondages après des événements météorologiques importants (p. ex., des orages et des tempêtes hivernales) pour déterminer si les Canadiens et les Canadiennes voient ou entendent les avertissements météorologiques, et pour savoir quelles mesures ils ont pris à la suite de ces avertissements, et les répercussions, le cas échéant, de ces événements. Ces sondages aident le SMC à comprendre la perception et le comportement du public relativement aux avertissements météorologiques en cas de très mauvais temps, et de mesurer l'efficacité de ces avertissements pour réduire les répercussions négatives de ces événements. Des sondages post-événement ont été faits à Saskatoon (Saskatchewan) à la suite d'un avertissement d'orage, et dans la Vallée du Fraser (Colombie-Britannique), après un avertissement de tempête de neige et de verglas. Dans chaque cas, la majorité des répondants avaient eu connaissance de l'avertissement. La source d'information mentionnée le plus souvent est la télévision. L'information dont les répondants se rappelaient le plus était le genre d'intempéries à venir. La majorité des répondants qui ont vu ou entendu les avertissements étaient d'avis qu'ils avaient reçu assez d'information. Une vaste majorité de répondants étaient d'avis qu'il est important de prendre connaissance des avertissements météorologiques au moment où ils sont diffusés. Le SMC utilise les résultats des sondages pour améliorer ses programmes d'éducation et de communication avec le public.

Appui constant au ministère de la Défense nationale : Le SMC continue de fournir des services météorologiques importants à Opération APOLLO, soit la contribution militaire du Canada aux opérations de lutte contre le terrorisme au Moyen-Orient. Les centres de services météorologiques (CSM) à Halifax et à Comox ont transmis des prévisions aux navires de la marine en route vers la Mer d'Arabie. Le CSM de Greenwood a transmis aux commandants et planificateurs militaires dans tout le Canada et au Moyen-Orient des représentations graphiques quotidiennes des conditions météorologiques importantes. Le SMC utilise un modèle servant à fournir des prévisions détaillées contribuant à ces efforts. L'information météorologique transmise pour faciliter le transit des navires est importante pour les décisions à prendre sur l'itinéraire et la conduite des navires. Elle est également cruciale pour les opérations aériennes des hélicoptères embarqués Sea King. Dans les deux cas, l'information contribue à la sécurité et à l'efficacité des opérations dans un environnement difficile.

Nouveaux services : Prévisions de l'état de la mer : Depuis juin 2002, le SMC de la région du Québec diffuse des prévisions sur l'état de la mer pour le fleuve Saint-Laurent et il offrira également ce service pour la Baie d'Hudson et la Baie de James en 2003. Le SMC verra à tirer parti de la même architecture pour offrir des services maritimes dans les autres régions. Ce nouveau service est possible grâce au fonds offert par le Secrétariat national Recherche et sauvetage et grâce à un partenariat avec Pêches et Océans Canada. Ce partenariat a conduit à la création d'un modèle de vagues qui intègre les prévisions du vent par le SMC avec les prévisions de Pêches et Océans sur la bathymétrie et les courants marins. Le SMC a intégré les observations des utilisateurs dans le produit modèle, et a ainsi obtenu un modèle à la fine pointe de l'interaction des vagues et des glaces. Le modèle est utilisé en temps réel par les météorologues opérationnels de la région du Québec. Dans l'avenir, les bulletins et les produits sur l'état de la mer seront établis à partir du modèle et des produits graphiques avec les prévisions des vagues et d'autres paramètres météorologiques seront diffusés sur l'Internet. C'est ainsi que les utilisateurs

et les personnes chargées de la sécurité pourront prendre de meilleures décisions dans les situations dangereuses et pourront prendre des mesures afin que les activités en mer soient plus sûres.

Innovation dans la prestation des services

Portail météorologique des médias : Environnement Canada offre maintenant un service météorologique gratuit et exclusif aux médias de nouvelles canadiens. Mis en œuvre en octobre 2002, le nouveau portail à l'intention des médias (réseaux de télévision, de radio et de câblodistribution et journaux) leur offre un meilleur accès à l'information météorologique. Les médias canadiens disposent maintenant d'un service sur mesure, dans les plus brefs délais, pour obtenir des renseignements météorologiques à jour et de la plus haute qualité. Comme l'information est réactualisée à toutes les cinq minutes, les médias peuvent obtenir des données répondant à leurs besoins, directement du SMC. Avec ce moyen indépendant, les médias sont assurés d'une information constante et ininterrompue. Le portail météorologique des médias offre les services suivants : alertes météorologiques, avertissements de conditions météorologiques exceptionnelles, conditions actuelles, prévisions à l'intention du public, images satellite, radar et de la foudre, prévisions maritimes et information sur les glaces.

Meilleure reconnaissance des avertissements météorologiques par les médias :

Conjointement avec l'Association canadienne des radiodiffuseurs, de nouveaux protocoles permettant au personnel des médias de mieux reconnaître les avertissements météorologiques prioritaires ont été mis en œuvre. Grâce à ces protocoles, les avertissements météorologiques pourront être diffusés dans les meilleurs délais aux auditoires.

Wind Energy Simulation Toolkit (West) : Il s'agit d'un système canadien de cartographie éolienne à haute résolution élaboré au moyen de l'infrastructure de prévisions météorologiques informatiques du SMC. Grâce à cet outil, le SMC a conclu un partenariat avec une entreprise de services publics, Manitoba Hydro, et deux entreprises partenaires, pour produire un atlas éolien moderne de la région du Manitoba au sud du 54^e degré de latitude nord. Parmi les réalisations attendues, mentionnons un système d'information géographique en interface avec une grille éolienne à haute résolution, représentative des 50 dernières années, de même que les vents à très petite échelle.

Renforcement des partenariats et acquisition de capacités

Sensibilisation par l'éducation : L'école publique Terry-Fox à Brampton (Ontario) s'est inscrite au *Programme de l'indice UV pour la sensibilisation des enfants aux effets du soleil*, et a ainsi accepté de relever le défi de prudence au soleil. L'école a reçu du SMC une affiche et une brochure sur l'indice UV et s'est inscrite au Club scolaire de prudence au soleil. Il y a 1 500 écoles au Canada qui sont inscrites à ce programme. Les écoles participantes mesurent l'indice UV aux alentours de leur école et inscrivent les données dans le site Web de l'indice UV du SMC. L'école publique Terry-Fox a organisé des réunions avec le SMC et le Service régional de la santé de la région de Peel. Le personnel du SMC a fait un exposé sur l'indice UV, sur les mesures à prendre pour se protéger du soleil et sur la relation entre le rayonnement UV, le climat, l'appauvrissement de la couche d'ozone, les changements climatiques et la qualité de l'air. Dans l'année qui vient, le programme sera élargi car il comptera de nouvelles activités et des guides d'information à l'intention des élèves d'écoles secondaires. Grâce à ce programme, financé

conjointement par le SMC et Santé Canada, les jeunes Canadiens sont mieux en mesure de se protéger des effets nocifs du rayonnement UV.

Renforcement des capacités dans le secteur météorologique privé – Le secteur météorologique privé au Canada est modeste, mais diversifié. Environnement Canada noue des relations plus étroites avec ce secteur et, à cette fin, il encourage la mise en œuvre et l'utilisation de services météorologiques à valeur ajoutée. Le Ministère cherche à améliorer l'accès aux données et à trouver de nouveaux débouchés pour ce secteur.

Prochaines étapes et défis à relever

Dans l'avenir, le SMC axera davantage ses efforts sur les activités de diffusion pour que les Canadiens et les Canadiennes connaissent la vaste gamme de services qu'il leur offre et qu'ils en tirent un profit maximal. En outre, le SMC cherchera à mieux comprendre les besoins des utilisateurs de sorte que ses services y répondent. Voici des améliorations du service à mettre en œuvre dans l'avenir :

- chercher d'autres possibilités pour le site Web météorologique afin que tous les Canadiens puissent obtenir l'information;
- mettre au point et mettre en œuvre une nouvelle charte des services météorologiques;
- se préparer à soutenir de nouvelles initiatives, comme des services météorologiques pour les transports routiers, en partenariat avec Transports Canada et les provinces;
- améliorer les services de surveillance de la quantité d'eau par l'entremise du nouveau laboratoire hydrométéorologique en voie d'établissement à Edmonton (la gestion des inondations et des sécheresses sera renforcée du fait que le SMC pourra fournir une meilleure information de base aux personnes qui s'occupent de ces conditions météorologiques).

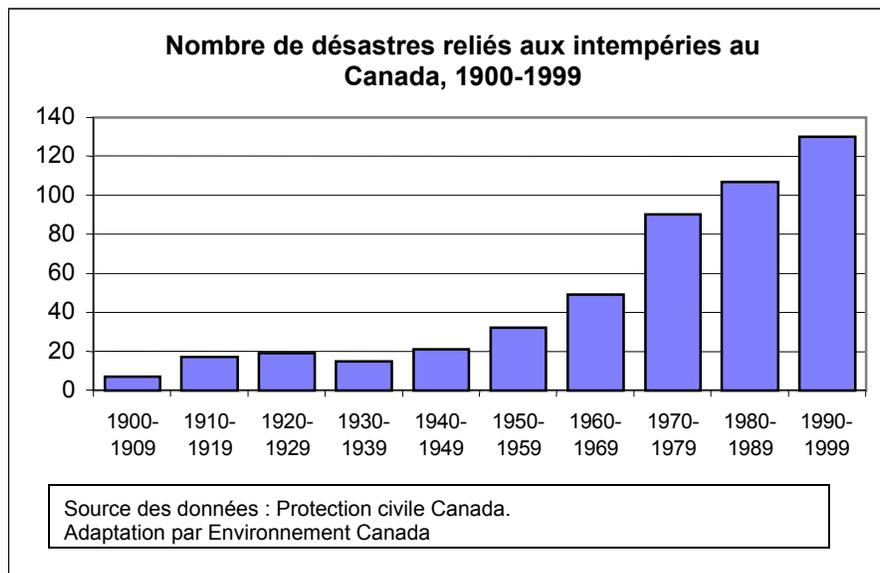


CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES ET DANGERS CONNEXES

De quoi s'agit-il?

Les risques que constituent pour la santé, la sécurité, les biens et l'économie, les dangers d'origine naturelle comme les tempêtes de verglas, les inondations, la sécheresse et le vent, ne cessent d'augmenter. L'activité humaine peut provoquer ou intensifier d'autres dangers d'origine naturelle, comme la mauvaise qualité de l'air. Les pertes de biens matériels et les pertes économiques causées par les dangers d'origine naturelle augmentent en flèche depuis quelques années. Les Canadiens deviennent plus vulnérables aux conditions météorologiques extrêmes et aux dangers connexes en raison de l'accroissement de la densité urbaine, du vieillissement de l'infrastructure et de l'établissement de réseaux de production et de distribution complexes mais vulnérables.

En 1998, le Canada a dépensé trois milliards de dollars pour réparer les dommages causés par des événements météorologiques extrêmes et les dangers connexes. Selon le Bureau d'assurance du Canada, les règlements en cas de sinistre (par les sociétés d'assurance et les contribuables) ont doublé à tous les cinq ans pendant les années 80 et les années 90.



Que faisons-nous à ce sujet?

En collaboration avec d'autres, Environnement Canada tient à améliorer notre capacité de prévoir les événements météorologiques extrêmes et des dangers connexes, de s'y adapter, de les atténuer, d'y résister et de s'en remettre et, à cette fin, à allonger le délai de réaction et à améliorer l'exactitude et l'utilité des avertissements, ainsi que la satisfaction à cet égard. Voici les grandes stratégies adoptées à cette fin :

- des stratégies scientifiques qui améliorent la capacité de prévision et la technologie de surveillance permettant de raccourcir le délai de réaction;
- des stratégies de diffusion pour les avertissements à l'intention du public et des communications visant les localités les plus à risque;
- des stratégies de service pour collaborer avec les premiers intervenants afin de leur procurer des avertissements météorologiques essentiels.

Qu'avons-nous accompli?

Historique des réalisations

Le SMC a établi clairement que les événements météorologiques extrêmes et les dangers connexes sont un domaine prioritaire pour ses services de prévision. C'est pourquoi il porte attention à tous les aspects de la question, depuis les besoins scientifiques et technologiques, jusqu'aux stratégies de gestion et de communication. La qualité de l'air est également devenue un point important. C'est ainsi que des progrès considérables ont été réalisés dans les nouvelles capacités et stratégies de prévision pour communiquer avec les Canadiens et des Canadiennes. Dans ses activités de recherche et de développement, le SMC a établi comme priorité depuis peu les travaux sur les conditions météorologiques extrêmes et les dangers connexes. Ces efforts

commencent à porter fruit grâce à des projets novateurs avec des partenaires. En outre, il y a eu des améliorations constantes dans d'autres domaines, comme l'illustrent les quelques exemples ci-après.

Principales réalisations en 2002-2003

Stratégies de recherche scientifique

Les recherches sur les conditions météorologiques extrêmes menées par le SMC se font surtout à Montréal au Laboratoire universitaire sur le temps extrême (LUTE). Le LUTE est le fruit d'une collaboration entre le SMC et le Réseau de calcul et de modélisation mathématiques. Un réseau de huit centres de recherche situés à Montréal et leurs entreprises partenaires, coordonne et favorise la recherche sur le temps extrême, comme les tempêtes, les tornades et les sécheresses. Le Centre des ouragans du SMC à Halifax contribue aux recherches et aux prévisions sur les conditions météorologiques extrêmes en s'intéressant particulièrement aux ouragans et aux tempêtes.

Systèmes de surveillance pour les interventions en cas d'urgence : Depuis le désastre nucléaire de Tchernobyl il y a 15 ans, le SMC fait des investissements pour comprendre et prévoir le déplacement de la matière radioactive dans l'atmosphère. En 1993, des outils spécialisés de modélisation numérique avaient été mis en œuvre au Centre météorologique canadien (CMC), pour évaluer et prévoir la dispersion des matières dangereuses partout dans le monde. Après les attaques terroristes aux États-Unis le 11 septembre 2001, le SMC a eu recours à des outils de simulation numérique très spécialisés lorsqu'il a été invité à offrir un soutien technique, scientifique et opérationnel pour les programmes canadiens d'intervention en cas d'urgence. Dans la matinée des attaques, le CMC a fourni rapidement des avis spécialisés sur le déplacement et la dispersion atmosphérique sur de longues distances du panache se dégageant des lieux attaqués. Les simulations ont été réalisées rapidement et utilisées par Santé Canada pour mieux évaluer les risques éventuels attribuables aux panaches.

En juillet 2002, le SMC a collaboré avec des partenaires fédéraux et provinciaux pour faire un modèle numérique du panache de fumée des feux de forêt qui ont commencé dans le Nord du Québec, au moyen du modèle de dispersion appelé *Canadian Emergency Response Model (CANERM)*. Des renseignements numériques et des techniques de prévision météorologique à court terme ont servi à prévoir le passage du panache de fumée sur l'Est du Québec et dans les provinces atlantiques. Le modèle CANERM, conçu et mis en œuvre de façon opérationnelle pour faciliter les interventions en cas d'urgence nucléaire et pour suivre les cendres volcaniques en suspension dans l'air pour l'aviation, est un modèle d'application spécialisée intégré avec les systèmes mondiaux et régionaux de prévisions météorologiques numériques et d'assimilation des données au CMC.

Aujourd'hui, ces outils de simulation numérique très spécialisés, concurremment avec le système de prévisions météorologiques numériques mondial opérationnel au CMC, nous permettent de réagir en toute temps au besoin. Récemment, le SMC a pu élargir sa capacité de surveillance, grâce au montant d'un million de dollars provenant du Fonds de l'Initiative de recherche et de technologie chimique, biologique, radiologique et nucléaire du ministère de la Défense nationale. L'argent a servi à l'achat de six systèmes mobiles de surveillance par radiosonde dans la haute atmosphère, de la nouvelle génération, pour les interventions en cas d'incident terroriste et d'autres incidents dans l'environnement et comportant le rejet de substances dangereuses dans

l'atmosphère. Le SMC avait utilisé du matériel semblable dans le passé pour faire le suivi d'événements tels l'incendie de pneus à Hagersville (Ontario), les retombées de l'accident nucléaire de Tchernobyl et de fortes éruptions volcaniques.

Le Centre canadien de prévision des ouragans : Trois systèmes d'origine tropicale (Arthur, Gustav et Isidore) ont touché le Canada et ses eaux territoriales en 2002-2003. Le Centre canadien de prévision des ouragans a diffusé 65 bulletins d'information sur huit cyclones tropicaux en 2002.

Stratégies de diffusion

Les stratégies de diffusion au cours de l'année écoulée ont consisté surtout en programmes de sensibilisation aux conditions météorologiques extrêmes et en des exercices d'intervention en cas d'urgence dans les régions du Canada qui subissent souvent du temps extrême. En octobre 2002, le SMC a mis en place sur son site Web météo, un « tableau d'ensemble des avertissements météorologiques » permettant de présenter graphiquement de façon simple et efficace les avertissements météorologiques à l'intention du public. Il est ainsi possible de connaître, sur un seul site Web, la situation des avertissements météorologiques officiels du SMC dans tout le Canada, dans les deux langues officielles.

- Pour plus d'informations, consultez le site www.weatheroffice.ec.gc.ca/canada_f.htm

La Région des Prairies et du Nord a organisé depuis 1998 des semaines de temps extrême hivernal et estival. Les météorologues du Programme de préparation aux avertissements travaillent en collaboration avec les médias locaux pour sensibiliser davantage au temps extrême les gestionnaires des mesures d'urgence, les écoles et la population. En 2002-2003, il y a eu plus de 2 800 communications avec ces intervenants.

Efforts ciblés : La Région atlantique du SMC a tenu sa deuxième campagne de sensibilisation aux conditions météorologiques extrêmes en été et en hiver pour sensibiliser davantage la population aux risques

associés aux fortes intempéries dans la région et pour l'aider à se préparer à de tels événements. Cette sensibilisation a été faite par des entrevues dans les médias, des messages d'intérêt public et des exposés par le personnel du SMC, et par l'entremise des sites Internet régionaux sur les conditions

météorologiques extrêmes en été et en hiver. Ces messages ont été présentés dans les écoles, aux sociétés d'assurance, aux ministères provinciaux et aux services municipaux. L'ouverture officielle du Radar Doppler de Holyrood a eu lieu pendant la campagne de l'hiver pour faire connaître la technologie utilisée dans les services météorologiques modernes.

- Pour plus d'informations, consultez le site www.atl.ec.gc.ca/weather/severe/summer_f.html

« Project Anti-Freeze »

En avril 2002, dans la région des Prairies et du Nord, le SMC a participé à un exercice d'intervention en cas d'urgence dans le cadre d'un projet appelé « Project Antifreeze ». Il s'agissait d'évaluer la réaction de divers organismes à une forte tempête de verglas simulée et à un blizzard touchant le sud du Manitoba sur une période de trois jours. Les administrations municipales et le gouvernement fédéral, ainsi que des organismes bénévoles et du secteur privé, étaient représentés. Un prévisionniste du SMC communiquait des messages météorologiques à mesure que la tempête simulée évoluait. Il agissait aussi en tant que porte-parole sur les conditions météorologiques à l'occasion de points de presse simulés. On a ainsi pu se rendre compte de la nécessité de se concerter pour les préparatifs d'urgence et la gestion des situations d'urgence, aider les participants à connaître les lacunes des plans actuels en cas d'urgence, et leur faire mieux comprendre l'interdépendance des organisations pour qu'elles puissent bien intervenir en cas d'urgence.

Sondage sur les événements météorologiques extrêmes : Comme il a été indiqué ci-dessus, le SMC a commandé deux sondages à la suite d'événements météorologiques extrêmes (un orage à Saskatoon à l'été de 2002 et une combinaison de pluie verglaçante et de tempête de neige dans la Vallée du Fraser à l'hiver de 2002-2003) pour déterminer si les Canadiens et les Canadiennes ont vu ou entendu les avertissements météorologiques, pour connaître les mesures qu'ils ont prises après avoir pris connaissance des avertissements et les effets, le cas échéant, des événements. Ces sondages ont permis au SMC de comprendre la perception et le comportement de la population relativement aux avertissements portant sur des événements météorologiques extrêmes et de mesurer l'efficacité de ces avertissements pour en réduire les répercussions négatives.

Stratégies de service

Nous avons consacré beaucoup d'efforts au cours de l'année écoulée à l'établissement de relations avec les « premiers intervenants », comme la Protection civile, la Défense nationale, les services de mesures d'urgence provinciaux et municipaux et les organismes d'intervention, pour accroître l'efficacité de la gestion de l'information et réduire le délai d'intervention. Les efforts en 2002-2003 ont été consacrés au Programme de préparation aux avertissements pour les météorologues de la Région des Prairies et du Nord et aux équipes d'intervention en cas d'urgence sur terre en Nouvelle-Écosse et au Québec.

Programme de préparation aux avertissements pour les météorologues : Ce programme vise à renforcer les relations avec les médias, les gestionnaires d'organismes de mesures d'urgence et le secteur de l'éducation, pour que les Canadiens et les Canadiennes soient sensibilisés aux conditions météorologiques extrêmes et y soient préparés. Depuis 1998, nous avons pu ainsi offrir une formation sur les préparatifs en cas de conditions météorologiques extrêmes à divers gestionnaires d'organismes de mesures des cas d'urgence et nous avons recruté des observateurs bénévoles du climat. Le programme est utilisé dans l'ensemble du SMC comme modèle en vue de l'établissement de programmes semblables. L'année a été très occupée, puisqu'il y a eu plus de 2 800 contacts avec des entreprises, des médias, des organismes publics et la population. Il y a eu des cours de sensibilisation aux conditions météorologiques extrêmes pour plus de 3 000 personnes, des brochures ont été rédigées pour deux campagnes à ce sujet et du matériel d'information a été distribué aux médias de la télévision et de la radio.

Établissement de relations avec les gestionnaires d'organismes de mesures d'urgence — Nouvelle-Écosse : Le SMC a participé à la conception de l'exercice de l'Organisation des mesures d'urgence en Nouvelle-Écosse pour la Semaine de préparation aux situations d'urgence en mai 2002. L'activité a servi à mettre à l'épreuve la capacité de communication en cas d'urgence à l'intérieur de la Nouvelle-Écosse. Le système CENTWARN (Central Warning) a été mis à l'essai avec les organismes provinciaux, les entreprises d'énergie électrique et de communication, les stations de radio et les opérateurs de radio amateur. Il s'agissait d'établir un système de communication d'urgence en cas d'incident entraînant des pannes de courant et de communication. Le SMC a imaginé un événement météorologique réaliste qui a pu être utilisé pour la production d'un tel scénario.

Le SMC a également participé à une activité appelée *Search and Rescue SARScene 2002*, une conférence annuelle, tenue à Halifax, à laquelle ont participé des bénévoles de la recherche et du sauvetage de partout dans le monde. Le gestionnaire de programme du Centre canadien de prévision des ouragans a présenté un exposé sur la prévision des ouragans au Canada. Il a parlé

de la fréquence, des types et des répercussions des systèmes tropicaux et des difficultés posées par les prévisions dans le cas des tempêtes qui transitent dans les latitudes nord. La Station météorologique en cas d'urgence a été mise en place pour démontrer les capacités de la télédétection pour les interventions en cas d'urgence environnementale.

Établissement de relations avec les gestionnaires d'organismes de mesures d'urgence — Québec : Après les inondations dans la région du Saguenay en juillet 1996 et la tempête de verglas dans le sud-ouest du Québec en janvier 1998, le ministère de la Sécurité publique du gouvernement du Québec s'est rendu compte de l'importance des services météorologiques pour la gestion de crise. C'est ainsi qu'une relation spéciale a été établie entre le service des préparatifs en cas d'urgence et la Région du Québec du SMC. En 2002, la province a établi le Centre de veille de la sécurité civile à Québec. Outre les services personnalisés qui sont offerts aux organismes de la protection civile, les experts des conditions météorologiques extrêmes du SMC peuvent être rapidement délégués au centre. À cet endroit, ils ont encore accès à la plupart de leurs outils de travail (produits, technologies, services, liens de communication) pour qu'ils puissent informer les autorités chargées d'intervenir en cas d'urgence ainsi que les organismes provinciaux et municipaux. Ces experts peuvent ainsi prendre des décisions éclairées qui pourront minimiser les répercussions des événements météorologiques extrêmes.

Prochaines étapes et défis à relever

L'importance des services météorologiques et environnementaux augmente à mesure que les Canadiens et des Canadiennes deviennent plus vulnérables aux nouvelles conditions météorologiques et environnementales. Le défi que doit relever Environnement Canada consiste à améliorer le délai de réaction aux dangers et problèmes posés par l'environnement, comme les changements climatiques et la santé de l'environnement, de sorte que les Canadiens et les Canadiennes et leurs gouvernements aient le temps de prévenir plus efficacement ces situations, d'y résister ou de s'y adapter. Outre qu'il a le devoir d'améliorer ce délai, le Ministère doit poursuivre sa collaboration avec les médias et d'autres partenaires pour informer et éduquer les Canadiens et les Canadiennes sur les meilleures façons de réagir en vue de réduire le nombre de blessures, de décès et de dommages en cas de désastre naturel. Voici comment le Ministère s'y prendra à cette fin :

- porter plus d'attention aux événements ayant des effets exceptionnels par l'automatisation des prévisions courantes, dans la mesure du possible;
- tirer parti des progrès des sciences et des technologies pour l'avenir;
- faire passer plus rapidement le savoir scientifique de la recherche à la production;
- aider les Canadiens et les Canadiennes à comprendre et à atténuer leur vulnérabilité par des services de diffusion et d'éducation;
- améliorer l'accès à l'information et aux avertissements météorologiques et environnementaux;
- améliorer les mesures de soutien à l'intention des premiers intervenants et des organismes de mesures d'urgence (p. ex., Santé Canada, Protection civile, Défense nationale, organismes provinciaux et municipaux de protection civile et d'intervention, etc.).
- renforcer la capacité de modélisation par la mise à niveau des superordinateurs.

4.3.2 Résultat clé : Adaptation aux changements

Adaptation aux changements quotidiens et à long terme qui se produisent dans les conditions atmosphériques, hydrologiques et des glaces



RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ SCIENTIFIQUE

De quoi s'agit-il?

La variabilité du climat, la qualité de l'air et les événements météorologiques marquants sont d'importance considérable pour les Canadiens et les Canadiennes et ont suscité de l'intérêt dans plusieurs secteurs, notamment l'agriculture, le transport maritime, la construction, les médias, la santé, la protection de l'environnement, l'exploitation forestière et les loisirs, et la population. Tous souhaitent un meilleur délai de réaction, des avertissements plus précis, de meilleures capacités de prévision pour les conditions climatiques et environnementales à long terme, et une capacité accrue de prévoir la présence et l'ampleur des menaces dans l'air et dans l'eau. C'est ainsi que les activités de recherche-développement du SMC restent essentielles à la santé et à la sécurité du public et à la formulation de politiques éclairées par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations locales au Canada.

Que faisons-nous à ce sujet?

Le SMC fait des recherches afin qu'Environnement Canada puisse s'appuyer sur une des assises scientifiques solides sur lesquelles élaborer ses politiques et ses stratégies pour protéger notre environnement et la santé humaine. Il fait des recherches dans un grand nombre de domaines relatifs aux dossiers prioritaires du Ministère, c'est-à-dire :

- la météorologie;
- la qualité de l'air;
- les changements climatiques.

Qu'avons-nous accompli?

Historique des réalisations

Après l'examen en profondeur des programmes et services du SMC, il convenait aussi de commander un examen interne par des pairs des activités de recherche-développement en vue d'évaluer le rendement et d'améliorer les mécanismes de prise de décision au sujet des ressources et de la planification. Un groupe de scientifiques et de gestionnaires des services atmosphériques et climatiques du Royaume-Uni, des États-Unis, de l'Australie et de la France ont procédé à l'examen, notamment à l'évaluation de la productivité, de la qualité et de la pertinence des travaux scientifiques menés par le SMC, des répercussions des résultats sur les services et sur

l'élaboration des politiques, ainsi que des orientations. Le groupe a conclu que le SMC est un chef de file mondial dans de nombreux domaines des sciences atmosphériques et climatiques et que son programme de recherche-développement « est fondamentalement valable et répond aux besoins d'Environnement Canada et des citoyens canadiens ». Le groupe a aussi fait des recommandations de nature générale sur les points suivants : planification de la relève; mécanisme permanent d'examen par les pairs; collaboration accrue avec le secteur universitaire; amélioration de l'interaction avec la clientèle; et un plan scientifique stratégique.

Plus expressément, le groupe a constaté dans son rapport que les **recherches sur le climat** visaient effectivement un but et correspondaient aux intérêts propres du Canada et à ses besoins pour l'élaboration des politiques en matière climatique; il a ajouté que les travaux de recherche sur les changements climatiques bénéficieraient d'une meilleure collaboration internationale pour ce qui est de la modélisation. Les recommandations sur les **recherches sur la qualité de l'air** étaient les suivantes : adoption de mécanismes de planification mettant à contribution à la fois des scientifiques et des gestionnaires pour renforcer la nécessité stratégique de prévoir les nouveaux problèmes; maintien du soutien accordé aux recherches et à l'expertise relativement au haut Arctique; et accentuation des efforts de modélisation pour les particules d'ozone et les particules fines jusqu'au niveau local, les gaz à effet de serre, la pollution acide, les métaux lourds et les polluants organiques persistants. Pour ce qui est des **recherches météorologiques**, le groupe a fait des recommandations portant sur l'accroissement de la collaboration avec des établissements semblables dans le monde, et sur la nécessité de porter attention davantage aux techniques de prévision immédiate par l'utilisation à la fois de données météorologiques obtenues par satellite radar et de données numériques immédiates.

- Pour prendre connaissance de l'ensemble des observations et des recommandations que le groupe a remis à la haute direction, voir le site www.msc-smc.ec.gc.ca/acsd/publications/index_f.html

Nous sommes actuellement en voie d'élaborer des plans pour répondre aux recommandations faites par le groupe. Certaines mesures sont déjà en route, notamment l'élaboration d'un plan stratégique pour la recherche-développement (devant être terminé à l'automne 2003) et la prolongation jusqu'en 2010 de la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère (FCSCA), qui versera des fonds dans le cadre de partenariats avec les universités. Plusieurs millions de dollars en subventions ont déjà été versés dans des domaines relatifs à l'analyse et aux prévisions des fortes précipitations, au comportement des cyclones tropicaux dans les latitudes moyennes, et aux violentes tempêtes pendant l'été et pendant l'hiver dans les Grands Lacs.

Principales réalisations en 2002-2003

Prévisions météorologiques

Le SMC fait des travaux de R-D sur les prévisions de conditions météorologiques extrêmes, les prévisions numériques et les prévisions environnementales, sur l'assimilation des données, sur la météorologie par satellite, sur la météorologie par radar et la physique des nuages, en vue d'améliorer les prévisions et les avertissements météorologiques et environnementaux au Canada.

Mésonet

Deux groupes de scientifiques universitaires au Québec ont obtenu des subventions de la Fondation canadienne pour l'innovation afin d'établir une infrastructure de recherche en météorologie et en géomatique agricole. Dans le cadre de ce projet, appelé Mésonet, un montant d'environ 1,1 million de dollars servira à l'établissement de quelque 40 stations météorologiques automatisées dans un rayon de 100 kilomètres de Montréal. Ces stations s'ajouteront à celles qui existent déjà et qui appartiennent au SMC et à ses partenaires. Elles sont nécessaires pour accroître la densité des stations de mesure pour que soient atteints les objectifs de recherche et de météorologie à moyenne échelle. Les scientifiques ont demandé l'aide et la contribution de spécialistes du SMC pour la planification du réseau et pour l'installation et l'exploitation des stations, y compris la communication des données. Plusieurs parties du projet sont déjà terminées. L'emplacement des stations a été fixé et environ 15 seront installées en 2002-2003. Le projet Mésonet est une occasion pour le SMC de capitaliser sur deux grands investissements en météorologie pour établir un réseau météorologique très dense dans la région de Montréal en vue de favoriser les recherches et les travaux en sciences atmosphériques au Canada en ce qui concerne les événements météorologiques extrêmes.

Qualité de l'air

Programme national de prévision de la qualité de l'air

Le Programme national de prévision de la qualité de l'air au Canada sert à fournir aux organismes provinciaux et aux régions d'Environnement Canada qui produisent des prévisions quotidiennes de qualité de l'air pour le public des données modélisées numériques et chimiques. Voici trois points saillants régionaux en 2002-2003 :

Pacifique et Yukon : À l'été de 2002, la Région du Pacifique et du Yukon a diffusé des bulletins quotidiens de la qualité de l'air fondés sur l'ozone au niveau du sol dans trois régions (Vancouver et la Vallée du Fraser, Kelowna et Kamloops). Il y a eu aussi un projet pilote au cours duquel des prévisions tenant compte des particules en suspension dans l'air ont été préparées et communiquées à des partenaires provinciaux et municipaux. L'inclusion des particules en suspension dans les prévisions est une étape importante pour rendre plus exactes et plus utiles pour la santé les prévisions relatives à la qualité de l'air. Le projet pilote a été une réussite de sorte que des prévisions tenant compte des deux matières polluantes ont commencé à être diffusées en 2003.

Terre-Neuve : En juin 2002, le ministre de l'Environnement du Canada, l'honorable David Anderson, et le ministre de l'Environnement de Terre-Neuve-et-Labrador, l'honorable Kevin Aylward, ont annoncé la création d'un nouveau programme de prévisions quotidiennes du smog pour informer les Terre-neuviens au sujet du niveau prévu de smog dans leur région. Le lancement de *Newfoundland Smog Forecast* a été une autre étape dans l'élaboration

« La qualité de l'air pour les Canadiens et les Canadiennes est très importante pour le gouvernement du Canada. Grâce au programme de prévision du smog, les Terre-neuviens connaîtront la qualité de l'air extérieur qu'ils respirent pendant la saison du smog et ils disposeront ainsi des outils nécessaires pour faire des choix éclairés dans l'organisation de leurs activités quotidiennes. »

Le ministre de l'Environnement,
David Anderson, C.P., député

du programme de prévision de la qualité de l'air dans la Région atlantique. Le bulletin sur le smog a été diffusé deux fois par jour de juin à la fin d'octobre concurremment avec le bulletin météorologique quotidien d'Environnement Canada pour la province. Les citoyens, surtout ceux qui souffrent d'asthme et d'autres malaises respiratoires, ont pu ainsi prendre des mesures pour protéger leur santé.

Nouvelle-Écosse : Le programme expérimental de prévision de la libération de pollen et de spores pour la région de Halifax a terminé avec succès sa troisième saison, qui s'est étendue du 1^{er} mai au 14 septembre 2002. Les citoyens peuvent ainsi prendre des mesures pour éviter les effets sur leur santé de particules dont le pollen est une sous-catégorie. Le SMC est l'un des partenaires du projet, qui serait unique en son genre au Canada. Un adjoint de recherche a reçu des fonds et deux capteurs de pollen pour essayer de déterminer l'utilité et l'applicabilité des prévisions sur la libération de pollen dans une région suburbaine et rurale. Des prévisions météorologiques sur mesure lui ont été fournies sur le site Web d'Environnement Canada et par la voie d'un système automatique de réponse vocale. Le SMC a élaboré des bases de données statistiques sur le pollen et sur les substances polluantes, et ces données sont utilisées par le Département des soins respiratoires des Sciences de la santé de Queen Elizabeth (QEII) dans un effort pour définir les seuils des effets sur la santé et de quantifier la réaction des personnes allergiques.

Amélioration des technologies de modélisation de la qualité de l'air et partenariats

Depuis quelques années, le SMC a pris des mesures importantes pour utiliser des modèles de migration chimique à base numérique pour aider et conseiller les décideurs canadiens en vue de la réduction de la pollution atmosphérique et pour faciliter les prévisions de la qualité de l'air. Le Système canadien hémisphérique et régional de l'ozone et des NO_x (CHRONOS) et le Système unifié de modélisation régionale de la qualité de l'air (AURAMS) sont deux systèmes de modélisation de la qualité de l'air à la fine pointe dans le monde, et ils sont peu nombreux. Il s'agissait au départ d'une plateforme de recherche, mais le SMC a transféré la technologie dans un contexte opérationnel, afin d'être en mesure d'utiliser CHRONOS pour prévoir tous les jours la qualité de l'air dans tout le Canada et dans une grande partie de l'Amérique du Nord. Ces prévisions, qui se présentent sous une forme numérique et de cartes de l'ozone au niveau du sol, sont examinées et utilisées par un certain nombre d'organismes en Amérique du Nord. AURAMS est utilisé tous les jours à titre expérimental pour produire de meilleures prévisions de la qualité de l'air (l'ozone et les particules) dans l'est de l'Amérique du Nord. Il sert également à l'étude de scénarios de réduction des émissions en

Expérience sur l'évolution du panache rural-urbain

Le SMC a fait une étude sur deux jours de l'évolution du panache urbain en aval à partir d'Edmonton (Alberta). La ville, qui compte une population régionale de près d'un million de personnes, est située à environ 65 kilomètres à l'est de plusieurs usines au charbon. De grandes raffineries pétrochimiques et diverses industries moyennes sont également situées dans les environs. Il y a eu un échantillonnage chimique de l'atmosphère. Le premier jour de l'échantillonnage, un panache d'ozone bien développé a été suivi jusqu'à 100 kilomètres à l'est de la ville. Les émissions à partir d'Edmonton ont contribué à une augmentation de l'ozone jusqu'à concurrence de 30 ppb au-dessus du niveau naturel. On songe maintenant au bassin atmosphérique d'Edmonton sur le plan de la gestion des émissions.

préparation des pourparlers avec les États-Unis au sujet de l'ajout d'une annexe sur les particules à l'Accord sur la qualité de l'air entre le Canada et les États-Unis. Une des caractéristiques exclusives de AURAMS est sa capacité d'évaluer les effets collatéraux de la réduction des émissions de substances polluantes comme le smog (ozone et particules) et les pluies acides, pour ainsi minimiser le coût de ces mesures de réduction.

Alliance stratégique entre le SMC et le Conseil national de recherches du Canada : Le Groupe des applications des modèles de la qualité de l'air du SMC et l'Institut de technologie des procédés chimiques et de l'environnement (ITPCE) du Conseil national de recherches du Canada ont signé un accord de coopération d'une durée de deux ans. Dans le cadre de cet accord, des outils numériques seront élaborés pour améliorer, intégrer, comparer et évaluer les systèmes canadiens et américains de modélisation de la qualité de l'air. Il est prévu que, d'ici deux ans, le système canadien de modélisation de la qualité de l'air pourra utiliser les stocks d'émissions traitées générés par un système américain et que le système américain de modélisation de la qualité de l'air pourra utiliser les zones météorologiques générées par le système de modélisation canadien GEM. Signé en septembre 2002, cet accord de collaboration est le prolongement d'un échange de lettres énonçant une intention de collaboration officielle entre le SMC et le Conseil national de recherches du Canada.

Achèvement du document portant sur la science des particules pour les décideurs (évaluation par NARSTO) : Quarante-deux scientifiques spécialisés dans la qualité de l'air, du Canada, des États-Unis et du Mexique, viennent de terminer une étude de trois ans sur l'état actuel du savoir au sujet des particules en suspension dans l'air, qui sont une composante importante du smog en Amérique du Nord. Le rapport donne une vue d'ensemble de la situation sur tout le continent, recense les problèmes et donne des pistes en vue des mesures à prendre pour réduire ce problème pour la santé. Le travail a été fait sous la coprésidence du SMC, du U.S. Environmental Protection Agency (EPA) et de l'Université du Minnesota. Le rapport, intitulé *Particulate Matter Science for Policy Makers*, a été produit pour donner des pistes scientifiques aux gouvernements et aux autres organismes qui cherchent à réduire la pollution atmosphérique en Amérique du Nord. Il résume le savoir actuel pour neuf régions importantes en Amérique du Nord, notamment les régions où il y a beaucoup de smog, comme la Vallée du bas Fraser dans le sud de la Colombie-Britannique et le couloir Windsor-Québec. La production du rapport a été coordonnée par l'organisme appelé North American Research Strategy for Tropospheric Ozone (NARSTO), qui comprend des représentants des gouvernements, des universités et des entreprises de trois pays. Sa mission est de fournir des conseils scientifiques comportant des pistes d'action en vue de réduire le smog, y compris l'ozone au niveau du sol et les particules en suspension dans l'air.

Changements climatiques

Les recherches sur le climat au SMC comprennent des recherches sur le processus, des programmes sur le terrain, l'analyse des données et la modélisation numérique. L'une des grandes réussites a été la collaboration intense et productive en matière de recherche qui s'est établie entre le SMC et le milieu universitaire canadien. Cette interaction prend la forme d'une collaboration directe entre scientifiques, de même que d'ententes officielles sur des programmes comme le *Réseau de recherche climatologique (RRC)* et le Programme canadien sur la cryosphère. Ces partenariats ont permis à des scientifiques de jouer un rôle de premier plan et de

participer activement au programme national de recherche sur le climat. Le Canada a pu ainsi acquérir une

forte expertise en sciences du climat, de sorte qu'il peut participer activement sur le plan international à des programmes comme le *Programme mondial de recherche sur le climat* et le *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*.

En mai 2002, un programme appelé OURANOS, a été établi. Il comprend un groupe multidisciplinaire international de plus de 150 scientifiques dans des universités et d'autres établissements, y compris le SMC, qui s'efforcent de faire progresser le savoir au sujet de l'adaptation aux changements climatiques en Amérique du Nord. Les ressources humaines, financières, techniques et informatiques mises à la disposition du groupe s'élèvent à plus de 10 millions de dollars par année.

Nouveau site pour les terrasses-jardins à Toronto

Le nouveau site des terrasses-jardins du SMC a été lancé récemment concurremment avec les résultats des recherches du SMC sur les terrasses-jardins et l'îlot thermique urbain. Il s'agit essentiellement de déterminer à quel point les terrasses-jardins aideront le Canada à atteindre les cibles de Kyoto. On a signalé que les terrasses-jardins pourraient baisser la température l'été à Toronto et réduire de plus de deux mégatonnes les émissions de gaz à effet de serre dans la ville.

Hydrologie

Zones humides de l'ouest : Depuis cinq ans, le SMC collabore avec l'Institut national de recherche sur les eaux et les universités de la Saskatchewan et de Calgary en vue de mieux comprendre l'hydrologie des zones humides des Prairies et le rôle des populations de sauvagine. Le personnel du SMC utilise l'indice de sécheresse Palmer pour déterminer les cas où l'humidité du sol modélisé ne correspond pas aux conditions climatologiques attendues. On a observé que les populations de canard dans le sud de la Saskatchewan sont assez bien en corrélation avec l'indice de sécheresse, de sorte que cet indice constitue un indicateur de l'abondance de la sauvagine dans les Prairies canadiennes. Le personnel du SMC a montré qu'il existe une forte corrélation entre l'indice de sécheresse et l'abondance à la fois de la sauvagine et des terres marécageuses dans l'écozone des Prairies. Des scénarios de changements climatiques ont été vérifiés compte tenu de cette forte relation. Il pourrait y avoir toute une gamme de futurs possibles et la plupart des scénarios tendent vers une forte diminution du nombre de zones humides et de la population de sauvagine. Il existe un scénario qui indique une légère augmentation des zones humides et des populations de sauvagine.

Système de prévisions environnementales maritimes de la baie de Lunenburg : L'Université Dalhousie, en collaboration avec le SMC et d'autres partenaires, est en voie d'élaborer un système de prévisions environnementales marine-baie qui accroîtra la capacité de prévoir les changements physiques, chimiques et biologiques dans l'environnement marin et d'évaluer les répercussions des changements climatiques et de l'évolution côtière. Ce projet constitue une grande percée dans les technologies d'observation et de prévision des changements dans les eaux côtières. La construction et l'installation des instruments atmosphériques et océaniques pour le système étaient presque achevées en 2002. Une équipe multidisciplinaire cherchera à concevoir un système de prévisions en temps réel pour les régions côtières du Canada atlantique. Le système d'observation atmosphérique-océanique dans la baie de Lunenburg servira à guider et à mettre à l'essai le système de prévisions côtières maritimes par l'examen de phénomènes

environnementaux maritimes qui sont importants sur une échelle quotidienne à hebdomadaire. Les résultats seront particulièrement utiles pour la solution du problème de la pollution côtière et les technologies qui en résulteront pourront être appliquées dans d'autres zones côtières semblables.

Prochaines étapes et défis à relever

Environnement Canada ne pourra finalement obtenir du succès dans ses efforts de recherche et de développement que s'il peut obtenir un financement à long terme pour des travaux de recherche dont les résultats ne sont observés qu'à la longue. L'adoption d'un plan stratégique pour les activités de recherche et de développement du SMC est une étape importante à cette fin.

En outre, le Ministère a beaucoup de difficulté à attirer, former et retenir des scientifiques de talent, étant donné que les concurrents peuvent souvent offrir plus rapidement aux candidats des postes plus attrayants. Ce facteur est particulièrement important étant donné le grand nombre de départs à la retraite dans les cinq prochaines années. Le SMC devra aussi relever d'autres défis à l'heure où il élabore des plans pour appliquer les recommandations faites par le groupe d'experts de l'extérieur et que des ressources financières sont attribuées à ces priorités.



MODERNISATION

De quoi s'agit-il?

L'un des grands rôles du gouvernement consiste à réduire la vulnérabilité de la société et de l'économie et, à cette fin, d'offrir des services pour assurer la sécurité des Canadiens, qui souhaitent que ces services soient modernes et adaptés à l'évolution des besoins de l'économie et de la société. Le Service météorologique du Canada existe depuis 130 ans, mais, avec les ravages du temps, concurrentement avec les progrès rapides des sciences et des technologies, des parties de son infrastructure de surveillance se sont dégradées ou sont devenues périmées. En outre, le Service doit faire face au vieillissement de son personnel scientifique. Il doit trouver une solution de grande envergure pour faire face à la menace posée par son infrastructure et ses ressources humaines, et pour maintenir l'intégrité du service météorologique et hydrographique du Canada.

Que faisons-nous à ce sujet?

Les stratégies d'Environnement Canada en matière de politiques et de programmes pour opérer la transition portent sur les points suivants :

- maintenir son expertise par le recrutement et la formation de nouveaux techniciens, météorologues et scientifiques;
- offrir aux employés de meilleures possibilités de formation et de perfectionnement;
- éliminer et remplacer l'infrastructure périmée;

- intégrer des technologies nouvelles et innovatrices dans les réseaux de surveillance pour améliorer sa capacité d'observation.

Qu'avons-nous accompli?

Historique des réalisations

Avec les ressources à sa disposition, le SMC a concentré ses efforts de modernisation sur des aspects prioritaires, notamment le recrutement et la formation de météorologues et d'hydrologues, et l'investissement en capital dans le projet de radar national par le secteur des prévisions météorologiques et environnementales. Après les efforts marqués du SMC en mars 2003 pour déterminer ce qu'il lui faut faire pour devenir un service durable, le ministre de l'Environnement a annoncé un investissement de 75 millions de dollars de plus dans le SMC pour les cinq prochaines années. Comme une partie de ces nouvelles ressources serviront à la modernisation du service, l'organisation est bien placée mieux progresser pour le recrutement et la formation, et pour le remplacement de l'infrastructure.

Principales réalisations en 2002-2003

Maintien de l'expertise

Recrutement et formation de météorologues : En septembre 2000, le Programme de formation opérationnelle en météorologie à l'intention des nouveaux météorologues a commencé à combler une lacune sur le plan de l'expertise par le recrutement et la formation de météorologues. Des candidats choisis dans tout le Canada se sont rendus à l'un des centres de formation du SMC (Dartmouth, Montréal ou Edmonton) pour entreprendre le programme pratique intensif qui procure aux participants les compétences pratiques nécessaires pour travailler dans un contexte opérationnel. Depuis mars 2001, 57 candidats ont obtenu leur diplôme et ont été affectés dans les bureaux météorologiques régionaux du Ministère. Les instructeurs dans les trois centres ont reçu une mention d'excellence en raison de leur travail et l'équipe de recrutement a reçu le *Prix du leadership pour la diversité* pour avoir construit un effectif plus diversifié.

Le Projet Phoenix

Le Centre de prévisions des tempêtes des Prairies, à Winnipeg (Manitoba), a élaboré et mis en œuvre le projet Phoenix, un système de formation qui simule un centre météorologique pour la formation des prévisionnistes. Le simulateur, qui comprend trois personnes, aide les prévisionnistes à perfectionner leurs compétences dans des délais critiques (comme les 24 premières heures). Cette technique, dite de « prévisions immédiates », accorde plus d'importance à l'analyse et au diagnostic des observations météorologiques, aux prévisions de conditions météorologiques importantes, et à l'utilité des prévisions. Le système devrait devenir un mécanisme de formation permanent pour les prévisionnistes.

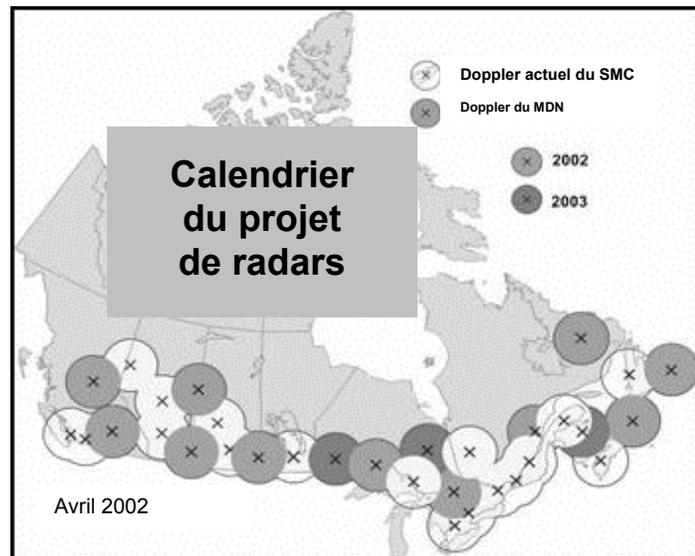
Mise en commun du savoir — le SMC tient un forum des prévisionnistes : Plus de 150 personnes ont participé au forum inaugural des prévisionnistes du SMC, tenu à Victoria en février 2003. Plus de 100 d'entre eux étaient des météorologues opérationnels. Ce fut une excellente occasion de mettre en commun de l'information, d'amener le personnel à contribuer à

l'élaboration du programme, de même qu'à leur propre avancement, ainsi que de contribuer à l'élaboration d'une vision commune du rôle futur du SMC.

Projet de recrutement et de formation en hydrométrie : En 2001, le Programme de relevés hydrologiques a pris une mesure importante, étant donné le vieillissement de son effectif technique, c.-à-d. le lancement d'un programme accéléré de recrutement et de formation pour les techniciens en hydrométrie. Sous la direction de la Région des Prairies et du Nord, le projet d'une durée de deux ans vise à combler les vacances actuelles et prochaines dans le programme d'hydrométrie et à former de nouveaux employés sur tous les aspects de la santé et de la sécurité au travail, de même que pour le matériel, les techniques et les normes de mesure. À la fin de 2002-2003, 40 nouvelles recrues avaient été formées et étaient devenues « prêtes à l'emploi » pour le Programme de relevés hydrologiques, par l'Institut des sciences appliquées et des technologies de la Saskatchewan à Moose Jaw, un établissement d'enseignement qui fait depuis plus de 30 ans la formation dans les techniques sur les ressources en eau. Toutes les nouvelles recrues travaillent maintenant dans les bureaux régionaux du SMC.

Modification de l'infrastructure – modernisation des réseaux

Projet national de radars : Dans le cadre de son projet national de radars, d'une durée de sept ans et d'une valeur de 34,9 millions de dollars, le SMC transformera tous les radars météorologiques au système Doppler d'ici 2003-2004 pour améliorer la détection et la prévision des dangers environnementaux, comme les conditions météorologiques extrêmes et les inondations. Dans le cadre des améliorations permanentes apportées au Réseau national de radar, en 2002-2003, sept nouveaux radars Doppler ont été installés :



- Un radar Doppler pour le nord-ouest de l'Ontario – mai
- Un radar Doppler pour l'Alberta, à Schuler – août
- Un radar Doppler pour l'ouest du Manitoba, près de Foxwarren, et de l'est de la Saskatchewan – septembre
- Un radar météorologique Doppler a été officiellement inauguré au Cap-Breton – octobre
- Holyrood (Terre-Neuve) – octobre
- Mount Silver Star (Colombie-Britannique) – octobre
- Thunder Bay (Ontario) – décembre

Une fois terminée, le réseau s'étendra de St. John's (Terre-Neuve) à Vancouver (Colombie-Britannique) et procurera une couverture pour 95 % de la population du pays.

- Pour voir les images produites par cette technologie, voir le site Web météorologique d'Environnement Canada à www.weatheroffice.ec.gc.ca/radar/index_f.html

Réseau de surface du Système mondial d'observation du climat dans le Nord : Le Plan d'action 2000 sur les changements climatiques a financé la mise à niveau de huit sites du Réseau de surface du SMOC et l'installation de sept nouveaux sites au nord du 60° parallèle. Pour qu'il y ait une couverture mondiale suffisante, le SMOC vise à avoir une station de surveillance à tous les cinq degrés de la grille pour le monde. La couverture régionale au Canada ne correspond pas à cette norme. Il y a dans le nord de vastes trous géographiques qui empêchent le SMC de comprendre le changement dans l'environnement et ses conséquences. Les stations actuelles du GSN, qui procurent principalement des ensembles de données sur les températures et les précipitations totales, sont en voie d'être mises à niveau pour donner des mesures sur la vitesse et la direction du vent, l'humidité, le taux de précipitation, la couverture neigeuse et le rayonnement. Ces ensembles de données sont nécessaires pour qu'on puisse bien documenter et comprendre les processus climatiques. Les installations de 2002-2003 sont les premières dans le cadre d'un projet triennal qui verra l'ajout de 22 nouveaux sites GSN dans les hautes latitudes du Canada et la mise à niveau de 23 autres. Le Canada pourra ainsi respecter son engagement relativement au Réseau de surface du Système mondial d'observation du climat, qui comprend 54 stations situées au sud du 60° parallèle. Les installations au cours de la première année ont été réalisées selon le calendrier et le budget prévus malgré les difficultés associées au travail dans le Nord canadien. Des économies d'environ 150 000 \$ ont pu être réalisées étant donné que les installations du GSN ont été construites à proximité d'autres sites du SMC ou de NAV CANADA.

L'innovation par la technologie

En août 2002, le ministre Anderson et le capitaine Grant Warner, vice-président, Opérations aériennes, de Air Canada Jazz, ont annoncé le lancement d'un nouveau programme permettant d'obtenir et de transmettre de meilleures prévisions météorologiques à partir des avions. Le Programme de retransmission de données météorologiques d'aéronefs du Canada, appelé AMDAR, améliorera l'exactitude des prévisions météorologiques d'Environnement Canada et offrira une meilleure information au secteur de l'aviation pour ses opérations.

AMDAR fournit des données météorologiques recueillies, presque en temps réel, par des capteurs météorologiques et par les systèmes de navigation, de traitement et de communications qui se trouvent à bord des 21 appareils Dash-8 d'Air Canada Jazz, pour le Service météorologique du Canada, qui les intègre dans ses modèles numériques de prévisions météorologiques. Cette nouvelle technologie relativement peu coûteuse s'ajoutera au réseau de 31 stations en haute atmosphère du SMC, qui recueillent présentement des données météorologiques sur la haute atmosphère au moyen d'instruments installés à terre et de ballons météorologiques.

« Nous sommes très heureux de participer à ce programme innovateur qui nous permettra de donner de meilleurs renseignements météorologiques et qui sera d'une grande utilité pour le gouvernement du Canada, l'aviation et la population canadienne en général. Ce partenariat fait de Air Canada Jazz la première ligne aérienne au Canada à offrir cette nouvelle source de données essentielles. »

*Capitaine Grant Warner
Vice-président, Opérations aériennes*

La construction d'une nouvelle salle protégée pour le superordinateur du SMC au Centre météorologique canadien (CMC) à Montréal s'est achevée en 2002-2003. En novembre 2002, le SMC a signé un contrat avec IBM pour le remplacement de son superordinateur actuel, ce qui est prévu pour l'automne 2003.

Ces données, qu'on peut maintenant obtenir à partir de plus de lieux et plus fréquemment, amélioreront l'exactitude des prévisions météorologiques. Ces améliorations contribueront à la réduction des coûts pour la ligne aérienne en évitant les détournements vers d'autres aéroports et les ravitaillements en essence imprévus, et à la réduction de la consommation de carburant. Les données de AMDAR en provenance du Canada seront communiquées dans le monde à d'autres services météorologiques par la voie du Réseau mondial de télécommunications. Le SMC a été félicité par le Groupe AMDAR de l'Organisation météorologique mondiale pour son travail en collaboration avec les lignes aériennes régionales, un domaine qui est très prometteur pour l'élargissement du programme AMDAR dans d'autres parties du monde.

- Pour plus d'information sur AMDAR, consultez le site www.ec.gc.ca/press/2002/020806_b_f.htm

Prochaines étapes et défis à relever

Le SMC cherchera surtout dans l'immédiat à se repositionner compte tenu de l'annonce faite par le ministre le 13 mars 2003. La transition pour le SMC comportera cinq volets principaux :

- le renforcement et la modernisation des opérations de prévisions;
- l'établissement de nouveaux bureaux de services nationaux et l'acquisition d'une capacité de diffusion;
- l'acquisition de nouveaux ensembles de compétences;
- la mise en place d'améliorations et d'innovations pour les produits et les services;
- le renforcement de la capacité de surveillance.

La modernisation et le renouvellement sont des aspects fondamentaux de la plupart de ces initiatives, qu'il s'agisse du renouvellement du capital en ressources humaines ou de la modernisation de l'infrastructure informatique (matériel et logiciel). Dans ce dernier cas, les projets comprennent la remise en état des sites de surveillance âgés pour qu'ils soient conformes aux normes environnementales actuelles.

Cette période de transition est très importante pour le SMC. Elle sera effectuée concurremment avec ses activités courantes opérationnelles et de recherche et de développement.

4.4 Gestion, administration et politiques

Résultat stratégique : Assurer une gestion stratégique et efficace du Ministère pour obtenir des résultats sur le plan de l'environnement.

Dans le contexte dans lequel Environnement Canada évolue, les problèmes environnementaux sont de nature planétaire, les compétences sont partagées et il faut trouver des solutions aux défis de l'intégration des facteurs environnementaux, économiques et sociaux. C'est pourquoi il faut veiller à ce qu'il y ait dans tout le Ministère des liens solides en ce qui concerne l'élaboration des orientations stratégiques portant à la fois sur la gestion horizontale et sur les questions stratégiques.

Avec son secteur d'activité de la gestion, de l'administration et des politiques (GAP), Environnement Canada peut se donner un programme intégré de gestion et d'élaboration des politiques. Il s'agit du programme stratégique à moyen et à long terme du Ministère qui porte essentiellement sur les initiatives de leadership, la gestion du savoir et les partenariats nécessaires pour éclairer et mobiliser la population, ainsi que sur les moyens d'offrir, à l'interne et à l'externe, des services de soutien efficaces et innovateurs.

Dans le cadre de gestion d'Environnement Canada, le résultat stratégique du secteur GAP est assorti de deux résultats clés. Compte tenu de la structure mentionnée dans le Rapport sur les plans et les priorités du Ministère, les priorités sont regroupées en fonction des résultats clés auxquels elles se rapportent. Cette structure logique est illustrée dans le tableau et dans le texte qui suit.

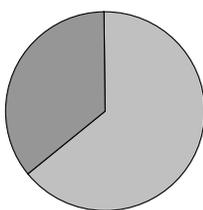
RÉSULTAT STRATÉGIQUE :	
GESTION, ADMINISTRATION ET POLITIQUES	
Résultats clés :	
Priorités et plans stratégiques	Organisation performante
Domaines prioritaires faisant l'objet d'un rapport :	
Programme de développement environnemental et durable	Transformation de notre mode de fonctionnement

Secteur d'activité de la gestion, de l'administration et des politiques

Assurer une gestion stratégique et efficace du Ministère pour obtenir des résultats sur le plan de l'environnement

Par son secteur d'activité de la gestion, de l'administration et des politiques, Environnement Canada vise deux résultats à long terme :

- établir des priorités et des plans stratégiques intégrés;
- être une organisation performante pouvant compter sur des services efficaces et novateurs.

Dépenses par résultat principal (millions \$) (y compris les recettes disponibles)		Dépenses réelles	
Établir des priorités et des plans stratégiques intégrés.	49,3 \$	 <p>Politique stratégique 36 %</p> <p>Services internes 64 %</p>	49,4 \$
	55,0 \$		
Être une organisation performante pouvant compter sur des services communs efficaces et novateurs.	72,1 \$		
	90,8 \$ 95,8 \$		
Total pour le secteur d'activité			
Dépenses prévues	121,4 \$		
Autorisations totales	140,2 \$		
Dépenses réelles	150,8 \$		

Partenaires clés

Une liste complète des partenaires de tous les secteurs de société, par programme, figure dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004* d'Environnement Canada (www.ec.gc.ca/rpp/2003/fr/a7a.htm). Les partenaires des initiatives au cours de cette période sont mentionnés dans ce rapport.

Principales cibles et résultats généraux

Les indicateurs clés généraux sont en cours d'élaboration. Pour connaître les cibles détaillées faisant l'objet d'un examen, consultez le *Rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004* d'Environnement Canada (www.ec.gc.ca/rpp/2003/fr/a3a.htm).

Les résultats généraux sont indiqués ci-dessus.

Pratiques de gestion

Les initiatives de gestion horizontale comptent : Le Plan d'action pour une gestion moderne; l'Examen des services de gestion; le Gouvernement en direct et l'Initiative d'amélioration des services.

4.4.1 Résultat clé : Priorités et plans stratégiques

Établir des priorités et des plans stratégiques intégrés



PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL ET DURABLE

De quoi s'agit-il?

Pour obtenir de bons résultats à cet égard, nous devons absolument bien comprendre la complexité des questions environnementales et les liens entre les divers facteurs sociaux, environnementaux et économiques qui touchent notre bien-être. Environnement Canada sait que le succès à long terme dépend de sa capacité de trouver des solutions créatrices qui contribuent non seulement à la santé de l'environnement, mais aussi à la prospérité de l'économie et à l'établissement d'une société dynamique et juste.

L'un des principaux éléments de la prise de décision intégrée en matière de développement durable tient à l'acquisition de la bonne information, au bon endroit, au bon moment. Avec une information meilleure et actuelle et une base de connaissances plus solide, nous disposerions d'un fondement plus solide pour un débat public éclairé, de même que pour l'élaboration et l'évaluation des politiques et des programmes compte tenu entièrement des variables environnementales, sociales et économiques.

Pour que nous puissions faire progresser le programme de développement environnemental et durable, nous devons absolument tenir compte des signaux et des incitatifs du marché qui entraînent des coûts pour l'environnement (des coûts externes) et qui favorisent une activité assurant la conservation et la protection de notre environnement. Depuis toujours, cette fonction est accomplie selon un mode autoritaire, c'est-à-dire qu'elle est fondée sur des règlements applicables à certains problèmes environnementaux. Au Canada et à l'étranger, on reconnaît de plus en plus la nécessité d'élargir la palette des outils stratégiques et d'adopter davantage d'instruments innovateurs et fondés sur le marché qui tiennent compte des coûts pour l'environnement dans le prix des biens et des services.

Non seulement est-il nécessaire d'obtenir des résultats dans le cadre de bonnes ententes de partenariat, mais il faut tirer parti de cette occasion dans la transition vers le développement durable.

Il existe un certain nombre de tendances et de pressions nouvelles qui indiquent que le gouvernement fédéral doit jouer davantage un rôle stratégique en matière d'environnement et de développement durable. Ainsi :

- le gouvernement fédéral a beaucoup amélioré ses outils et obligations de nature législative (p. ex., la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE), la *Loi sur les espèces en péril* (LEP));
- les entreprises et les citoyens font de plus en plus des pressions pour que soient harmonisés et simplifiés les processus en matière d'environnement et pour que les facteurs de stimulation du marché servent davantage à modifier les comportements;

- la solution des problèmes nouveaux et complexes en matière d'environnement et de développement durable dépend de plus en plus de la coordination des efforts en Amérique du Nord et dans le monde.

Que faisons-nous à ce sujet?

Environnement Canada cherche à intégrer de manière utile les principes du développement durable à l'ensemble de ses politiques, programmes et activités, à acquérir les capacités nécessaires et à prendre des engagements avec des partenaires dans les secteurs public et privé et auprès des Canadiens et des Canadiennes. Environnement Canada joue un rôle de chef de file dans l'application du programme de l'environnement et du développement durable du gouvernement fédéral, et il travaille en collaboration avec d'autres pays et organisations internationales pour favoriser le développement durable à l'échelle mondiale.

Voici les éléments essentiels du programme de politiques d'Environnement Canada :

- *Connaissance* (science, information et indicateurs) – pour favoriser de bonnes décisions et une bonne gestion
- *Inciutatifs, outils et instruments innovateurs* – pour promouvoir le changement des attitudes et des comportements, pour prendre le virage de la prévention, pour valoriser entièrement le capital naturel
- *Partenariats et alliances stratégiques* – pour obtenir des gains d'efficacité, pour assurer l'efficacité et pour atteindre des résultats concrets.

Tous ces points figurent dans la stratégie de développement durable d'Environnement Canada (pour plus de précision, voir l'annexe A(A1)).

Qu'avons-nous accompli?

Historique des réalisations

Depuis 1997, le gouvernement fédéral a fait des investissements directs de 5,3 milliards de dollars dans l'environnement. Le discours du Trône de 2002 et le budget de 2003 représentent le point culminant d'une période de grands progrès sur les points principaux relatifs à l'environnement et au développement durable. Le budget prévoit des mesures ambitieuses pour la mise en place du développement durable en tant que priorité pour l'ensemble du gouvernement. Le budget prévoit également des investissements importants pour les priorités du Ministère en matière d'environnement, notamment un montant de deux milliards de dollars par année pour les mesures relatives aux changements climatiques, 800 millions de dollars pour les questions relatives à l'environnement et à la santé (dont la LCPE, l'air, l'eau et les sites contaminés) et 200 millions de dollars pour la nature (dont les espèces en péril, ainsi que les parcs nationaux et les aires marines de conservation).

Savoir

Dans tout le Canada, la base de données sur l'environnement et le développement durable doit être améliorée à la fois pour faciliter la prise de décision et pour mieux informer le public.

Pour contribuer davantage à la constitution de cette base de données au Canada, le Ministère s'est engagé à collaborer avec ses partenaires pour élaborer le Système canadien d'information pour

l'environnement (SCIE) et faire progresser les travaux sur les indicateurs et les signaux du marché.

Le Ministère et ses partenaires ont maintenant une vision pour un système national d'information. En octobre 2001, le groupe de travail sur le SCIE a présenté son rapport final qui décrivait, pour le système, une vision fondée sur l'accès dans les meilleurs délais et sur l'application efficace d'une information crédible en matière d'environnement. Le SCIE permettra aux gouvernements et aux parties intéressées de mettre en commun et d'intégrer l'information en ligne utile provenant de nombreuses sources pour qu'ils puissent mieux évaluer les options et prendre des décisions bien éclairées. Environnement Canada est à la tête de cette initiative et il collabore avec des partenaires à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement aux fins suivantes : réunir les données disponibles sur l'environnement; recenser et corriger les lacunes; encourager les décideurs à utiliser cette information; recueillir de l'information dans le domaine de la gouvernance; lancer des projets de démonstration.

Environnement Canada recueille et diffuse une bonne quantité de données sur l'environnement, par la voie de ses programmes actuels de surveillance de l'environnement (p. ex., l'Inventaire national des rejets de polluants) et le rapport sur l'état de l'environnement. Grâce à des indicateurs valables, pour l'ensemble du Canada (p. ex., l'Initiative des indicateurs de l'environnement et du développement durable de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) ou ceux qui ont été décrits dans le *Bulletin sur les indicateurs environnementaux* d'Environnement Canada), il sera plus facile de faire une évaluation nationale complète de l'état de l'environnement, et nous pourrons mieux mesurer nos progrès.

Mesures incitatives

Il existe des possibilités intéressantes pour faire comprendre et accepter des instruments fondés sur le marché et d'autres mécanismes non fondés sur la réglementation pour provoquer un changement de comportement par rapport à l'environnement. Bien que la réglementation sur l'environnement continuera de jouer un rôle important du fait qu'elle assure la santé et la sécurité des Canadiens et de leur environnement naturel, Environnement Canada est en voie d'élaborer de nouvelles politiques et de nouvelles modalités qui sont moins autoritaires ou qui sont préventives. Mentionnons les programmes volontaires et les mesures incitatives comme les ententes de performance environnementale (EPA) et les plans de prévention de la pollution (P2). Ces deux outils ont été rendus possibles par la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) de 1999, qui donne au Ministère une plus grande souplesse pour ce qui est de la façon de gérer les questions relatives à l'environnement, notamment des mesures incitatives à l'intention du marché pour la prévention de la pollution, les situations d'urgence en matière d'environnement et l'application des lois. (Pour plus de précision, voir les parties sur l'environnement sain, la qualité de l'air et les substances toxiques.)

Dans le cadre des mesures prises pour réagir aux changements climatiques, Environnement Canada a eu l'occasion de mettre en œuvre un certain nombre d'instruments économiques innovateurs, comme le système national d'échange de droits d'émission. Il s'agit de la première utilisation importante d'un instrument économique pour le contrôle des émissions atmosphériques au Canada. Cette reconnaissance du rôle important d'instruments fondés sur le marché dans un domaine stratégique de haute visibilité est le fruit du travail entrepris depuis de nombreuses années par Environnement Canada. Le Ministère cherchera à raffiner le système

d'échange, notamment les ententes entre les établissements, les liens avec les échanges internationaux et l'élaboration d'un système de crédits compensatoires. De même, l'Accord sur la qualité de l'air procure une autre occasion au Ministère d'aller de l'avant avec les échanges de droits d'émission transfrontières.

Environnement Canada continue aussi d'explorer les options stratégiques visant à élargir la panoplie des instruments et des outils fondés sur le marché qui sont à sa disposition pour réagir aux nouvelles situations.

Partenariats

Environnement Canada est d'avis que le partenariat est le meilleur moyen de gérer une responsabilité partagée en matière d'environnement et de développement durable dans tous les secteurs de compétence (à l'échelle nationale et à l'échelle internationale) et dans tous les portefeuilles gouvernementaux et avec les Premières Nations. L'élaboration et la mise en œuvre de normes pancanadiennes sur les particules et l'ozone sont de bons exemples de l'efficacité des partenariats fédéraux-provinciaux/territoriaux pour que le Canada puisse respecter ses engagements internationaux et nationaux. (Pour plus de précision, voir la partie sur l'environnement sain et la qualité de l'air.)

Pour amener le gouvernement fédéral à agir sur les questions relatives à l'environnement, le Ministère s'est associé à d'autres ministères pour mettre en place des mécanismes visant à faciliter la coopération interministérielle et à relancer les initiatives en matière d'environnement. Récemment, un cadre environnemental (voir ci-après) a été élaboré pour assurer une meilleure coordination des objectifs en matière d'environnement dans l'ensemble du gouvernement. Pour faire valoir l'importance de l'environnement et du développement durable au gouvernement, un comité de sous-ministres, coprésidé par Environnement Canada et Ressources naturelles Canada, a été formé par le Greffier du Bureau du Conseil privé avec le mandat d'examiner les questions relatives à l'environnement et au développement durable de façon concertée. Ces relations ont contribué à la mise en place d'une démarche cohérente dans l'ensemble du gouvernement sur des questions comme la qualité de l'air et les changements climatiques. En outre, grâce aux relations bilatérales, comme celles qui existent avec Santé Canada, il est plus facile d'adopter une démarche intégrée pour l'élaboration des politiques sur les questions prioritaires, comme l'environnement et la santé humaine, et les effets des dangers environnementaux sur les enfants.

L'élaboration de réseaux et de partenariats pour rehausser l'efficacité et l'efficience des activités de recherche en environnement au Canada est une priorité pour Environnement Canada. Le Ministère s'efforce constamment de favoriser une meilleure intégration des sciences et des technologies dans l'ensemble des ministères à vocation scientifique et il est en voie de mettre en place le Réseau canadien des sciences environnementales (RCSE). Un réseau régional, le Réseau atlantique des sciences environnementales (RASE), est déjà en bonne voie.

Le Ministère continue de collaborer sur le plan international avec d'autres pays pour faire progresser son programme relatif à l'environnement et au développement durable. Il a consacré beaucoup d'efforts à la préparation du Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg en août-septembre 2002 afin qu'il aboutisse à des résultats utiles. Il y a d'autres tribunes internationales par l'entremise desquelles le Ministère continue de faire valoir ses priorités, comme le groupe des ministres de la santé et de l'environnement des Amériques et la Commission sur la coopération en environnement (CCE).

Nous poursuivons notre collaboration avec les organismes non gouvernementaux (ONG) de diverses façons (p. ex., depuis le financement intégral au Réseau canadien de l'environnement jusqu'aux consultations ponctuelles et aux ententes de partenariat) et nous collaborons également avec le secteur privé à divers niveaux (p. ex., par l'entremise des grandes associations industrielles dans le cadre d'initiatives volontaires, ou avec les petites entreprises par la voie de divers programmes comme EnviroClub au Québec).

Principales réalisations en 2002-2003

Faire progresser le programme de protection de l'environnement et de développement durable au Canada

- Entériné par le gouvernement en mai 2002, le *Cadre pour l'avancement du programme environnemental* est un outil pratique conçu pour aider les ministères à établir leurs priorités dans le cadre du programme environnemental du gouvernement. Le cadre s'applique à l'ensemble des politiques, programmes et projets relatifs à l'environnement et il est fondé sur nos connaissances, de même que sur notre démarche axée sur les mesures incitatives et sur les partenariats pour l'élaboration des politiques en matière d'environnement. Le cadre énonce clairement une série de principes directeurs et précise quand, où et comment le gouvernement fédéral doit agir en matière d'environnement. Il comporte une certaine souplesse à l'égard de cette vaste gamme de questions, mais il est peu équivoque au sujet du rôle du gouvernement fédéral et des principes qui guident nos décisions à cet égard.).
- Environnement Canada poursuit sa collaboration avec d'autres ministères afin que le programme relatif à l'environnement et au développement durable soit une partie essentielle du programme de l'ensemble du gouvernement. Ces efforts ont été de plus en plus pris en compte dans le Discours du Trône de 2002 et dans le budget de 2003, dont l'un des thèmes principaux est le développement durable. En outre, d'importants programmes ministériels, comme le Cadre stratégique pour l'agriculture et les investissements dans les nouvelles infrastructures contribuent à l'atteinte d'objectifs importants en matière d'environnement et de développement durable.
- Environnement Canada a travaillé de concert avec d'autres ministères (Ressources naturelles Canada, Parcs Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada, Santé Canada, Pêches et Océans Canada, Agriculture et agroalimentaire Canada) pour promouvoir une démarche horizontale dans la gestion des prochaines annonces du gouvernement concernant les dossiers horizontaux (p. ex., les changements climatiques, l'eau, le patrimoine naturel, les zones protégées, etc.). Cette nouvelle démarche horizontale contribuera à la transmission d'un message uniforme et cohérent.

Faire progresser sur le plan international le programme environnemental

- À titre d'hôte du G-8 en 2002, le Canada a eu son mot à dire sur divers grands dossiers internationaux et a pu faire en sorte que ses priorités en matière d'environnement (la santé et l'environnement, l'eau, l'intendance internationale et les partenariats) soient à l'avant-plan des pourparlers.
- En 2002, le ministre de l'Environnement du Canada était président du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ce qui a procuré au Ministère une autre occasion exceptionnelle d'infléchir les dossiers internationaux.
- Ce fut une année dynamique pour Environnement Canada car, outre notre forte participation au SMDD, le Canada a été l'hôte de trois importantes réunions internationales : la réunion des ministres de la Santé et de l'Environnement de l'Amérique, la réunion des ministres de l'Environnement du G-8 et la réunion ministérielle de la Commission de coopération en environnement (CCE).

Savoir : Améliorer la base d'information sur l'environnement

Compte tenu des recommandations du groupe de travail du SCIE, à l'étape initiale d'élaboration, on a voulu mettre à l'essai le rôle et la fonction du système et établir des partenariats. À ce moment-là, la priorité a été accordée au soutien de l'Initiative des indicateurs de l'environnement et du développement durable de la Table ronde nationale sur l'environnement d'économie (TRNEE). Les priorités de la TRNEE à ce sujet sont la qualité de l'air, la qualité de l'eau, la biodiversité et le changement climatique. Pour que nous soyons en mesure de fournir les ensembles de données nationales nécessaires au succès de cette initiative, nous avons lancé quatre projets de démonstration en 2002. En outre, le SCIE a lancé des projets servant à établir un lien entre l'information diffusée à partir de sources fédérales et provinciales en matière de qualité de l'eau, de qualité de l'air et de biodiversité. Les travaux se poursuivent pour que les projets du SCIE se déroulent avec une certaine uniformité et pour qu'ils correspondent aux normes, aux politiques et aux exigences d'interfonctionnement du système dès le départ. Il y a eu deux domaines prioritaires, soit les métadonnées et la cartographie en ligne.

Outre ses travaux sur le SCIE, Environnement Canada collabore à d'autres systèmes nationaux d'information pour éviter autant que possible le chevauchement des efforts, pour que soit mis en commun le savoir-faire et les leçons tirées et pour assurer l'interfonctionnement. Voici ces systèmes :

- le programme GéoConnexions de Ressources naturelles Canada, une initiative nationale visant à offrir aux Canadiens et aux Canadiennes de l'information géospatiale sur l'Internet;
- le Système national d'information forestière (SNIF), soit un réseau national d'information sur les forêts actuellement en voie d'élaboration;
- le Système national d'information sur la terre et les eaux, qui est une initiative récente visant à procurer des outils de prise de décision dans les exploitations agricoles.

Outre la coordination avec d'autres systèmes nationaux d'information, Environnement Canada collabore avec les provinces et les territoires pour élaborer un index du smog et un index de la biodiversité au Canada. Au cours de l'année écoulée, Environnement Canada a publié les documents intitulés *Les indicateurs environnementaux : la série nationale d'indicateurs environnementaux du Canada 2003* et *Les indicateurs environnementaux : indicateurs thématiques 2003* pour procurer aux Canadiens et aux Canadiennes une information crédible sur l'état de l'environnement au Canada.

Environnement Canada appuie le projet de Statistique Canada visant à élargir le Système de comptabilité nationale (SCN) pour y inclure les comptes environnementaux. Nous pourrions ainsi mieux comprendre la relation entre l'environnement et l'économie canadienne. Cette année, Environnement Canada s'est concentré sur l'eau, c'est-à-dire l'examen du contenu et de la méthodologie de l'enquête sur l'utilisation de l'eau par les municipalités et de l'enquête sur l'utilisation de l'eau par les entreprises (menée pour la dernière fois au milieu des années 90) pour orienter les enquêtes à venir et pour explorer d'autres enquêtes possibles dans des secteurs pour lesquels il existe peu de données sur l'utilisation de l'eau (p. ex., l'agriculture, le commerce). Environnement Canada collabore également avec Statistique Canada à un projet visant à évaluer les ressources en eau en tant qu'élément du capital naturel du Canada.

Au Sommet mondial pour l'environnement durable en 2002, le Canada a annoncé qu'il investirait trois millions de dollars dans l'initiative appelée *Renforcer les liens entre la santé et l'environnement : du savoir à l'action*. Cette initiative vise à renforcer la base de connaissances

sur les liens entre l'environnement et la santé humaine et à accroître notre capacité d'éliminer dans l'environnement les menaces à la santé humaine. Il s'agit à cette fin de rassembler l'information scientifique, technique et socio-économique sur les liens entre l'environnement et la santé, et de transférer ce savoir pour éclairer la prise de décision et pour renforcer les capacités aux échelons local, régional et national. De façon pratique, cette initiative serait réalisée par la promotion et l'utilisation de méthodes d'évaluation, la mise en commun d'expériences sur les interventions stratégiques, et une meilleure capacité de prendre en compte l'environnement et la santé dans la prise de décision.

Le programme scientifique et les activités de recherche du Ministère sont la pierre angulaire de ses travaux relatifs à ses programmes et à ses politiques. Voici les principales réalisations :

- Un projet de stratégie fédérale visant à combler les lacunes en matière de savoir pour comprendre les effets des organismes génétiquement modifiés sur les écosystèmes s'est achevé en décembre 2002. La stratégie de recherche a été élaborée en consultation avec Pêches et Océans Canada, Agriculture et agroalimentaire Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Santé Canada, RNCan, le Secrétariat canadien de la biotechnologie et le Conseil national de recherches du Canada.
- Des mesures ont été prises pour l'élaboration de programmes de recherche en environnement avec un certains nombres de conseils de recherche, notamment le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et les Instituts canadiens de recherche en santé (ICRS). Le Ministère a collaboré avec les ICRS pour l'élaboration d'un programme de recherche relatif aux effets de l'environnement sur la santé humaine.

Le Bureau de coordination du Réseau d'évaluation et de surveillance écologique (RESE)

Le Bureau de coordination du Réseau d'évaluation et de surveillance écologique (RESE) a réalisé, dans le cadre du projet pilote du Réseau canadien de surveillance communautaire, l'étude la plus complète sur les moyens efficaces de faire la surveillance à l'échelon local au Canada. Le projet, mené dans 31 localités, a abouti à l'élaboration d'une méthode et d'outils uniformes pour amener les citoyens et les décideurs du milieu à produire et à utiliser de l'information sur l'environnement pour améliorer les décisions locales relatives à la conservation et à la durabilité. Compte tenu de définition, en premier lieu, de la nature de l'information dont ont besoin les décideurs, des indicateurs utiles et des mécanismes de surveillance sont ensuite élaborés pour éclairer les choix locaux, contribuer efficacement à l'adaptation de la gestion et établir un lien avec la science « professionnelle » en tant que réaction d'adaptation aux changements indiqués.

Mesures incitatives : Élaboration et mise en œuvre d'instruments innovateurs

Environnement Canada a continué de se ménager de vastes appuis pour les mesures incitatives fondées sur le marché et les instruments économiques auprès des autres ministères, des gouvernements provinciaux et territoriaux, et des administrations municipales, ainsi que des principales parties intéressées au Canada et à l'étranger.

Comme nous l'avons mentionné ci-haut, l'une des réalisations importantes a été l'inclusion des échanges de droits d'émission pour les gaz à effet de serre (surtout les grands émetteurs industriels) en tant qu'élément principal du projet canadien sur les changements climatiques.

Les efforts pour faire progresser les instruments stratégiques innovateurs ont porté surtout sur l'élaboration d'outils économiques qui établissent un lien entre les programmes environnementaux et économiques. En voici les points saillants :

- Dans le cadre du projet d'écologisation de la fiscalité de la TRNEE, le Ministère a fait des études de cas sur l'usage éventuel d'instruments économiques dans les domaines des paysages agricoles et des transports propres. Voici les constatations :
 - Paysages agricoles – La poursuite de l'exploration de l'écologisation de la fiscalité dans le secteur agricole est recommandée. Plus expressément, l'engagement ministériel de juin 2001 visant l'accélération de la cadence de l'amélioration des pratiques environnementales sur la ferme devrait se concrétiser par l'expansion des programmes fondés sur les trois outils de l'écologisation de la fiscalité : les mesures incitatives pour l'élaboration de plans agricoles environnementaux, les crédits d'impôt foncier municipaux pour les zones de conservation sur la ferme, et les mesures incitatives pour que les propriétaires fonciers retirent des terres de l'usage agricole.
 - Transport propre – Il a été convenu que les instruments d'écologisation de la fiscalité ci-après devraient faire l'objet d'une analyse plus approfondie : soit un crédit d'impôt, soit un droit ou un rabais, pour encourager la vente de la totalité des moteurs de la phase II qui dépassent les seuils prescrits, dans la période précédant 2009. Pour des raisons financières et stratégiques, l'instrument devrait être conçu pour que soit évitée une « manne » pour les moteurs de la phase II exigés par la loi dans la période de 2007-2009; un programme de subventions pour la remise à neuf des véhicules; et un programme de rachat pour accélérer la mise au rancart des camions et des autobus diesel lourds plus polluants.

S'inspirant des conclusions des études de cas, le Ministère a examiné la possibilité d'utiliser des instruments économiques (taxes et échanges de droits d'émission) pour réduire les émissions de souffre du mazout lourd et léger.

- Le Ministère a exploré la possibilité d'imposer une taxe différentielle sur les substances toxiques, pour réduire le risque que des substances soient déclarées toxiques en vertu de la LCPE. L'analyse de l'efficacité et de l'efficacité éventuelles de cette mesure, appliquée à un certain nombre de substances pilotes, a été prometteuse.
- En vertu de l'Accord sur la qualité de l'air, Environnement Canada a exploré la question des échanges de droits d'émission de NOx avec les États-Unis. La modélisation conjointe d'échanges transfrontières de NOx et de SO₂ est en cours.
- En collaboration avec Statistique Canada, le Ministère a élaboré un cadre méthodologique pour attribuer une valeur aux ressources en eau du Canada en vue de les utiliser dans le système des comptes nationaux.

Pour ce qui est de l'*application* d'outils innovateurs et d'instruments économiques, les programmes relatifs aux changements climatiques, à la qualité de l'air et aux substances toxiques en particulier ont présenté des possibilités importantes pour la mise en œuvre d'initiatives innovatrices pour ce qui est des taxes et des échanges de droits d'émission. Pour plus de précision, consultez les parties en question du présent rapport. (partie sur les références)

Partenariats

En 2002-2003, les partenariats ont joué un rôle important pour faire avancer le programme environnemental du Ministère au pays et à l'étranger, comme il en a été question ci-dessus. Les partenariats avec d'autres ministères en particulier ont fait progresser le programme du Ministère en matière de développement durable :

- Sous la direction d'Environnement Canada, un réseau interministériel comprenant 28 ministères regroupés en un réseau interministériel doivent mettre en commun l'apprentissage et coordonner leur planification et leurs activités pour le développement durable. Le réseau a commencé à élaborer une stratégie de développement durable fédérale, soit un cadre stratégique général à long terme pour que l'ensemble du gouvernement fédéral puisse agir de façon concertée en matière de développement durable.
- Environnement Canada est également coprésident de comités au niveau des sous-ministres adjoints et des sous-ministres où des travaux sont en cours pour l'élaboration d'une vision à long terme plus cohérente et d'un ensemble de priorités à l'intention du gouvernement sur le développement durable.
- Le Ministère a coordonné la rédaction du document de discussion sur les collectivités durables (Collectivités durables pour une planète durable : Progrès, défis et possibilités pour le Canada) dans le cadre de la préparation du Canada au Sommet mondial pour le développement durable, et il a lancé six projets pilotes dans des communautés urbaines régionales.
- En collaboration avec le Réseau canadien de l'environnement (RCE), Environnement Canada a organisé un atelier sur l'amélioration de relations de travail entre Environnement Canada et les organismes non gouvernementaux intéressés à l'environnement, qui a eu lieu le 21 mars 2003. Cet atelier non structuré d'une durée d'une journée, financé par le Fonds d'apprentissage d'Environnement Canada, a été le premier du genre parmi les ministères fédéraux. Il y avait environ 60 participants des organismes non gouvernementaux (ONG), ainsi que des services et des régions d'Environnement Canada. L'atelier a porté sur les modalités de collaboration entre Environnement Canada et les ONG, sur l'amélioration des relations et sur l'établissement d'une voie à suivre, compte tenu principalement des stratégies de développement durable et de la mise en œuvre des recommandations du Sommet mondial pour l'environnement durable.

Initiative des collectivités durables

L'Initiative des collectivités durables (ICD) est une initiative de collaboration du Conseil fédéral de la Nouvelle-Écosse. Il s'agit pour tous les ordres de gouvernement (fédéral, provincial, municipal, ainsi que les conseils de bandes des Premières Nations), dans le cadre de deux projets pilotes réalisés en collaboration (lacs Bras d'Or et région d'Annapolis/Fundy) de réagir aux problèmes et aux priorités en matière de développement durable dans la collectivité. L'équipe sur le terrain, qui relève de l'ensemble des ordres de gouvernement, répond aux besoins des collectivités locales et travaille directement avec elle. Dans la région de Bras d'Or, les principaux engagements de la collectivité et des gouvernements ont été recensés pour le règlement des problèmes relatifs aux eaux usées sur place. Dans la région d'Annapolis/Fundy, un rapport a été rédigé sur les répercussions socio-économiques et environnementales des quais dans la collectivité.

Prochaines étapes et défis à relever

Faire progresser le programme de protection de l'environnement et de développement durable

La difficulté constante consiste à faire comprendre que la qualité de l'environnement et le développement durable contribuent à la qualité de vie et qu'ils ouvrent des perspectives pour l'innovation, et l'amélioration de la santé de la population et de la qualité de vie dans les collectivités. Environnement Canada continuera de collaborer avec les autres ministères pour l'élaboration d'une stratégie fédérale visant à concrétiser cette vision. La propre stratégie d'Environnement Canada en matière de développement durable sera renouvelée pour la période de 2004 à 2006.

Sur le plan international, nous chercherons dans les prochaines étapes à mettre en œuvre les stratégies et les plans qui ont été élaborés en 2002-2003. Le Ministère travaillera en collaboration

avec les pays du G-8 pour faire progresser la mise en œuvre des engagements du SMDD, en mettant l'accent surtout sur l'eau et l'énergie renouvelables. Le Ministère se fera aussi le défenseur de la mise en œuvre globale des recommandations adoptées par le Groupe intergouvernemental de ministres sur la gouvernance environnementale internationale afin de renforcer le cadre d'action concertée pour l'environnement. Environnement Canada, de concert avec Santé Canada, coprésidera le groupe de travail des ministres de la Santé et de l'Environnement de l'Amérique pour que la santé et l'environnement deviennent une priorité dans les Amériques, et pour synthétiser les résultats de l'initiative des liens entre la santé et l'environnement.

En outre, nous collaborerons avec d'autres pour veiller à ce que les nouvelles règles et ententes commerciales comportent la souplesse nécessaire pour la conception et la mise en œuvre de bonnes politiques environnementales, et à ce que la libéralisation du commerce contribue au développement durable. À cette fin, il faudra porter attention aux négociations de l'Organisation mondiale du commerce, pour l'entente de la zone de libre-échange des Amériques et d'autres ententes bilatérales et régionales, y compris dans le cadre du processus de l'évaluation environnementale stratégique.

Pour appuyer la mise en œuvre du programme annuel de la CCE, le ministère poursuivra ses travaux dans plusieurs domaines de la coopération environnementale bilatérale, par exemple, la conservation de la biodiversité, la gestion des eaux douces et des déchets dangereux, la santé des enfants et l'environnement, les questions relatives à la qualité de l'air, l'inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes en Amérique du Nord, l'énergie renouvelable, le commerce et l'environnement, et une rétrospective sur dix ans de la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE).

Environnement Canada continuera de collaborer avec les pays en développement dans les Amériques (Chili et Costa Rica) pour mettre en œuvre des ententes accessoires bilatérales en matière d'environnement et pour continuer de favoriser la coopération internationale en matière d'environnement en vue de renforcer la gestion de l'environnement avec d'autres pays dans l'hémisphère, dont le Guatemala, El Salvador, le Nicaragua et le Honduras (C-4), et avec la région andine, ainsi que le Marché commun et la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Savoir, mesures incitatives et partenariats

Le Ministère et ses partenaires ont maintenant une vision pour un système national d'information sur l'environnement. Les efforts se concentrent sur l'élaboration de mécanismes visant à réunir les données de nombreuses sources d'une façon intégrée et utile, et pour faire en sorte que le gouvernement fédéral, par l'entremise d'Environnement Canada, respecte ses engagements en matière de surveillance, de mesure et de présentation de rapports. Une attention particulière sera accordée à l'acquisition d'un solide soutien provincial et territorial pour le SCIE au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

Outre la mise en œuvre du SCIE, le Ministère continuera d'investir dans la base de connaissances environnementales du Canada par le biais du Réseau canadien des sciences environnementales (RCSE), et à participer à un certain nombre de projets d'indicateurs environnementaux (p. ex., TRNEE, Statistique Canada, indicateurs de la santé des enfants et l'environnement de la CCE).

En réaction aux difficultés relatives aux indicateurs environnementaux et aux rapports publiés dans le bulletin sur les indicateurs environnementaux, Environnement Canada continuera de travailler à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie nationale décrivant le rôle des indicateurs environnementaux et des rapports des bulletins sur les indicateurs environnementaux au Canada dans l'avenir, et la contribution d'Environnement Canada à cette fin.

Le renforcement de sa base de connaissances en environnement rehaussera la capacité du Ministère de réagir aux problèmes nouveaux. Pour protéger la population et conserver sa confiance, le Ministère doit avoir la capacité de réagir aux nouveaux problèmes compte tenu du savoir scientifique existant et de la réglementation. Par exemple, les effets des biotechnologies sur l'environnement sont un nouveau problème important pour les Canadiens et pour leur santé et leur sécurité. Environnement Canada continuera de collaborer avec le comité interministériel sur la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie.

Pour poursuivre l'acquisition d'instruments innovateurs, le Ministère explorera également les possibilités offertes par les mesures d'encouragement fiscal pour solutionner des problèmes environnementaux, et il projette de présenter des mesures ciblées dans les prochains budgets fédéraux.

Environnement Canada soutiendra l'élaboration d'une nouvelle approche pour les partenariats avec les ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les administrations locales. L'adoption de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) en 2002 procure une bonne occasion d'élaborer une démarche pour les partenariats : le Ministère travaillera en étroite collaboration avec les collectivités, les Autochtones, les provinces, les territoires et d'autres pour mettre en œuvre la loi.

4.4.2 Résultat à long terme : Une organisation performante

Une organisation performante pouvant compter sur des services efficaces et novateurs



TRANSFORMER NOTRE MODE DE FONCTIONNEMENT

De quoi s'agit-il?

Environnement Canada doit transformer son mode de fonctionnement tant du point de vue interne que du point de vue externe. À l'interne, Environnement Canada doit chercher à renforcer sa capacité et à améliorer la reddition de comptes et l'information pour la prise de décision compte tenu de la complexité croissante et de l'urgence des problèmes environnementaux, du partage de la gouvernance et de la transparence exigée de plus en plus par la population. Cette capacité interne aidera Environnement Canada à offrir à la population canadienne de meilleurs services, plus innovateurs et mieux adaptés, à maintenir un dialogue authentique avec les citoyens et à améliorer les résultats pour l'environnement.

Que faisons-nous à ce sujet?

Le Plan d'action pour la modernisation de la gestion (PAMG) d'Environnement Canada est axé sur la transformation du fonctionnement du Ministère de sorte qu'il acquière la capacité de gestion nécessaire pour réaliser ses initiatives stratégiques et pratiques. C'est ainsi qu'Environnement Canada tient à l'excellence dans cinq domaines importants de la gestion : dépenses judicieuses; gestion axée sur les résultats; milieu de travail exemplaire; valeurs; et gestion axée sur le citoyen. En outre, avec la mise en œuvre du Plan d'action, le Ministère disposera des systèmes et des processus nécessaires pour offrir aux gestionnaires les outils dont ils ont besoin pour prendre de bonnes décisions.

Le Ministère s'est engagé à intégrer délibérément des démarches relatives aux personnes, au savoir, à la sensibilisation et aux services, dans les travaux réalisés dans l'ensemble du Ministère. Les initiatives dans ce domaine montre qu'Environnement Canada comprend de plus en plus l'importance fondamentale du savoir dans les démarches entreprises, et son rôle important à titre d'organisme de service pour aider les Canadiens et les Canadiennes à prendre les meilleures décisions. L'objectif visé est l'établissement d'un milieu de travail favorisant à la fois la gestion créative du savoir et la mise en commun du savoir, tout en encourageant l'innovation pour mieux servir les Canadiens et les Canadiennes maintenant dans l'avenir.

Qu'avons-nous accompli?

Historique des réalisations

Dans les années 90, les restrictions financières et les exigences de plus en plus nombreuses des citoyens pour l'amélioration des services ont amené le gouvernement du Canada à lancer plusieurs initiatives dans un vaste cadre de transformation de la gestion. En 1997, la fonction de contrôleur moderne a été instaurée au gouvernement fédéral de sorte que les gestionnaires concentrent leurs efforts dans les domaines prioritaires de changement, notamment la saine gestion des ressources publiques, la présentation d'une meilleure information sur le rendement, la bonne gestion des risques et la mise en place de bons systèmes de contrôle. La fonction de contrôleur moderne a également servi à mettre en relief les valeurs et les améliorations dans le système de reddition de comptes du gouvernement au Parlement et aux Canadiens. Au début de 2000, Environnement Canada s'était associé au projet pilote de la fonction de contrôleur moderne du Secrétariat du Conseil du Trésor.

À l'automne de 2000, Environnement Canada a entrepris une évaluation de sa capacité de gestion pour déterminer ses domaines d'intervention prioritaire et il a lancé au printemps de 2002 son plan d'action triennal pour la modernisation de la gestion (PAMG). Le programme regroupe des initiatives nouvelles et en cours de l'amélioration de la gestion, dans un cadre cohérent et intégré en vue d'améliorer tout un éventail de possibilités organisationnelles, depuis la prise de décision au jour le jour à la reddition de comptes au Parlement, avec un échéancier sur trois ans.

Le plan d'action améliorera le milieu de travail du fait qu'il simplifiera les processus et les pratiques de gestion, pour ainsi améliorer la capacité de prise de décision par les gestionnaires du fait qu'ils disposeront de l'information au moment voulu.

En fin de compte, le plan d'action aura surtout comme avantage de donner aux gestionnaires et au personnel d'Environnement Canada à tous les niveaux l'assurance que le Ministère utilise les

ressources qui lui sont fournies de la meilleure façon possible pour offrir aux Canadiens et aux Canadiennes des programmes et des services qui répondent à leurs besoins.

Au début de 2002, l'équipe de la haute direction d'Environnement Canada a commencé à se demander de quelle façon le Ministère transforme son savoir en gestes concrets. On s'est donné comme but notamment de gérer et de mettre en commun le savoir de façon créative et d'encourager l'innovation pour mieux servir les Canadiens maintenant et dans l'avenir. C'est ainsi qu'Environnement Canada vise à transformer la façon dont ses employés travaillent en tant qu'individus, en équipe et en tant qu'organisation. Les efforts se concentrent maintenant sur la définition de chacune des grandes priorités : les personnes, le savoir, la sensibilisation et le dialogue, et le service ainsi que sur l'élaboration des plans de mise en œuvre.

Principales réalisations en 2002-2003

Réalisations sur le plan interne – Plan d'action pour la modernisation de la gestion

En 2002-2003, nous sommes dans la première année de mise en œuvre du Plan d'action pour la modernisation de la gestion. À ce jour, les 15 équipes multidisciplinaires établies pour réaliser les 38 initiatives du plan prévu pour 2002-2003 ont travaillé fort et, dans l'ensemble, la mise en œuvre suit le calendrier établi. Environnement Canada est sur le point de réaliser l'un de ses objectifs initiaux, c'est-à-dire corriger les lacunes en vue d'atteindre, pour la fonction de contrôleur, un niveau équivalant au « niveau de contrôle » du modèle de la capacité de gestion financière du vérificateur général, étant donné les progrès accomplis jusqu'à maintenant, notamment la mise en place d'une meilleure structure de codage et d'un cadre de contrôle interne, ainsi que les progrès réalisés pour la gestion des données, et les processus de planification et de budgétisation.

Faciliter les dépenses judicieuses : Environnement Canada a élaboré une structure de rapports commune qui permet l'établissement d'un lien entre les ressources et les coûts des programmes, d'une part, et les résultats à long terme, d'autre part. La structure avait été entièrement mise en œuvre le 1^{er} avril 2003. Les cadres supérieurs bénéficient maintenant d'une meilleure information qui leur permettra de mieux gérer stratégiquement les secteurs d'activité et qui procurera aux gestionnaires de programme et régionaux de meilleurs moyens de gestion des ressources. En outre, Environnement Canada s'est donné un cadre de contrôle interne, de même qu'une méthode de suivi de l'efficacité des mesures de contrôle interne financières. Cet outil prend la forme d'une liste de contrôle d'auto-évaluation qui est en voie d'être mise en œuvre et évaluée de façon progressive dans les services financiers du Ministère.

Gestion axée sur les résultats : Environnement Canada terminera les cadres de gestion axée sur les résultats et de reddition de comptes pour deux de ses quatre secteurs d'activité : Nature et Prévisions météorologiques et environnementales. Cette initiative est une partie de l'infrastructure nécessaire pour la « gestion axée sur les résultats » dans l'ensemble de l'organisation.

Mise en place d'un milieu de travail exemplaire : L'un des principaux volets du Plan d'action pour la modernisation de la gestion d'Environnement Canada est la mise en place d'un milieu de travail exemplaire, fondé sur la direction d'un effectif productif et durable, et un milieu de travail mobilisateur.

Environnement Canada a montré à quel point le rôle des dirigeants est crucial pour l'acquisition et le maintien d'un effectif dynamique et, à cette fin, on a désigné des « champions » et mis en place des réseaux en vue de favoriser la gestion de la diversité et l'utilisation des langues officielles. En 2002-2003, un symposium national des réseaux pour les Autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles a été établi. Conformément au cadre ministériel de gestion des langues officielles, le « champion » des langues officielles du Ministère a rencontré les équipes de cadres des services et des régions dans le contexte d'un examen national des questions relatives aux langues officielles touchant Environnement Canada. Une équipe de « champions » des langues officielles des services et des régions collabore avec le « champion ministériel » et fait valoir la vision d'une organisation qui met en valeur le bilinguisme et favorise la prestation de services de qualité dans les deux langues officielles, de même que l'institutionnalisation des langues officielles dans ses activités.

Comme il est prévu dans l'initiative visant l'établissement d'un milieu de travail stimulant, la direction a soutenu activement la participation des employés à l'enquête du printemps de 2002 et en a diffusé les résultats. Un groupe de travail composé de représentants des régions et des services a appuyé la direction par l'analyse et la production de rapports sur les résultats d'Environnement Canada, et par la formulation de stratégies pour le suivi des problèmes soulevés. Une analyse plus approfondie et la validation des résultats ont été faites dans chacun des services, des régions et des unités de travail, et des initiatives visant à corriger les problèmes soulevés sont en voie d'intégration dans les plans de travail respectifs en cours. Les résultats, des liens avec les initiatives régionales et nationales et des outils pour les gestionnaires ont été mis à la disposition de tous les employés sur le site du Ministère où l'on trouve le sondage auprès des fonctionnaires fédéraux.

Le site national sur l'avancement professionnel, lancé en mai 2002, aide les employés à planifier leur carrière. On y trouve des outils d'auto-évaluation, des renseignements sur les compétences et l'acquisition de compétences, et sur l'établissement de buts, de même que des liens à des ressources sur la planification de la carrière, l'apprentissage et le perfectionnement. Le site national d'orientation des employés, lancé en novembre 2002, contient toute une gamme de renseignements détaillés au sujet du Ministère, notamment un aide-mémoire pour les employés, un guide du superviseur et un film vidéo qui présente Environnement Canada.

Buts – Plan des ressources humaines pour la région du Pacifique et du Yukon

La mise en œuvre de ce plan d'action stratégique et dynamique d'une durée de trois ans pour la gestion des ressources humaines en vue de favoriser les résultats du secteur d'activité est un excellent exemple de leadership régional au sein d'Environnement Canada en vue d'améliorer le milieu de travail. Le plan des ressources humaines servira également de modèle et de source d'enseignements dans l'élaboration d'un plan national à Environnement Canada.

Voici les buts déclarés :

- *Satisfaction des employés* — réaliser et maintenir un taux élevé de satisfaction et de motivation des employés en milieu de travail par des travaux utiles et exigeants, tout en respectant nos valeurs fondamentales.
- *Compétence et durabilité de la main-d'œuvre* — favoriser un esprit d'apprentissage et de perfectionnement dans l'organisation de façon à promouvoir l'avancement et la planification de la relève et répondre à nos besoins actuels et futurs.
- *Gestion commune des ressources humaines* — mettre en place des mécanismes efficaces, efficaces, transparents, justes, représentatifs et comptables pour optimiser les ressources humaines actuelles et futures dans la région.
- *Sécurité et santé en milieu de travail* — faire en sorte que le milieu de travail dans la région soit sûr et productif, et qu'il favorise la conciliation de la vie personnelle et de la vie professionnelle.

Le Programme de la santé et de la sécurité, perfectionnement des compétences de cadres comprend du au travail comprend du matériel de formation pour les gestionnaires et les superviseurs. Pour l'établissement et le maintien d'un effectif productif, Environnement Canada a élaboré plusieurs outils en matière de ressources humaines pour mieux soutenir et renforcer la capacité de « libre-service » des gestionnaires afin qu'ils prennent de meilleures décisions. Au cours du dernier exercice, on a mis en œuvre le système électronique de rapports sur les congés, lancé le projet pilote du système automatisé de suivi de la formation, qui sera mis en œuvre plus tard cette année, et élaboré le système de rapports sur les heures supplémentaires, qui sera mis à l'essai cette année.

Conformément à l'initiative sur l'effectif durable et en préparation pour les nombreux changements découlant de la modernisation du Service météorologique du Canada (SMC), une stratégie et des outils en matière de ressources humaines ont été élaborés pour la gestion de la période de transition, notamment l'établissement de nouvelles initiatives de recherche, l'élargissement des activités de diffusion et l'établissement de centres spécialisés qui contribueront à rendre plus satisfaisante et plus intéressante une carrière au SMC. Le personnel du SMC aura à sa disposition du temps et des outils pour élaborer et mettre en place ces améliorations du service, et on mettra de nouveau l'accent sur le renforcement et la mise en place de partenariats de recherche avec des scientifiques d'autres ministères et organismes, et dans le milieu universitaire au Canada.

Énoncé de valeurs pour la Région des Prairies et du Nord

Pour favoriser la mise en place d'un milieu de travail exemplaire, en portant une attention particulière à la conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle, les employés et les gestionnaires de la région des Prairies et du Nord ont donné un caractère officiel à leurs valeurs régionales en 2002 dans un document intitulé « It's OK to... » (« C'est bien de... »). Le document porte sur des points relatifs surtout à la conciliation, comme minimiser l'empiètement des tâches professionnelles sur la vie personnelle (la conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle) et sur les façons de s'y prendre dans cette grande région où les déplacements sont fréquents. On y trouve aussi des orientations claires, des priorités et des moyens de simplification, comme des éléments propres à la « netiquette » (le protocole sur Internet), de même que des points relatifs à l'avancement professionnel et à la communication. Le document a été très bien accueilli par le personnel et par les cadres intermédiaires dans tout le pays et dans d'autres ministères.

Mieux mettre le savoir au service des Canadiens et des Canadiennes

Se réorganiser pour travailler différemment : Plusieurs mesures spécifiques ont été mises en place en 2002-2003 en prévision d'une meilleure intégration du savoir et de l'amélioration des services dans nos priorités stratégiques. Les voici :

- Établir une nouvelle organisation, avec l'expertise des ressources humaines, fournir de nouveaux outils, valider et soutenir le programme d'innovation.
- Réaménager le Service de la conservation de l'environnement et établir deux nouvelles directions au sein de cette organisation pour centraliser les dossiers relatifs à l'eau, améliorer les politiques et renforcer la coordination dans l'ensemble du service.
- Reloger le Centre national de recherche faunique dans un nouvel édifice d'une valeur de 15 millions de dollars sur le campus de l'Université Carleton; on y trouve du nouveau matériel de laboratoire d'une valeur de 2,2 millions de dollars; le Ministère pourra ainsi tirer parti de son expérience dans le réseautage scientifique et offrir des possibilités aux scientifiques pour qu'ils puissent servir de mentor à des étudiants.

- Améliorer le programme de l'eau du Système de surveillance mondiale de l'environnement du PNUE à l'Institut national de recherche sur l'eau, le Canada ayant annoncé une contribution supplémentaire de 1,5 million de dollars pour l'organisme sur trois ans.
- Moderniser le Service météorologique du Canada en lui versant 75 millions de dollars sur les cinq prochaines années pour loger ensemble les activités de prévisions dans de nouveaux laboratoires nationaux de recherche à l'avantage des Canadiens et des Canadiennes, du fait que les chercheurs et le personnel opérationnel travailleront côte à côte et que les découvertes se traduiront rapidement et efficacement dans des applications opérationnelles. (De nouveaux programmes de diffusion rapprocheront davantage le SMC des Canadiens et des Canadiennes et des secteurs sensibles au climat dans l'économie, de sorte que les services du SMC répondront davantage aux besoins de sa clientèle.)

Amélioration de la prestation des services : Comme de plus en plus de Canadiens et des Canadiennes se branchent chaque année, il est manifeste qu'il ne suffit plus de tout simplement créer des sites Web et de numériser l'information. Le Ministère a imaginé un moyen innovateur pour la prestation des services. Tout en continuant d'offrir une information à jour, exacte et utile et des services à toute une gamme de clients et de partenaires, le Ministère s'est efforcé de porter attention à quatre grandes priorités : la transformation de son activité, l'actif Internet, l'infrastructure (personnes, processus, outils) et les projets pilotes. Les efforts à cet égard ont porté surtout sur les points suivants :

- Amélioration des services, c'est-à-dire : transformation du processus de la correspondance ministérielle pour améliorer le délai de réponse, établissement de « Votre fenêtre sur la météo » pour offrir un accès facile à une seule source d'information sur le temps, et création d'un portail des Grands Lacs avec des partenaires pour offrir un accès facile à une seule source d'information sur les questions environnementales touchant les Grands Lacs.
- Utilisation innovatrice de la technologie, notamment l'élaboration d'un outil de gestion axée sur les résultats sur Internet, de façon à établir un lien entre les plans de travail et les ressources des opérations, d'une part, et les résultats à long terme, d'autre part.
- Réaménagement du site Web d'Environnement Canada, la Voie verte, qui comprend 80 000 pages, de sorte que les intéressés puissent accéder au site peu importe leurs capacités physiques ou celles de leur système. En outre, maintenant que le site est conforme aux exigences d'uniformité imposées par le gouvernement, il est maintenant plus facile d'y accéder et de naviguer.
- Élaboration de plans de travail pour trois initiatives pilotes d'amélioration des services : (i) avertissements météorologiques; (ii) éléments sur les précipitations dans les prévisions publiques; (iii) utilisation de permis d'importation ou d'exportation de substances toxiques. Les leçons tirées des initiatives pilotes serviront à l'élaboration d'un cadre d'amélioration des services qui énoncera les stratégies et les priorités pour l'amélioration des services de façon à ce que nous puissions atteindre la cible de 10 % d'amélioration de la satisfaction de la clientèle pour les principales activités de prestation des services d'ici 2005.
- Établissement de projets pilotes dans les communautés urbaines, pour comprendre les besoins des administrations locales, renforcer la coordination et transférer le savoir, soutenir les administrations locales et infléchir leurs décisions, et établir des partenariats.

Importance de l'apprentissage : Dans un Ministère à vocation scientifique qui s'intéresse aux questions environnementales à long terme, il est important, pour maintenir un service de qualité, de favoriser l'apprentissage permanent et d'établir des mécanismes pour conserver la mémoire institutionnelle. Des progrès ont été réalisés à cet égard au cours de l'année écoulée par les moyens suivants :

- Achèvement du *Cadre en matière d'éducation relative à l'environnement et à l'avenir viable au Canada*, et présentation au SMDD.
- Lancement de l'initiative de mentorat d'Environnement Canada, qui a été mis à l'essai au Québec et dans la région de la capitale nationale, pour favoriser l'apprentissage individuel et organisationnel.
- Mise en œuvre de la politique de perfectionnement des gestionnaires, notamment l'accessibilité à des outils d'auto-évaluation et un guide des ressources à l'intention des gestionnaires pour la préparation de leurs plans de perfectionnement, sur le site Web des ressources humaines d'Environnement Canada.
- Mise en œuvre de la planification de la relève pour les cadres supérieurs, de sorte qu'il existe des programmes prévoyant que les cadres supérieurs puissent communiquer leur savoir avant leur départ.
- Établissement du Réseau national des jeunes d'EC et du réseau des cadres intermédiaires afin de donner l'occasion aux employés dans chaque groupe d'établir des réseaux, de mettre en commun des connaissances et de participer à des séances d'apprentissage ciblées.
- Examen des mécanismes actuels (programme des associés d'Environnement Canada et programme émérite) pour élaborer des méthodes simplifiées d'accès à la mémoire institutionnelle des employés à la retraite qui désire « remettre » en partageant leur savoir et leur savoir-faire grâce à des modalités souples. Il serait ainsi possible de faire appel à ces personnes de façon ponctuelle, tout en mettant à leur disposition les services de soutien nécessaires pour répondre aux besoins du Ministère.
- Élargissement du Programme des étudiants d'Environnement Canada, pour partager et accroître le savoir sur les questions environnementales, acquérir et renouveler les capacités de la main-d'œuvre, et contribuer à l'acquisition de compétences pour le travail d'équipe et la gestion parmi les employés.

Prochaines étapes et défis à relever

Environnement Canada gère ses activités sous l'œil attentif du public et il doit répondre à des exigences accrues pour ce qui est de la reddition de comptes, de la transparence et des résultats. Environnement Canada cherchera encore à renforcer ses capacités internes par la mise en œuvre complète du Plan d'action pour la modernisation de la gestion. Dans l'élaboration des priorités pour la deuxième année de la mise en œuvre, le Ministère cherchera surtout à faire progresser les éléments de la fonction de contrôleur moderne (intégration de l'information sur le rendement financière et non financière, gestion du risque intégrée, mesures de contrôle nécessaires, et valeurs et éthique), figurant sous les aspects des dépenses judicieuses et de la gestion axée sur les résultats dans le PAMG. Étant donné leur rapport avec les éléments des ressources humaines, du service et de la sensibilisation, les aspects du « milieu de travail exemplaire » et de la « gestion axée sur les citoyens » seront pris en compte dans le cadre du programme du Savoir.

Dans les deux prochaines années, il y aura un effort important visant à faire avancer les initiatives du savoir et de l'amélioration des services, soit des projets pilotes visant à examiner de plus près et à mieux comprendre les besoins en information des administrations locales, et à faire l'essai de diverses façons d'aborder les questions environnementales urbaines d'une manière plus globale et mieux centrée sur la clientèle. Les projets pilotes porteront par exemple sur l'établissement de vastes partenariats et sur la collaboration; les services d'Environnement Canada dans le contexte des besoins des administrations locales; les guichets uniques; et les divers modèles de prise de décision. Les projets seront réalisés dans le contexte ministériel qui vise à améliorer la gestion du savoir et l'innovation dans les services, et dans le contexte gouvernemental plus général du Groupe de travail du Caucus du Premier ministre sur les questions urbaines.

Annexe A : Regroupement des rapports

A.1 Stratégie de Développement Durable

En vertu de la *Loi sur le vérificateur général*, certains ministères et organismes fédéraux ont dû préparer les premières Stratégies de développement durable (SDD) en 1997. Les stratégies initiales représentaient un premier effort pour envisager de façon systématique les répercussions des politiques, des programmes et des activités du Ministère sur le développement durable. En vertu de la loi, les ministères doivent aussi mettre à jour leurs stratégies tous les trois ans.

La deuxième SDD d'Environnement Canada, déposée à la Chambre des communes en février 2001, porte sur la période de 2001 à 2003. Cette stratégie mise à jour tire parti de nos points forts tout en présentant un plan d'action pour l'innovation qui servira de base à des solutions viables à long terme pour assurer la transmission du patrimoine écologique aux générations futures du Canada.

La SDD renforce le rôle du Ministère pour qu'il se distingue comme un chef de file en prêchant l'exemple et pour qu'il renforce les capacités et les engagements avec ses partenaires dans tous les secteurs de la société canadienne. De plus, l'engagement d'Environnement Canada vis-à-vis les initiatives fédérales de planification coordonnées à la grandeur du gouvernement fédéral constitue un élément clé. La SDD définit les buts et les objectifs dans quatre thèmes que le Ministère juge d'une importance cruciale pour réaliser des progrès à l'égard du développement durable : connaissances pour le processus décisionnel, les incitatifs, les partenariats et collectivités durables, ainsi que la gestion du développement durable. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples d'objectifs atteints avec succès au cours du dernier exercice financier.

Connaissances pour le processus décisionnel

- Le Service météorologique du Canada (SMC) a fait des progrès en matière de diffusion d'information auprès des Canadiens et des Canadiennes leur permettant de prendre des décisions éclairées qui appuient le développement durable. Ces améliorations comprennent notamment de nouveaux radars, 21 nouveaux systèmes pour le Programme de retransmission des données météorologiques d'aéronefs; le lancement du nouveau Portail météo des médias sur Internet; des mises à jour de la présence du SMC sur le Web, ainsi que l'amélioration des ressources d'information sur les conditions hivernales et sur la qualité de l'air.
- Pour améliorer sa capacité à prendre des décisions intégrées grâce aux nouveaux renseignements et outils de soutien du processus décisionnel, le Ministère entame la phase de conception et de mise en œuvre d'un Programme de recherche multidisciplinaire sur la politique de développement durable, de concert avec d'autres ministères fédéraux ainsi que le projet de recherche sur les politiques.
- Une importante quantité de nouvelles connaissances pour le processus décisionnel ont été élaborées en vue d'appuyer l'ordre du jour de la recherche dans le secteur d'activité Nature. Elles permettent notamment de prendre des mesures concernant le traitement des eaux municipales, la réutilisation et le recyclage, l'élaboration d'un cadre de gestion des effets

cumulatifs et l'analyse des écosystèmes fluviaux, et assurent le développement constant du Réseau canadien de biosurveillance aquatique (CABIN), qui contrôle et évalue la qualité de l'eau dans les régions de l'Atlantique, de l'Ontario, du Pacifique et du Yukon.

Incitatifs

- Des ateliers d'éco-efficacité ont eu lieu en vue de soutenir les incitatifs en matière de développement durable, et nous avons soutenu les petites et moyennes entreprises (PME) au niveau de la prévention de la pollution, du contrôle de la qualité de l'eau et de l'éco-efficacité. Par ailleurs, les résultats de projets visant à réduire les émissions des GES dans le secteur agricole ont été présentés.
- Le Ministère travaille en vue d'augmenter l'appui pour ces programmes d'incitatifs commerciaux et élabore des instruments économiques grâce à un travail en cours avec la TRNEE et l'OCDE, tout en développant des propositions précises sur les mesures à prendre dans divers domaines, notamment le changement climatique et la qualité de l'air.

Partenariats et collectivités durables

- Afin de promouvoir les collectivités durables au Canada, le Ministère a apporté d'importantes améliorations aux prévisions de smog.
- En vue de soutenir le développement des capacités des collectivités, nous avons créé un cadre national en matière de sensibilisation à l'environnement et de développement durable, qui a été diffusé pendant le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) ainsi que dans tout le Canada. Nous avons également élaboré un plan d'action pour soutenir sa mise en œuvre.
- Le Ministère a initié la préparation d'un document national concernant le développement durable des collectivités dans le cadre de la préparation du Canada au SMDD.
- Les initiatives axées sur l'écosystème d'Environnement Canada ont été renouvelées pour une autre période de cinq ans afin d'appuyer les partenariats et les communautés durables.
- Des centaines de partenariats d'intendance ont été créés dans le cadre du Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril, ce qui permet de protéger les espèces et les habitats dont elles dépendent.

Gestion propice au développement durable

- L'année 2002-2003 a été axée sur l'élaboration et la mise en œuvre constantes des cadres, des outils et des partenariats nécessaires pour assurer l'écologisation des opérations. Les principales initiatives comprennent l'initiative fédérale Prêcher par l'exemple, le développement durable dans les opérations gouvernementales (DDOG), ainsi que la mise en œuvre constante d'un système de gestion environnementale (SGE) pour nos propres opérations. Cette année, nous avons réalisé la fusion des données recueillies auprès du DDOG avec celles de Prêcher par l'exemple afin d'établir un rapport qui regroupe les données provenant de six domaines d'activité du secteur public : l'économie de l'énergie et des bâtiments, la gestion des parcs automobiles, la gestion de l'utilisation des terrains, la gestion des déchets solides non dangereux, la conservation de l'eau, la gestion des eaux usées et l'approvisionnement écologique.

- Vous trouverez de plus amples renseignements sur les initiatives Prêcher par l'exemple, DDOG et SGE plus loin dans ce document, ainsi que sur les sites : www.greeninggovernment.gc.ca et www.fhio.gc.ca

Environnement Canada s'est engagé à mesurer le rendement de la mise en œuvre de la SDD et à établir des rapports de façon annuelle. Notez qu'il s'agit du deuxième rapport portant sur cette stratégie.

- Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur le rendement de la période 2002-2003 à l'adresse : www.ec.gc.ca/sd-dd_consult/DPR2003Table_f.html Vous trouverez également le rapport de la période 2001-2002 à l'adresse : www.ec.gc.ca/dpr/2002/fr/app1.htm

Bien que chaque ministère soit chargé d'élaborer sa propre SDD, depuis le dépôt des dernières stratégies, nous avons concentré nos efforts en vue de soutenir les initiatives gouvernementales sur certaines questions essentielles concernant le développement durable. Il sera nécessaire de prendre d'autres mesures dans les années à venir afin d'assurer la progression de la mise en place d'un plan plus cohérent et d'une meilleure coordination à l'échelle du gouvernement fédéral.

La SDD d'Environnement Canada pour la période 2004-2006 poursuivra les progrès réalisés par les deux stratégies précédentes et s'élaborera à partir des leçons que nous en avons tirées. Notre cheminement est en grande partie fondé sur les consultations internes ainsi que sur les attentes du commissaire à l'environnement et au développement durable. Cette SDD répond également aux exigences des vérifications et des examens internes et externes. Cependant, le même cadre général que celui de la Stratégie de 2001-2003 a été conservé, car il demeure pertinent. Ainsi, cette SDD mise à jour sera élaborée autour de quatre thèmes similaires : les connaissances pour le processus décisionnel, les instruments novateurs, les partenariats et la gestion du développement durable.

La SDD mise à jour d'Environnement Canada articule plus clairement les résultats qui permettront, selon nous, d'assurer une transition réussie vers le développement durable, ainsi qu'aux Canadiens et Canadiennes de mieux juger des progrès réalisés. Cette troisième SDD nous offre une excellente possibilité d'institutionnaliser davantage le développement durable dans les processus décisionnels d'Environnement Canada, tout en appuyant et en encourageant les autres à faire de même. La SDD renouvelée sera déposée devant la Chambre des communes d'ici décembre 2003.



GESTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : DONNER L'EXEMPLE ET ÉCOLOGISER LES OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES

Avec ses quelque 220 000 employés, son parc automobile de 23 000 véhicules, ses 50 000 immeubles situés dans plus de 500 collectivités du pays, et ses achats de biens et services totalisant plus de 10 milliards de dollars par année, le gouvernement du Canada est le plus grand propriétaire foncier et employeur du Canada.

Le gouvernement du Canada a la responsabilité de réduire son empreinte écologique en encourageant les pratiques et mesures de développement durable qui conservent les ressources énergétiques et hydriques, abaissent les quantités de déchets solides, améliorent la gestion du parc automobile, diminuent les émissions de gaz à effet de serre (GES) et favorisent l'achat de produits écologiques. Il s'est également engagé à écologiser ses activités en incitant les employés fédéraux à intégrer le développement durable dans leur processus de prise de décision et en adoptant des démarches et des pratiques favorisant la prévention de la pollution et le respect de l'environnement dans chacun de ses ministères et organismes. En travaillant ensemble, les employés fédéraux peuvent réduire l'empreinte écologique des activités fédérales et aider le gouvernement à respecter son engagement à devenir un modèle d'excellence en environnement. Environnement Canada contribue à respecter cet engagement par son leadership dans le cadre de plusieurs initiatives gouvernementales, de même que par ses mesures prises à l'interne.

Principales réalisations en 2002-2003

En 2002-2003, l'accent a été mis sur l'élaboration et la mise en œuvre continues des cadres, des outils et des partenariats critiques nécessaires à la concrétisation des activités d'écologisation. Parmi les projets clés figurent l'initiative fédérale Prêcher par l'exemple, l'initiative Développement durable dans les opérations gouvernementales et la mise en œuvre continue d'un système de gestion environnementale au sein de nos propres activités.

Initiative fédérale Prêcher par l'exemple

L'initiative fédérale Prêcher par l'exemple (IFPPE), codirigée par Environnement Canada (EC), Ressources naturelles Canada (RNC) et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), constitue le plan du gouvernement fédéral pour atteindre son objectif de réduction des émissions de GES de 31 % sous les niveaux de 1990 d'ici 2010. Elle vise deux objectifs :

- démontrer le leadership fédéral en matière de changements climatiques aux autres secteurs de l'économie et au public canadien;
- fournir des services améliorés aux ministères et organismes afin de les aider à atteindre leurs objectifs de réduction des émissions de GES dans les immeubles et les parcs automobiles, ainsi que par l'approvisionnement en énergie verte.

Le rôle principal d'EC à l'égard de cette initiative est de gérer le Défi du leadership, projet dans le cadre duquel toutes les entités fédérales sont invitées à appliquer leurs propres programmes de réduction des émissions de GES et à rendre compte volontairement de leurs résultats. Grâce au Défi du leadership, EC coordonnera la mise en commun de l'information et des pratiques exemplaires. De plus, le Ministère mettra au point des outils pour aider les entités fédérales à réduire leurs émissions et faciliter la prise de mesures innovatrices dans des domaines comme les déplacements domicile-travail des employés, les voyages d'affaires et l'achat de véhicules écologiques.

Grâce à l'IFPPE, les émissions de GES issues des activités fédérales ont diminué d'environ 5 % entre 1998 et 2001. Cette réduction est soulignée dans le rapport annuel de l'IFPPE, intitulé *Réduction des émissions causées par les activités du secteur public*, présenté à la société Mesures volontaires et registre inc. (MVR inc.). Le rapport a reçu la désignation de rapporteur champion de niveau or en 2001 et 2002. Les réductions de GES découlent de mesures telles que l'amélioration de l'efficacité énergétique des immeubles par l'entremise de l'Initiative des bâtiments fédéraux (IBF) et l'approvisionnement en énergie verte au sein de l'administration fédérale.

Parmi les autres réalisations importantes figurent l'élaboration d'outils pour le site Web de l'IFPPE qui facilitent le lancement du projet Défi du leadership, la promotion de l'utilisation du carburant E-10 au sein du parc automobile fédéral et le lancement du projet pilote de laissez-passer pour le transport en commun dans quatre ministères (dans la région de la capitale nationale). EC a également participé à quatre conférences neutres en carbone, ce qui a permis une réduction totale de plus de 4 500 tonnes de dioxyde de carbone (CO₂). En outre, le programme « Voyager autrement », lancé par les employés de la Région du Québec d'EC, encourage les employés à utiliser d'autres modes de transport pour les déplacements domicile-travail et surveille les émissions de GES résultant des voyages d'affaires et de l'utilisation des taxis par les employés.

Développement durable dans les opérations gouvernementales

Le Développement durable dans les opérations gouvernementales (DDOG) est une initiative à l'échelle du gouvernement, qui vise à coordonner les efforts d'écologisation fédérale et à intégrer les démarches de développement durable aux activités quotidiennes. L'initiative DDOG, codirigée par EC, RNCAN et TPSGC, vise les 28 ministères fédéraux qui préparent une stratégie de développement durable (SDD).

Le DDOG fixe des objectifs pour écologiser les opérations du gouvernement dans sept domaines prioritaires :

- l'économie d'énergie/bâtiments;
- la gestion des ressources humaines;
- la gestion de l'utilisation des terrains;
- les achats;
- la gestion des parcs automobiles;
- la gestion des déchets;
- l'économie de l'eau et la gestion des eaux usées.

En 2002-2003, les travaux ont porté sur la collecte de données au sein des installations appartenant à EC. Ces données sont intégrées dans le premier rapport sur les opérations gouvernementales d'écologisation à l'échelle du gouvernement. Les 28 ministères et organismes fédéraux qui adoptent une SDD ont été invités à fournir des données sur les déchets solides, l'approvisionnement écologique et l'eau. C'était la première fois que des renseignements sur ces aspects étaient recueillis à une échelle aussi étendue.

RNCan a dirigé la collecte de données au nom de l'initiative DDOG et regroupé les données transmises par les ministères/organismes avec celles de l'IFPPE dans un rapport intitulé *L'écologisation de la grande maison fédérale*. Il s'agit du premier rapport résumant la situation des opérations fédérales dans six domaines : efficacité énergétique/immeubles, gestion des parcs automobiles, gestion de l'utilisation des terres, gestion des déchets solides non dangereux, conservation de l'eau, gestion des eaux usées et approvisionnement écologique. Le rapport a été affiché sur le site Web d'ÉcoGouvernement à l'été 2003.

Le Ministère a aussi participé aux travaux visant à stimuler l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes de gestion environnementale (SGE) dans les ministères et organismes fédéraux par l'entremise du Groupe d'étude sur les systèmes de gestion environnementale du DDOG. EC et Transports Canada (TC) coprésident le Groupe d'étude, dont le rôle est de donner des conseils stratégiques et opérationnels sur le développement de SGE au sein des ministères et des organismes fédéraux.

Système de gestion environnementale

Après l'élaboration d'un système de gestion environnementale (SGE) dans 15 des plus grandes installations appartenant à EC, les travaux de 2002-2003 visaient principalement à assurer le progrès de la mise en œuvre et à promouvoir le développement d'un SGE dans d'autres installations.

Les exigences du SGE portent sur les mesures écoénergétiques (économie de l'eau, consommation d'énergie et achats écologiques) ainsi que sur la gestion des risques environnementaux associés aux matières dangereuses et aux lieux contaminés. Les plans de gestion de l'environnement (PGE) des installations contiennent également une structure de mesures communes et de rapports qui permet de préparer des comptes rendus complets pour l'ensemble du Ministère. Puisqu'il fait partie des 11 ministères désignés pour l'IFPPE, EC a préparé des comptes rendus des émissions de GES de ses immeubles et de son parc automobile. Il a aussi commencé à rendre compte de ses objectifs dans le cadre du DDOG à l'automne 2002.

EC joue un rôle actif pour régler ses éléments de passif et ses éléments de passif éventuel afin d'améliorer le système de gestion des sites contaminés. Le Ministère a effectué un audit interne pour évaluer la documentation de ses éléments de passif et de ses éléments de passif éventuel relatifs aux sites contaminés ainsi que la méthodologie et la compilation de ces éléments. EC a commencé à aborder ce dossier et mettra en place des processus pour remédier aux lacunes.

Répercussions et avantages

Les mesures prises dans le cadre de l'IFPPE ont jeté les bases requises pour que le gouvernement fédéral atteigne ses objectifs de réduction de GES et fasse la preuve de son leadership en matière de changements climatiques et d'autres questions environnementales.

Jusqu'à maintenant, la diminution des locaux due à la réduction des effectifs, aux programmes d'efficacité en matière d'énergie et de carburant et aux achats d'énergie verte ont contribué à une baisse de 24,4 % des émissions fédérales par rapport aux niveaux de 1990. Le gouvernement a aussi fait preuve de leadership dans des domaines tels que la promotion de carburant à base de mélanges d'éthanol en mettant en fonction sept nouvelles stations-service offrant un mélange E-85 au Canada et en augmentant le nombre de véhicules à carburant E-85 dans le parc automobile fédéral. En effet, le nombre de véhicules à carburant E-85 est passé de 57 (2001-2002) à 142 (2002-2003). Le gouvernement du Canada continue aussi à faire preuve de leadership dans des domaines tels que l'approvisionnement en énergie verte et a jusqu'à maintenant signé des ententes avec l'Alberta, la Saskatchewan et l'Île-du-Prince-Édouard, ententes qui visent l'achat d'énergie éolienne.

Prochaines étapes/défis à relever

EC continuera à jouer un rôle de leadership dans l'IFPPE et le DDOG.

Par l'intermédiaire du Défi du leadership, le Ministère aide les entités fédérales à évaluer les émissions de GES découlant de leurs activités et à mettre en œuvre des programmes de réduction des émissions de GES. EC lancera officiellement le Défi du leadership au cours de l'année financière 2003-2004 en cherchant à conclure avec des entités fédérales des ententes officielles de réduction des émissions de GES et de reddition de compte.

EC collaborera aussi avec RNCan à augmenter le nombre de véhicules moins polluants dans le parc automobile fédéral ainsi qu'à continuer de promouvoir et d'évaluer l'usage de carburants à base de mélanges d'éthanol. Le Ministère continuera à travailler avec TC pour encourager la réduction des émissions dues aux voyages d'affaires et aux déplacements domicile-travail des employés. Il mènera notamment une évaluation du projet pilote de laissez-passer pour le transport en commun. Dans le domaine de l'efficacité énergétique des immeubles, des fonds seront alloués aux ministères pour les projets de démonstration d'immeubles de prestige mettant en valeur les technologies de réduction des émissions de GES. En outre, le gouvernement du Canada continuera les négociations visant l'expansion de l'achat d'énergie verte.

Le Ministère participera aussi aux discussions stratégiques sur l'écologisation des opérations gouvernementales. On a demandé à des sous-ministres adjoints de divers ministères, dont EC, d'améliorer le rendement dans le secteur de l'écologisation des opérations gouvernementales, avec un accent particulier sur les réductions des émissions de GES.

Le Ministère travaillera à l'élaboration d'outils/de mécanismes visant à améliorer la qualité et la quantité de données qu'il recueille afin de mieux suivre ses progrès dans le secteur de l'écologisation des opérations gouvernementales ainsi que dans la révision des leçons tirées de la production du premier rapport récapitulatif rédigé dans le cadre du DDOG.

Grâce au site Web d'ÉcoGouvernement, établi en mai 2002 au nom de l'initiative DDOG, EC continuera de fournir aux autres ministères de l'information sur l'écologisation du gouvernement. Il pourra également poursuivre son rôle actif dans la promotion d'initiatives de portée gouvernementale dans des domaines tels que l'approvisionnement écologique et la mise en œuvre de SGE.

- Pour plus d'informations, consultez le site www.greeninggovernment.gc.ca

En 2003-2004, le Ministère continuera d'améliorer la gestion de ses éléments de passif et de ses éléments de passif éventuel relatifs aux sites contaminés en élaborant un plan provisoire de gestion des sites contaminés. Le tout sera suivi de l'élaboration d'un plan de gestion des sites contaminés de cinq ans. De plus, en 2003-2004, deux autres installations appartenant à EC commenceront à élaborer et à mettre en œuvre leur SGE.

- Pour plus de précisions au sujet des pratiques de développement durable qui peuvent être adoptées par l'industrie et d'autres groupes ou au sujet des mesures que le gouvernement prend pour écologiser ses opérations, consultez www.greeninggovernment.gc.ca et www.fhio.gc.ca.

A.2 Grandes initiatives législatives et réglementaires

Secteur d'activité de l'environnement sain

Nom de l'initiative réglementaire	Objet de l'initiative réglementaire	Résultats escomptés	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
<i>Programme Air pur</i>				
Règlement sur les émissions des véhicules routiers et de leurs moteurs	Le projet de modification assurera la conformité du Règlement canadien à la réglementation de l'Environmental Protection Agency que les États-Unis ont adoptée pour mettre en œuvre de nouvelles normes plus strictes pour la période de 2004-2010.	Réduire l'impact sur la santé humaine (décès prématurés, cas de bronchite, etc.) au Canada. Puisque des véhicules et des moteurs moins polluants feront leur apparition sur le marché canadien, le Règlement proposé favorisera une réduction considérable de la quantité de polluants émis par les véhicules routiers du parc automobile en service.	Conformité au Règlement	Comme il a été planifié dans le RPP de 2002-2003, publié dans la GCII le 2 janvier 2003

Secteur d'activité de l'environnement sain (suite)

<i>Règlement régissant le rejet de substances</i>				
Règlement sur les effluents des mines de métaux (REMM)	<i>(Loi sur les pêches) - Abroger et remplacer — Réduire l'impact sur l'environnement des rejets des mines de métaux dans le milieu aquatique.</i>	Protéger les poissons, l'habitat du poisson et l'utilisation des ressources halieutiques en assurant la qualité constante et maximale des effluents rejetés dans les écosystèmes aquatiques.	Conformité au Règlement	Comme il a été planifié dans le RPP de 2002-2003, publié dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i> (GCII) le 19 juin 2002
<i>Règlement requis pour mettre en oeuvre des ententes internationales auxquelles le Canada est ou sera partie</i>				
Règlement sur l'exportation de substances aux termes de la Convention de Rotterdam	<i>Le Règlement a pour objet principal de vérifier que les produits chimiques et les pesticides assujettis à la procédure de consentement préalable ne sont pas exportés vers des parties à la Convention, à moins que la partie importatrice n'ait d'abord donné son consentement préalable à l'expédition.</i>	<i>Le Règlement permettra au Canada de mettre en oeuvre la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable dans le cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international.</i>	Conformité au Règlement	Comme il a été planifié dans le RPP de 2002-2003, publié dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i> (GCI) le 6 juin 2002. Publié dans la GCII le 28 août 2002

Secteur d'activité de la nature

Nom de l'initiative réglementaire	Objet de l'initiative réglementaire	Résultats escomptés	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
Loi sur les espèces en péril (LEP)	Nouvelle loi adoptée pour protéger les espèces en péril et leur habitat critiques.	<i>Fournir un cadre visant à empêcher que les espèces sauvages canadiennes ne deviennent disparues ou disparues du Canada; à favoriser le rétablissement des espèces disparues du Canada, en voie de disparition ou menacées; à gérer les espèces préoccupantes en vue d'empêcher qu'elles ne deviennent en voie de disparition ou menacées.</i>	La Loi, qui est passée par le processus législatif au Parlement, est approuvée.	La LEP a reçu la sanction royale le 12 décembre 2002 et entrera en vigueur selon une approche progressive. La plupart des articles de la LEP seront proclamés en 2003. Les autres articles entreront en vigueur le 1 ^{er} juin 2004.

Secteur d'activité de la nature (suite)

Nom de l'initiative réglementaire	Objet de l'initiative réglementaire	Résultats escomptés	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
Règlement sur les espèces en péril (REP)	<i>Le Règlement à élaborer accompagnera la nouvelle loi.</i>	<i>Fournir le premier ensemble de règlements, y compris un règlement régissant la liste des espèces en péril et les éléments d'indemnisation.</i>		<p>Une ordonnance visant à prolonger la période de réévaluation de certaines espèces de l'annexe 2 de la LEP par le COSEPAC sera mise en place en 2003.</p> <p>Deux autres ordonnances/ règlements sont en cours d'élaboration. L'un renvoie aux dispositions sur l'indemnisation, et l'autre, à la liste légale de la LEP. L'objet est de modifier la liste légale dans les 9 mois suivant la proclamation (mars 2004). On en est au début de l'ébauche d'un règlement sur l'indemnisation.</p>

A.3 Rapports annuels législatifs

A.3.1 Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux

Objet : La *Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux* a été sanctionnée le 11 juillet 1955. Elle prévoit l'octroi de permis pour l'amélioration des cours d'eau internationaux afin que les ressources hydriques du Canada soient aménagées et employées dans l'intérêt du pays. La Loi ne s'applique ni aux ouvrages sur les cours d'eau internationaux construits aux termes d'une disposition d'une loi du Parlement du Canada, ni aux ouvrages situés dans les eaux frontalières selon la définition du Traité des eaux limitrophes du 11 janvier 1909, ni aux ouvrages construits, exploités et entretenus seulement pour des besoins ménagers, sanitaires ou à des fins d'irrigation.

Administration : Le règlement d'application de cette loi a été adopté par le décret CP 1955-1899 en date du 29 décembre 1955, puis modifié par le décret CP 1987-1943 en date du 17 septembre 1987 et par le décret CP 1993-764 en date du 20 avril 1993. Le ministère de l'Environnement applique cette loi depuis juin 1971.

Activité : En 2000, aucun permis n'a été délivré en vertu du règlement d'application de la *Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux*.

Le Ministre a reçu un avis officiel de la Coast Mountain Hydro Corporation l'informant du fait que le demandeur considère que l'aménagement hydroélectrique de Forest Kerr, en bordure la rivière Iskut, dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique, est exempté de l'application de la Loi. La société a fourni les documents requis aux termes du règlement d'application, et le Ministre a approuvé la conclusion selon laquelle le projet est exempté.

Au cours de l'année, la Brilliant Expansion Power Corporation a avisé le Ministre des changements apportés au plan du projet de construction d'une autre centrale à côté du barrage et de la centrale de Brillant, sur la rivière Kootenay, près de Castlegar, en Colombie-Britannique (projet d'expansion de la Brilliant). Le projet comprend la construction de la centrale électrique de 120 mégawatts et l'excavation de courtes conduites d'amenée et de canaux de fuite. En raison du nouveau concept du projet, il a fallu mener d'autres évaluations environnementales. La plupart des évaluations ont été terminées avant la fin de l'année. Le Ministère était une autorité responsable de l'examen préalable requis aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE). La recommandation et le sommaire de décision découlant de l'examen préalable, de même que le permis délivré en vertu de la *Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux*, devront être finalisés au début de la prochaine année civile.

A.3.2 Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (WAPPRIITA)

Objet : La *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial* (WAPPRIITA) a reçu la sanction royale le 17 décembre 1992. Elle est entrée en vigueur le 14 mai 1996, lorsque le *Règlement sur le commerce d'espèces animales et végétales sauvages* a pris effet. La WAPPRIITA vise à protéger les espèces végétales et animales canadiennes et étrangères contre la surexploitation due au braconnage et au commerce illégal ainsi que les écosystèmes canadiens contre l'introduction d'espèces considérées comme nuisibles. Elle atteint ces objectifs en réglementant le commerce international et le transport interprovincial des végétaux et des animaux sauvages, y compris leurs parties et les produits qui en dérivent, de même qu'en considérant comme une infraction le transport de spécimens d'espèces sauvages illégalement obtenus entre les provinces, ou entre le Canada et d'autres pays.

La WAPPRIITA est l'instrument législatif par lequel le Canada remplit ses obligations en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Administration :

Responsables : Environnement Canada administre la WAPPRIITA par l'intermédiaire de son bureau national, où se trouvent la direction nationale de la CITES et les autorités scientifiques. Des gestionnaires de la CITES et des autorités scientifiques se trouvent

également à Pêches et Océans Canada (poissons et mammifères marins) ainsi que dans chacune des provinces (sauf l'Alberta) et chacun des territoires (espèces gérées par les provinces ou les territoires). L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) aide Environnement Canada en traitant les documents de la CITES relatifs à l'exportation de plantes multipliées artificiellement, qui sont joints aux documents exigés en vertu de la *Loi sur la protection des végétaux*, administrée par l'ACIA.

L'exécution de la WAPPRIITA est supervisée par la Direction de l'application de la loi de la faune du Service canadien de la faune d'Environnement Canada et assurée par cinq bureaux régionaux (Pacifique et Yukon, Prairies et Nord, Ontario, Québec et Atlantique) en collaboration avec d'autres organismes fédéraux, dont l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC), la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et Pêches et Océans Canada (MPO), ainsi qu'avec les organismes provinciaux et territoriaux responsables de la faune.

Ententes avec les provinces et les territoires : Des protocoles d'entente visant à appuyer la cogestion, l'administration et l'application de la WAPPRIITA ont été établis avec la Saskatchewan et le Yukon (1997), l'Alberta, le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest (1998), et la Colombie-Britannique et l'Île-du-Prince-Édouard (1999). Des protocoles semblables sont actuellement en cours de négociation avec la plupart des autres autorités, notamment le nouveau territoire canadien du Nunavut. Le ministère de la Justice a signé des ententes avec l'Ontario (1996), l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick (1997), le Manitoba (1998), et la Nouvelle-Écosse et le Québec (2000) pour permettre la délivrance de contraventions en vertu de la *Loi sur les contraventions* en cas d'infraction à la WAPPRIITA. Des ententes similaires sont en cours de négociation avec d'autres provinces.

Licences : À l'heure actuelle, toutes les licences délivrées en vertu de la Loi visent la mise en œuvre de la CITES. Toutes les licences d'importation de la CITES, tout comme les certificats de circulation provisoire d'animaux vivants et les certificats scientifiques, sont délivrées par Environnement Canada. Pêches et Océans Canada délivre les licences d'exportation de la CITES pour les poissons et les mammifères marins. Les provinces et les territoires (sauf l'Alberta dans tous les cas et la Colombie-Britannique dans le cas des espèces exotiques) délivrent des licences d'exportation de la CITES pour les végétaux et les animaux qui quittent leur territoire. Environnement Canada délivre au nom de l'Alberta et de la Colombie-Britannique des licences d'exportation de la CITES valides pour les expéditions multiples d'espèces végétales exotiques multipliées artificiellement par des pépinières certifiées.

Évolution de la réglementation : Le *Règlement sur le commerce d'espèces animales et végétales sauvages* (1996) désigne les espèces protégées par la Loi et précise les exigences de celle-ci en matière d'importation, d'exportation et de possession d'espèces sauvages.

Le 15 janvier 2000, on a modifié le *Règlement sur le commerce d'espèces animales et végétales sauvages* pour exempter certains objets personnels et objets à usage domestique des exigences en matière de licences de la CITES, conformément au paragraphe 3 de l'article VII de la Convention, et pour autoriser d'autres mesures visant à améliorer l'administration et l'application de la Convention au Canada.

Activité : La WAPPRIITA exige que le Ministre présente au Parlement des rapports annuels sur l'administration de la Loi au cours de l'année civile précédente. L'information concernant les plus récents développements touchant les licences, l'évolution de la réglementation, la conformité, l'application de la Loi et la coopération internationale sera disponible au moment du dépôt du rapport annuel de 2002, qui doit avoir lieu au plus tard en janvier 2004.

- Le plus récent rapport peut être consulté à l'adresse suivante : www.cws-scf.ec.gc.ca/publications/wappa/index_f.cfm

A.3.3 Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) [LCPE (1999)]

Objet : La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999) [LCPE (1999)], qui est entrée en vigueur le 31 mars 2000, accroît les pouvoirs du gouvernement et lui donne de nouveaux outils pour protéger l'environnement et la santé humaine. La Loi privilégie la prévention de la pollution comme méthode de protection de l'environnement, impose de nouveaux échéanciers stricts pour intervenir dans le dossier des substances toxiques et insiste à nouveau sur la responsabilité publique et la transparence.

La préparation du rapport annuel sur la LCPE (1999) découle de l'obligation, prévue par la Loi, de présenter un rapport annuel au Parlement sur l'administration et l'application ainsi que sur les activités de recherche menées aux termes de la Loi. Les chapitres du rapport correspondent aux 11 grandes parties de la LCPE (1999). Chaque chapitre présente une introduction sur les dispositions de la Loi, qui est suivie d'une description détaillée des activités liées à la LCPE (1999) mentionnées dans le Rapport sur le rendement ministériel (RRM) et des résultats obtenus.

Administration : Bien que le ministre de l'Environnement et le ministre de la Santé aient tous deux des responsabilités en vertu de la LCPE (1999), c'est Environnement Canada qui s'occupe de l'administration et de l'application de la Loi.

Activité : Les activités entreprises conformément à la LCPE (1999) visent à protéger l'environnement et la santé humaine par le respect de l'un ou de plusieurs des engagements suivants :

- Diminuer la dépendance à l'égard des substances toxiques ou nocives dans les produits et les procédés.
- Gérer les déchets plus efficacement.
- Améliorer la préparation, la prévention et l'intervention en cas d'urgence.
- Prévenir ou réduire les rejets de substances toxiques ou nocives.
- Éliminer quasi complètement les rejets de substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT).
- Réduire la pollution transfrontalière.
- Améliorer la sensibilisation à l'environnement et le comportement des partenaires canadiens ou étrangers.

- Toute l'information nécessaire sur les engagements susmentionnés et les activités connexes est présentée dans les rapports annuels de la LCPE (1999), disponibles à l'adresse suivante : www.ec.gc.ca/RegistreLCPE/default.cfm

A.3.4 Autres rapports législatifs

La *Loi sur les ressources en eau du Canada*, proclamée le 30 septembre 1970, fournit le cadre pour collaboration avec les provinces et les territoires en ce qui concerne la conservation et l'utilisation des ressources en eau du Canada. En vertu de l'article 38 de la *Loi sur les ressources en eau du Canada*, un rapport sur les activités assujetties à la Loi doit être déposé au Parlement après la fin de chaque année financière. Ce rapport décrit un vaste éventail d'activités fédérales menées en vertu de la Loi (recherches importantes sur l'eau, participation à des accords et à des entreprises fédérales-provinciales, programme d'information du public, etc.).

- Le plus récent rapport annuel peut être consulté à l'adresse suivante : www.ec.gc.ca/water/fr/policy/legreg/f_legis.htm.htm

La *Loi sur l'accès à l'information* fournit un accès à l'information contenue dans les documents d'une administration publique. Un répertoire des institutions gouvernementales doit être publié et mis à la disposition du public au moins une fois par année. Ce répertoire décrit la structure et les responsabilités de chaque organisme, mentionne toutes les catégories de documents qui relèvent de chaque organisme (avec suffisamment de précisions pour faciliter l'exercice du droit d'accès) et énumère les manuels utilisés par les employés. Conformément à l'article 72 de la *Loi sur l'accès à l'information*, un rapport annuel sur l'administration de celle-ci doit être déposé au Parlement par chaque institution gouvernementale.

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* complète la législation canadienne en matière de protection des renseignements personnels en ce qui concerne les renseignements détenus par les organismes gouvernementaux et accorde aux Canadiens un droit d'accès à ces renseignements. Les banques de renseignements personnels détenues par les organismes gouvernementaux doivent être rendues publiques et accessibles au moins une fois par année. Les raisons de la collecte de données, l'utilisation conforme de ces données, la période de conservation et les normes de retrait des renseignements personnels doivent être décrits. Conformément à l'article 72 de la Loi, un rapport annuel sur l'administration de celle-ci doit être présenté au Parlement par chaque institution fédérale.

A.4 Établissement des fondations



NOM DE LA FONDATION	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	RÉSULTATS CONCRETS OBTENUS	LIENS URL À L'INFORMATION CONNEXE
<p>Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère (FCSCA)</p>	<p>Compréhension de phénomènes clés du système climatique (indicateurs stratosphériques de variations du climat, chimie et physique des matières organiques dans les particules en suspension de l'atmosphère, traces de gaz), y compris les sources de gaz à effet de serre et les puits (émissions de flux d'oxydes nitreux, flux pour le couvert végétal, chimie atmosphérique).</p> <p>Compréhension de phénomènes clés de la chimie météorologique et atmosphérique qui ont un impact sur la qualité de l'air.</p> <p>Compréhension de la prédiction de phénomènes météorologiques violents et dangereux (prévisions et systèmes météorologiques).</p> <p>Mise au point et amélioration de modèles de systèmes de météorologie, de qualité de l'air (composés organiques volatils dans l'atmosphère, polluants organiques persistants) et climatiques adaptés au contexte régional du Canada.</p> <p>Amélioration des connaissances sur les océans et les phénomènes atmosphériques qui permettront de produire de meilleures prévisions sur l'environnement marin.</p>	<p>La FCSCA a augmenté les ressources allouées aux questions nationales de science atmosphérique et de climat en encourageant la collaboration intersectorielle. Elle a élargi les capacités de recherche en soutenant les projets de formation pour les diplômés et la recherche postdoctorale. Elle a favorisé l'acquisition de nouvelles connaissances en sciences climatiques et atmosphériques, elle a fait la promotion de l'innovation environnementale et elle a appuyé la formation de nouveaux chercheurs, qui aborderont les futures questions environnementales. Les retombées ont été les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les partenariats entre les chercheurs universitaires, les organismes fédéraux et provinciaux ainsi que les universités et les entreprises ont donné lieu à des contributions à parts égales en argent et en nature. Jusqu'à présent, plus de 70 M\$ ont été investis; ▪ 194 diplômés ainsi que 92 boursiers postdoctoraux et associés de recherche participent aux projets de recherche de la FCSCA. Comme l'indique le SMC dans son rapport <i>2001 Examen indépendant, programme de recherche et développement</i>, ces personnes forment le bassin de chercheurs dont il se sert pour doter des postes dans ses laboratoires de recherche ainsi que dans ses bureaux de prévisions météorologiques et environnementales, de même que pour combler les manques d'effectifs et les besoins de renouvellement des ressources intellectuelles; ▪ 101 scientifiques du SMC sont partenaires dans les initiatives de recherche financées par la FCSCA ou y contribuent : 39 à titre de co-chercheurs, 62 à titre de collaborateurs. Les partenariats entre les universités et le gouvernement contribuent au transfert des résultats et fournissent des résultats qui aident les unités opérationnelles et les personnes chargées d'élaborer les politiques. <p>La FCSCA obtient d'autres fonds, dont plus de 10 M\$ du CRSNG pour des initiatives majeures liées au climat : REVAC, SOLAS et FLUXNET-Canada. Des partenariats existent également avec les provinces (p. ex. l'initiative OURANOS), les ministères des ressources naturelles et les entreprises privées. Sans la FCSCA, la portée des initiatives et les ressources qui y sont affectées seraient grandement restreintes.</p>	<p>www.fcscs.org</p>

A.4 Établissement des fondations (suite)

NOM DE LA FONDATION	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	RÉSULTATS CONCRETS OBTENUS	LIENS URL À L'INFORMATION CONNEXE
Technologies du développement durable Canada (TDDC)	Les réductions majeures dans les émissions de gaz à effet de serre aideront le Canada à atteindre les objectifs de Kyoto. Les autres priorités d'EC en matière d'assainissement de l'air seront atteintes avec les technologies innovatrices.	<p>En 2002, TDDC a organisé deux phases de financement; 500 demandes ont été envoyées, et des fonds ont été attribués à sept projets (6,2 M\$ de TDDC pour un total de 39,2 M\$ avec le financement de contrepartie du secteur privé).</p> <p>Aucun projet d'assainissement de l'air n'a été retenu durant cette période.</p> <p>Étant donné que les projets financés débiteront en 2003, il n'y a pas de résultats à signaler jusqu'ici.</p> <p>Dans le cadre du budget, le gouvernement du Canada a annoncé en février 2003 une contribution supplémentaire de 250 M\$ (125 M\$ par l'entremise d'EC et 125 M\$ par l'entremise de RNCan) au fonds de TDDC; le fonds sera transféré lorsque sera signé le nouvel accord de financement, qui est actuellement en négociation.</p>	www.sdtc.ca
Fonds municipaux verts (FMV) de la fédération canadienne des municipalités (FCM) Le Fonds d'habilitation municipal vert (FHMV) Le Fonds d'investissement municipal vert (FIMV)	<p>Améliorer la qualité de l'air, de l'eau et du sol, protéger le climat et avoir un effet positif sur la santé et la qualité de vie des Canadiens, en:</p> <p>Encourageant les interventions environnementales locales dans des secteurs clés comme les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Énergie et services énergétiques ▪ Eau ▪ Gestion des déchets solides ▪ Services et technologies de transport durables ▪ Planification communautaire durable ▪ Projets communautaires intégrés. <p>Obtenir des contributions du secteur privé afin de rendre les villes du Canada plus efficaces sur le plan énergétique tout en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Améliorer l'efficacité environnementale et l'efficacité des coûts des infrastructures municipales.</p>	<p>En 2002-2003, le conseil d'administration du FCM a approuvé 60 études dans le cadre du FHMV ainsi que 14 prêts et subventions pilotes dans le cadre du FIMV, ce qui représente plus de 26 M\$. Ces projets devraient se traduire par 88 M\$ supplémentaires en activités économiques.</p> <p>En date de juin 2003, 226 projets représentant 36 M\$ ont été approuvés dans le cadre du FMV, ce qui a entraîné un total de plus de 134 M\$.</p> <p>Il est encore trop tôt pour mesurer l'impact des projets du FIMV. Les résultats seront connus au cours des prochaines années, c'est-à-dire lorsqu'ils viendront à échéance. La FCM s'attend à présenter des résultats concrets dans son rapport annuel de 2003-2004. L'organisme a mis en place pour les FMV un Système de gestion des résultats (SGR) qui tient compte de plus de 140 extrants et indicateurs relatifs au domaine social, à l'économie, à l'environnement et à l'administration interne.</p>	www.fcm.ca

A.4 Établissement des fondations (suite)

NOM DE LA FONDATION	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	RÉSULTATS CONCRETS OBTENUS	LIENS URL À L'INFORMATION CONNEXE
<p>Clayoquot Biosphere Trust</p>	<p>Les collectivités locales et les Premières nations ont entrepris un dialogue en vue d'élaborer des solutions locales dans les domaines de la conservation, du développement durable et de la santé dans les collectivités.</p> <p>On encourage les projets locaux de recherche, d'éducation et de formation, de même que les initiatives qui favorisent la conservation et le développement durable.</p> <p>Les résidents sont activement impliqués dans les projets de conservation et de développement durable qui entraînent des avantages concrets et mesurables.</p> <p>On désire une plus grande prise de conscience des solutions qui s'offrent aux résidents confrontés à des besoins précis en matière de conservation et de développement durable ainsi qu'à des nouveaux enjeux régionaux ou écosystémiques.</p> <p>Des partenariats et des alliances créés dans les collectivités et les Premières nations locales pour améliorer la collaboration parmi les partenaires et pour trouver des solutions aux problèmes locaux d'environnement et de développement durable.</p>	<p>Les amis de la baie Clayoquot :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ont achevé le Projet d'opportunités économiques vertes; ▪ Le projet linguistique de la région centrale de Nuuchah-nulth est en marche; ▪ On a lancé le projet de recyclage et de réduction des déchets de Ucluelet; <p>Les Comités du Clayoquot Biosphere Trust (CBT) (culture; maritime et aquaculture; développement communautaire et éducation) se sont rencontrés pour faciliter le dialogue et explorer des possibilités de collaboration et de participation accrue des membres des collectivités dans le cas de projets similaires.</p> <p>Le CBT a remis six bourses d'étude à des étudiants de niveaux postsecondaires;</p> <p>Le projet d'Internet haute vitesse à large bande est presque terminé.</p> <p>L'Alliance pour la recherche, l'éducation et la formation de Clayoquot et l'Université de Victoria ont terminé le processus visant à embaucher un associé de recherche principal chargé de coordonner sur place les priorités communautaires de la région de la baie Clayoquot.</p> <p>Le Comité directeur CLARET local a fourni des orientations et des idées innovatrices pour la prestation de programmes des initiatives CLARET.</p>	<p>www.clayoquotbiosphere.org</p>

Annexe B : Rendement financier

B.1 Aperçu du rendement financier

La présente section présente un résumé du rendement financier d'Environnement Canada lors de l'exercice 2002-2003.

Le ministère a dépensé 832,6 millions de dollars lors de l'exercice 2002-2003. Cette somme est plus grande que les dépenses prévues dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003 en raison des crédits supplémentaires reçus au cours de l'exercice.

Ce changement est principalement dû aux crédits suivants :

- 13,5 millions de dollars de compensation pour les augmentations salariales issues des nouvelles conventions collectives;
- 2,4 millions de dollars pour mettre en œuvre les décisions prises au Sommet mondial sur le développement durable (SMDD);
- 1,9 millions de dollars pour soutenir la réglementation des pesticides;
- 1,8 millions de dollars pour la remise en état des mares de goudron et des fours à coke de Sydney;
- 1,7 millions de dollars pour mettre en œuvre la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie et de la recherche en génomique.

En raison des crédits limités dont dispose le ministère, Environnement Canada a effectué un exercice de réallocation en 2002-2003 afin de répondre aux pressions financières internes et ainsi de satisfaire aux priorités à l'échelon du ministère, notamment en ce qui concerne le coût des règlements et des litiges, l'avancement du programme du savoir du ministère et l'augmentation du soutien à la sécurité du ministère.

B.2 Tableaux financiers récapitulatifs

Les données financières récapitulatives telles que l'information présentée dans le tableau 1, sont regroupées sous trois rubriques distinctes. Pour plus de clarté, ces rubriques sont définies de la façon suivante :

- Dépenses prévues - Les montants qui figurent dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003;
- Autorisations totales - Les dépenses prévues auxquelles s'ajoutent toutes les sommes additionnelles approuvées par le Parlement relativement à des changements de priorités et à des événements imprévus;
- Dépenses réelles 2002-2003 - Les sommes réellement dépensées pendant l'année financière.

Nota : Certains totaux diffèrent d'un tableau à l'autre à cause de l'arrondissement des données.

Tableau 1 Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Ce tableau explique la manière dont le Parlement accorde des crédits au ministère.

Crédits	2002-03			
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	
Programme de l'environnement				
1	Dépenses de fonctionnement	549,1	588,4	566,0
5	Dépenses en capital	53,9	51,0	46,7
10	Subventions et contributions	67,1	77,4	71,6
(S)	Ministre de l'Environnement - Salaires et allocation pour automobile	0,1	0,1	0,1
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	62,5	72,7	72,7
(S)	Dépenses aux titres des sommes dues provenant de l'aliénation de biens excédentaires de l'État	0,0	0,3	0,2
Total pour le ministère		732,7	789,8	757,2

Nota : Les ressources indiquées ne comprennent pas les recettes disponibles.

Explication des changements par rapport aux dépenses prévues:

L'augmentation de 24,5 millions de dollars est principalement due à ce qui suit :

Augmentations inscrites dans les autorisations totales mais non dans les dépenses prévues

	En millions de dollars
Fonds non dépensés reportés de 2001-2002	17,2
Compensation pour les augmentations salariales issues des nouvelles conventions collectives	13,5
Fonds reportés de l'année précédente pour le Fonds d'action pour le changement climatique et le Plan d'action 2000 sur le changement climatique	7,7
Fonds reportés de l'année précédente pour la remise en état des mares de goudron et des fours à coke de Sydney	7,1
Fonds reçus pour la remise en état des mares de goudron et des fours à coke de Sydney	6,1
Fonds reçus pour mettre en œuvre les décisions prises au Sommet mondial sur le développement durable (SMDD)	2,4
Fonds reçus pour soutenir la réglementation des pesticides	1,9
Fonds reçus pour mettre en œuvre la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie et pour la recherche en génomique	1,7

Diminutions inscrites dans les dépenses réelles mais non dans les autorisations totales

Fonds de fonctionnement non dépensés devant être reportés à 2003-2004 pour permettre la poursuite de projets	(18,6)
Fonds devant être reportés aux années subséquentes pour le Fonds d'action pour le changement climatique et le Plan d'action 2000 sur le changement climatique	(12,4)
Fonds devant être reportés aux années subséquentes pour la remise en état des mares de goudron et des fours à coke de Sydney	(11,4)

Tableau 2

Dépenses prévues par le ministère par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Ce tableau explique l'emploi des crédits par secteur d'activité au sein du ministère.

Secteur d'activité	ETP	Fonctionnement*	Capital	Subventions et contributions votées	Sous-total : Dépenses votées brutes	Subventions et contributions législatives	Total : Dépenses brutes	Moins : Recettes disponibles**	Dépenses nettes totales
Environnement sain	1 367	203,3	16,0	35,0	254,2	-	254,2	(10,8)	243,4
	-	218,5	16,0	37,3	271,8	-	271,8	(10,8)	261,0
	1 436	188,8	14,5	32,3	235,5	-	235,5	(9,3)	226,2
Nature	1 156	159,2	2,9	25,9	188,0	-	188,0	(10,2)	177,8
	-	167,2	2,6	29,4	199,2	-	199,2	(10,2)	189,0
	1 281	156,5	2,0	28,6	187,1	-	187,1	(6,6)	180,6
Prévisions météorologiques et environnementales	1 698	222,6	33,4	4,2	260,2	-	260,2	(69,3)	190,9
	-	232,6	30,7	6,5	269,8	-	269,8	(69,3)	200,5
	1 785	223,5	29,3	6,5	259,3	-	259,3	(58,7)	200,6
Gestion, administration et politiques	1 090	117,8	1,6	2,0	121,4	-	121,4	(0,8)	120,6
	-	134,3	1,6	4,3	140,2	-	140,2	(0,8)	139,4
	1 245	145,5	0,9	4,3	150,8	-	150,8	(0,9)	149,9
Total									
Dépenses prévues	5 311	702,9	53,9	67,1	823,8	-	823,8	(91,1)	732,7
Autorisations totales	-	752,6	51,0	77,4	881,0	-	881,0	(91,1)	789,8
Dépenses réelles	5 746	714,3	46,7	71,6	832,6	-	832,6	(75,4)	757,2
Autres revenus et dépenses									
Recettes non disponibles (reversées au Trésor public)									(9,4)
(voir les détails au tableau 4)									(9,4)
									(8,2)
Coût des services fournis par d'autres ministères									(61,5)
(tels que les services juridiques du ministère de la Justice, l'indemnisation des travailleurs de DRHC, etc.)									(61,5)
									(63,0)
Coût net du programme									784,8
									841,9
									812,0
Fonctionnement inclut les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, les allocations du Ministre et l'aliénation des biens de l'État.									
** Le total des dépenses nettes ne comprend pas les recettes disponibles.									
Explication des changements par rapport aux dépenses nettes prévues :									En millions de dollars
L'augmentation de 24,5 millions de dollars est principalement due à ce qui suit :									
Fonctionnement :									11,4
Compensation pour les augmentations salariales issues des nouvelles conventions collectives. Fonds reçus pour mettre en œuvre les décisions prises au Sommet mondial sur le développement durable (SMDD). Fonds reçus pour soutenir la réglementation des pesticides. Fonds reçus pour mettre en œuvre la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie et pour la recherche en génomique. Fonds reportés aux années subséquentes pour le Fonds d'action pour le changement climatique et le Plan d'action 2000 sur le changement climatique. Fonds reportés aux années subséquentes pour la mise en œuvre de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale révisée.									
Capital :									(7,2)
Transfert de crédits aux subventions et aux contributions pour doter de manière appropriée divers programmes Fonds reportés aux années subséquentes pour le Fonds d'action pour le changement climatique									
Recettes disponibles :									4,5
Transfert de crédits du Fonctionnement et du Capital pour doter de manière appropriée divers programmes Fonds reportés aux années subséquentes pour le Fonds d'action pour le changement climatique									
Recettes disponibles :									15,7
Diminution des recettes reliée au niveau de service exigé par NAV CANADA ainsi que des recettes obtenues aux termes de l'entente avec BC Laboratory et de l'Initiative de recherche sur les substances toxiques									

Tableau 3 Comparaison historique des dépenses prévues et des dépenses réelles du Ministère par secteur d'activité (en millions de dollars)

Ce tableau donne une perspective historique de la façon dont les crédits sont utilisés par le Ministère dans tous les secteurs d'activités.

Secteur d'activité	Dépenses réelles 2000-2001	Dépenses réelles 2001-2002	2002-2003		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Environnement sain	164,5	323,4	243,4	261,0	226,2
Nature	169,8	177,0	177,8	189,0	180,6
Prévisions météorologiques et environnementales	177,0	191,4	190,9	200,5	200,6
Gestion, administration et politiques	128,8	149,5	120,6	139,4	149,9
Total	640,0	841,4	732,7	789,8	757,2

Nota : Les ressources indiquées ne comprennent pas les recettes disponibles.

Explication des changements par rapport aux dépenses prévues de 2001-2002 à 2002-2003 :

La diminution de 84,2 millions de dollars des dépenses de 2001-2002 à 2002-2003 est principalement due à des subventions ponctuelles pour 2001-2002 seulement. La Fédération canadienne des municipalités a reçu 62,5 millions de dollars pour le Fonds d'investissement municipal vert, et pour le Fonds d'habilitation municipal vert et Technologies du développement durable du Canada a reçu 50 millions de dollars afin de stimuler le développement et la démonstration de nouvelles technologies de développement durable.

Tableau 4 Recettes par secteur d'activité (en millions de dollars)

Ce tableau définit les recettes reçues par le ministère.

Secteur d'activité	Dépenses réelles 2000-2001	Dépenses réelles 2001-2002	2002-2003		Recettes réelles
			Recettes prévues	Autorisations totales	
Recettes disponibles					
Environnement sain	8,5	9,1	10,8	10,8	9,3
Nature	7,3	7,3	10,2	10,2	6,6
Prévisions météorologiques et environnementales	60,6	62,9	69,3	69,3	58,7
Gestion, administration et politiques	0,9	0,9	0,8	0,8	0,9
Total, recettes disponibles	77,3	80,2	91,1	91,1	75,4
Recettes non disponibles					
Environnement sain	0,9	1,1	0,1	0,1	0,7
Nature	4,1	4,3	5,0	5,0	3,5
Prévisions météorologiques et environnementales	5,3	7,2	4,3	4,3	3,6
Gestion, administration et politiques	0,7	1,7	-	-	0,4
Total, recettes non disponibles	11,0	14,3	9,4	9,4	8,2
Total des recettes	88,3	94,5	100,5	100,5	83,6
Explication des changements par rapport aux recettes prévues de 2002-2003 :					
Recettes disponibles					
La diminution de 1,5 million de dollars en 2002-2003 des recettes réelles du secteur d'activité de l'environnement sain par rapport aux recettes prévues est principalement due à la temporisation de l'Initiative de recherche sur les substances toxiques et aux recettes inférieures aux prévisions au chapitre de la déclaration de substances nouvelles.					
La diminution de 3,6 millions de dollars des recettes réelles en 2002-2003 du secteur d'activité de la nature par rapport aux recettes prévues s'explique principalement par l'annulation de l'entente avec la Colombie-Britannique sur l'utilisation du laboratoire d'Environnement Canada et par l'Initiative de recherche sur les substances toxiques.					
La diminution de 10,6 millions de dollars en 2002-2003 des recettes réelles du secteur d'activité des Prévisions météorologiques et environnementales par rapport aux recettes prévues s'explique principalement par l'achèvement de la renégociation du contrat avec NAV CANADA.					
Recettes non disponibles					
L'augmentation de 0,6 million de dollars en 2002-2003 des recettes réelles du secteur d'activité de l'environnement sain par rapport aux recettes prévues est principalement attribuable aux redevances.					
La diminution de 1,5 million de dollars en 2002-2003 des recettes réelles du secteur d'activité de la nature par rapport aux recettes prévues est principalement attribuable à des ventes moins élevées que prévu de permis de chasse aux oiseaux migrateurs.					

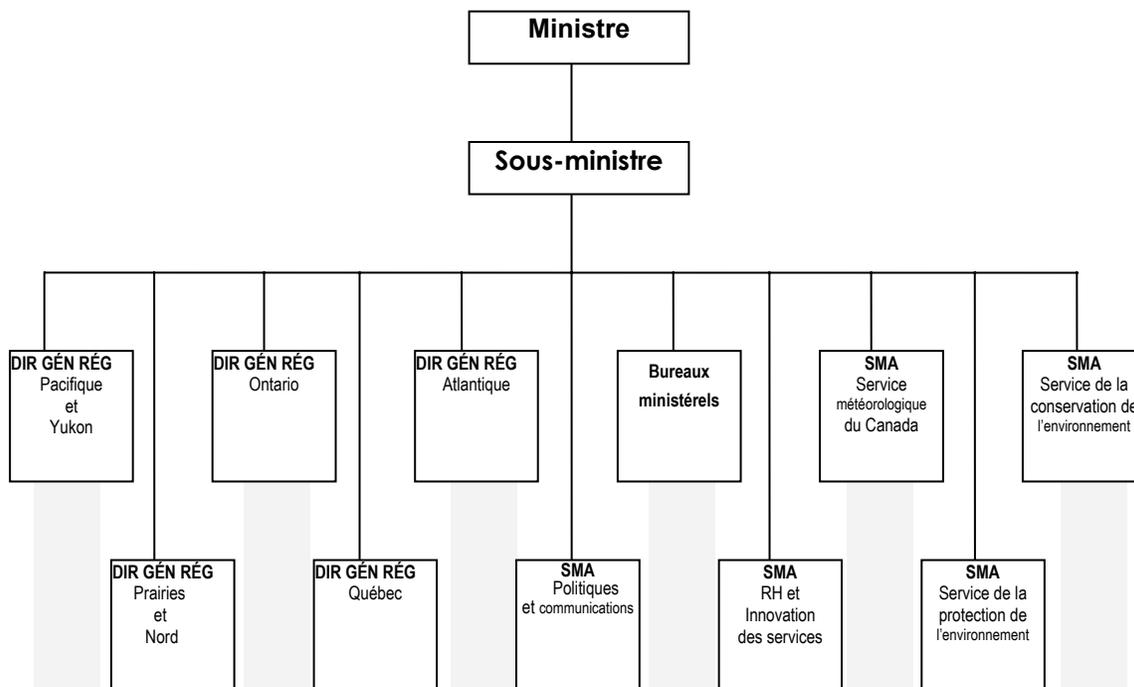
Tableau 5**Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)**

Ce tableau explique la manière dont les ressources sont transférées aux organismes et aux particuliers pour prolonger les programmes et les initiatives d'Environnement Canada.

Secteur d'activité	Dépenses réelles 2000-2001	Dépenses réelles 2001-2002	2002-2003		Dépenses réelles
			Dépenses prévues	Autorisations totales	
Subventions					
Environnement sain	2,0	114,0	2,0	0,9	0,9
Nature	12,0	-	-	0,3	0,3
Prévisions météorologiques et environnementale	0,4	-	-	-	-
Gestion, administration et politiques	-	-	-	-	-
Total des subventions	14,4	114,0	2,0	1,3	1,3
Contributions					
Environnement sain	19,9	24,6	33,0	36,4	31,4
Nature	22,3	27,6	25,9	29,0	28,2
Prévisions météorologiques et environnementale	4,0	5,4	4,2	6,5	6,5
Gestion, administration et politiques	3,6	4,2	2,0	4,3	4,3
Total des contributions	49,8	61,9	65,1	76,2	70,3
Total des paiements de transfert	64,2	175,9	67,1	77,5	71,6
Explication des changements par rapport aux dépenses prévues					
<p>Pour satisfaire aux attentes globales sur le plan des résultats, l'enveloppe de paiements de transferts a été augmentée de 6,2 millions de dollars grâce à des transferts provenant des crédits Fonctionnement et Capital. De plus, une somme de 3,5 millions de dollars rattachée au Fonds d'action pour le changement climatique a été réaffectée à partir du budget de 2002-2003 aux années subséquentes pour satisfaire aux exigences du programme en matière de prestation. Cela a entraîné une augmentation nette de 4,5 millions de dollars des dépenses réelles par rapport aux dépenses prévues.</p>					

Tableau 6 Comparaison des dépenses prévues de 2002-2003 avec les dépenses réelles par organisation et par secteur d'activité (en millions de dollars)

Ce tableau explique la manière dont les ressources sont attribuées aux secteurs d'activités et aux organisations selon le système de gestion matricielle.



												Total en millions \$	Total en %
Environnement sain	10,2 13,1	9,6 11,6	10,9 11,9	8,6 11,3	24,6 27,7	41,2 31,6	- 0,3	- -	7,5 8,6	134,1 111,3	7,3 8,0	254,2 235,5	28,3 %
Nature	17,3 20,0	17,2 21,7	26,2 27,7	22,2 27,3	10,5 14,2	- -	- -	- 4,2	- 1,0	1,6 0,2	92,7 70,8	188,0 187,1	22,5 %
Prévisions météorologiques et environnementales	17,9 21,1	34,3 44,8	16,0 18,6	12,1 15,8	11,0 14,5	0,1 -	- -	- -	168,3 143,4	- -	0,4 0,9	26,02 259,3	31,1 %
Gestion, administration et politiques	10,8 15,2	8,6 9,8	9,6 12,2	5,7 6,6	5,4 8,2	29,3 31,2	4,6 6,3	44,2 57,4	1,2 1,3	1,6 0,2	0,5 0,7	121,4 150,8	18,1 %
Total Millions \$	56,3 69,5	69,7 87,9	62,7 70,4	48,7 61,0	51,6 64,6	70,6 62,8	4,6 6,7	44,2 61,7	177,1 154,2	137,3 113,5	100,9 80,4	823,8 832,6	100 %

Nota (1) : En 2002-2003, les Ressources humaines, et les Services ministériels ont été fusionnés au sein d'une organisation appelée Ressources humaines et Innovation des services. Ce tableau montre donc des organisations différentes de celui présenté dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003. Nota (2) : Comprend les recettes disponibles. Nota (3) : Caractères normaux : Dépenses prévues en 2002-2003. **Caractères gras : Dépenses réelles en 2002-2003.** DIR GÉN RÉG = Directeur général régional. SMA = Sous-ministre adjoint.

Tableau 7 Projets par secteur d'activité (en millions de dollars)

Ce tableau indique les projets du Ministère et explique la manière dont les ressources leur sont attribuées.

Secteur d'activité	Coût total estimatif actuel	Dépenses réelles 2000-2001	Dépenses réelles 2001-2002	2002-2003		
				Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Environnement sain						
Ozone - Construction d'une installation d'essai des véhicules et des carburants	13,3	-	5,4	4,3	4,3	4,3
Ozone - Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique et Réseau canadien de surveillance de l'air et des précipitations (RNSPA et RCSAP)	16,8	-	4,8	4,3	4,3	4,1
Prévisions météorologiques et environnementales						
Amélioration du Doppler - Modernisation du réseau de radars	39,2	8,7	7,8	3,0	3,0	6,1
Modernisation du programme d'observation du climat	8,6	0,1	0,9	0,7	0,7	0,7
Construction d'une station météorologique, Eureka, T.N.-O.	9,9	1,1	0,8	2,0	2,0	0,1
Modernisation de l'équipement - NAV CANADA	2,4	0,6	0,8	-	-	-
Système d'acquisition de données océaniques (SADO) - Remplacement de la charge utile des bouées	1,7	0,2	0,1	0,1	0,1	-
SMC - Site Web à guichet unique	2,1	-	1,1	0,9	0,9	1,0
Projet de remplacement du DSAT	1,9	-	0,1	1,1	1,1	0,7
Projet de remplacement d'électrolyseur de haute atmosphère	1,8	-	0,1	0,2	0,2	0,0
Retransmission de données météorologiques d'aéronefs	2,1	-	0,1	0,6	0,6	0,4
Centre météorologique canadien - agrandissement des installations	7,2	-	0,8	6,4	6,4	5,4
Station météorologique de l'île de Sable	3,0	0,1	0,6	0,5	0,5	0,6
Programme hydrométrique	10,0	0,2	2,3	3,1	3,1	3,2
Renouvellement de l'infrastructure informatique opérationnelle	2,4	0,8	0,6	0,2	0,2	0,2
Total des projets	122,4	11,8	26,3	27,4	27,4	26,8

Tableau 8 Passif éventuel

Au 31 mars 2003, Environnement Canada faisait face à 24 litiges. Le montant total des responsabilités éventuelles pour ces 24 causes n'est pas connu. Celles-ci se situent à divers stades de la procédure. Selon la politique d'Environnement Canada, nous ne faisons aucun commentaire quant au résultat prévu. Il faut toutefois considérer ces litiges comme des éléments de passif éventuel de l'État.

Liste des éléments de passif éventuel	31 mars 2001		31 mars 2001		Courant au 31 mars 2003	
	Nbre de causes	en millions \$	Nbre de causes	en millions \$	Nbre de causes	en millions \$
Revendications et causes en instance ou imminentes	22	inconnu	23	inconnu	24	inconnu
Total du passif éventuel	22	inconnu	23	inconnu	24	inconnu

Tableau 9 Frais d'utilisation externe (en millions de dollars)

Activité visée par les frais	Type de frais	Autorité d'établissement des frais	Recettes réelles 2002-2003	Information sur l'établissement des coûts	Consultation et analyse	Norme de service	Résultats
Services de réglementation							
Demande de permis d'immersion en mer et droits de surveillance	R	Alinéa 19.1a) de la LGFP et paragraphe 135(1) de la LCPE (1999)	1,373	Les frais sont établis selon les coûts de 1992 d'examen des demandes de permis. Les frais s'élèvent à 2 500 \$ par demande pour toute substance autorisée et ils ne sont pas remboursables. Les tarifs pour les permis sont fondés sur le droit et le privilège correspondant au coût de la surveillance des sites d'immersion. Approuvé par le Conseil du Trésor (CT). Les frais pour 1000 mètres cubes de matériau dragué ou de déblais sont de 470 \$. Les remboursements sont possibles	Les droits de demande établis en 1993 ont été reconduits en 2001. On a préparé un résumé de l'étude d'impact de la réglementation et mené des consultations multipartites avant de prendre chaque règlement. Les consultations en vue de l'établissement du coût du permis ont eu lieu de 1996 à 1998. On a fait l'examen triennal en 2003 et les coûts n'ont pas été modifiés. Le rapport de consultation a été publié en août 2003. Consultez : www.ec.gc.ca/seadis_posal/regs/min_reg_g2_f.html	On étudiera chaque demande conformément à l'annexe 6 de la LCPE et au <i>Règlement sur les demande de permis d'immersion en mer</i> . L'évaluation de la demande comporte un avis public, une demande donnant de l'information détaillée, un examen scientifique et le paiement des droits. Chaque permis sera publié dans la Gazette du Canada. Engagements : réunions annuelles avec les clients pour examiner les plans de surveillance, surveillance représentative des sites d'immersion conformément aux lignes directrices nationales, rédaction d'un rapport annuel d'activités, préparation d'un état sommaire des recettes, des dépenses et de la valeur pour les clients, déclaration des résultats au bureau de la Convention de Londres	Norme de service respectée
Déclaration de nouveau produit chimique	R	Article 328 de la LCPE (1999)	84	Les recettes s'élèvent à 22 % des coûts du programme tel qu'approuvé par la décision 829041 du CT. Le recouvrement intégral est peu pratique, car tous les Canadiens bénéficient de certains services. Les droits sont fixés selon les types particuliers de déclaration. Les droits sont plafonnés – ils ne doivent pas être supérieurs à ceux des États-Unis (É.U.) pour éviter les impacts commerciaux	Le comité consultatif constitué de représentants du Ministère et d'ailleurs s'est réuni à plusieurs reprises en 2002-2003 et il demeure en place pour les consultations permanentes. Les sujets abordés comportent notamment les coûts, les recettes et les normes de service. Elles sont également publiées dans la Gazette du Canada et affichées sur le site www.ec.gc.ca/CEPAR_registry/documents/pa rt/nsnr-nsp_con/toc.cfm	Les déclarations sont traitées dans les délais prescrits, habituellement 45 jours. Le Ministère élabore actuellement une nouvelle politique opérationnelle sur les normes de service qui sera prête en 2003-2004	Toutes les déclarations sont traitées et évaluées dans le délai prescrit par la loi

**Tableau 9
(suite)**

Frais d'utilisation externe (en millions de dollars)

Activité visée par les frais	Type de frais	Autorité d'établissement des frais	Recettes réelles 2002-2003	Information sur l'établissement des coûts	Consultation et analyse	Norme de service	Résultats
Programme des oiseaux migrateurs - Permis de chasse et de timbres	R	Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, 1993	3,037	Le coût annuel du programme dépasse maintenant 1,500 K\$. Permis : Les droits ont été établis au fil des ans et révisés lors de l'examen des programmes II en 1998. Timbres : Les recettes produites par la vente de timbres sont remises à Habitat faunique Canada (HFC) pour financer des programmes. Environnement Canada (EC) se charge de l'impression et de la distribution nationale	Permis : Aucune consultation n'a été menée récemment, car les recettes permettent de régler le coût du programme. Le coût d'un timbre est fixé par règlement. Les carnets de timbres sont vendus au détail à un prix convenu par EC et HFC et conforme aux pratiques philatéliques établies. Le CT a approuvé l'entente de contribution (consultez : www.cws-scf.ec.gc.ca/birds/status/index_f.cfm)	Permis : La clientèle étant moins nombreuse, les ventes de permis fléchissent depuis les sept dernières années. Timbres : Le plan d'activités de HFC précisant les programmes et les interventions doit tendre vers les buts des secteurs d'activité d'EC et être approuvés par le Ministère avant d'être mis en œuvre	Les sauvaginiers doivent acheter un permis et un timbre. L'achat d'un carnet est facultatif. HFC se sert des fonds tirés des recettes pour financer des programmes et des projets appuyant le résultat clé d'EC « Conservation de la diversité biologique ». La base de données des projets internes précise les extrants clés et les résultats connexes
Produits d'information							
Données hydrométriques	P	Autorité ministérielle - Marché	4,805	On tend de plus en plus vers le recouvrement du coût intégral pour les travaux réalisés avec des partenaires provinciaux et territoriaux et des tiers. À l'heure actuelle, on recouvre de 80 à 85 % du coût à l'échelle nationale et de 70 à 90 % dans différents territoires	On consulte directement les clients, parfois en collaboration avec le représentant provincial	Les normes de service sont établies dans le marché	Publication annuelle de données vérifiées et transition vers les données vérifiées connectées et en temps réel
Données météorologiques	P	Autorité ministérielle - Marché	3,510	Recouvrement partiel des coûts opérationnels (p. ex. accès spécial aux données). La communication de données météorologiques est en partie considérée comme un produit ou un service pour tous les Canadiens	On consulte directement les clients (pour les marchés), parfois en collaboration avec le représentant provincial. Certains produits sont offerts sur abonnement mensuel	Les normes de service sont établies dans le marché. (La communication de données et les opérations radar sont étroitement surveillées. Les données climatiques sont vérifiées avant d'être fournies. Les clients peuvent consulter un représentant de compte pour régler leurs problèmes ou préoccupations)	Norme de service établie par le marché respectée
Prévisions et produits météorologiques - NAV CANADA	P	Autorité ministérielle - Marché	14,000	Le marché avec NAV CANADA a été renouvelé pour dix ans. Le coût intégral sera recouvert à l'an 4 en raison de l'introduction progressive d'éléments de coûts ne faisant pas partie de l'ancien marché. On a fait un calcul complet des coûts à la négociation du nouveau contrat	Les négociations concernant le nouveau marché ont été réalisées en consultation avec le client pendant l'année	Précisée dans le marché : 1) Système de mesure sur rendement - mesure automatique de la qualité des observations et prévisions météorologiques - rapport mensuel à NAV CANADA 2) bureau de contrôle des données - service permanent contrôlant la qualité des observations météo pour l'aviation 3) services d'entretien offerts pour l'équipement météo des SCA de NAV CANADA	Norme de service établie par le marché respectée

Tableau 9 (suite)

Frais d'utilisation externe (en millions de dollars)

Activité visée par les frais	Type de frais	Autorité d'établissement des frais	Recettes réelles 2002-2003	Information sur l'établissement des coûts	Consultation et analyse	Norme de service	Résultats
Prévisions et produits météorologiques - Autres	P	Autorité ministérielle - Marché	8,776	Pour ce qui des prévisions météorologiques pour des clients autres que NAV CANADA, on recouvre environ 75 % des coûts. On progresse vers le recouvrement intégral des coûts pour les produits et services dont ne bénéficient pas tous les Canadiens. En ce qui a trait aux services téléphoniques, on examine les possibilités – centralisation ou hausse des tarifs pour recouvrer tous les coûts. Tarif fixé à 2,99 \$ la minute (services 1-900)	Surtout des marchés négociés avec les clients. On a mené une consultation publique exhaustive avant de lancer le service téléphonique et de modifier les tarifs il y a quelques années. On explique les tarifs aux appelants qui ont le choix de raccrocher	On contrôle l'exactitude et l'uniformité de la plupart des produits. La majorité des marchés comprennent la consultation de prévisionnistes et de représentants du service en cas de problème	Norme de service établie par le marché respectée
Services professionnels et scientifiques							
Services de laboratoire et autres services scientifiques	S	Autorité ministérielle - Marché	3,713	Les tarifs exigés représentent les coûts différentiels	Puisque les tarifs représentent les coûts différentiels et non les coûts intégraux, les clients sont peu consultés. Pour les tests d'émission de gaz d'échappement, on mène un examen interne pour établir le coût de cette activité spéciale et on fait une comparaison au secteur privé lorsque celui-ci offre des services semblables	L'étalonnage est fait en fonction de mesures précises selon le calendrier convenu avec le client. L'utilisation du laboratoire d'hydraulique est offerte « telle quelle ». Pour les tests d'émission, taux d'erreur de moins de 10 % sur le terrain et de moins de 5 % en laboratoire	Norme de service respectée
Programme d'assurance de la qualité (Institut national de recherche sur les eaux)	S	Autorité ministérielle - Marché	751	Les tarifs exigés représentent les coûts différentiels	Puisque les tarifs représentent les coûts différentiels et non les coûts intégraux, les clients sont peu consultés.	La documentation de référence certifiée est préparée et distribuée selon un calendrier convenu	Norme de service respectée
Services de gestion des eaux	S	Autorité ministérielle - Marché	4,323	On tend de plus en plus vers le recouvrement du coût intégral pour les travaux réalisés avec des partenaires provinciaux et territoriaux et des tiers. À l'heure actuelle, on recouvre de 80 à 85 % du coût à l'échelle nationale et de 70 à 90 % dans différents territoires	Mise en place de la table de l'administrateur national. On a rédigé une entente normalisée qui ventile les produits et les éléments visés par le recouvrement des coûts. De plus, des représentants ministériels et provinciaux se consultent pour peaufiner les modifications au programme et les extrants	Les normes de service étaient bien définies dans le passé lorsqu'on avait besoin seulement de données saisonnières ou annuelles, mais on les révisé actuellement, car les administrations exigent des données en temps réel	Norme de service respectée

Nota : Le tableau présente la plupart des activités ministérielles qui génèrent des recettes extérieures. Il existe d'autres recettes, dont celles tirées des locaux, qui ne sont pas comprises étant donné qu'elles sont minimes. **Légende :** P = Produits, R = Réglementation, S = Service, LCPE = Loi canadienne sur la protection de l'environnement

Annexe C : Stratégie de mesure du rendement

La mesure du rendement joue un rôle clé en gestion publique moderne. Elle aide à déterminer l'efficacité et l'efficience de certaines stratégies, à établir des priorités, tout en permettant de démontrer plus efficacement les retombées des programmes. Elle vise en fin de compte à améliorer le rendement du Ministère.

On a toujours mesuré certains éléments du rendement en suivant en général les intrants financiers et humains et en comptant les résultats comme le nombre de rapports produits ou d'inspections effectuées. L'adoption d'une stratégie de gestion axée sur les résultats pose un défi d'envergure : il faut élaborer des mesures des résultats, c.-à-d. des répercussions des programmes et des services sur les Canadiens et les Canadiennes.

Il faut souvent des décennies pour que les changements de la conjoncture environnementale deviennent visibles. La plupart des enjeux environnementaux évoluent suivant un cycle de 25 ans ou plus. On savait, par exemple, au cours des années 70 que les précipitations acides avaient des effets importants, mais ce n'est qu'au milieu de la décennie 80 que des accords avec les provinces et d'autres partenaires ont commencé à améliorer l'environnement. La détérioration se poursuit dans certains domaines et d'autres moyens de contrôle pourront s'imposer. Le rendement est difficile à mesurer à cause de la durée du cycle. Si l'on avait utilisé un indicateur de la santé des écosystèmes aquatiques, il aurait révélé des reculs pendant des années en dépit des mesures efficaces prises par le Ministère. Or, si l'on utilise seulement des mesures de résultats intermédiaires, elles risquent de produire des données insuffisantes sur l'amélioration de l'environnement.

L'attribution est difficile dans les domaines de l'environnement et du développement durable à cause du nombre d'intervenants qui doivent participer à la mise en œuvre réussie de solutions. C'est en partie parce que la compétence en la matière est partagée dans tout le gouvernement et entre des paliers de gouvernement. Beaucoup d'enjeux exigent toutefois aussi la coopération d'autres pays, des peuples autochtones, de l'industrie, de groupes communautaires et de Canadiens en particulier. Environnement Canada a un rôle important à jouer en réunissant ces partenaires et en veillant à ce qu'ils conjuguent leurs efforts pour atteindre l'objectif final. Le défi consiste à trouver une façon d'attribuer la réussite dans les cas où les avantages de la concertation auraient pu ne pas se concrétiser sans l'intervention d'Environnement Canada, mais où le Ministère n'a certainement pas atteint le résultat sans aide.

Les précautions qui prennent la forme de changements de comportements et de stratégies de prévention sont difficiles à démontrer. Environnement Canada consacre un pourcentage important et croissant de ses efforts à la prévention de divers types de préjudices. Ce travail consiste notamment à diffuser des alertes météorologiques, à

donner des conseils sur la prévention de la pollution et l'écoefficiente et à évaluer des substances avant leur apparition sur le marché. Il est impossible de prédire avec certitude ce qui se serait passé si l'on n'avait pas pris de telles mesures préventives. La sagesse de la prévention par rapport à la remise en état est certes évidente (il suffit de penser au coût du nettoyage d'un seul site contaminé ou d'un seul déversement), mais les résultats des interventions après coup sont plus faciles à quantifier.

On ne dispose pas encore de bonnes mesures des répercussions de la recherche scientifique et technique. Face à la plupart des enjeux, une stratégie clé consiste pour Environnement Canada à mettre à contribution son expertise afin d'aider à mieux comprendre la nature des problèmes environnementaux, leurs causes et leurs effets sur la santé, la sécurité, les biens et l'environnement. Cette compréhension joue un rôle crucial lorsqu'il s'agit de mobiliser des appuis en faveur de mesures de réglementation ou d'autres moyens de contrôle, de mettre à contribution des partenaires nationaux et internationaux et de choisir les solutions les plus efficaces et efficaces. Beaucoup d'organisations de recherche scientifique sont aux prises avec le problème que pose la mesure des retombées de leurs efforts de recherche.

On n'a pas encore défini clairement un grand nombre des résultats finals que l'on compte tirer du développement durable. Le gouvernement du Canada et ceux d'autres pays ont adopté le but que constitue le développement durable, mais on constate que les résultats particuliers qu'il faudrait associer au développement durable et les façons possibles de mesurer les progrès réalisés à cet égard ne sont pas clairs et qu'il n'y a pas de consensus à cet égard.

Notre stratégie

La stratégie de mesure du rendement d'Environnement Canada vise à produire, pour le Parlement et le public, des renseignements significatifs sur les progrès réalisés à l'égard des objectifs du Ministère tout en tenant compte des contraintes décrites ci-dessus. Plus précisément, Environnement Canada :

Continuera de mettre au point des mesures de l'état de l'environnement, de la réduction des préjudices causés à la santé et à la sécurité humaines et de l'efficacité économique, et d'en faire rapport. Ces éléments représentent l'aboutissement des activités d'Environnement Canada qui concrétisent le développement durable. Comme beaucoup des activités du Ministère visent plus d'un résultat, il faut des moyens d'évaluer les effets combinés des activités de nombreux programmes. Environnement Canada reconnaît qu'à long terme, la réussite est tributaire d'une capacité à trouver des solutions créatrices qui contribuent non seulement à un environnement sain, mais aussi à une économie prospère.

Élaborera des mesures de résultats intermédiaires qui sont attribuables plus directement aux interventions du Ministère. Dans le domaine de l'environnement, il faut habituellement des années pour atteindre les résultats définitifs qui sont attribuables aux efforts de nombreux intervenants. Les résultats intermédiaires sont des effets des

programmes d'Environnement Canada jugés nécessaires pour atteindre les résultats définitifs. Il se peut toutefois qu'ils ne produisent pas en soi de retombées directes pour le public.

Présentera des mesures des produits lorsqu'il n'y a pas de mesures adéquates des résultats. Les mesures des produits présentent des renseignements précieux sur le rendement pour les fins de la gestion interne comme l'évaluation de l'efficacité des programmes. Elles ne remplacent toutefois pas celles des résultats. Elles ne permettent pas de choisir entre des stratégies possibles ni de déterminer si des programmes ont les effets visés. L'élaboration de bonnes mesures des produits des programmes se poursuit. Dans certains cas, il faudra peut-être utiliser des mesures des produits lorsqu'il n'y a pas encore de meilleur moyen de mesurer les résultats.

Mettra l'accent sur l'intégration des mesures de rendement à la prise des décisions. Il importe de produire des rapports de mesure du rendement destinés à l'extérieur, mais la valeur réelle de ces rapports réside dans la promotion d'une culture d'amélioration continue du rendement au sein du Ministère. À cette fin, il faut intégrer les mesures à la prise de décisions de gestion et les gestionnaires de programme doivent en accepter la « responsabilité ». Le processus qui consiste à déterminer des mesures valides du rendement impose une certaine rigueur à la réflexion sur les activités de programme qui peut éclairer l'établissement des priorités et peut concentrer les efforts de façon beaucoup plus précise.

Complétera les mesures du rendement par des évaluations qualitatives rigoureuses afin de présenter un tableau plus complet du rendement du Ministère. On ne peut mesurer tout ce qui est important et ce n'est pas tout ce qu'on peut mesurer qui est important. Les exemples bien choisis peuvent souvent donner une meilleure idée de l'impact des activités du Ministère que de nombreuses mesures.

Sondera le public, les clients et le personnel au sujet du rendement du Ministère, particulièrement dans les domaines où la prestation des services est primordiale. La prestation de services au public ou à des clients (y compris d'autres ministères et organismes fédéraux) représente un élément important des programmes d'Environnement Canada. Les sondages et d'autres moyens de consulter le public et les clients constituent une des meilleures façons de déterminer si l'on produit les retombées escomptées. On pourra aussi suivre une stratégie semblable dans le cas de l'administration interne et d'autres activités de service à l'intérieur du Ministère.

Aura recours aux examens critiques par des pairs et aux études spéciales pour clarifier le lien entre les interventions du Ministère et les résultats. Les examens critiques par des pairs et d'autres études produisent un tableau beaucoup plus détaillé du rendement des programmes qu'on ne peut le faire avec un ensemble restreint de mesures du rendement.

Appendix D: Comment nous joindre

Personnes-ressources du Ministère

Renseignements généraux

Centre de renseignements
351, Boulevard St. Joseph
Gatineau (Québec)
(819) 997-2800
1-800-668-6767
Télécopieur : (819) 953-2225
ATS : (819) 994-0736 (appareil téléscripteur pour les malendendants)
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca
Adresse internet : www.ec.gc.ca

Directeur

Planification ministérielle et production de rapports
Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington
Gatineau (Québec)
K1A 0H3
(819) 953-3922

Ministre de l'Environnement

David Anderson, C.P., député
Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington
Gatineau (Québec)
K1A 0H3

Sous-ministre

Suzanne Hurtubise
Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington
Gatineau (Québec)
K1A 0H3